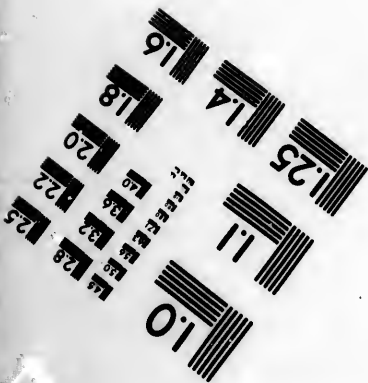
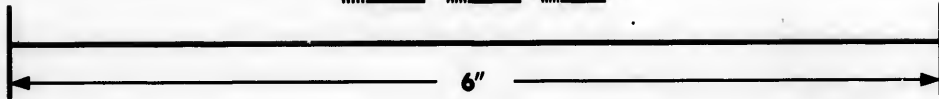
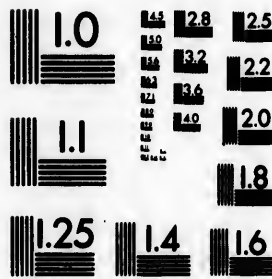


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

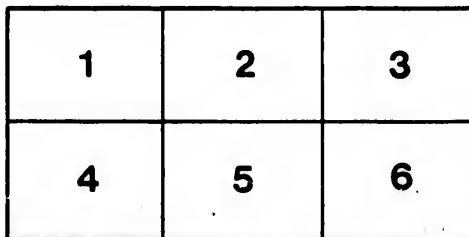
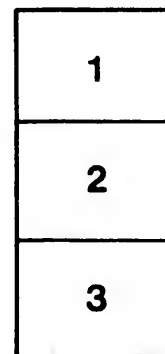
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails
du
diffier
une
page

rata
o

elure,
à

32X

H

TO

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE.

TOME VINGT-DEUXIEME.

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE

TOME VINGT-DEUXIÈME

2
H
P
M
TO
DE
ju
Che
L
C
H
A

237

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE

DÉDIÉE AU ROI



PAR M. l'Abbé DE BERAULT-BERCASTEL, Chanoine-Honoraire de l'Eglise de Noyon.

TOME VINGT-DEUXIEME.

DEPUIS le Traité de Westphalie en 1648, jusqu'à l'élection d'Innocent XI, 1676.



A PARIS,

Chez MOUTARD, Imprimeur Libraire
LA REINE, DE MADAME DE MAJANE
Comtesse d'Artois, rue des Mathurins,
Hôtel de Cluni.

Bibliothèque de l'Université de Québec
3, rue de l'Université
Québec

M. DCC. XC.

Avec Approbation, & Privilège du Roi

HISTOIRE

DE

LEGLIS

DÉDIÉE AU ROI



PAR M. L'abbé de BERKUT
BRICASTRE, Chanoine-Honoraire de
l'Église de Noyon.

TOME VINGT-DUZIÈME

Depuis le Traité de W. jusqu'à la fin
de la Révolution d'Annoy.



A PARIS,

BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE MÉDECINE
1784

Chez Moutard, Imprimeur, au Palais
LA REINE, DE MADAME, au Salon
Côté des Arts, rue de la Harpe,
Hôtel de Catin.

M. DCC. XC.

Avec Approbation, & Privilège du Roi

v

S O M M A I R E S
DU VINGT-DEUXIEME VOLUME

LIVRE SOIXANTE-SEIZIEME

LE parlement d'Angleterre réduit
à quarante scélérats de vile condition,
page 1. Création de la cour de haute
justice 2. La vierge d'Herford 4. Crom-
wel contrefait l'inspire. Il est démenti
publiquement par la femme de Fair-
fax 5. Le roi Charles I d'Angleterre
condamné juridiquement & décapité 7.
La royauté abolie en Angleterre, &
la chambre des Pairs supprimée 8.
Cromwel maître absolu, sous le nom
de Protecteur 9. Claude Herfant pour-
suiwi par le S. Office, s'enfuit de
Rome 11. Le docteur Cornet dénonce
les cinq propositions de Jansenius 14.
Défenses des cinq propositions 17.
L'affaire est portée au parlement 19.
Les évêques recourent au S. Siège 21.
Intrigues du parti. Onze évêques oppo-
sants écrivent au Pape 26. Agens du
parti à Rome 31. Examen des cinq
propositions 33. Rapport des suffrages
en présence du Pape 38. Les Prémon-
trés, les Capucins & les Carmes dé-
chaussés se déclarent contre la doc-

vj SOMMAIRES.

iriné de Jansénius 41. Union de la Fronde & du Jansénisme 43. Aven- tures du cardinal de Retz 44. Audience publique accordée aux agens du Jan- sénisme à Rome 56. Leur écrit à trois colonnes 61. Publication de la bulle d'Innocent X conere les cinq pro- positions de Jansénius 76. Lettres pa- tentes pour l'acceptation de la bulle en France 84. Lettre des évêques François au Pape 85. La bulle reçue par tout le royaume 87. Zele éclatans de la ville de Poitiers 88. La bulle reçue sans contradiction dans les Pays- bas 89. Zele de S. Vincent de Paul pour les décisions de l'Eglise 91. Lettre du docteur Lagaut à S. Vincent 110. Ré- tractation de pere Wading, & de l'abbé de Bourzeis 117. Subterfuges des réfractaires 119. Principes gé- néraux qui les confondent 131.

LIVRE SOIXANTE-DIX-SEPTIEME.

BONS effets de la bulle d'Innocent X 137. Condamnation des cinq propo- sitions au sens de Jansénius, confirmée par le clergé de France 139. Bref à l'assemblée du clergé 143. Différens écrits des Jansénistes, condamnés à Rome 147. Les protestans applaudis- sent aux Jansénistes 148. Mort d'In-

noa
130
ode
rob
cour
tion
rein
Pré
179
fair
un
dam
teur
Emp
isan
ses i
de
& d
célèb
Pro
de c
Imp
Orig
Tra
cialo
234
S. S
donn
en fa
Miss
chret
Dru

S O M M A I R E S. vij

nocons. X. Calomnies des Jansénistes
 190. Le pere Pierre Claver, meurt en
 odeur de Sainteté 192. Son admi-
 rable charité pour les Nègres 193. Son
 courage au service des lépreux 167. Elec-
 tion d'Alexandre VII. Conversion de la
 reine Catharine de Suede 175. Secte des
 Prédicamites 178. Origine des Quakers
 179. Commencement de la distinction du
 fait & du droit 185. Lettre d'Arnaud à
 un Duc & Pair 187. Elle est con-
 damnée par la Sorbonne 194. L'au-
 teur est retranché de la faculté 196.
 Emportemens d'Arnaud & des ses par-
 tisans contre la Sorbonne 198. Faus-
 ses imputations des Jansénistes à l'égard
 de S. Augustin, de S. Chrysostôme
 & des Thomistes 199. Origine de la
 célébrité de Port-royal 204. Lettres
 Provinciales de Pascal 213. Caractere
 de cet ouvrage & de son auteur 216.
 Impostures honteuses de Pascal 224.
 Origine véritable du probabilisme 230.
 Traduction latine des Lettres Provin-
 ciales, avec les notes de Wendrock,
 234. Fondation des communautés de
 S. Sulpice & de S. Nicolas du Char-
 donnet 235. Décret d'Alexandre VII
 en faveur des cérémonies Chinoises 243.
 Missions de Syrie 244. Origine des
 chrétiens Maronites 249. Religion des
 Druses 251. Vocation du pere Lam-

de la
 Audiance
 Jân-
 à trois
 la bulle
 q pro-
 res pa-
 la bulle
 évêques
 le reçut
 éclatans
 a bulle
 s Pays-
 de Paul
 . Lettre
 10. Ré-
 & de
 erfuges
 es géné-

TIEME.
 acent X
 propost-
 onformée
 Bref à
 ifférens
 onnés à
 laudif-
 d'In-

viii. **SOIXIEME MANIERE.**

Ders. Jésuite, aux missions de Syrie 253. Et cédre Maronite Abulhanfel 257. Aventure singulière d'une castro-
 lique Hollandoise 262. Conversion &
 martyre d'une jeune Turque & de deux
 évêques 268. Conversion des patriar-
 ches schismatiques de Damas & d'A-
 lexandrie 272. Monastere de Carro-
 bin 274. Monastere de S. Eulisia 279.
 Vie des moines Maronites 281. Cha-
 pelle de Sainte Marime. Monastere de
 S. Antoine du Liban 283. Travaux
 & fruits des missions de Syrie 285.
 Origine des Coptes & leur créance 286.
 Etat déplorable de la religion en Eryp-
 te 289. Topographie de d'Egypte 290.
 Etat présent des anciens monasteres
 de Scété & de Nitrie 292. Courses apos-
 toliques du pere Sicar 294. Il annonce
 l'évangile à une troupe d'Arabes 299.
 Curé vertueux de Gingé 300. Monas-
 teres de la Thébaïde 301. Monasteres de
 S. Antoine & de S. Paul 302. Chicanes des
 Jansenistes pour s'opposer les décisions de
 l'Eglise 306. Bref d'Alexandre VII. en
 confirmation de la bulle d'Innocent X. 309.
 Bulle sur le même sujet 310.

LIVRE SOIXANTE-DIX-HUITIEME.

Explication & frivolue de la
 distinction du fait & du droit 314. L'in-

sép
 con
 du
 cien
 rion
 d'A
 que
 con
 Jan
 logi
 335
 Mil
 d'Ec
 fessio
 & d
 d'un
 de
 Cha
 gran
 335
 les
 les
 dam
 par
 Lav
 men
 de
 que
 rion
 de
 évêq

S O M M A I R E S. ix

séparabilité du fait & du droit, reconnue par Arnaud 317. Formulaire du clergé de France 325. Cas de conscience proposé par Arnaud 327. Improbation de l'évêque d'Aler 328. Réplique d'Arnaud 330. Changement de l'évêque d'Aler 333. Lettres Provinciales condamnées à Rome, avec d'autres écrits Jansenistes 334. Condamnation de l'apologie faite des casuistes par le pere Piroe 335. Mission de Madagascar 337. Missions dans les montagnes & les îles d'Ecosse 339. Missions de Barbarie. Confession généreuse d'un jeune François & d'un jeune Anglois 343. Conversion d'un renégat, & son martyre 346. More de S. Vincent de Paul 353. Le roi Charles II d'Angleterre, après les plus grands dangers, est rétabli sur le trône 355. Le clergé de France condamne les Disquisitions de Paul Iréné, & les ouvrages de Wendrock 372. Condamnation du Missel Romain traduit par le docteur Voisin, & des Heures de Laval 373. Révocation du mandement donné par les vicaires-généraux de Paris 378. Révocation authentique de l'abbé de Bourzeis 381. Variation de M. de Gondrin, archevêque de Sens 383. Changement éclatant des évêques d'Aler & de Pamiers 385. In-

TIÈME.

ité de la
 314. Lin-

x S O M M A I R E S.

docilité des religieuses de Port-royal 387. Division des Jansénistes au sujet du formulaire 389. Brouilleries de Pascal avec le parti 395. Conférences ménagées par l'évêque de Comminges & le pere Ferrier 400. Le journal de S. Amour, proscrit par le conseil d'Etat 409. Foi humaine & ecclésiastique, exigée par M. de Péréfixe 412. Opiniâtreté des filles de Port-royal 418. Conversion de l'abbé de Rancé 426. Description de l'abbaye de la Trappe, & de son austérité 435. Absurdités frauduleuses avancées contre la bulle d'Alexandre VII 441. Bulle nouvelle, contenant le formulaire 442. Mandemens schismatiques des évêques d'Aler, de Pamiers, d'Angers & de Beauvais 447. Alexandre VII condamne quarante-cinq propositions de morale relâchée 450. Déclaration du même Pape touchant l'attrition 452. Confirmation de l'institute de Notre-Dame de la Charité. Institution des Eudistes 454. Déclaration de Louis XIV, contre le blasphème 455. Les poursuites commencées contre les évêques réfractaires sont ralenties par la mort d'Alexandre VII 457. Bonnes & mauvaises qualités de ce Pape 458. Le cardinal Rospiigliosi lui succede, sous le nom de Clément IX 461.

LIVRE SOIXANTE-DIX-NEUVIEME.

CLÉMENT IX poursuit les quatre évêques 461. Dix-neuf évêques sortent au Pape en faveur des quatre réfractaires 463. Ils écrivent au Roi, & à tous les évêques du royaume 465. Clément IX condamne le Nouveau Testament de Mons, & le Rituel d'Alce 468. Projet d'accommodement pour les quatre évêques 470. Leur lettre au Pape 475. Leur conduite frauduleuse 479. Les députés du chapitre de Pamiers surpris par leur évêque 483. Toutes les personnes de poids certifient au Pape la sincérité des quatre évêques 485. Arrêt surpris au conseil d'Etat en faveur des quatre évêques 488. Ils protestent de leur sincérité au Souverain Pontife 490. Certificat de l'évêque de Châlons 492. Attestation, & profession de foi d'Arnaud 494. Bref de Clément IX aux quatre évêques 496. Bref aux prélats médiateurs 497. Mandement de l'archevêque de Paris, pour les religieuses de Port-royal 499. Médaille frappée furtivement au sujet de la paix de Clément IX 501. Réflexions sur la Relation du cardinal Rospigliosi 504. Mort de Clément IX. Election de

xij **S O M M A I R E S.**

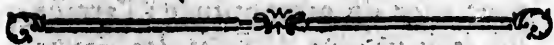
Clément X. Injurés & libelles du parti
508. *Morale Pratique des Jésuites* 509.
Traité Théologique & Politique de Sp-
noza 511. *Les erreurs de Cyrille-Lucan,*
proscrites par les patriarches d'Orient
514. *Disputés sur le véritable auteur*
de l'imitation de J. C. 515. *Condam-*
nation du livre intitulé, Avis de Marie
à ses dévots indiscrets 522. *Les registres*
clandestins des greffes des quatre évê-
ques mis en œuvre par celui d'An-
gers 523. *Réclamation de l'université de*
cette ville. Arrêt du conseil d'Etat en
favor de l'université 525. *L'évangile*
est porté dans l'intérieur de l'Amérique
méridionale 532. *Missionnaires martyrisés*
en grand nombre 536. *Courage extraor-*
dinaire du pere Ignace Chomé 541.
Commencemens des peuplades chrétiennes
du Paraguai 549. *Mammelus*
du Brésil 551. *Etat & situation des*
peuplades principales 554. *Conversion*
des Chiquites 556. *Conversion des*
Moxes. Martyre du Pere Baraze & de
beaucoup d'autres missionnaires 561.
Election d'Innocent XI 564.

Fin des Sommaires.

HISTOIRE



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.



LIVRE SOIXANTE-SEIZIEME.

DEPUIS le traité de Westphalie
en 1648, jusqu'à la publication de
la bulle d'Innocent X en 1653.

LA scene de l'histoire s'ouvrit en
1649, par un attentat encore inoui, mais
non pas imprévu. On attendoit, au
moins confusément, le dernier excès
de la noire malignité de Cromwel,
depuis qu'il avoit tiré son Roi des
mains du parlement, & qu'il le tenoit
dans la prison de Windsor. Cependant
la manifestation de toute sa perversité
eût encore été un sujet nouveau d'é-

Révol. d'An-
gleterre, t.
III. l. 9.

Tome XXII.

A

TOIRE

tonnement, & d'une indignation peut-être formidable pour le scélérat : mais trop habile au crime pour porter sur son roi une main visiblement parricide, il entreprit de le faire proscrire par les représentans de la nation, & d'ériger le plus énorme des forfaits en un acte public de justice. Toutefois, comme bien des parlementaires ne se prêtoient point à ses vues, au moins avec assez de promptitude; l'armée qui lui étoit vendue se saisit des portes des deux chambres, emprisonna quarante-un membres de la basse, & en chassa sept cinquante. Pour la haute, à peine on en prenoit les voix pour la forme; tant les communes s'étoient rendues maîtresses des résolutions. Le tribunal suprême d'Angleterre fut par là réduit à quarante scélérats, la plupart de la lie du peuple. Ils cassèrent tout ce que les deux chambres avoient arrêté pour préparer la réconciliation; puis déclarèrent le Roi sujet aux peines des crimes de haute trahison, & coupable de tout le sang versé dans les dernières guerres. La chambre des pairs ne laissa pas de réclamer fortement contre cet article, qu'elle ne voulut jamais ratifier : mais

on déclara que la souveraine puissance étant originairement dans le peuple, le pouvoir de faire les loix & les décrets appartenoit uniquement à la chambre des communes, sans qu'on eût besoin du consentement des seigneurs.

Il sembloit que Cromwel ne dût pas se défier du parlement, tel qu'il venoit de le composer : cependant il n'en eut pas encore une assez mauvaise opinion, pour lui abandonner cette atroce procédure. En effet, il s'y trouvoit encore bien des consciences, qu'effarouchoient la grandeur & la proximité du forfait. Pour abattre une tête chargée de trois couronnes, il falloit des scélérats à toute épreuve. Comme le parricide étoit parfait connoisseur en ce genre, il en choisit dans les conditions diverses jusqu'à cent cinquante, dont quelques-uns néanmoins refuserent encore. Fairfax lui-même eut horreur de cette affreuse commission. Cromwel, aidé de son gendre Ireton, réussit toutefois à la compléter. Ce nouveau tribunal, sous le titre de Haute-Justice, fut érigé par la seule autorité des communes, dégradées elles-mêmes, & décorées cependant du grand nom de

4 HISTOIRE

Parlement Britannique. Au bruit de cette érection, toute l'Europe sentit que le Monarque étoit à deux doigts de sa perte; & toutes les cours réitérèrent, avec une chaleur toute nouvelle, leurs sollicitations. Les Etats-Généraux de Hollande représenterent, que cette atrocité feroit à jamais l'opprobre de la réforme. La France usa des remontrances les plus touchantes, & s'abaisa jusqu'à la priere: voie seule qui lui restât, dans les troubles de la Fronde qui la désoloit.

Tout fut inutile. Cromwel inspirant son hypocrisie, aussi bien que sa férocité, à tous les ministres de son ambition, chacun d'eux s'excusoit auprès des solliciteurs, sur ce qu'ils étoient obligés de se roidir contre les propres sentimens de leur cœur, pour suivre l'esprit de Dieu qui les inspiroit, & qui exigeoit d'eux cet acte pénible d'obéissance. Une visionnaire, suscitée sous le nom de la Vierge d'Herford, publia qu'elle avoit eu révélation, que tout ce que les chefs de l'armée avoient résolu contre le Roi, étoit juste & saint. Le prédicant Peters trouvoit dans tous les livres de l'Écriture-Sainte, des sen-

ten
foie
mo
lusie
tene
des
& c
qu
prie
atte
com
& S
de
le
cita
ce f
acc
des
mis
On
min
ces
lui
rée
fen
trib
fig
lev

tences, ou des exemples qui autorisoient le supplice de ce prince; puis montant en chaire, il débitoit ses allusions sanguinaires, avec un air attendri qui alloit souvent jusqu'à verser des larmes. Cromwel prêchoit aussi, & contrefaisoit d'autant mieux l'inspiré, qu'il affectoit de s'abandonner à l'esprit de Dieu, au moment qu'on s'y attendoit le moins, au milieu d'un conseil, dans une assemblée publique, & souvent à la tête de l'armée.

Suivant les impressions de ces oracles de sang, la cour de haute-justice, dès le commencement de l'année 1649, cita Charles Stuart, Roi d'Angleterre, ce sont les termes de la citation, comme accusé de tyrannie, de haute trahison, des meurtres & de tous les excès commis dans le royaume durant la guerre. On le transporta de Windsor à Westminster, où la chambre tenoit ses séances. Quand il y comparut, & qu'on lui lut son accusation; comme intentionnée au nom du peuple Anglois; la femme de Fairfax interrompit, d'une tribune, celui qui lisoit: c'est un insigne mensonge, s'écria-t-elle en se levant avec indignation; à peine la di-

xieme partie de la nation a part à ce crime : c'est uniquement l'ouvrage du traître Cromwel , que voilà. Si l'on admira le courage de la dame , le sang-froid du tyran causa plus de surprise encore. Il laissa tomber le propos ; & loin de prendre le change , il usa de tous les momens pour arriver à son terme. Le Roi néanmoins , avec une hauteur de courage digne du diadème , refusa constamment de reconnoître la juridiction de la chambre. Mais sa perte étoit résolue , avant qu'il fût accusé. Après quelques formalités qui revêtirent précipitamment la scélératesse des vains dehors de la justice , il fut condamné par contumace à être décapité , comme tyran , traître à la patrie , homicide , ennemi public de la nation : qualifications que jamais prince ne mérita moins , & qui mieux encore que le crime même de régicide en peignent les auteurs.

Depuis la sentence rendue , le Roi eut le loisir de se préparer à la mort. Il s'y prépara en effet , par des vertus qui en eussent fait un martyr , si le zéléteur d'une secte , immolé à une autre , pouvoit mériter ce saint titre.

Il se
tion
spéc
cont
de
vice
don
&
que
ronn
pou
E
d'ég
févr
chaf
pala
avoi
moy
de r
de
au F
ce
qu'u
dit
mor
bier
met
pla
éinc

Il se soumit, avec une pleine résignation, aux décrets d'en haut, accepta spécialement sa mort en expiation du consentement qu'il avoit eu la foiblesse de donner à celle du fidele Stafford, vice-roi d'Irlande, protesta qu'il pardonnoit de bon cœur à ses meurtriers; & fit écrire au prince de Galles, que, si jamais il recouvroit la couronne, il n'usât point de sa puissance pour le venger.

Enfin ce prince malheureux à tant d'égards, fut conduit le neuvieme de février à Withéal, où il monta sur l'échaffaud qu'on avoit dressé devant le palais des Rois Britanniques; & après avoir dit à voix haute, que l'unique moyen d'avoir une paix solide étoit de rentrer dans l'ordre établi de Dieu, de rendre à Dieu ce qui est à Dieu, au Roi ce qui est au Roi, & au peuple ce qui est au peuple, il tendit sa tête, qu'un bourreau masqué lui trancha. On dit que Cromwel voulut voir le Roi mort, & que s'étant fait ouvrir sa bière, où l'on s'étoit empressé de le mettre, il prit sa tête, & la contempla quelque temps, sans la plus légère émotion. Que ne devoit-on pas atten-

dre de cette horrible force d'ame !

Elle opéra dans l'Angleterre la révolution la plus étonnante & la plus universelle qu'on y eût encore vue. Après peu de mois, à peine y retrouva-t-on quelques vestiges de ce qu'elle étoit depuis deux mille ans. La royauté, aussi ancienne dans cette île que l'île même, fut abolie, & poursuivie jusque dans les races futures. On proscrivit le prince de Galles, alors Charles II, & son frère le duc d'Yorck. Pour le duc de Glocestre, trop jeune pour en rien appréhender, on le bannit en Hollande. On ajouta l'opprobre à la calamité : on délibéra d'abord si l'on ne feroit pas apprendre un métier à la princesse Elisabeth ; puis on l'envoya au château de Carisbrock, premier écueil de la grandeur du Roi son pere : l'abandon où elle s'y trouva, l'y fit bientôt périr. Tous les seigneurs qui avoient tenté de soutenir le trône, furent traités en criminels d'Etat. Le duc d'Hamilton, le comte d'Holland & le baron de Capel eurent la tête tranchée, par sentence du même tribunal qui avoit abattu celle du Roi. La chambre des pairs, montroit trop mémorable de la mo-

narchie, fut supprimée; après que le tyran en eut fait passer dans les communes, quelques membres des plus indignes de leur naissance, & le plus basement dévoués à la tyrannie. Et cette lie de la nation fut investie du pouvoir suprême, qu'on déclara dévolu au peuple, en établissant une république à la place de la monarchie. Bientôt l'usurpateur s'y rendit le seul maître: mais comme on connoissoit trop les bornes du pouvoir des rois d'Angleterre; il prit le titre de Protecteur, à l'ombre duquel il parvint impunément à un despotisme absolu.

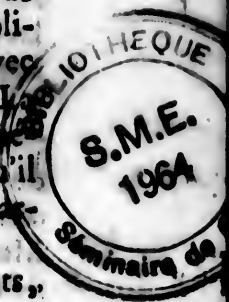
Il jouit en paix du fruit de ses crimes, durant l'espace de neuf à dix ans; & il mourut de même dans le palais des rois à Withéal, laissant encore à Richard, son fils, le titre & le pouvoir illimité de Protecteur. Celui qui fait prospérer à son gré les bons, ou les méchans, vouloit, par un exemple formidable, instruire à jamais les rois à ne point attendre des sectes la soumission qu'on refuse à l'Eglise, & montrer au peuple, où conduit la préférence donnée sur la voix de l'Eglise à celle des sectes. Exemple frappant, s'il

en fut jamais, :: on vit la plus fiere des nations, après avoir proscrit son Roi, ramper dix années entieres. sous son vil oppresseur.

Cependant les François profiterent peu d'une leçon que le ciel donnoit si près d'eux. Ce peuple, admirateur des productions étrangères, & bien souvent de ce qu'elles ont de plus mauvais, s'étoit si fort passionné pour les nouveautés Beligiques, depuis qu'elles étoient négligées dans leur pays natal, qu'enfin la France en paroissoit la mere naturelle, plutôt que la mere adoptive. Les docteurs, gagnés en premier lieu dans l'université de la capitale, usèrent de tous les moyens que suggere l'esprit de parti, afin de leur acquérir de nouveaux partisans. La prédication, la direction des consciences, la plume & la presse, tout étoit prostitué à la nouvelle erreur, que l'on qualifioit d'ancienne doctrine de l'Eglise, en accusant le torrent des docteurs & des pasteurs de l'avoir abandonnée depuis quatre ou cinq siècles, & de la reconnoître enfin totalement, par une ignorance montée à son comble. Indignés de ces reproches outrageans, & de se

voir ainsi troublés dans la possession de la croyance établie, ceux-ci répliquoient avec chaleur, crioient avec alarme au schisme & à l'hérésie. La dispute & la dissension devinrent générales dans le royaume; aussi-tôt qu'il paroissoit un ouvrage dans l'un des partis, l'autre s'empressoit à le décrier.

Le zele anti-catholique passa les monts, & osa choisir pour son théâtre, le centre même de l'unité chrétienne. Claude Herfant, déjà fameux par son livre, intitulé *Optatus Gallus*, se rendit à Rome, sous prétexte de gagner le jubilé de l'année 1650. Il eut aussi la dévotion de prêcher; & il dit en chaire, d'un ton fort dévot, que notre volonté, depuis la chute d'Adam, ne peut que pécher, si elle n'est aidée de la grace; que les saints suivent les mouvements de la grace, d'autant plus librement qu'ils les suivent plus volontairement, d'autant plus librement que la grace est plus impérieuse, & qu'elle les fait plus impérieusement aimer & vouloir le bien auquel elle les porte. L'historien des jansénistes rapporte que ces vérités parurent nouvelles à quelques Romains, qui ne savoient rien, ajoute-



12 HISTOIRE
r-il, de la croyance de l'Eglise, ni de la doctrine de S. Augustin sur ces matieres. Il étoit nouveau en effet à Rome, au centre de la catholicité, d'entendre prêcher la doctrine de Baius & de Jansenius, qu'on n'y avoit jamais confondue avec celle de S. Augustin. Mais si les Romains en furent étonnés, ils en furent également scandalisés, & si indignés, qu'ils ne l'oublierent jamais. Et quand par la suite le parti voulut déguiser ses vrais sentimens, afin de se soustraire aux foudres de l'Eglise; ils jugerent de sa sincérité, sur cette confession prématurée de son imprudent émissaire. Toujours ils se souvinrent que dans ses principes, tout ce qui ne procede pas de la charité, vient d'une cupidité criminelle; qu'un ami qui sert son ami par pure amitié, qu'un citoyen qui affronte la mort pour le salut de sa patrie, qu'un enfant qui aime son pere par bonté de naturel, sont autant de péchés; bien plus que l'homme sur la terre, incliné par la grace à une bonne œuvre, aussi invinciblement que les saints le sont dans le ciel à aimer l'objet de leur béatitude, la fait néanmoins librement, parce qu'il la fait vo-

lontairement. Par conséquent l'homme, porté au mal par une force invincible, le fera librement aussi, parce qu'il le fera volontairement. S'il en est ainsi, où est la liberté? & si l'on ne se croit plus de liberté, où en sont les mœurs?

Hersant, contre qui cette étrange doctrine excita un orage dangereux, se mit à couvert dans le palais de l'ambassadeur de France; & sans rien perdre encore de sa première intrépidité, il fit imprimer son sermon, avec une épître dédicatoire au Pape, où il affirmoit de nouveau, que toutes les actions libres qui ne proviennent pas de la grace, sont autant de péchés. Après cette nouvelle incartade, on crut ne devoir plus rien ménager, & on le décréta d'ajournement personnel. Le terme étant expiré, sans qu'il eût comparu, il fut déclaré excommunié, déchû de toute dignité, de tout degré, & du pouvoir, tant d'enseigner que de prêcher. La bravoure, ou les bravades cessèrent alors. L'apôtre, dont le zèle n'alloit pas jusqu'au martyre, s'échappa secrètement, reprit la route de France, & ne regarda plus en arrière que pour éviter les mouches du S. Of-

du saint office.

A Paris , de jeunes théologiens , séduits en assez grand nombre , de simples bacheliers avoient pris tant de goût pour les nouvelles opinions , qu'ils les inféroient dans leurs theses ; & quand un sage réviseur les retranchoit du manuscrit , ils avoient le front de les remettre dans l'imprimé ; ou laissant les positions telles qu'on les avoit réformées , ils soutenoient le contraire dans la séance publique , & ne craignoient pas de dire que ce qu'on lisoit dans la these , y étoit contre leur véritable sentiment. Le docteur Corner , l'un des plus distingués de la maison de Navarre , & syndic de la faculté , se plaignit de cette insubordination scandaleuse , dans l'assemblée du premier jour de juillet 1649. Il en cita plusieurs exemples , & ajouta que pour remédier à ces désordres , il étoit expédient d'examiner quelques propositions qui faisoient le sujet des troubles. Il en rapporta six , dont les cinq premières contenoient en abrégé ce que d'anciens & profonds docteurs , de concert avec lui , trouvoient de plus contraire à la foi dans le livre de Jansénius , la vraie pomme de discorde , & déjà

la terreur de la catholicité. Un autre docteur de l'assemblée y en ajouta une septième. Elles étoient conçues en ces termes :

I. Quelques commandemens de Dieu sont impossibles à des justes qui désirent & qui tâchent de les garder, & qui tâchent de les garder, selon les forces qu'ils ont alors ; & ils manquent de la grace qui les leur rendroit possibles.

II. Dans l'état de la nature déchue, on ne résiste jamais à la grace intérieure.

III. Pour mériter & démeriter dans l'état de la nature déchue, l'homme n'a pas besoin d'une liberté exempte de la nécessité d'agir ; mais il lui suffit d'avoir une liberté exempte de contrainte.

IV. Les Sémi-pélagiens admettoient la nécessité d'une grâce intérieure & prévenante pour chaque action, même pour le commencement de la foi ; & ils étoient hérétiques en ce qu'ils prétendoient que cette grâce étoit de telle nature, que la volonté de l'homme avoit le pouvoir d'y résister, ou de la suivre.

V. C'est une erreur des Sémi-péla-

giens , de dire que J. C. est mort ; ou a répandu son sang pour tous les hommes sans exception.

VI. L'Eglise a estimé autrefois que la pénitence sacramentale secrète ne suffisoit pas pour les péchés secrets.

VII. L'attrition naturelle suffit pour le sacrement de pénitence.

Il n'a été question dans la suite que des cinq premières de ces propositions. Elles acquirent dès-lors une célébrité prodigieuse , & attirèrent au docteur Cornet toutes les injures & les calomnies , que les sectes ont vomies dans tous les temps contre ceux qui , les premiers , ont eü le courage de leur arracher le masque.

Après sa dénonciation , le syndic requit en forme que l'assemblée délibérât , & nommât des commissaires pour l'examen. Un jeune docteur , nommé Louis de Saint Amour , mémorable par son journal , qu'on peut regarder comme le protocole des calomnies périodiques du gazetier ténébreux , que l'oracle même de l'impiété moderne a surnommé *le scélérat obscur* , se leva d'un air assuré , & dit qu'il s'opposoit à la délibération. On méprisa cette opposition , qui fut

néanmoins appuyée par un assez grand nombre de docteurs, & l'on mit en délibération ce qu'avoit proposé le syndic. Il fut conclu, à la pluralité des voix, que les propositions seroient examinées; & les commissaires pour l'examen, furent nommés sur le champ.

Il parut aussi-tôt plusieurs écrits, pour décrier cette conclusion, que les partisans de Jansénius nommoient la trame & l'attentat de Cornet. Les plus remarquables furent celui que l'abbé de Bourzeis fit en latin, & l'ouvrage françois qu'on attribua au célèbre docteur Arnaud. Le premier étoit intitulé, *Propositions touchant la grace, qui doivent être examinées au premier jour en Sorbonne; &* l'autre, *Considération sur l'entreprise de M. Cornet, syndic de la faculté, en l'assemblée du premier juillet.* Arnaud, qui aimoit les superlatifs & les expressions dures, trouvoit que la dénonciation faite par le syndic, & la résolution prise par la faculté, étoient l'entreprise la plus irrégulière & la plus injuste qui pût entrer dans l'esprit. On peut dire avec assurance, malgré toute la réputation du personnage, qu'il ne fait ici qu'étourdir par de grands mots,

& qu'il y viole toutes les loix du jugement. Où est donc l'irrégularité, où est l'injustice, quand un officier de la faculté, quand son inspecteur d'office lui déferé une doctrine qu'il croit hérétique, & dont, à ses yeux, on s'efforce d'infecter sa compagnie? Ce qu'il y a d'incontestablement injuste, d'infiniment contraire à tous les principes de la justice & de la charité chrétienne, c'est d'avoir creusé dans les intentions du syndic & des commissaires, comme ont fait, après Arnaud, tant d'écrivains du parti; c'est de donner à leurs paroles les interprétations les plus malignes; c'est de représenter généralement tous les contradicteurs du parti, comme des gens qui n'ont ni foi, ni religion, parce qu'ils n'ont pas celle qu'il s'est faite. Mais comme le ridicule est une arme en France, pour le moins aussi efficace que la calomnie, les historographes du jansénisme firent du docteur Cornet, un Jésuite de robe courte. Il ne tint pas à eux qu'on ne regardât pareillement, comme autant de Jésuites masqués, après l'archiduc Ferdinand, tout ce qu'il y avoit de personnages opposés à la doctrine de Jansénius, parmi

les docteurs des universités, parmi les prélats du royaume, parmi les premiers magistrats, parmi les ministres & les princes mêmes.

Comme il s'agissoit de confirmer au premier jour d'août, selon l'usage, la conclusion prise par la faculté le premier du mois précédent; les docteurs à qui elle déplaisoit engagerent le chancelier Loisel à renouveler une vieille prétention de ses prédécesseurs, en demandant de présider à l'assemblée.

Cette chicane, dont il n'étoit pas difficile de pénétrer le motif, occasionna un débat fort long, qui n'aboutit qu'à rompre l'assemblée, sans avoir rien fait. Cependant le parti, à la faveur du trouble, toujours avantageux aux sectes, fit ses propres affaires. Saint Amour fit signer par soixante autres docteurs une requête qu'ils présentèrent au parlement, à l'effet d'appeler comme d'abus de la conclusion.

La requête fut mise au rapport du conseiller Broussel, homme integre, mais de capacité médiocre, de caractère ardent, & l'un des plus bouillans Frondeurs. Déjà le goût & l'intérêt avoient uni ensemble le parti du nou-

vel Augustin & celui de la Fronde. Le premier président Molé entreprit cependant d'accommoder l'affaire ; & l'on convint que pendant quatre mois les choses demeureroient dans l'état où elles se trouvoient , afin de chercher les moyens d'établir une paix solide : mais la treve même ne fut pas observée.

Moins d'un mois après , courut dans Paris une censure imprimée des sept propositions , & signée par les commissaires examinateurs ; ce qui mit aux champs Saint Amour & les conforis. Ils présentèrent une seconde requête , suppliant qu'on fit droit sur la première , & que ceux dont la censure portoit les noms , fussent assignés pour les reconnoître , ou les désavouer. Ils obtinrent ce qu'ils demandoient. Les commissaires comparurent le cinq octobre , & déclarèrent que c'étoit à leur insu , & contre leur gré , qu'on avoit publié la censure. Sur quoi la chambre des vacations rendit un arrêt , portant que les parties seroient entendues à la première audience d'après la Saint Martin , & cesseroient provisoirement

E
la Fronde.
lé entreprit
l'affaire ; &
quatre mois
dans l'état
de chercher
paix solide :
fut pas ob-
courut dans
ée des sept
r les com-
e qui mit
& les con-
ne seconde
fit droit
ceux dont
s , fussent
re , ou les
qu'ils de-
aires com-
& déclai-
insu , &
oit publié la
bre des va-
portant que
ndues à la
s la Saint
vifoirement

DE L'ÉGLISE: 21

d'agiter les matieres contestées , jus-
qu'à ce que la cour en eût ordonné
autrement.

Durant ce délai , les docteurs qui
défendoient l'ancienne doctrine , & qui
voyoient cet objet purement ecclésias-
tique à la merci d'un tribunal sécu-
lier , assurés au surplus qu'on formeroit
autant d'incidens & d'obstacles nouveaux
qu'ils feroient de démarches , ils aban-
donnerent le jugement doctoral des
nouvelles doctrines : mais ils prirent
en même temps des mesures efficaces
pour procurer une décision , d'autant
plus affligeante pour leurs contradic-
teurs , qu'elle seroit irréformable.
L'assemblée du clergé étoit indiquée
pour le printemps de l'année 1650 :
les principaux docteurs de la faculté
conférent à ce sujet avec les prélats
qui arrivoient pour le temps prescrit ;
& tous ensemble , après y avoir pensé
mûrement , estimerent la cause assez
grave , & les troubles trop grands ,
pour attendre d'ailleurs que de la chaire
de Pierre , le rétablissement du calme
& de l'unité. Ce dessein ne fut pas
proposé publiquement dans l'assemblée
du clergé , parce qu'on n'y appréhendoit

qu'avec trop de raison la gêne & les entraves que venoit d'éprouver la faculté de théologie : mais la lettre ayant été composée par Isaac Habert, ci-devant théologal de Paris, & pour lors évêque de Vabres, elle fut approuvée & signée par quatre-vingt-cinq évêques ou archevêques, auxquels il s'en joignit encore trois autres dans la suite, & on la fit partir sans délai. Comme cette lettre est, pour ainsi dire, le premier fil des poursuites juridiques du Jansénisme, & un monument authentique des sentimens invariables de nos premiers pasteurs sur ces matieres, nous avons cru devoir la rapporter en entier. La voici, telle qu'elle se trouve dans les actes du Clergé :

La foi de Pierre, très-saint Pere, laquelle ne peut jamais manquer, demande avec grande raison, suivant la coutume reçue & autorisée dans l'Eglise, qu'on rapporte les causes majeures au S. Siège Apostolique. Pour obéir à une loi si équitable, nous avons estimé qu'il étoit nécessaire d'écrire à Votre Sainteté, touchant une affaire très-importante qui regarde la

rel
vo
de
liv
sen
tri
me
l'au
par
d'h
pro
niu
Pie
Bai
un
for
cha
pas
que
aux
esp
sero
nou
de
que
mat
plio
un
cun

religion. Il y a dix ans que nous voyons avec douleur la France agitée de troubles très-violens, au sujet du livre posthume de M. Cornelius Jansenius, évêque d'Ypres, & de la doctrine qui y est contenue. Ces mouvemens devoient être apaisés, tant par l'autorité du concile de Trente, que par celle de la bulle d'Urbain VIII, d'heureuse mémoire, par laquelle il a prononcé contre les dogmes de Jansenius, & a confirmé les décrets de Pie V, & de Grégoire XIII, contre Baius. Votre Sainteté a établi, par un nouveau décret, la vérité & la force de cette bulle; mais parce que chaque proposition en particulier n'a pas été notée d'une censure spéciale, quelques-uns ont encore trouvé lieu aux chicanes & aux subterfuges. Nous espérons que tous les moyens leur en seront ôtés, s'il plaît à V. S. comme nous l'en supplions très-humblement, de définir clairement & distinctement, quel sentiment il faut avoir en cette matière. C'est pourquoi nous la supplions de faire l'examen, & de porter un jugement clair & certain de chacune des propositions suivantes, sur

lesquelles la dispute est plus dangereuse, & la contestation plus échauffée.

En cet endroit de la lettre, sont rapportées les cinq premières propositions telles qu'on les a lues ci-devant; après quoi elle continue ainsi: Votre Sainteté a éprouvé depuis peu, combien l'autorité du S. Siège Apostolique a eu de pouvoir pour abattre l'erreur du double chef de l'Eglise: la tempête a été aussi-tôt apaisée; la mer & les vents ont obéi à la voix & au commandement de J. C. Ce qui nous engage à vous supplier, très-saint Pere, de prononcer sur le sens de ces propositions, un jugement clair & décisif, à quoi M. Jansénius, proche de sa mort, a soumis lui-même son ouvrage; de dissiper toute obscurité, de rassurer les esprits chancelans, d'empêcher les divisions, de redonner à l'Eglise sa tranquillité & toute sa splendeur.

On voit par le seul contenu de cette lettre, tout ce qui engagea ce grand nombre d'évêques à l'écrire au Pape, & en particulier ce qu'ils pensoient du livre de Jansénius. C'est donc

de
a
la
qu
le
no
pr
im
me
de
de
am
qu
tou
se
d'au
sacr
I
la
ril
en
par
fan
tou
nor
Ro
Ch
Alb
la p

donc injurier bien gratuitement ce qu'il y a de plus respectable, & à raison de la dignité, & à raison de la vertu, que de dire avec l'effronterie scandaleuse de l'historien des Jansénistes, que nos évêques firent cette démarche principalement pour se délivrer des importunités du pere Vincent de Paul, moliniste & sémi-pélagien. Ceux de la secte, qui de ce moliniste, ou de ce pélagien, veulent se faire un ami & presque un fauteur, depuis qu'il est rangé au nombre des saints tout différens des leurs, devraient se souvenir, ou plutôt réfléchir que d'autres se souviennent de ces injures sacrileges.

Le Souverain Pontife, instruit par la lettre des prélats François, du péril que la foi couroit dans ce moment en France, établit une congrégation particulière, pour prendre connoissance d'une affaire si importante, avec toute la maturité qu'elle requéroit. Il nomma commissaires, les cardinaux Roma, Spada, Ginetti, Cecetimi, Chigi, Pamphile; & pour secrétaire, Albisi, assesseur du S. Office. Dès la première assemblée qui se tint chez le

cardinal Roma, doyen du sacré collège, Spada, fondé sur ce que la bulle d'Urbain VIII portoit que Jansénius avoit renouvelé la doctrine de Baius, proposa de commencer par l'examen de ce qui s'étoit passé dans les affaires du Baianisme. Cet avis fut approuvé généralement. On rechercha dans les archives du S. Office tout ce qui concernoit ce premier novateur ; on en fit le rapport à loisir, devant les commissaires établis pour le second ; & ceux-ci confronterent soigneusement, quoique très-scrètement d'abord, la doctrine de l'un avec celle de l'autre.

Le parti ne s'oublioit point. La Congrégation n'étoit pas encore formée, que le docteur de S. Amour, aussi dévot qu'Hersant, & venu de même à Rome pour le jubilé, qui après son expiration y retenoit encore le pieux pèlerin ; S. Amour s'empressa d'écrire à ses correspondants de Paris, qu'il falloit agir avec bien de la vigueur, si l'on vouloit sauver les cinq propositions : il ne les flattoit pas, il les prévenoit au contraire, qu'il y avoit peu de chose à espérer ;

collège,
la bulle
Jansénius
e Baius,
l'examen
es affaires
approuvé
dans les
qui con-
; on en
evant les
e second;
eusement,
abord, la
e de l'au-
point. La
ncore for-
Amour,
venu de
hile, qui
oit encore
our s'em-
ondants de
ec bien de
sauver les
les flattoit
contraire,
à espérer;

parce qu'à Rome, leur disoit-il, on ne connoît presque pas la vraie grace du Sauveur. Long-temps avant lui, Calvin avoit dit précisément la même chose. Ce langage fut constamment celui des sectaires du dix-septième siècle, aussi bien que du seizième. A cet avis alarmant, ceux qui s'intéressoient à la défense de l'évêque Flamand, ou plutôt à la fortune d'un parti qui étoit devenu le leur propre, se rassemblèrent afin de concerter les mesures qu'on pouvoit prendre en des conjonctures si critiques. L'autorisation tirée de l'épiscopat, comme de la pierre angulaire du christianisme, fut toujours la ressource frauduleuse des sectes. Nos dogmatiseurs avoient déjà quelques évêques dans leur parti; mais en très-petit nombre: ils firent tout valoir pour en gagner d'autres, & à force de leur criet qu'en portant à Rome l'affaire de Jansénius, on avoit donné atteinte aux privilèges de l'épiscopat, ils s'attachèrent onze évêques ou archevêques, savoir de Sens, d'Agen, de Comminge, de Valence, d'Orléans, de S. Papoul, de Lescar, de Châlons en Champagne, d'Amiens,

d'Angers & de Beauvais. Plusieurs de ces prélats allèrent d'abord déclarer au nonce, qu'ils ne prenoient aucune part à la réquisition de quatre-vingt-huit évêques ; qu'ils la regardoient au contraire, comme très-préjudiciable à leur autorité commune ; puisqu'il leur appartenoit de prononcer en matière de foi, & de juger en première instance. L'archevêque de Sens fit en particulier la même protestation, & devint bientôt l'un des principaux zélés du parti. C'étoit le fameux Henri-Louis de Gondrin, dont les ennemis de la nouveauté ont dit beaucoup de mal, & les Jansénistes fort peu de bien ; tout accoutumés qu'ils étoient dès-lors à ériger leurs partisans en docteurs de l'Eglise, & en saints à miracles, quelle que fût la médiocrité de leur science & de leurs vertus : fâcheux préjugé pour ce prélat, de n'avoir pu obtenir une place dans le calendrier de Port-Royal, après avoir tant parlé de réformé & de morale sévère ; après avoir entrepris de rétablir toutes les observances de la pénitence publique, avec une ardeur & une persévérance qui ne pouvoient

manquer d'avoir leur effet, si les paroles, sans l'exemple, faisoient impression.

Ce prélat entreprenant autant qu'inconstant, se mit à la tête des prélats dyscoles; & tous ensemble écrivirent au Pape une lettre véhémence, contre celle de leurs quatre-vingt-huit confreres, dont ils parloient avec la sincérité ordinaire du parti, comme si le nombre en eût été médiocre. Ils disoient au S. Pere, qu'ils avoient appris, que *quelques prélats* lui avoient écrit touchant une affaire très-importante & très-épineuse; qu'outre les difficultés dont les questions de la grace & de la prédestination sont remplies, il ne paroissoit pas qu'on fût dans un temps propre à terminer un différend de cette nature, & qu'ils ne pouvoient approuver le dessein de ces autres évêques; que si néanmoins on jugeoit à propos de décider, l'ordre légitime des jugemens de l'Eglise universelle, joint à la coutume de l'Eglise Gallicane, vouloit que les plus grandes questions qui naissent dans le royaume, y fussent d'abord examinées par ses évêques; qu'à Rome ensuite, il faudroit repren-

dre l'affaire dès son origine, l'examiner tout entière, appeller & entendre les parties, comme il s'étoit pratiqué dans les congrégations de *Auxiliis*; qu'autrement ceux qui seroient condamnés, se plaindroient avec raison de l'avoir été par les artifices & les calomnies de leurs adversaires; que si ces questions causoient beaucoup de trouble, ce mal provenoit uniquement de ce que les cinq propositions avoient été fabriquées à plaisir, & en termes ambigus; qu'ils voyoient peu d'inconvéniens néanmoins à laisser continuer encore un peu de temps une dispute, qui duroit depuis plusieurs siècles, sans que l'unité catholique en fût altérée.

En s'efforçant d'une manière si visible d'empêcher le jugement, les onze prélats ne laissoient point d'assurer, qu'ils le désiroient au lieu de l'apprehender. C'est avec la même candeur qu'ils l'affectoient, pour les libertés de l'Eglise Gallicane, un zèle plus clairvoyant que celui de leurs quatre-vingt-huit confreres, aussi éclairés qu'eux assurément, pour ne rien dire de plus; qu'ils réclamoient encore les anciennes décisions des papes & des conciles, &

notamment du concile de Trente, que les amis de l'évêque d'Ypres ont toujours regardé comme une vaine assemblée de scholastiques, sourde à la voix du S. Esprit.

Le docteur de S. Amour, qui avoit ménagé cette lettre, fut chargé de la présenter au Pape, & de suivre tout le cours de l'affaire, avec les docteurs de la Lane & Manessier, le licencié Angran, & le pere des Mares, autrefois Oratorien, qu'on lui associa pour cette agence. Ni la lettre, ni les manœuvres ne rompirent le dessein du Pontife; quoique les députés du parti eussent eu tout le loisir de manœuvrer sans gêne, puisqu'ils arriverent à Rome dix mois avant les docteurs Hallier, Loisel & Lagaut, qu'on peut bien qualifier généralement députés du clergé de France, vu le grand nombre des évêques au nom desquels ils agissoient. Long-temps avant l'arrivée de ceux-ci, on avoit commencé à confronter les propositions extraites de Jansénius, avec celles de Baius: mais depuis leur arrivée, on poussa le travail avec une activité beaucoup plus grande. Ils n'avoient pas eu le mois pour se délasser & se pré-

parer, que le cardinal Roma, président de la congrégation, les fit appeller le onzieme juillet 1652, huit jours après les députés jansénistes, pour signifier aux uns comme aux autres, qu'ils eussent à donner leurs mémoires. Les catholiques n'ayant rien à soutenir qui demandât du ménagement, les fournirent aussi-tôt. Quant aux jansénistes, ils ne jugerent point à propos de faire la même diligence. Ils s'efforçoient de persuader aux Romains, & plus particulièrement aux religieux Augustins, qu'on en vouloit à la doctrine de leur saint patron. D'un autre côté, ils faisoient entendre à ceux de S. Dominique, qu'on rendoit à décrier leur école. Ceux-ci conçurent en effet de vives alarmes, dont ils ne revinrent jamais parfaitement. En vain on leur remontra, qu'en soutenant la grace efficace par elle-même, ils n'en prétendoient pas moins que les préceptes sont possibles à ceux qui n'ont pas cette grace; parce que Dieu leur donne celle qui suffit pour les accomplir, ou pour obtenir celle qui est nécessaire: il ne fut jamais possible de les bien rassurer.

La mort enleva dans ces entrefaites

le cardinal Roma. Spada devenu chef de la congrégation, assembla chez lui les autres commissaires le 24 septembre 1652, avec onze consultants, choisis parmi les plus habiles théologiens qu'on connût à Rome. C'étoient les peres Candide Dominicain, maître du sacré palais, de Prezis, aussi Dominicain, commissaire du S. Office, Visconti, général des Augustins, Modeste de Ferare, procureur général des Cordeliers, Campanella, Carme déchaussé, Wading, de l'observance de S. François, Carpinetti, procureur général des Capucins, Ciria, de l'ordre des Servites, d'Elbene, Théatin, & Palavicini, Jésuite. Le Pape leur adjoignit encore par la suite le P. Bruni, Augustin, & le P. Tartaglia, Carme déchaussé.

Le premier objet des délibérations fut la maniere dont se feroit l'examen, savoir si l'on examineroit les cinq propositions par rapport au livre de Jansénius, ou seulement en elles-mêmes, sans considérer autre chose que la signification propre des termes. Là-dessus, on relut la lettre des quatre-vingt-huit évêques; & comme elle portoit que la contes-

tation rouloit tout entiere sur la doctrine de Jansénius , & particulièrement sur les cinq propositions attribuées à ce prélat , qui d'ailleurs s'étoit soumis par avance au jugement du S. Siège ; les commissaires furent d'avis qu'on les examineroit dans le livre , & les sens de Jansénius , autant qu'il pourroit se faire , c'est-à-dire qu'il en seroit ainsi pour ceux des consultants qui auroient ce livre , encore rare ; mais que ceux qui ne pourroient pas se le procurer , se contenteroient de les examiner en elles-mêmes. Instruits de cette résolution, les députés catholiques de France se transporterent aussi-tôt chez le Cardinal-président , & lui représenterent avec sagesse que ce n'étoit rien faire , si l'on ne qualifioit pas les propositions par rapport au livre , qui étoit la source unique des disputes. Le Cardinal sentit à l'instant la sagesse de l'observation ; & après avoir pris néanmoins l'avis de plusieurs théologiens en réputation à Rome , il donna ordre à chacun des consultants de qualifier & d'examiner chacune des propositions , en tant qu'elles étoient de Jansénius. On eut soin de leur en procurer à tous des exemplaires.

to
fit
fat
rio
le
16
de
ces
pro
qu
la
qu
fén
tan
car
mê
pli
mo
sag
qu
po
Me
&
vo
ve
rile
un

Ils travaillèrent de ce pied-là, avec toute la diligence & l'application possible. Les commissaires, non moins infatigables, donnerent la même attention à la rédaction du travail. Depuis le premier jour d'octobre de l'année 1652, jusqu'au vingtième de janvier de l'année suivante, il y eut vingt séances employées à opiner sur les cinq propositions; cinq pour la première, quatre pour la seconde, quatre pour la troisième, trois pour la quatrième, & quatre pour la cinquième.

Pendant ce temps-là, les députés jansénistes renouvelèrent sans fin leurs instances & leurs importunités, auprès des cardinaux commissaires, auprès du Pape même, auxquels ils présentèrent supplique sur supplique, mémoires sur mémoires, afin d'obtenir, ce qu'ils envisageoient comme un coup de partie, que la congrégation, comme autrefois pour les systèmes du Bannez & de Molina, prit une forme contentieuse, & que les matières s'y traitassent par voie de dispute. Toutes leurs tentatives, & tous les artifices furent inutiles. Déjà le vicar de J. C. mettoit une différence capitale entre les écarts

des Jansénistes, & les opinions indifférentes, soit des Thomistes, soit des Molinistes. Il vouloit absolument & sans retardement, rendre la paix à l'Eglise, troublée, scandalisée par le livre de Jansénius; & sur l'exemple même des congrégations de *Auxiliis*, où la forme contentieuse n'eût servi qu'à prolonger l'affaire durant tant d'années, sans qu'on en pût venir à aucune décision; il tint inébranlablement pour la méthode la plus propre à procurer un jugement prompt & définitif: on offrit cependant aux députés jansénistes, de recevoir leurs défenses par écrit, de les entendre même en pleine congrégation; mais non pas d'une manière contradictoire avec leurs antagonistes; ce qu'ils rejetterent, jusqu'à ce qu'ils sentissent l'absolue nécessité d'en passer par-là.

Les députés catholiques au contraire, dès qu'ils furent avertis de l'audience que le Pape leur offroit, à l'effet de comparoitre devant les commissaires, ils l'accepterent avec actions de grâces, & comparurent au jour marqué, vingt-septieme de janvier. L'un d'eux fit son discours, d'une manière fort simple, borné scrupuleusement à son sujet. Tout finit

en une séance; après quoi le chef de la congrégation la convoqua au trois de février, pour revoir les suffrages, & savoir si les consultants n'y vouloient rien changer.

Ce jour-là & le surlendemain, le secrétaire Albissi lut ces suffrages, auxquels ceux qui les avoient donnés s'en tinrent ponctuellement; si ce n'est que quelques-uns d'entr'eux, qui n'avoient point encore qualifié les propositions dans le sens de Jansénius, le firent alors. Cependant le général des Augustins, le Dominicain, maître du sacré palais, & son confrere le commissaire du S. Office, tous trois favorables à la nouvelle doctrine, déclarerent qu'ils ne prétendoient point parler de Jansénius. On leur enjoignit expressément de se tenir prêts à le faire pour la séance du 27; & quand on en fut à ce terme, tous trois encore dirent, comme de concert, qu'ils n'étoient pas préparés. Le Franciscain Wading, déclaré comme eux pour les cinq propositions, ne laissa pas de parler de Jansénius, le plus souvent pour l'excuser; mais sur la quatrième proposition, il convint ingénument que cet évêque y censuroit d'une

maniere scandaleuse l'opinion de ses contradicteurs.

Après cette révision des suffrages, comme quelques-uns des consultants n'avoient pas encore lu les écritures des agens du jansénisme, on leur marqua un temps suffisant pour les examiner à fond; & le Pape fit prévenir les Jansénistes qu'il vouloit les entendre lui-même, le dixieme de mars. Dans l'intervalle, Innocent, qui s'étoit fait apporter les registres de la congrégation, prit aussi par lui-même connoissance des suffrages, & de tout ce qui s'étoit fait jusque-là. Au jour indiqué, les quatre cardinaux commissaires, Spada, Ginetti, Pamphile & Chigi, suivis des treize consultants & du secrétaire, se rendirent au palais du Pontife, qui ouvrit la séance par l'invocation du S. Esprit. Après quoi, il dit d'une voix élevée, qu'il avoit examiné les suffrages des consultants, & qu'il s'étoit instruit de toute l'affaire; mais que pour la consommation d'une œuvre si importante, il croyoit devoir encore les entendre en personne, afin d'écarter jusqu'à l'ombre du soupçon, & de se mettre en état, au moyen de l'assis-

tan
plo
de
dés
une
ten
sec
dar
les
cur
lon
rou
don
sen
les
me
cep
qu
exp
dar
ne
qu
pro
ne
en
Ja
s'e
te

tance du ciel qu'il avoit ordonné d'implorer publiquement dans toute la ville, de rendre le calme à l'Eglise, par une décision que les évêques de France, & une grande partie de la chrétienté attendoient avec impatience.

Le Pape ayant fini de parler, le secrétaire, dans la même séance, & dans quelques-unes des suivantes, relut les cinq propositions, en faisant à chacune quelques pauses, plus ou moins longues, afin que les consultants, qui tous parlerent encore l'un après l'autre, donnassent de nouveau leur avis, fissent leurs observations, les additions, les suppressions, & tous les changemens qu'ils voudroient; ce qui n'alla cependant, pour la plupart d'entr'eux, qu'à des censures plus fortes & plus expresses, ou à qualifier les propositions dans le sens de Jansénius, quand ils ne l'avoient pas encore fait. Pour les quatre consultants qui défendoient les propositions, le général des Augustins ne dit que sur la troisième, ce qu'il en pensoit par rapport au sens de Jansénius; le maître du sacré palais ne s'en ouvrit que sur la première; & le commissaire du S. Office, sur la pre-

miere & la troisieme. Le P. Wading, au contraire, s'expliqua franchement sur toutes les propositions, en disculpant presque par-tout l'évêque d'Ypres. Tel est en substance l'état des suffrages, consigné dans l'original du procès-verbal qui en fut dressé; & telle n'est pas, à beaucoup près, la relation que les Jansénistes, soit de mauvaise foi, soit par la précipitation d'un faux zele, firent imprimer, d'après quelque copie des suffrages donnés en premier lieu, & que S. Amour inséra dans son Journal, où l'on peut encore la voir. Vizzani, assesseur du S. Office en 1657, confronta cet imprimé avec l'original romain; & suivant le rapport qu'il en fit dans la congrégation du premier de juin, sur la premiere des cinq propositions, pour ne point parler des autres, il s'y trouva jusqu'à six de ces suffrages, où l'on avoit mis ces mots: *Dans le sens de Jansénius, elle est erronée, ou hérétique, ou approchant de l'hérésie.*

Innocent X employa, depuis le dixieme de mars jusqu'au sept avril, dix séances à entendre les consultants; & ces dix assemblées, tenues en moins d'un mois,

dur
app
ren
vin
nui
ain
de
leur
d'ac
affa
glif
la fi
aux
voir
ricul
d'en
pou
L
relig
du t
cuei
les e
sem
part
Jan
bles
à la
de
Fra

durant quatre heures chacune , où il apporta une extrême attention , ne parurent point le fatiguer , à l'âge de quatre-vingts ans , ni même lui causer aucun ennui. Et comme l'ambassadeur de France , ainsi que la famille du Pontife , le prioit de ménager un peu plus sa santé , il leur répondit , qu'il s'estimerait heureux d'achever sa vie , en travaillant à une affaire d'où dépendoit la paix de l'Eglise , & la sûreté de la Religion. A la fin de ces séances , Innocent ordonna aux cardinaux en termes exprès , de voir entr'eux dans une assemblée particulière , comment il étoit à propos d'en user avec les députés , *qui tenoient pour Jansénius & les cinq propositions.*

Le vingt-unième d'Avril 1651 , les religieux de Prémontrés , bien éloignés du travers de ceux des François qui recueilloient avec une ardeur si étrange les erreurs Beligiques , défendirent , assemblés en chapitre , d'enseigner nulle part dans leur ordre la doctrine de Jansénius. Doublement recommandables , en ce qu'ils se roidissoient tout à la fois contre l'exemple d'une partie de leurs confreres étrangers , & des François leurs compatriotes. Il s'en

Hist. du Janf.
t. 1. p. 490.

faut bien que l'historien des Jansénistes ait envisagé leur conduite sous ce point de vue. Les Norbertins François, suivant lui, étoient alors aussi ignorans que ceux des Pays-bas étoient savans. Mais tout le fondement de ce parallèle injurieux, c'est que plusieurs Prémontrés Flamands s'étoient d'abord déclarés pour les nouvelles opinions. Parmi les disciples du nouvel Augustin, on ne sauroit le répéter autant qu'il en est d'exemples, parmi les disciples du nouvel Augustin, l'habileté dépend du parti qu'on embrasse. Eloges ou invectives, réputation factice de capacité ou d'ignorance, de vice ou de vertu, tout porte sur ce pivot. Ainsi le même historien, dit des religieux Capucins, que ces bons peres avoient plus de zele que de lumieres, qu'ils ne favoient pas même de quoi il s'agissoit en défendant à tous leurs professeurs & prédicateurs, dans un chapitre général tenu à Rome l'année précédente, d'enseigner & de soutenir la doctrine de Jansénius, sous peine d'être privés de leurs emplois.

Les Carmes déchauffés, pour avoir porté la même défense dans un cha-

pitre général tenu à Charenton en 1646, & l'avoir confirmée de même en chapitre en 1649, ne font plus que de bons peres du vieux testament, peu instruits de la grace du nouveau. Ces deux mêmes années, les Feuillans ayant encore fait & confirmé la même défense, on n'en fut pas surpris, dit l'historien aussi fécond en injures grossieres qu'en ironies fades, *parce que leur pere Joseph, théologien vraiment estimable, étoit un demi-pélagien enlié, & si on étoit enlié du molinisme, qu'il ne voyoit que son Molina dans S. Augustin.* Nous ne lui répliquerons pas, qu'il n'est lui-même qu'un demi-calviniste, ou qu'enforcé du jansénisme, il ne voit dans S. Augustin que son Jansénius : mais de cette réclamation unanime de tant d'ordres divers contre l'Augustin Flamand, nous concluons que la doctrine en étoit donc bien nouvelle & bien scandaleuse dans l'Eglise.

Les aventures du cardinal de Retz, que le Roi fit arrêter au temps où nous sommes parvenus, savoir le dix-neuf décembre 1652, ont plus de rapport qu'on ne l'imagineroit de leur frivolité, aux affaires générales de la

religion. Non seulement l'Eglise de Paris & la cour de Rome prirent beaucoup d'intérêt au sort de ce prélat, singulier, s'il en fut jamais : mais les zélateurs affectés du pur évangile & de la morale sévère, qui n'étoient l'une & l'autre qu'un jeu pour lui, applaudirent à son humeur inquiète & brouillonne, à ses factions & à ses fougues seditieuses ; & quelquefois encore, ils l'accuserent de trop de réserve. La Fronde & le Jansénisme, ou ce qui revient au même dans le cardinal de Retz, le libertinage & le rigorisme furent étroitement unis.

Jean-François Paul de Gondi étoit entré dans l'état ecclésiastique, avec les dispositions qu'y apportent la plupart des enfans des grands ; quand ceux-ci ne consultent, en matière de vocation, que l'arrangement de leur famille. L'archevêché de la capitale que possédoit son oncle, incapable lui-même de le former à la vertu, fit tout son attrait pour l'état ecclésiastique. Cependant, comme il étoit naturellement comédien, généreux d'ailleurs, & de caractère aimable, au défaut des vertus de son état, il en prit

quelques dehors, qui tromperent, ou détournerent les regards du public. Des aumônes extraordinaires, & faites avec art, lui gagnèrent les cœurs du peuple. Il captiva les curés & tous les ecclésiastiques, en les comblant d'honnêtetés. Quelques sermons d'éclair lui firent la réputation d'un Chrysostome; & tout le monde sembloit avoir oublié l'hôtel où il alloit passer les nuits, lorsqu'il le voyoit figurer le jour en pere de l'Eglise. Ce genre de célébrité néanmoins ne le satisfit pas long-temps.

En lisant les œuvres de Plutarque, comme il nous l'apprend lui-même, il avoit conçu la plus haute estime pour les chefs du parti. Les troubles survenus à Paris en 1648, lui fournirent l'occasion de jouer ce personnage, & il montra qu'il en avoit les talens. Les barricades qui donnerent lieu à la guerre civile, furent son ouvrage. Le Parlement amente, rendit arrêt sur arrêt, contre le cardinal Mazarin, brouillé avec le coadjuteur. Ce ministre tout-puissant fut poussé jusqu'à ne pouvoir plus trouver de fureté pour sa tête, que hors du

Mém.^o du
Cardinal de
Retz, p. 1.
p. 238.

royaume : mais le Sicilien rusé eut bientôt sa revanche. Le coadjuteur ne marchoit dans Paris, qu'avec un cortège de trois ou quatre cents gentilshommes, & autant de gros bourgeois armés. On lui fit des propositions éblouissantes, on le nomma cardinal, on dissipa ses défiances, on l'attira au Louvre; & le capitaine des gardes de quartier l'arrêta dans l'antichambre du Roi, qui le fit renfermer à Vincennes. Dès-lors, Paris fut tranquille, parce que les Frondeurs n'avoient plus de chef; & le Sicilien y reparut dans tout l'éclat de sa puissance.

Aussi-tôt le chapitre de Notre-Dame, vendu au Coadjuteur, demanda, ou qu'on lui fit son procès, ou qu'on le mît en liberté; & comme la cour ne se pressoit pas de répondre, il prit le parti de chanter chaque jour une antienne publique, pour la délivrance du prisonnier: mais le peuple demeurant tranquille, la dévotion se refroidit bientôt. Le mécontentement de Rome inquiéta davantage. On y prétendoit qu'il n'appartenoit qu'au S. Siège de juger les cardinaux. Sur quoi le Pape

s'intéressa vivement à la liberté d'un cardinal qui brouilloit l'Etat, après avoir vu d'un œil tranquille, la tête d'un cardinal ministre mise à prix par des sujets révoltés. Cette partialité choqua la cour de France, au point de ne vouloir pas même entendre un légat envoyé pour traiter avec elle. Le Pontife prit alors la résolution très-sage d'user de la plus grande circonspection : mais la mort de l'archevêque de Paris, à qui le coadjuteur, son neveu, succédoit de plein droit, jetta la cour de France dans un embarras tout nouveau.

Elle proposa au prisonnier de donner sa démission, en échange de six abbayes considérables, & de se retirer à Rome. Il accepta sans délibérer, persuadé de l'insuffisance d'un acte daté du donjon de Vincennes, d'où l'on convint cependant de le transférer à Nantes, jusqu'à ce que le Pape eût accepté sa démission. Mais le Pape ne voulut jamais la recevoir ; quelques instances qu'on lui pût faire, même de la part du cardinal, qui dans le fond étoit bien résolu de la révoquer.

dès qu'il seroit libre. Il s'ennuya cependant de la prison, & forma le dessein de s'en tirer à tout prix. Au moyen d'une corde & d'un bâton passé entre ses jambes, il descendit d'un bastion qui avoit quarante pieds de hauteur; & quatre gentils-hommes qui l'attendoient, le mirent à cheval. Son projet concerté avec les amis les plus sûrs qu'il avoit dans le parlement, étoit de voler à Paris, pour y exciter un soulèvement général; & quarante relais disposés sur la route, l'y eussent conduit avant qu'on eût entendu parler de sa fuite, si sa précipitation même ne l'eût arrêté tout court. Il n'étoit pas hors des faubourgs, qu'il tomba de cheval, & se rompit l'épaule. Il eut bien de la peine à gagner Mauve, à trois lieues de Nantes, pour y passer la nuit, durant laquelle se sentant hors d'état de s'aller mettre à la tête d'une faction, il changea tout son plan. Cinq cents gentils-hommes rassemblés des terres du duc de Retz, & du duc de Brissac, le conduisirent jusqu'à Machecou, chef-lieu du duché de Retz, d'où il gagna Belle-île, puis la ville de S. Sébastien à l'entrée de

de l'Espagne. Il eut cependant la délicatesse de ne point vouloir aller à Madrid ; faisant scrupule de se jeter parmi les ennemis étrangers du royaume, tandis qu'il ne respiroit que la révolte & la guerre civile : dans sa route même , il mit tout en usage , pour engager la noblesse d'Anjou & de Poitou à prendre les armes pour le prince de Condé , qui étoit parmi les Espagnols. Il prit enfin le parti de s'embarquer & de passer à Rome , où Innocent X lui fit le meilleur accueil. Le chapitre de Paris n'eut pas plutôt nouvelle de l'évasion , qu'il fit chanter le *Te Deum* en actions de grâces.

De Rome , le cardinal fugitif écrivit à ce chapitre , & aux évêques de France , des lettres justificatives de sa conduite. Mais en pareilles matières , toute justification est regardée comme un nouveau crime , qui aggrave le premier. La lettre circulaire qu'il adressoit aux évêques du Royaume , fut prise en particulier pour un libelle tendant à troubler le repos de l'Etat ; & comme telle , brûlée sur la place publique , par la main du bourreau. Elle venoit , suivant les mémoires de Joly , auteur

Mém. de
Joly.

non suspect, qui fut long-temps le conseil de ce prélat; elle venoit des dévots de Port-Royal, qui le croyant favorable à leurs opinions, prenoient vivement son parti; quoiqu'au rapport du même écrivain, c'étoit l'homme du monde qui s'embarassoit le moins de la religion. Le fameux réformateur de la Trape, selon d'autres mémoires, l'abbé de Rancé, alors voué à la faction du Cardinal, & grand ami des jansénistes les plus distingués, lui prêtoit sa plume, quand il s'agissoit d'écrire contre le premier Ministre. Quoiqu'il écrivit très-bien lui-même, il savoit trop l'art de brouiller, pour désigner de pareils secrétaires. Chassebras, curé de la Magdelaine, qu'il établit son grand-vicaire à l'occasion d'un jubilé, publioit de son côté force affiches & monitions qu'il tiroit de Port-Royal, & qui toujours portoient le nom de l'archevêque résident à Rome. Il avoit à sa main, pour les signatures, le Houx, principal du collège des Grassins, homme de néant illustré par le talent des faussaires, qu'il possédoit au degré suprême. Tout étoit sacrifié par l'avantage qu'en retiroient la Fronde & le Jan-

Motifs de la
convers. de
l'Abbé de la
Trape.

fénit
de d
fin u
née
à pe
décla
La
chev
qu'ell
que d
le pr
nier
que l
que f
lui no
de Fr
nomm
sujets
L'arch
ce qu
qu'on
rité. I
rige,
Cette
vivem
il man
S. C
qu'il
Rome.

fénilme. Chassebras fit tant d'usage de ces pieuses friponneries, qu'à la fin une sentence du Châtelier, donnée le 27 septembre 1655, le bannit à perpétuité, confisqua ses biens, & déclara ses bénéfices impétrables.

La cour n'avoit pas plutôt vu l'archevêque créer des grands-vicaires, qu'elle en avoit demandé au Pape, ainsi que des juges qui fissent incessamment le procès au prélat déserteur. Ce dernier article ne put avoir lieu, parce que le Pontife exigeoit que l'archevêque fût entièrement rétabli, avant de lui nommer des juges; ce que la cour de France n'entendoit pas: mais il lui nomma pour grand-vicaire, un des six sujets choisis par le cardinal Mazarin. L'archevêque y consentit d'abord, sur ce que ses bons amis lui manderent qu'on reconnoissoit par là son autorité. Bientôt il lui prit un autre vertige, & il révoqua son consentement. Cette duplicité de conduite choqua vivement le S. Pere: sur le champ, il manda le cardinal qui prenoit les eaux à S. Cassien. Le prélat ne douta point qu'il ne fût arrêté, s'il retournoit à Rome. La crainte de ne pas se tirer

aussi heureusement du château S. Ange, que du fort de Nantes, lui fit à l'instant prendre la fuite, & chercher sa sûreté bien loin au delà des Alpes. Parvenu en Franche-Comté, les Espagnols & ses confidens lui conseil-
 lèrent d'aller se joindre & se concerter en Flandres avec le prince de Condé : mais ce bravache, qui dans tous ses écrits se donne pour un Césaire, ne montra plus qu'une poltronerie qui lui faisoit peur de son ombre.

Il n'osoit gagner la Flandre, dans la crainte qu'on ne lui fit son procès en France, comme à un ennemi de l'Etat : il n'osoit se remonter dans le royaume, où, sur le premier bruit de sa fuite de Rome, Mazarin avoit fait publier de rigoureuses défenses de le recéler. Il prit le parti de changer de nom, d'en faire changer à tous ses gens, d'errer de ville en ville, & d'étourdir ses chagrins en s'abandonnant aux plaisirs les plus propres à opérer cet abrutissement. Encore ne put-il suivre sans alarmes ce plan honteux. Il reçut avis qu'il étoit guéré par la cour, & qu'il couroit risque d'être enlevé. Ce qui l'obligea de passer

inc
 cou
 ma
 éto
 for
 Gu
 &
 Sa
 ma
 à la
 aisé
 plac
 éto
 il n
 rein
 cont
 goût
 Ses
 si fl
 qu'il
 rime
 Les
 inter
 de r
 ment
 de r
 ici po
 cet é
 lui d

incognito l'hiver à Constance. Il parcourut ensuite une partie de l'Allemagne, d'où une incommodité qui étoit le fruit de son libertinage, le força de disparaître pour un temps. Guéri & non corrigé, il y retourna, & y scandalisa, comme auparavant. Sa longue perruque & ses habits chamarrés lui ouvrant les maisons fermées à la pourpre romaine, il supportoit aisément la privation d'honneurs remplacés par la licence. Si ses conquêtes étoient moins brillantes qu'à Rome, où il ne tint pas à lui qu'on ne crût une reine attachée à son char, il s'en consolait par la facilité d'assouvir ses goûts rampans & les penchans effrénés. Ses amis rougissoient d'une dissolution si flétrissante, & auroient souhaité qu'il montrât plus d'élévation de sentiment, ou du moins plus de vigueur. Les Jansénistes vouloient qu'il jettât un interdit général sur son diocèse, afin de mettre les esprits dans une fermentation qui obligéât la cour à plus de ménagement. Nous avons encore ici pour garant, son fidele Joly : selon cet écrivain, qui l'a vu de si près, ils lui députerent un nommé S. Gilles,

Mém.
Joly.

pour lui proposer de faire cause commune avec eux ; lui offrant leur crédit , leur bourse , & tout ce qui étoit au pouvoir de leurs amis ; pourvu qu'il voulût en venir à un certain éclat , qu'on lui représentoit comme nécessaire, pour faire mollir le gouvernement. Mais le cardinal , tout peu réfléchi qu'il étoit , en jugea beaucoup mieux : il le regarda comme un coup de désespoir qui mettroit un obstacle invincible à son accommodement avec la cour , & qui ne pouvoit servir qu'à des novateurs , dont les troubles & les désordres publics faisoient toute la ressource.

Il prit enfin la résolution d'envoyer au Roi la démission pure & simple de son archevêché. On lui permit après cela de revenir à Paris ; on lui remit des sommes considérables provenues du séquestre de ses bénéfices , auxquelles on ajouta la riche abbaye de S. Denis , avec une autre de moindre valeur , afin qu'il pût vivre convenablement , & payer ses dettes qui étoient immenses. Joly assure que le prélat en paya pour trois millions. Cet homme frivole parut alors sentir , que les honneurs où

il étoit
qu'il
nir.
de
un
les d
chré
déli
Il de
renve
dina
suasi
conf
d'alle
de
loisir
nism
Cett
sa f
d'aut
faifa
d'en
taqu
la pl
phe
qu'u
où
card
vant

il étoit parvenu , ne valoient pas ce qu'il lui en avoit coûté pour y parvenir. Réduit , après tant d'agitations & de troubles , à une vie paisible , avec un petit nombre d'amis , il signala les dernières années d'une vie très-peu chrétienne , par tous les procédés & la délicatesse même d'une vertu épiscopale. Il demanda au Roi la permission de renvoyer à Rome le chapeau de cardinal. Le Souverain Pontife , à la persuasion du Roi , lui ordonna de le conserver ; mais on ne put l'empêcher d'aller ensuite se renfermer dans l'une de ses abbayes , pour y méditer à loisir les grandes vérités du christianisme , jusque-là si neuves pour lui. Cette démarche frappa au moins par sa singularité , & parut admirable à d'autant plus de personnes , que ne faisant plus de jaloux , il n'avoit plus d'ennemis. Ainsi la médisance ne l'attaqua point publiquement : mais ce que la plupart vantoient , comme un triomphe de la grace , ne parut à quelques autres qu'un raffinement d'amour propre. Voilà où aboutit toute la célébrité que le cardinal de Retz s'étoit acquise en bravant les devoirs & les bienséances de

son état. Toute la faveur d'une secte habile à colorer avantageusement jusqu'à ses momies, n'a pu empêcher les observateurs judicieux, de le ranger à jamais parmi les esprits romanesques & faux, qui n'excitent que la risée, ou la pitié.

Il falloit que le parti se sentit bien pressé, pour avoir recours à de pareils moyens de diversion. Rome, à la vérité, pouvoit vivement l'examen de la doctrine jansénienne; mais on y laissoit à ses défenseurs toute liberté pour la justifier canoniquement, s'il étoit possible. Les cardinaux assemblés le dix-huitième d'avril 1653, furent d'avis que le Souverain Pontife fit encore la démarche de leur offrir une audience publique, en présence des commissaires & des consultants. Le nombre de ces agens partis successivement de France, étoit alors complet. Le docteur Menessier, & le pere Desmares arrivés en dernier lieu, firent de nouvelles instances au S. Pere pour l'établissement d'une congrégation où l'affaire pût se traiter contradictoirement, c'est-à-dire, où ils pussent disputer avec les députés catholiques qu'ils

non
Pap
inu
rég
d'un
qua
jam
doic
trac
paix
mei
il n'
s'ils
être
disp
offre
de
qu'i
enco
cere
Pon
mai
L
mie
pare
Elle
l'aff
con
l'au

nommoient leurs parties adverses. Le Pape répondit en peu de mots, qu'il étoit inutile de revenir sur ce qu'il avoit réglé autrement; qu'il ne s'agissoit pas d'un procès où il y eût des parties, qualité que les autres députés n'avoient jamais prise; comme ils ne demandoient pas non plus d'être ouïs contradictoirement; que pour rendre la paix à l'Église, il étoit une voie meilleure que celle des disputes, où il n'y a point de fin; qu'ils vissent donc s'ils vouloient, ou ne vouloient pas être entendus, sans parties, & sans dispute; qu'au premier cas, il leur offroit de recevoir leurs écritures, & de les écouter avec patience autant qu'ils voudroient. Après avoir insisté encore quelque temps, ils acquiescerent enfin à la ferme résolution du Pontife, & ils eurent audience le 19 de mai.

L'Abbé de la Lane qui parla le premier, fit d'abord une harangue préparée, qui dura trois quarts d'heures. Elle tendoit à montrer que toute l'affaire des cinq propositions avoit été concertée pour anéantir la doctrine & l'autorité de saint Augustin. Il supposa

les Jésuites auteurs de ce beau dessein, ainsi que les députés des quatre-vingt-huit évêques ; assurant le Pape, suivant les expressions de Saint Amour, que c'étoit sans pudeur & sans foi, qu'ils avoient traité cette matiere toute de foi. Après avoir un peu repris haleine, ce harangueur inépuisable recommença un autre discours qui n'étoit pas préparé, & qui dura près de deux heures : il y donna au Pape une idée générale de cinq nouveaux écrits qu'il avoit à présenter, lut tout entier, & mot à mot, le fameux écrit à trois colonnes, qui étoit l'un des cinq.

Quand il eut fini, le pere Desmares, verbiageur agréable, reprit la parole, & ne discourut qu'une heure & demie, parce que la nuit vint désobligemment interrompre le cours de ses phrases doucereuses, allez à propos néanmoins pour ses auditeurs, qui avoient besoin de sommeil. Le but de son discours étoit de montrer que la grace efficace par elle-même, ou qui toujours fait agir & vouloir, est nécessaire pour tout bien ; que toute autre grace n'est pas la grace de J. C. mais une grace pélagienne. Sur quoi,

Journ. de S.
Amour, pag.
466.

Ibid. p. 468.

l'on
posen
quan
adme
Jansé
nent
s'expl
ils s'
mettre
que l
parts
de le
bulle
quoi
de se
leurs
dont
étoit
n'im
du p
bonne
voiss
dans
de c
tache
trois
posé
finis
trois

l'on peut juger si les catholiques imposent aux sectateurs de Jansénius, quand ils leur reprochent de ne point admettre la grace suffisante; & si les Jansénistes, quelque nom qu'ils prennent, & en quelques termes qu'ils s'expliquent, sont bien sinceres, quand ils s'efforcent de persuader qu'ils l'admettent. L'historien du parti assure que les deux orateurs reçurent de toutes parts des félicitations sur le triomphe de leur éloquence. On verra par la bulle qui parut douze jouts après, à quoi il faut réduire ce triomphe. Avant de se retirer, ils présenterent au Pape leurs cinq nouvelles pieces d'écriture, dont la plus importante, à leur sens, étoit l'écrit à trois colonnes: elle n'importe pas moins à la justification du parti catholique. La premiere colonne contenoit les sens, qu'ils reconnoissoient eux-mêmes pour hérétiques dans les cinq propositions. La seconde colonne proposoit le sens, qu'ils attachoient à chaque proposition. Dans la troisieme, ils marquoient un sens opposé au leur, & l'attribuoient aux Molinistes. Nous ne rapporterons pas cette troisieme colonne, dont le contenu

n'est point avoué par les théologiens auxquels on l'impute, & qui d'ailleurs ne fit jamais le sujet de la contestation. Pour les deux premières, il n'est pas hors de propos de les présenter. Les voici, telles qu'elles se trouvent dans le journal du député

Page 459, &c.

S. Amour, avec la substance de la préface qu'on avoit mise en tête, & qui n'est pas moins importante.

On y supplie d'abord le S. Pere, de porter sur les cinq propositions un jugement qui suffise pour éclaircir & confirmer la vérité, pour faire cesser les différens, & rétablir la paix dans l'Eglise. Les évêques de France, lui dit-on, demandent à Votre Sainteté une décision expresse, seulement sur les choses qui sont en contestation entre nos adversaires & nous, & non pas sur les choses à l'égard desquelles il n'y a nulle dispute, nulle question, nulle difficulté. C'est pourquoi il est principalement du devoir de notre commission, d'exposer clairement aux yeux de Votre Sainteté ce qui est controversé de part & d'autre. Il est certain que la dispute qui s'agite au sujet de ces propositions, n'a pas rap-

port à un sens étranger & mauvais , qu'on pourroit leur donner , & que nous rejettons ; mais à un sens légitime que nous défendons , & à la foi catholique qui s'y trouve contenue : & c'est sur les propositions prises dans leur sens légitime , que nous attendons un jugement définitif , clair & décisif. Afin donc qu'il n'y ait aucun lieu à l'imposture , ni à l'équivoque , nous exposons le plus clairement qu'il se peut faire , le vrai sens que nous attachons à ces propositions , & en même temps notre véritable croyance , qui tient le milieu entre les erreurs de Calvin marquées d'une part , & les erreurs pélagiennes exposées de l'autre.

PREMIERE PROPOSITION.

Quelques commandemens de Dieu sont impossibles aux hommes justes , lors même qu'ils veulent & qu'ils s'efforcent , selon les forces qu'ils ont dans l'état où ils se trouvent ; & la grace qui les doit rendre possibles , leur manque.

Sens hérétique Sens auquel nous
qu'on peut donner l'entendons & nous

malicieusement à la défendons. cette proposition, & qu'elle n'a pas, quand on la prend comme elle doit être prise.

Les commandemens de Dieu sont impossibles à tous les justes, quelque volonté qu'ils aient, quelques efforts qu'ils fassent, même ayant en eux toutes les forces que donne la grace la plus grande & la plus efficace. Et ils manquent toujours durant leur vie, d'une grace par laquelle ils puissent accomplir, sans pécher, seulement un commandement de Dieu.

Cette proposition est hérétique, calviniste & luthé-

Quelques commandemens de Dieu sont impossibles à quelques justes qui veulent & qui s'efforcent foiblement & imparfaitement selon l'étendue des forces qu'ils ont en eux, lesquelles sont petites & foibles : c'est-à-dire qu'étant destitués du secours efficace, qui est nécessaire pour vouloir pleinement, & pour faire ; ces commandemens leur sont impossibles, selon cette possibilité prochaine & complete, dont la privation les met en état de ne pouvoir effectivement accomplir ces com-

rien
été
le
Fre
soin
vien
poss
ce
just
ne
rice
l'ob
Die

D
on
terte

Se

D
la
pue
jam
inté
cace
vole
me

rienne; & elle a mandemens. Et ils
 été condamnée par manquent de la
 le concile de grace efficace par
 Trente. laquelle il est be-
 soin que ces commandemens leur de-
 viennent prochainement & entièrement
 possibles : ou bien ils sont dépourvus de
 ce secours spécial, sans lequel l'homme
 justifié, comme dit le concile de Trente,
 ne sauroit persévérer dans la jus-
 tice qu'il a reçue, c'est-à-dire dans
 l'observation des commandemens de
 Dieu.

SECONDE PROPOSITION.

Dans l'état de la nature corrompue,
 on ne résiste jamais à la grace in-
 térieure.

Sens Calviniste.

Sens Janséniste.

Dans l'état de la nature corrompue, on ne résiste jamais à la grace intérieure & efficace, parce que la volonté de l'homme est purement

On ne résiste jamais à la grace de J. C. qui est précisément nécessaire pour chaque œuvre de piété : c'est-à-dire, elle n'est jamais frustrée de

Sens Calviniste. Sens Janséniste.

passive à l'égard de l'effet pour lequel cette grace efficace; & étant comme festivement. Dieu la donne efficacement. une chose inanimée, elle ne fait rien du tout : elle ne coopere point, & ne consent point librement.

Autre sens erroné que cette proposition peut recevoir : Dans l'état de la nature corrompue, on ne résiste jamais à la grace intérieure, prise pour une simple lumière que Dieu donne à l'entendement, & pour une sollicitation qu'il fait à la volonté. La proposition ainsi entendue, est fautive & erronée ; parce que cette grace n'est pas la véritable grace de J. C. comme enseigne S. Augustin dans le livre de la grace de J. C. Autre sens erroné : Dans l'état de la nature corrompue, on ne résiste jamais à la grace intérieure de J. C. quant à l'effet auquel elle dispose, lorsqu'elle est foible, & qu'elle donne seulement une volonté commencée.

TRISIÈME PROPOSITION.

Pour mériter & démériter dans l'état

de l'
requ
l'exe
d'ag
l'exe

Ser

Pe
dém
tat d
rom
requ
une
exem
cessit
telle
se tr
mou
libér
fit d'
déliv
train
juge
si l'
de l'
raiso
cette
jour
que

Janséniste.

ur lequel
donne ef-
ent.

ne fait
e point ,
t.

e propo-
tat de la
ésiste ja-
rise pour
u donne
e sollici-

La pro-
fausse &
ace n'est
comme
vre de la
é : Dans
, on ne
eure de
elle dis-
k qu'elle
é com-

ION.

ns l'état

DE L'ÉGLISE. 65

de la nature corrompue , il n'est pas requis en l'homme une liberté qui l'exempte de la nécessité de vouloir , ou d'agir ; mais il suffit d'une liberté qui l'exempte de la contrainte.

Sens Calviniste. *Sens Janséniste.*

Pour mériter & démeriter dans l'état de la nature corrompue, il n'est pas requis en l'homme une liberté qui l'exempte de la nécessité naturelle, telle même qu'elle se trouve dans les mouvemens indélébiles ; mais il suffit d'être seulement délivré de la contrainte.

jugement & de l'exercice de la raison , si l'on considère précisément l'essence de la liberté & du mérite : quoiqu'à raison de l'état où nous sommes en cette vie , notre ame se trouve toujours dans cette indifférence par laquelle la volonté , lors même qu'elle

Pour mériter & démeriter dans l'état de la nature corrompue, il n'est pas requis en l'homme une liberté qui l'exempte d'une infailibilité & d'une certitude nécessaire ; mais il suffit qu'il ait une liberté qui le délivre de la contrainte, & qui soit accompagnée du

est conduite & gouvernée par la grace prochainement nécessaire & efficace par elle-même , peut ne vouloir pas. Cela est toutefois , en telle sorte , qu'il n'arrive jamais qu'elle ne veuille pas , lorsqu'elle est actuellement secourue de cette grace.

QUATRIEME PROPOSITION.

Les Demi-pélagiens admettoient la nécessité de la grace intérieure prévenante pour toutes les bonnes œuvres , même pour le commencement de la foi ; & ils étoient hérétiques en ce qu'ils vouloient que cette grace fût telle , que la volonté humaine pût lui résister , ou lui obéir.

Sens Calviniste.

La grace prévenante de J. C. est telle , que le franc arbitre de l'homme étant mu & excité par elle , ne sauroit lui résister , encore qu'il le voulût : dire autrement, c'est par-

Sens Janséniste.

Les Demi-pélagiens admettoient la nécessité de la grace prévenante & intérieure pour commencer toutes les actions , même pour le commencement de la foi ;

Sens Cal

ler en. De
gien.
en ce qu'il
fût telle ,
la rejettât
à-dire que
cace.

CINQU

C'est pa
dire que
répandu fo
mes sans e

Sens Cal

J. C. e
seulement
prédestinés
qu'il n'y a
seuls qui r
la véritable
la justice
mérite de
de J. C.
cessaire au
sans exce
dépende c

Sens Calviniste. *Sens Janséniste.*

ler en Demi-pélagien & leurs sentimens étoient hérétiques en ce qu'ils vouloient que cette grace fût telle, que la volonté lui obéît, ou la rejettât comme il lui plairoit, c'est-à-dire que cette grace ne fût pas efficace.

CINQUIÈME PROPOSITION.

C'est parler en Demi-pélagien de dire que J. C. est mort, ou qu'il a répandu son sang pour tous les hommes sans en excepter un seul.

Sens Calviniste. *Sens Janséniste.*

J. C. est mort seulement pour les prédestinés, en sorte qu'il n'y a qu'eux seuls qui reçoivent la véritable foi & la justice, par le mérite de la mort de J. C.

C'est parler en Demi-pélagien, de dire que J. C. est mort pour tous les hommes en particulier, sans en excepter un seul, en sorte que par sa mort la grace nécessaire au salut soit présentée à tous, sans exception de personne; & qu'il dépende du mouvement & de la puis-

fance de la volonté , d'acquérir ce salut par cette grâce générale , sans le secours d'une autre grâce efficace par elle-même.

Il n'est aucun lecteur de bon sens , & libre de prévention , qui ne reconnoisse dans cet exposé le jargon de l'erreur & de la mauvaise foi. Quelle entorse donnée généralement au texte des propositions ! Que d'expressions ambiguës , de phrases guindées , de tours forcés , en particulier dans la seconde colonne , pour ramener le sens du Jansénisme à une apparence de catholicité , qui ne peut tromper que ceux qui veulent bien l'être ! Mais , à s'en tenir même à ce témoignage des Jansénistes , on les convainc évidemment d'hérésie , ou de soutenir une doctrine condamnée solennellement par des décrets apostoliques reçus de toute l'Eglise. Voici comme on le prouve , par leurs propres aveux : le sens condamné par le Pape dans les cinq propositions , est *leur sens propre , naturel & littéral , selon la signification ordinaire des termes qui les composent* ; c'est ainsi qu'ils s'en exprimèrent , quand les voyant condamnées sans aucune dif-

une
les
où
le
feco
sen
cor
sen
pre
un
ma
ma
pre
Qu
sen
&
ico
fix
tor
étr
Le
lon
po
sen
fir
de
la
sen

junction de sens, ils déclarerent qu'ils les tenoient pour hérétiques au sens où elles avoient été condamnées. Or le sens qu'ils avoient exposé dans la seconde colonne, comme étant leur sens & celui de Jansénius, étoit encore, de leur aveu, *le vrai sens, le sens naturel & littéral*. Le sens de la première colonne au contraire étoit *un sens étranger, qu'on pourroit donner malicieusement aux cinq propositions, mais qu'elles n'ont pas si on les prend comme elles doivent être prises*. Que conclure de là, sinon que le sens condamné est celui de Jansénius & des Jansénistes?

Poussons plus loin contre des caméléons qui n'ont ni couleur, ni forme fixe, & qui veulent à tout prix faire tomber les foudres du Vatican sur des êtres de raison, ou sur des fantômes. Le sens compris dans la seconde colonne, sens reconnu de tout le monde pour condamné par le Pape, est le sens naturel & littéral des cinq propositions. Or le sens naturel & littéral des cinq propositions est le dogme de la grace nécessitante : cette seconde assertion se trouve si souvent répétée dans

les écrits des Jansénistes , qu'on nous dispensera volontiers d'en faire les citations fastidieuses. Donc les foudres de Rome tombent sur le dogme de la grace nécessitante , & sur l'opiniâtreté notoire de ses défenseurs à le soutenir.

Que disoient-ils autre chose , quand , à la seconde colonne de la troisième proposition , ils déclaroient que , pour mériter & démériter , il suffit d'une liberté exempte de contrainte , & qui soit accompagnée du jugement , ou de la faculté judiciaire ? Ils ajoutoient , à la vérité , que notre ame conserve une indifférence par laquelle notre volonté peut ne vouloir pas , lors même qu'elle est conduite & gouvernée par la grace prochainement nécessaire : mais que signifioit au fond ce galimathias frauduleux ? ils s'en sont expliqués trop clairement , pour qu'on puisse l'ignorer.

La puissance de ne vouloir pas qu'ils conservent à la volonté gouvernée par leur grace prochainement nécessaire pour vouloir , est du même ordre que le pouvoir d'accomplir les préceptes dans les justes qu'ils privent de la grace prochainement nécessaire pour les ac-

complir : pouvoir semblable à celui qu'un homme pourvu de force & de sauté a de courir la poste, quand il manque de cheval. Le juste a de même, sans la grace efficace, une partie de ce qu'il faut pour accomplir les préceptes, savoir la faculté du libre-arbitre, la foi, & même la grace habituelle; mais il manque d'une partie *vraiment nécessaire*, qui est la grace efficace. Or qui s'avisera de lui dire alors qu'il peut néanmoins les accomplir, sinon l'insensé qui diroit sérieusement à l'homme qui manque de cheval, qu'il peut faire son voyage en poste? Peut-on se jouer plus manifestement du langage & du sens commun? En deux mots, de ces deux propositions contradictoires, *il est impossible à ceux qui n'ont pas la grace efficace d'accomplir les préceptes, il ne leur est pas impossible de les accomplir*, laquelle ne tient l'une vraie que dans un sens impropre & non naturel, dès-là tient l'autre vraie dans le sens naturel & propre des termes. Or de ces deux propositions, la dernière, selon les Jansénistes, n'est vraie que dans un sens non moins impropre que celle-ci,

Un homme sans cheval peut courir la poste : donc ils tiennent pour vraie dans le sens propre & naturel, la première de ces deux contradictoires, savoir qu'il est impossible à ceux qui n'ont pas la grace efficace de garder les préceptes. Et par une conséquence ultérieure, ils tiennent de même les quatre autres propositions pour vraies dans le sens propre & naturel ; puisque, de leur propre aveu, ainsi que par la nature des choses, quiconque en admet une des cinq comme vraie dans le sens propre, les admet toutes dans ce même sens.

Journ. p.
457 & 458.

Aussi le docteur de S. Amour fut opiniâtrément d'avis qu'il falloit déclarer hardiment que les cinq propositions étoient bonnes ; parce que rien n'étoit plus capable, disoit-il, de porter les Romains à les condamner, que de voir qu'on ne les soutenoit pas nettement, mais qu'on les condamnoit en partie, avec ceux qui les attaquoient. Ses collègues moins confians ne pensoient pas ainsi, & craignoient que toute leur bonne contenance n'empêchât point que les propositions ne fussent condamnées absolument & sans restriction.

restric
Amour
ment
raison
qui éto
dinaux
qu'il s
afin de
chant d
damne
député
conde
des cir
colonne
qu'on
licieuse
Inép
tinction
voulu
ces me
naturel
ne per
en vain
fit d'av
tes, q
pronon
en pren
étoit a
sens d
To

restriction. A la fin cependant, Saint Amour les entraîna dans son sentiment, à force de leur inculquer une raison qu'il appelle très-importante, & qui étoit de donner au Pape & aux Cardinaux l'impression la plus avantageuse qu'il seroit possible de ces propositions, afin de mettre plus d'obstacle au penchant qu'ils pourroient avoir à les condamner. Voilà ce qui fit prendre aux députés la résolution d'appeller leur seconde colonne, le vrai & propre sens des cinq propositions; & la première colonne, un sens étranger, un sens qu'on ne pouvoit leur donner que malicieusement.

Ibid. p. 526
& 527.

Inépuisables en subtilités & en distinctions, les Jansénistes ont encore voulu attacher une double entente à ces mots si simples, *sens propre & naturel des cinq propositions*. Nous ne perdrons pas le temps à tenter en vain de les éclairer. Il nous suffit d'avoir fait sentir aux ames droites, que le S. Siège Apostolique, en prononçant sur les cinq propositions, en prenoit si bien le sens propre, qu'il étoit avoué tel par leurs défenseurs: sens d'ailleurs sur lequel seul Rome

est dans l'usage, & même dans la nécessité de prononcer, à moins de vouloir faire illusion, & d'induire les fideles en erreur, au lieu de les en préserver; ce qui seroit inévitable si l'on condamnoit, relativement à un sens étranger ou impropre, soit une proposition, soit un livre catholique dans le sens propre & littéral, qui se présente naturellement à l'esprit du lecteur.

Reprenons le fil de la narration, & mettons fin, ou du moins surléons à ces discussions vétilleuses, dont nous sentons nous-mêmes les inconvéniens. Mais il est absolument nécessaire de démasquer jusqu'à un certain point, la plus subtile peut-être de toutes les sectes, une secte qui survenue après toutes les autres, semble en avoir recueilli tous les artifices & tous les stratagèmes, qui renchérit sur tous leurs artifices, qui s'est mise en quelque sorte dans la nécessité d'être artificieuse & fourbe, en se tenant toujours extérieurement unie à la communion catholique, en faisant autant d'efforts pour s'ancrer dans le sein de l'Eglise, que l'Eglise en fait pour l'en arracher: raffinement de malignité, où n'atteignit jamais, ni Cal-

vin, ni Luther. Il nous faut donc pré-munir, dans la même proportion, les deux classes de lecteurs à qui cet ouvrage est principalement consacré. Il est à croire que la jeunesse ecclésiastique, & studieuse ne trouvera rien de trop, dans les préservatifs qu'on lui présente contre la plus subtile des hérésies. Quant aux simples & pieux fideles, qui veulent toutefois connoître leur religion dans ses principes; ce qui échaperoit à leur capacité, servira du moins à les tenir en garde contre une doctrine qui ne trouve de sûreté que dans les ténèbres dont elle s'enveloppe. Ainsi les bornes mêmes de leur intelligence deviendront en quelque sorte la sauve-garde de leur foi.

Le Pape instruit, comme on l'a vu, de la manière de penser des Jansénistes, fit demander aux députés catholiques, s'ils désiroient à leur tour d'être encore entendus. La vérité proceda simplement, & du premier abord se découvrit tout entière. Ils déclarerent, qu'ayant déjà manifesté leur croyance & celle de leurs commettans, ils n'avoient rien à dire de plus; sur quoi le Pontife ne songea plus qu'à former sa décision,

& ordonna de nouvelles prières dans les églises de Rome. Entre différens projets de bulle qu'on lui présenta, il choisit celui qu'avoient dressé de concert le cardinal Chiggi, & le secrétaire Albissi, auxquels il avoit fait part de ses idées : mais il voulut encore leur dicter lui-même, de mot à mot, la censure de chacune des cinq propositions.

Il fit venir ensuite les cardinaux commissaires, pour la leur communiquer & prendre leur avis. De plus, il consulta tous les cardinaux versés dans ces matières, en les obligeant, sous peine d'excommunication, à un profond silence.

Enfin le trente-unième de mai de cette année 1653, veille de la pentecôte, après les premières vêpres, la bulle fut représentée au Souverain Pontife qui lui donna sa dernière sanction ; & quatre copies en furent aussitôt tirées par les quatre notaires du S. Office. Le jour même de la pentecôte, on la mit en plomb, dans la forme accoutumée ; & au bout de huit jours pleins, elle fut affichée, tant à l'église de S. Pierre, qu'au champ de Flore, place

de
fact
nell
cur
que
sui
pèc
celle
prin
on f
Roi
au c
ecclé
à l'a
Pays
inqu
de P
T
les.
qui
noiss
neuv
fut
qu'el
pour
Rom
de co
& il
dema

de Rome la plus fréquentée, & consacrée par l'usage à la publication solennelle des décrets pontificaux. Un des curseurs du S. Office l'y garda quelque temps à vue, puis la détacha, suivant la coutume établie, afin d'empêcher qu'on n'en tire des copies, avant celles que le Pape doit envoyer aux princes chrétiens. Après ces formalités, on fit passer la bulle à l'Empereur, au Roi très chrétien, au roi de Pologne, au duc de Bavière, aux trois électeurs ecclésiastiques & autres princes du Rhin, à l'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-bas, à l'évêque de Plaisance, grand inquisiteur d'Espagne, & aux évêques de France en commun.

Tout cela se fit si secrètement, que les députés jansénistes, quelque souci qui les agitât, n'en eurent une connoissance vague que dans la soirée du neuvième de juin, jour auquel la bulle fut affichée; sans savoir encore ce qu'elle contenoit. Ils s'en doutèrent assez, pour prendre la résolution de quitter Rome; ils firent demander leur audience de congé par l'ambassadeur de France, & ils l'obtinrent le treize juin, lendemain de la fête-Dieu. Le Pape, dans

cette audience, ne laissa pas de les traiter avec affabilité. Il leur dit, qu'après avoir fait examiner les cinq propositions avec toute la diligence possible, par les plus habiles théologiens, & après s'être éclairci personnellement de la matiere, sans épargner, ni soin, ni travail, il avoit cru devant Dieu en devoir porter le jugement qu'exprimoit sa bulle. S. Amour assure, qu'ils lui demanderent s'il avoit prétendu par-là donner atteinte à la doctrine de S. Augustin & de S. Thomas, touchant la grace efficace par elle-même; & qu'il répondit que la doctrine de S. Augustin avoit été trop approuvée par l'Eglise, pour pouvoir être blessée; qu'à l'égard des matieres de la grace, agitées l'espace de dix ans sous Clément VIII & Paul V, il n'avoit pas voulu l'examiner, ni la discuter dans cette occasion. Le même auteur ajoute que ce Pontife avoit déjà dit au cardinal Pimentel, que c'étoit une chose très-assurée que ces propositions n'avoient rien de commun, ni avec S. Augustin, ni avec S. Thomas, ni avec la matiere des congrégations de *Auxiliis*. Le Pape, de son côté, leur demanda s'ils avoient lu la bulle; & comme ils

Journ. pag:
334.

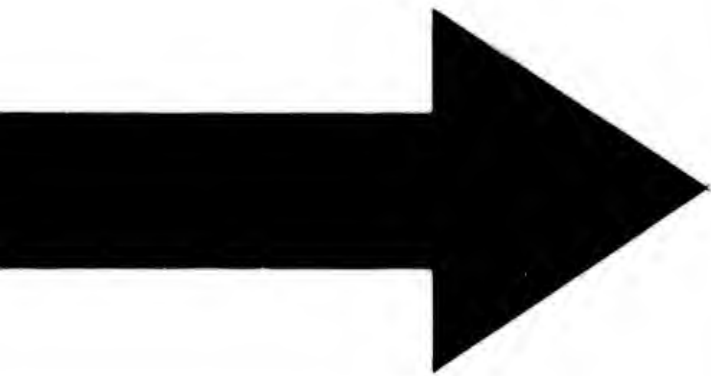
Ibid page
337.

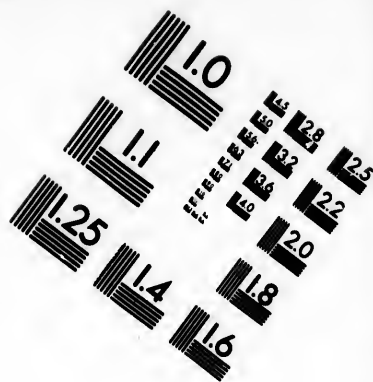
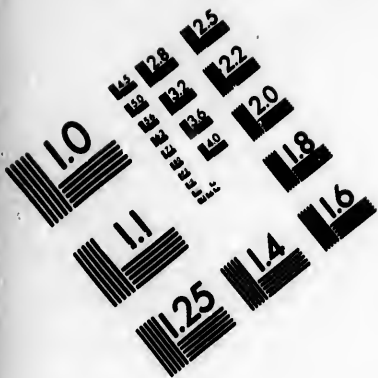
en
par
exp
bon
att
que
bon
mo
I
dép
auss
exp
en
mer
le b
& c
cro
rang
heur
il le
sible
part
l'aff
aprè
fav
qu'à
pou
cong
Pap

eurent répondu qu'elle n'étoit pas encore parvenue entre leurs mains, il leur en exposa le contenu avec beaucoup de bonté. Sur quoi ils protestèrent de leur attachement pour le S. Siège apostolique. Ils se retirèrent en faisant assez bonne contenance, & partirent au moins quatre jours après.

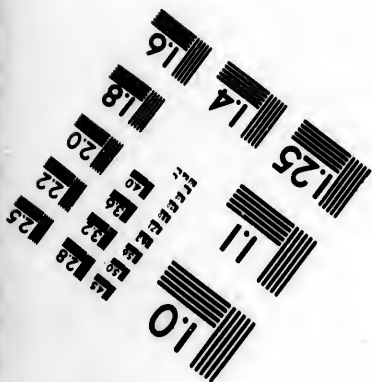
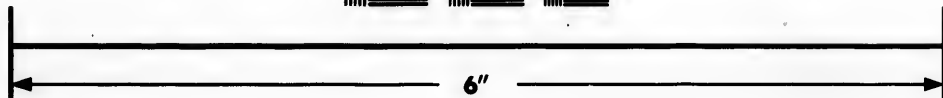
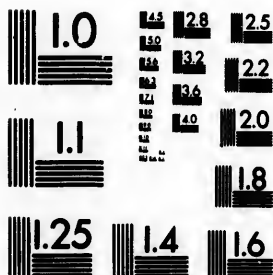
Le seizième de juin, veille de ce départ, les députés catholiques eurent aussi une audience du Pontife. Il leur expliqua tout le détail de son procédé en cette affaire, leur marqua spécialement le motif qui l'avoit dirigé dans le bon accueil fait à leurs antagonistes, & qui étoit de les ramener à la saine croyance. Quant à eux, défenseurs constants de la vérité catholique, durant une heure & demie que dura leur audience, il leur donna toutes les marques possibles d'une estime & d'une affection particulière. C'est ainsi que se termina l'affaire des cinq propositions à Rome, après un examen de plus de deux ans, savoir depuis le mois d'avril 1651, jusqu'à la fin de mai 1653. Il se tint pour ce seul objet près de cinquante congrégations, en présence, tant du Pape, que des cardinaux commissaires.







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

18
20
22
25

10
01

Il y en eut jusqu'à trente-trois dans les huit derniers mois. On ne peut voir qu'avec satisfaction la bulle qui en fut le résultat ; bulle qui seule peut suffire contre tous les rameaux d'une hérésie , qu'on a depuis reproduite sous tant de formes différentes. Elle étoit conçue en ces termes :

Comme à l'occasion du livre qui a pour titre , *Augustin de Cornelius Jansénius* , entre autres opinions de cet auteur , il s'est élevé , principalement en France , des disputes sur cinq de ses propositions ; quantité d'évêques de ce royaume ont fait instance auprès de nous , afin qu'il nous plût d'examiner ces propositions , déférées à notre tribunal , & de prononcer un jugement clair & certain sur chacune d'elles en particulier. Nous , qui au milieu des objets qui exercent continuellement notre sollicitude , avons principalement à cœur que l'Eglise de Dieu , commise d'en haut à notre gouvernement , soit purgée des erreurs & des opinions perverties qui la mettent en péril , & comme un vaisseau sur une mer où la fureur des vents & des vagues a été calmée , elle puisse voguer en assurance ,

& a
voy
nou
posi
men
sava
que
mai
& f
avon
suffr
par
mêm
sur
chac
plusi
présé
cette
des p
ques
& no
ensui
mêm
ment
secou
nous
nitio
Q
sition

& arriver enfin au port désiré du salut ; voyant l'importance de cette affaire , nous avons ordonné que les cinq propositions fussent examinées soigneusement , l'une après l'autre , par plusieurs savans théologiens , en présence de quelques cardinaux de la sainte Eglise Romaine , qui se sont assemblés souvent & spécialement pour ce sujet. Nous avons revu à loisir & avec maturité leurs suffrages , donnés tant de vive voix que par écrit ; & nous avons entendu ces mêmes docteurs discourir fort au long sur les propositions susdites , & sur chacune d'elles en particulier , dans plusieurs congrégations tenues en notre présence. Dès le commencement de cette discussion , nous avons ordonné des prières , tant particulières que publiques , pour obtenir le secours d'en haut ; & nous les avons encore fait réitérer ensuite avec plus de ferveur. Nous mêmes , après avoir imploré ardemment l'assistance du S. Esprit ; enfin secourus de la faveur de cet Esprit Divin , nous avons fait la déclaration & la définition suivante :

Quant à la première de ces propositions , *Quelques commandemens de*

Dieu sont impossibles à des justes qui désirent & qui tâchent de les garder, selon les forces qu'ils ont alors; & ils n'ont point de grace par laquelle ils leur soient rendus possibles; nous la déclarons téméraire, impie, blasphématoire, frappée d'anathème, hérétique; & comme telle, nous la condamnons.

Seconde proposition, Dans l'état de la nature corrompue, on ne résiste jamais à la grace intérieure: nous la déclarons hérétique; & comme telle, nous la condamnons.

Troisième proposition, Pour mériter & démeriter, dans l'état de la nature corrompue, on n'a pas besoin d'une liberté exempte de la nécessité d'agir; mais il suffit d'une liberté exempte de la contrainte: nous la déclarons hérétique; & comme telle, nous la condamnons.

Quatrième proposition, Les Sémi-pélagiens admettoient la nécessité d'une grace intérieure & prévenante pour chaque action en particulier, même pour le commencement de la foi; & ils étoient hérétiques, en ce qu'ils prétendoient que cette grace étoit de telle nature, que

la v
d'y
rons
relle
C
errau
J. C
son
excep
rémé
en ce
le sal
déclar
rieuse
hérési
conda
C
fideles
de cro
roucha
ment
déclar
les ce
ordon
fauteu
à tous
aussi
réprin
le dey

la volonté de l'homme avoit le pouvoir d'y résister, ou d'y obéir : nous la déclarons fausse & hérétique ; & comme telle, nous la condamnons.

Cinquieme proposition, *C'est une erreur des Sémi-pélagiens de dire que J. C. soit mort, ou qu'il ait répandu son sang pour tous les hommes sans exception* : nous la déclarons fausse, révérende, scandaleuse ; & si on l'entend en ce sens, que J. C. soit mort pour le salut des seuls prédestinés, nous la déclarons impie, blasphématoire, injurieuse & dérogeante à la bonté de Dieu, hérétique ; & comme telle, nous la condamnons.

C'est pourquoy nous défendons à tous fideles chrétiens, de l'un & l'autre sexe, de croire, d'enseigner, ou de prêcher, touchant lesdites propositions, autrement qu'il n'est contenu dans notre déclaration & définition présente, sous les censures & autres peines de droit, ordonnées contre les hérétiques & leurs auteurs. Nous enjoignons pareillement à tous les archevêques, évêques, comme aussi aux inquisiteurs de l'hérésie, de réprimer absolument & de contenir dans le devoir, par les censures & les peines

suivantes, tous les contredisans & les rebelles, implorant même contre eux, s'il en est besoin, le bras séculier. Et par ce jugement sur les cinq propositions, nous n'entendons pas approuver, en façon quelconque, les autres opinions qui sont contenues dans le livre ci-dessus nommé de Cornelius Jansénius. Donné à Rome, le trente-unième de mai 1653.

Cette décision fut adressée en France, avec des brefs pour le Roi & les évêques, au nonce Bagni, qui s'empressa de les présenter au Monarque. Dès le jour suivant, quatrième de juillet, Sa Majesté donna un édit adressé à tous les prélats du royaume, pour la faire accepter. Ceux qui se trouvoient à Paris, s'assemblerent chez le cardinal Mazarin, au nombre de trente, entre lesquels étoient les évêques de Châlons, de Valence & de Grasse, qui avoient signé la lettre écrite en faveur des cinq propositions, avant que Rome eût prononcé. Ils observerent qu'aux termes des lettres-patentes, l'intention du Prince étoit de leur laisser la délibération libre; & cependant, qu'il ne se bornoit point à les exhorter, mais qu'il les obligeoit

d'e
doi
roi
tran
d'ex
les
una
jour
pou
D
ils d
Flan
d'un
ruin
avec
sance
dre
au p
gisso
amo
tous
pere
que
hum
relle
sénit
mais
sa p
qu'el

& les
re eux,
hier. Et
propo-
rouver,
res opi-
le livre
s Jansé-
unieme

France,
les évê-
empressa
Dès le
illet, Sa
é à tous
la faire
t à Paris,
Mazarin,
lesquels
, de Va-
ent signé
cinq pro-
eût pro-
ermes des
du Prince
on libre;
noit point
obligeoit

d'exécuter la bulle; ce qui ne s'accor-
doit point avec la liberté qu'on déclai-
roit leur vouloir laisser. Sur leur remon-
trance, l'ordre fut aussi - tôt donné
d'expédier des lettres-patentes nouvel-
les; après quoi, les prélats conclurent
unanimentement à l'acceptation. Quatre
jours après, ils écrivirent au Pape,
pour l'assurer de leur adhésion sincère.

Dans cette lettre, datée du 13 juillet,
ils disent que les contentions élevées en
Flandres menaçoient l'Eglise universelle,
d'un embrasement qui auroit causé la
ruine entière des ames, si Sa Sainteté,
avec une vigueur soutenue de la puis-
sance d'en haut, qui seule pouvoit étein-
dre un si grand feu, ne se fût opposée
au progrès de la subversion; qu'il s'a-
gissoit de dogmes capitaux, de cet
amour ineffable que le Sauveur a pour
tous les hommes, & du salut qui s'o-
pere, tant par l'assistance de la grace,
que par les efforts libres de la volonté
humaine, excitée & fortifiée surnatu-
rellement; que les discussions de Jan-
sénus avoient obscurci cette doctrine,
mais que Sa Sainteté lui avoit rendu
sa première splendeur, par le décret
qu'elle venoit de porter, à la priere d'un

grand nombre d'évêques de France, conformément à l'ancienne regle de la foi; qu'ainsi qu'Innocent I avoit condamné autrefois l'hérésie de Pélage, sur le rapport qui lui avoit été envoyé par les évêques d'Afrique, Innocent X a condamné l'hérésie contraire, sur la consultation des évêques de France; & que l'Eglise catholique de ce temps-là s'étoit empressée de souscrire à la décision émanée de la chaire, dont la communion fait le lien de l'unité; bien instruite, & par les promesses faites à Pierre, & par ce qui s'étoit passé sous tant de pontifes, en particulier par les anathêmes qu'avoit lancés le pape Damase contre Apollinaire & Macedonius; que les jugemens rendus par le vicaire de J. C. pour affermir la regle de la foi, sur la consultation des évêques, soit que leur avis y soit inséré, ou qu'il ne le soit pas, sont appuyés sur l'autorité divine & souveraine qu'il a sur toute l'Eglise, & à laquelle tous les chrétiens sont obligés de soumettre leur raison. La lettre finissoit ainsi: Puisque le Roi de la terre, pour parler comme le saint pape Sixte III, s'est lié avec le Roi du ciel; votre Sain-

reté p
mis c
pierre
glise
de la

Il
pect.
loin c
ques
dinal
pas fa
miers
les à l
écrivir
pour l
à l'arr
rent l
foient
porta
premi
gistrée
facult
mier
quelq
qu'un
exclus
catalo
déput
zamen

reté peut s'assurer que le cœur des ennemis de la vérité étant brisé contre la pierre solide qui fait la base de l'Eglise, elle triomphera infailliblement de la nouvelle hérésie.

Il est difficile de porter le respect pour le siège apostolique, plus loin que ne le faisoient ces trente évêques de l'Eglise Gallicane, avec le cardinal Mazarin; en quoi ils ne croyoient pas faire plus que les évêques des premiers siècles, qui doivent servir de modèles à leurs successeurs. Le même jour, ils écrivirent à tous les prélats du royaume, pour leur apprendre ce qui s'étoit passé à l'arrivée de la bulle, & leur envoyèrent les lettres patentes qui en autorisoient la publication. L'évêque de Rennes porta la constitution en Sorbonne, le premier jour d'août; & elle y fut enregistrée d'un consentement unanime. La faculté confirma sa conclusion le premier de septembre, & déclara que si quelqu'un dans la suite soutenoit quelque une des cinq propositions, il seroit exclus du corps, & son nom effacé du catalogue des docteurs. De plus, elle députa vingt docteurs au Roi, pour remercier Sa Majesté de la bulle qu'il

avoit obtenue, & pour lui répondre des sentimens de toute la compagnie. La bulle fut ensuite reçue par tous les ordres religieux, par toutes les communautés & toutes les universités du royaume. Ainsi la constitution d'Innocent X fut acceptée en France sans opposition, & presque sans exception. Il n'y eut que l'archevêque de Sens & l'évêque de Cominges, qui se distinguèrent par des mandemens aussi originaux, que la singularité de leur conduite.

Mais si ces prélats imprimerent quelque tache à l'Eglise de France, l'éclat avec lequel se fit à Poitiers la réception du décret apostolique, la couvrit avec avantage. Les habitans d'Ephese ne donnerent pas plus de signes d'une sainte allégresse, après la définition du concile qui proscrivoit les impiétés du nestorianisme, que ceux de Poitiers à la vue du décret qui foudroyoit les restes mal déguisés du calvinisme & du fanatisme; & ils n'ont pas mieux mérité d'avoir place dans l'histoire. Filleau, avocat du Roi, comparable à l'avocat Eusebe, délateur de Nestorius, avoit déjà fait rendre à Poitiers, une sen-

tence
public
chapit
rôt ce
la va
peine
sacrer
donne
clusio
a con
positi
plus f
de cé
cains
après
ment
memb
les sa
l'enga
sion,
teur.
dimat
une
qui a
lique
toute
En
tout
Pays

tence qui défendoit de soutenir & de publier les nouveautés de Jansénius. Le chapitre de la cathédrale n'eut pas plutôt copie de la bulle, que profitant de la vacance du siège, il défendit, sous peine de suspension & de privation des sacremens, de rien avancer qui pût y donner atteinte. L'université fit une conclusion, qui obligeoit tous les gradués à condamner avec serment les cinq propositions; & pour en rendre l'exécution plus solennelle, tout le corps, en habit de cérémonie, alla chez les Dominicains, où l'on chanta le *Te Deum*; après quoi il se rendit processionnellement chez les Augustins, où tous les membres de l'université jurèrent sur les saints évangiles, qu'ils observeroient l'engagement contracté par la conclusion, dont on venoit de faire la lecture. Enfin l'on arrêta, que tous les dimanches de cette année-là, on diroit une messe solennelle pour le Pontife qui avoit fait triompher la foi catholique des nouvelles erreurs, & que toute l'université y assisteroit.

En Espagne, la bulle trouva partout une soumission parfaite. Dans les Pays bas, quoique soumis à cette con-

ronne, on avoit tout lieu de craindre qu'une condamnation si précise des points capitaux de la doctrine de Jansénius n'éprouvât de grands obstacles ; puisqu'on s'y étoit opposé si long-temps & si fortement à la bulle d'Urbain VIII, qui ne censuroit qu'en général le livre de ce novateur. Cependant elle n'y trouva pas la moindre contradiction : elle fut acceptée par le conseil de Brabant, par le clergé séculier & régulier, par les universités ; & la publication s'en fit paisiblement, jusque dans le foyer des erreurs qu'elle foudroyoit, c'est-à-dire à Louvain. Les autres nations chrétiennes, moins intéressées à ces questions, qui heureusement ne les avoient jamais agitées, ne laissèrent pas d'en admettre la décision d'une manière plus ou moins expresse, & sans aucune réclamation. D'où il suit nécessairement que, s'il est encore des voies légitimes pour l'éluider, il n'est plus aucun tribunal dans l'Eglise dont on ne puisse braver les jugemens. C'est une maxime constante parmi les catholiques, avouée même par le partisan le plus déterminé de Jansénius, qu'une bulle dogmatique émanée du S. Siège, envoyée à toutes les

Quénel
Trad. de l'E-
glise Rom.
t. 1, p. 217
& 218.

Egli
pief
sans
doit
univ
juge
Mai
ou s
renc
T
ou p
toute
soien
veau
trine
de l'
affect
viv
grand
traord
Missi
const
vérité
par l
avant
avoit
opini
des e
dans

Eglises, & acceptée d'une manière expresse dans les lieux où l'erreur est née, sans que les autres Eglises réclament, doit passer pour un jugement de l'Eglise universelle, & conséquemment pour un jugement infallible & irréfornable. Mais l'esprit de parti fait ses aveux, ou ses désaveux, selon les temps & les rencontres.

Tous les gens de bien du royaume, ou pour parler avec plus de précision, toutes les personnes pieuses qui ne faisoient pas consister la piété dans la nouveauté de leurs pratiques & de leur doctrine, adhérèrent à la décision du chef de l'Eglise, avec une obéissance & une affection sincere, mais plus ou moins viv, selon la vivacité plus ou moins grande de leur foi. De là, le zele extraordinaire que le saint fondateur de la Mission, Vincent de Paul, témoigna constamment pour le triomphe de la vérité, mise enfin dans tout son jour par le vicair de J. C. Long-temps avant que le Pape eût prononcé, le Saint avoit connu tout le danger des nouvelles opinions. Il avoit même dressé une liste des erreurs de Jansénius, condamnées dans les écrits des novateurs précédens,

Vie de St.
Vinc. liv. 2.
c. 12.

ou par les conciles , ou par les décrets des papes , & l'avoit communiquée au nonce , afin de l'intéresser de plus en plus à la conservation de la saine doctrine en France. Souvent il avoit conféré , pour la même fin , avec le grand Condé , prince aussi distingué par l'étendue de son génie & de ses connoissances , que par ses qualités héroïques , & qui étoit plein de foi & de lumière , selon les expressions du Saint , contre les erreurs de l'évêque d'Ypres. Il conféroit souvent aussi sur les moyens d'en arrêter le cours , avec le chancelier de France , avec le cardinal Mazarin & avec la Reine-mere , quand il eut été appelé aux conseils. En toute rencontre , il s'efforçoit de faire sentir combien il importoit au bien de la religion , & de l'état même , de ne conférer qu'aux sujets bien établis dans les sentimens communs de l'Eglise , les offices , les bénéfices , & spécialement les chaires de professeurs & de prédicateurs , qui sont comme les sources publiques où l'on va puiser les dogmes & les mœurs. Ainsi dans tous les temps où il s'est élevé quelque hérésie nouvelle , ou couverte d'un voile nouveau , on a vu paroître quel-

que h
palem
racher
cité co
restes
trefois
riens,
tychier
l'humb
reprod
cent n
eux fa
simple
lui per
gne, d
l'Eglise
qui en
lars. D
nombre
mande
tif sur
à quel
noissan
dre au
quoiqu
voit la
son hab
pressam
objecti

que homme de Dieu, chargé principalement de lui faire face, & de lui arracher le masque. Vincent de Paul, suscité contre le jansénisme, ou contre les restes déguisés du calvinisme, comme autrefois Flavien de C. P. contre les Nestoriens, Cyrille d'Alexandrie, contre les Eutychiens, & tout particulièrement comme l'humble Sophrone contre les Eutychiens, reproduits par les Monothélites; Vincent n'omit rien, pour remplir comme eux sa destination. Dans le rang de simple prêtre, dont son humilité lui persuadoit encore qu'il étoit indigne, il avoit pour l'intérêt général de l'Eglise, une ardeur & une activité qui en communiquoit aux premiers prélats. Dès qu'il eut appris qu'un bon nombre d'évêques avoient résolu de demander à Rome un jugement définitif sur les cinq propositions, il écrivit à quelques autres évêques de sa connoissance, pour les engager à se joindre aux premiers. Dans cette lettre, quoique circulaire & fort courte, on voit la justesse d'esprit du Saint, & son habileté à saisir les motifs les plus pressans, aussi bien qu'à prévenir les objections, tant soit peu plausibles. Il

leur représentoit vivement le danger d'une tolérance apparente, à la faveur de laquelle ces nouveautés pernicieuses s'accrétoient en tous lieux; qu'il n'importoit pas moins à l'honneur de l'Eglise Gallicane, qu'à la sûreté du saint dépôt, de détromper les Romains, prévenus que la plupart des évêques de France tenoient ces opinions; que la voie du recours à Rome, dans les conjonctures où l'on se trouvoit, étoit indiquée par le concile de Trente, qui s'en remet aux souverains pontifes, pour juger des difficultés à naître au sujet de ses décisions.

Outre cette lettre circulaire, il récrivit en ces termes à l'un des prélats à qui elle avoit été adressée, & dont il n'avoit point reçu de réponse: Il y a quelque temps que j'ai eu la confiance de vous envoyer la copie d'une lettre, que la plupart de nosseigneurs les prélats du royaume désiroient envoyer à N. S. P. le Pape, pour le supplier de prononcer sur la nouvelle doctrine; afin que si vous aviez pour agréable d'être de leur nombre, il vous plût de signer comme eux. N'ayant point eu réponse, j'ai quelque appréhension,

qu'un
par le
détou
sein,
pou
Seign
sion c
l'Egli
sein d
flam
esprits
domm
die au
cile u
sentes
le tem
combi
Qui de
faut sa
non se
manqu
de Tre
renvoie
naître
glise se
sel aff
celui d
duit ce
permis

qu'un libelle répandu de tous les côtés par les partisans de cette doctrine, pour détourner nosdits seigneurs de ce dessein, ne vous tième en suspens. C'est pourquoi, je vous supplie, au nom du Seigneur, de considérer l'étrange division que ces nouveautés mettent dans l'Eglise, dans les universités & dans le sein des familles. C'est un feu qui s'enflamme tous les jours, qui altère les esprits, & qui menace l'Eglise d'un dommage irréparable, si l'on n'y remédie au plutôt. De s'attendre à un concile universel, l'état des affaires présentes ne le permet pas. Vous savez le temps qu'il faudroit pour cela, & combien il en a fallu pour le dernier. Qui donc remédiera au mal présent? Il faut sans doute que ce soit le S. Siège, non seulement parce que les autres voies manquent, mais parce que le concile de Trente, en sa dernière session, lui renvoie la décision des difficultés qui naîtront touchant ses décrets. Or si l'Eglise se trouve dans un concile universel assemblé canoniquement, comme celui de Trente, & si le S. Esprit conduit cette Eglise, comme il n'est pas permis d'en douter; pourquoi ne sui-

vra-t-on pas la lumière de cet Esprit divin , qui enseigne la conduite qu'il faut tenir dans ces occasions douteuses , & qui est de recourir au souverain pontife ?

Si un évêque , continue le Saint , pensoit ne pas devoir se déclarer , sur des matieres dont il doit être juge ; on pourroit lui répondre , que le recours au Pape ne peut rien ôter au droit qu'il a de juger ; puisque les saints lui ont autrefois écrit contre les nouvelles doctrines , & n'ont pas laissé d'assister comme juges , aux conciles où elles ont été condamnées. Si quelques autres craignoient qu'une sentence tardive , ou moins décisive du S. Pere , n'augmentât l'audace des novateurs ; je pourrois l'assurer qu'aussi-tôt qu'il verra , outre la lettre du Roi , bien résolu à écrire sans délai , celle d'une bonne partie des évêques du royaume , il prononcera. Mais que gagnera-t-on à ce jugement , peut-on dire encore , puisque ceux qui soutiennent ces nouveautés , ne se soumettront point ? Cela peut être vrai de quelques-uns qui ont été de la cabale de Monsieur N. qui non seulement n'avoit pas de disposition à se soumettre aux décisions du Pape ,

Pape
aux c
coup
tiner
pre se
uniqu
les ch
du sa
penser
qui n'
de se
des fid
finie ,
d'ames
retard
une fac
d'un no
de la m
un pré
grand p
fait bea
die qu'
hugueno
qu'il a
conversi
séniste ,
tient dan
que cell
les minist
Tome

Pape, mais qui ne croyoit pas même aux conciles; je le fais pour l'avoir beaucoup pratiqué: ceux-là pourront s'obstiner comme lui, infatués de leur propre sens. Mais pour les autres, séduits uniquement par l'attrait qu'ont pour eux les choses nouvelles, ou par les liens du sang & de l'amitié, ou parce qu'ils pensent bien faire; il y en aura peu qui n'abandonnent le parti, plutôt que de se révolter contre le pere commun des fideles. Or il est d'une importance infinie, de ramener au bon chemin tant d'ames abusées, & d'empêcher sans retard que d'autres ne s'engagent dans une faction si pernicieuse. L'exemple d'un nommé Labadie, est une preuve de la malignité de cette doctrine. C'est un prêtre apostat, qui passoit pour grand prédicateur, & qui, après avoir fait beaucoup de dégât, tant en Picardie qu'en Gascogne, s'est enfin rendu huguenot à Montauban. Dans un livre qu'il a publié touchant sa prétendue conversion, il déclare qu'ayant été janséniste, il a trouvé que la doctrine qu'on tient dans ce parti est la même croyance que celle qu'il a embrassée. En effet, les ministres se vantent dans leurs prê-

Esprit
 e qu'il
 eufes,
 n pon-
 Saint,
 er, sur
 juge;
 recours
 bit qu'il
 lui ont
 les doc-
 comme
 été con-
 gnoient
 ins déci-
 l'audaca
 ter qu'au-
 du Roi,
 ai, celle
 du royau-
 gnera-
 dire en-
 nent ces
 t point?
 s-uns qui
 nseur N.
 s de dif-
 cussions du
 Pape;

ches , parlant de ces gens - là , que la plupart des catholiques sont de leur côté , & que bientôt ils en auront le reste. Après cela , que ne doit-on pas faire , pour éteindre un feu qui donne cet avantage aux ennemis jurés de notre religion ? Qui ne se jettera sur le monstre qui commence à ravager l'Eglise , & qui enfin la désolera , si on ne l'étrouffe à sa naissance ? Que ne voudroient point avoir fait tant de saints & zélés évêques qui vivent aujourd'hui , s'ils avoient été du temps de Calvin ? On voit maintenant la faute de ceux de ce temps-là , qui ne se sont pas opposés fortement à une doctrine qui devoit causer tant de guerres & de calamités. Vous donc , Monseigneur , qui enseignez & faites enseigner si religieusement dans votre diocèse la doctrine commune de l'Eglise , vous requérerez sans doute volontiers , que notre S. Pere fasse voir la même chose par-tout , afin d'étrouffer ces opinions nouvelles , qui ont tant de ressemblance avec les erreurs de Calvin. Certes , il y va de la gloire de Dieu , du repos de l'Eglise , & j'ose le dire , de celui de l'Etat ; ce que nous voyons plus clairement à Paris , qu'on ne peut l'imaginer ailleurs.

... E
vit
deux
com
dispo
tions
que
lats ,
en p
soit l
vrir le
chent
té , c
leurs f
point
mais f
pressa
poser
prit S
& un
sacrée
même
à leurs
donner
protesta
qu'il le
ses ma
oracles
honneur

Entre les évêques à qui ce Saint écrivit sur le même sujet, il y en avoit deux, qui par leur réponse, faite en commun & non signée, lui parurent disposés à garder le silence sur les questions du temps. Rien de plus délicat que de traiter avec ces sortes de prélats, qui transforment communément en prudence, soit leur pusillanimité, soit leur politique, & qui pour couvrir le foible de leurs raisons, se retranchent dans la prééminence de leur dignité, contre le zèle & la capacité de leurs subalternes. Vincent n'abandonna point pour cela la cause de Dieu : mais si d'un côté l'ardeur de sa foi le pressa de parler, d'exhorter & de proposer les vues que lui suggéroit l'Esprit Saint ; une humilité profonde, & un respect singulier pour la dignité sacrée des évêques, le porterent en même temps à se prosterner en esprit à leurs pieds ; les suppliant de lui pardonner la liberté qu'il prenoit, & leur protestant, d'un ton qui parloit du cœur, qu'il les révéroit comme ses peres & ses maîtres, comme les princes & les oracles de l'Eglise, dont il tiendroit à honneur de voir approuver ce qu'il

leur représentoit avec une entière soumission. Cette seconde lettre est trop importante, tant par sa matière, que par des marques ligatiées du génie & de la capacité de l'auteur, pour que sa longueur même nous dispense de la rapporter. Nous l'abrégerons néanmoins.

Sur ce que vous témoignez appréhender, dit-il d'abord, que le jugement de Sa Sainteté ne soit pas reçu avec la soumission que tous les chrétiens doivent à la voix du souverain pasteur, & que l'esprit de Dieu ne trouve pas assez de docilité dans les cœurs pour y opérer une vraie réunion; je vous représenterois volontiers qu'au temps où les hérésies de Luther & de Calvin, par exemple, ont commencé à paroître, si l'on avoit attendu pour les condamner, jusqu'à ce que leurs sectateurs eussent paru disposés à la soumission & à la réunion, elles seroient encore au nombre des choses indifférentes à suivre, ou à laisser, & auroient infecté beaucoup plus de personnes encore qu'elles n'ont fait. Si donc les nouveautés présentes, dont nous voyons les effets pernicioeux dans

les c
nous
les r
seurs
ce q
qui
d'en
Siège
de f
des p
d'une
béissan
dre a
qu'elle
qué d
dant e
foi dan
dire &
sont a
bien,
prêche
dont le
dans l'
verts p
Quan
chaleur
cun son
d'une ré
rendre;

les consciences, sont de même nature; nous attendrons en vain, que ceux qui les répandent s'accordent avec les défenseurs de la doctrine de l'Eglise: c'est ce qu'il ne faut point espérer, & ce qui ne sera jamais. Mais de différer d'en obtenir la condamnation du S. Siège, c'est donner au venin le temps de se répandre, & dérober à bien des personnes, même de marque & d'une grande piété, le mérite de l'obéissance qu'elles ont protesté de rendre aux décrets du S. Pere, aussi-tôt qu'elles les verroient. Elles ne désirent que de savoir la vérité, & en attendant elles demeurent toujours de bonne foi dans le parti, qui par-là s'accrédite & grossit à vue d'œil. Elles n'y sont attachées que par l'apparence du bien, & de la réformation qu'on y prêche; ce qui est la peau de brebis, dont les loups véritablement marqués dans l'évangile, se font toujours couverts pour abuser & séduire les ames.

Quant à ce qu'on objecte, que la chaleur des deux partis à soutenir chacun son opinion, laisse peu d'espérance d'une réunion parfaite, à quoi l'on doit tendre; je répons que dans la diversité

sité & la contrariété des sentimens , en matiere de foi & de religion , il n'y a point d'autre moyen de se réunir , que de s'en rapporter à un arbitre légitime , qui ne peut être que le Pape , au défaut du concile. Celui qui ne veut point se réunir en cette maniere , n'est capable d'aucune réunion , laquelle hors de là n'est pas même à désirer : car les loix ne doivent jamais se réconcilier avec les crimes , non plus que le mensonge s'accorder avec la vérité. L'uniformité entre les prélats sur-tout , seroit bien à souhaiter sans doute , pourvu néanmoins que ce fût sans préjudice de la foi ; car il ne faut point d'union dans le mal , ni dans l'erreur : mais quand cette union se devoit faire , ce seroit à la moindre partie de revenir à la plus grande , & au membre de se réunir à son corps & à son chef ; & voilà ce qu'on propose , puisque de six parties , il y en a au moins cinq qui ont offert de s'en tenir à ce que décideroit le Pape , au défaut du concile , qu'il est impossible d'assembler à cause de la guerre. Quand après cela il resteroit de la division , & si l'on veut , du schisme , il s'en faudroit pren-

dre
juge
évêq
plus
D
objec
avoir
son ;
aussi
autan
tis de
& les
qu'on
à gu
applic
fois r
ver id
l'autre
cette
juges
ce qui
point
parce
mande
le voi
des ch
possibl
rejet
être a

dre à ceux qui ne veulent point de juges , ni se rendre à la pluralité des évêques , à quoi ils ne défèrent pas plus qu'au Pape.

De-là sort la réponse à une autre objection , savoir que chaque parti croit avoir de son côté la vérité & la raison ; ce que j'avoue : mais l'on fait aussi que tous les hérétiques en ont dit autant , & que cela ne les a pas garantis des anathèmes lancés par les papes & les conciles. On n'a point trouvé qu'on dût employer une molle réunion à guérir le mal : on y a au contraire appliqué le fer & le feu , & quelquefois trop tard ; comme il pouvroit arriver ici. Il est vrai qu'un parti accuse l'autre de cette lenteur : mais il y a cette différence , que l'un demande des juges , & que l'autre n'en veut point ; ce qui est un mauvais signe. Il ne veut point de remède de la part du Pape , parce qu'il le sent possible ; & il demande celui du concile , parce qu'il le voit impossible , dans l'état présent des choses ; & s'il pensoit qu'il fût possible , il le rejetteroit , comme il rejette le premier. La guerre , pour être allumée dans tous les états chré-

tiens, n'empêche pas que le Pape ne juge avec toutes les conditions & les formes nécessaires, sur le choix même desquelles le concile de Trente s'en rapporte à Sa Sainteté. Et quoi d'étonnant en ceci, après que les saints prélats de l'antiquité, même assemblés en concile, ont ordinairement consulté & réclamé la chaire pontificale dans les questions de foi; comme on le voit dans les écrits des peres, & dans les annales ecclésiastiques? Or de prévoir qu'on n'acquiescera point à ce jugement; tant s'en faut que cela doive arrêter, ou imprimer de la crainte, que c'est au contraire un moyen de discerner les vrais enfans de l'Eglise, d'avec les opiniâtres.

Quant au remede que vous proposez, de défendre étroitement à l'un & à l'autre de dogmatiser; déjà il a été essayé, & n'a servi qu'à donner pied à l'erreur. Se voyant traité de pair avec la vérité, elle a pris ce temps pour se provigner; & l'on n'a que trop tardé à la déraciner. Cette doctrine n'étant pas seulement dans la théorie, mais dans la pratique, les consciences ne sauroient plus supporter le trouble & l'in-

qu
ch
ci
m
pe
fo
m
co
&
ce
qu
po
de
qu
voy
les
&
Ils
arg
ten
de
opin
tien
créa
gen
ver
vou
non
qui

quiétude que produit dans le cœur de
 chaque fidele un doute tel que celui-
 ci : J. C. est-il mort, ou n'est-il pas
 mort pour moi ? Il s'est trouvé ici des
 personnes qui, en voyant d'autres con-
 soler des moribonds, & les exhorter à
 mettre leur confiance dans la miséri-
 corde infinie d'un Dieu mort pour eux
 & pour tous les hommes, disoient à
 ces malades de ne s'y pas fier, parce
 que Notre-Seigneur n'étoit pas mort
 pour tous les hommes. Permettez moi
 de vous représenter encore, que ceux
 qui font profession de ces nouveautés,
 voyant que l'on craint leurs menaces,
 les redoublent avec plus de hardiesse,
 & se préparent à une forte rebellion.
 Ils tirent de votre silence un puissant
 argument en leur faveur : ils se van-
 tent, par un imprimé qu'ils distribuent
 de toutes parts, que vous êtes de leur
 opinion. Ceux au contraire qui se main-
 tiennent dans la simplicité de l'ancienne
 créance, s'affoiblissent & se découra-
 gent, en voyant qu'ils ne sont pas uni-
 versellement soutenus. Et ne seriez-
 vous pas bien mari un jour, que votre
 nom eût servi, contre vos intentions
 qui sont toutes saintes, à confirmer les uns

dans leur opiniâreté , & à ébranler les autres dans leur foi ? De rechef , il ne faut pas craindre que le Pape ne soit pas obéi , comme il est bien juste , quand il aura prononcé : outre que cette crainte de la désobéissance auroit lieu pour toutes les hérésies , qu'il faudroit par conséquent laisser régner avec impunité ; nous avons un exemple tout récent dans la fausse doctrine des deux chefs prétendus de l'Eglise , qui étoit sortie du même atelier : dès qu'elle a été condamnée par le pape , on a-obéi à ce jugement ; & il n'est plus question de cette erreur.

Quand on parle ainsi , il est rare qu'on ne fasse pas impression. Aussi l'humilité éclairée , ou l'humble capacité de Vincent trouva grace , & devant Dieu qui bénit ses desseins , & devant les évêques qui applaudirent , tant à la sagesse qu'à la pureté de son zèle : ils reconnurent & révérent en lui l'esprit des humbles & saints personnages de l'antiquité , tels que les Maxime , les Sophrone , les Antoine , qui du fond de leur retraite , & des solitudes les plus profondes , voloient au secours de l'Eglise assaillie par les hérétiques , pour animer , ou féconder le courage des premiers pasteurs.

qu'
con
cier
ses
de
form
com
tère
cieu
qu'e
gré
Sain
enfin
publ
poste
fidér
dign
diale
origi
néme
un es
lui de
après
des c
docte
suite
S. V
M

Vincent encourageoit de même, jusqu'au de là des monts, les docteurs commis par le clergé à la défense de l'ancienne doctrine, leur communiquoit ses vues & ses sentimens pour le bien de la religion, & les engageoit à l'informer du pli que prenoit l'affaire, comme de la chose du monde qui l'intéressoit le plus. Correspondance précieuse dans toute son étendue; puisqu'elle donne à peu près le même degré d'autorité aux lettres des amis du Saint, qu'à celles du Saint même. Car enfin l'Eglise qui lui a décerné un culte public, ne canonisa jamais, ni les imposteurs, ni leurs fauteurs. Cette considération même à part, rien n'est plus digne de foi que ces piéces primordiales, qui prenant l'affaire à son origine, ne peuvent la déguiser impunément, à moins d'avoir prévu, par un esprit prophétique, tous les plis qu'on lui donneroit par la suite. Quelques jours après la condamnation faite à Rome des cinq propositions de Jansénius, le docteur Hallier, qu'Innocent X fit ensuite évêque de Cavillon, écrivit à S. Vincent cette lettre intéressante :

Messieurs les jansénistes partent au-

jourd'hui de cette ville. Ils ont promis au Pape d'obéir ponctuellement : mais j'ai des sujets de m'en détier ; parce qu'ils ont dit à tous leurs affidés, qu'ils n'étoient pas condamnés ; que leur sens, qui est le même que celui de Jansénius, subsistoit toujours. Je fais qu'ils se rendront ridicules en tenant ce langage, Jansénius étant condamné, & les propositions, comme tirées de Jansénius ; & même le sens donné à la cinquieme proposition par les jansénistes, étant expressément & spécifiquement condamné ; & leurs sens étant tous exclus, comme impertinens, par une condamnation absolue. Néanmoins cela témoigne un endurcissement, qui pourr'aprocurer des partisans à l'erreur. C'est pourquoi il faut travailler à désabuser les personnes mal instruites. Je crains fort que M. de S. Amour ne s'en aille en poste, & ne rapporte les choses tout autrement qu'elles ne se sont passées ; disant qu'ils n'ont pas été suffisamment entendus : à quoi l'on a déjà reparti plusieurs fois, qu'il n'a tenu qu'à eux de l'être, ayant eu la liberté d'informer de vive voix & par écrit les cardinaux de la congrégation & les consultants pendant

une
mu
l'av
qu'
qu'
nou
d'un
féni
soig
plus
legu
se,
Jant
en c
d'aut
du li
sées
qu'or
trois
seign
qu'il
refus
donn
sujet
choses
d'em
contr
tout
Po
emple

une année entière ; qu'ils ont eu communication de nos écrits , comme ils l'avouent eux-mêmes dans la harangue qu'ils ont prononcée devant le Pape ; qu'il étoit inutile de les entendre & nous aussi , puisqu'il ne s'agissoit que d'une doctrine prise du livre de Jansénius , que le Pape a fait examiner soigneusement ; qu'il étoit d'autant plus inutile de les entendre , qu'ils n'alléguent point d'autres moyens de défense , que ceux qui sont consignés dans Jansénius ; que ce n'est pas la coutume en condamnant un livre , de prendre d'autres lumières que celles qui viennent du livre même , & des personnes versées dans la matière dont traite ce livre ; qu'on a offert aux Jansénistes deux , trois , quatre , cinq audiences de nosseigneurs les cardinaux , & tout autant qu'il en seroit besoin , ce qu'ils ont refusé ; que toutes les fois qu'ils ont donné des écrits , ils ont été hors du sujet , & n'ont tâché d'obtenir autre chose que de retarder , & en retardant , d'empêcher que le Pape ne prononçât contre leurs hérésies , afin de les semer tout à loisir.

Pour ce qui est des moyens qu'ils emploient pour éluder la bulle , il ne

fait que les connoître pour les condamner. Ils sont venus exprès pour défendre les propositions présentées au Pape par nosseigneurs les évêques, & pour empêcher qu'elles ne fussent condamnées; ils ont voulu arrêter la censure dans la faculté, quoique plus douce que celle de Rome; ils ont composé trois apologies pour Jansénius; ils ont interprété les propositions au sens de cet auteur: & les propositions en effet ne peuvent point avoir d'autre sens que celui de Jansénius, à moins de corrompre la signification des paroles qui les expriment. Le Pape les condamne toutes comme hérétiques, & n'en peut souffrir aucune interprétation; par conséquent elles sont condamnées dans le sens qu'ils leur vouloient donner, & qu'ils avoient présenté au Pape. Car partout où la loi ne fait point de distinctions, nous n'en devons pas faire non plus: *Ubi lex non distinguit, nec nos distinguere debemus.*

M. Lagaut, autre agent des catholiques, qui écrivit de Rome à S. Vincent, dans le même temps & sur le même objet, lui apprit de plus, qu'il y avoit eu des brigues très-fortes, &

des
sonn
que
que
cher
avoie
occup
en av
où, t
il s'ag
leine
amuse
auteur
qu'In
séniste
avoit
& qu'
harang
dit av
gnation
tive fo
prend
nocent
dans ce
ticulier
qu'il s'
avec la
ce que
la prés

des sollicitations de toutes sortes de personnes, même du premier rang, afin que le Pape laissât l'affaire indécidée; que les députés jansénistes n'avoient cherché qu'à traîner en longueur, & avoient dit eux-mêmes qu'ils vouloient occuper jusqu'à vingt audiences; qu'ils en avoient eu huit ou neuf du pape, où, sans jamais dire un mot de ce dont il s'agissoit, & investivant à perte d'haleine contre les jésuites, ils s'étoient amusés à prouver que ces peres étoient auteurs de plus de cinquante hérésies; qu'Innocent X, qui au rapport des jansénistes, se soucie peu des jésuites, avoit été révolté de cet acharnement; & qu'au sujet particulier de la fameuse harangue des agens du parti, il avoit dit avec autant de mépris que d'indignation, que ce n'étoit qu'une invective forcenée contre les jésuites. On apprend encore par cette lettre, qu'Innocent X fut persuadé qu'il avoit reçu dans ces discussions, une assistance particulière & très-sensible du S. Esprit; qu'il s'étonnoit lui-même de la facilité avec laquelle il avoit saisi & retenu tout ce que les théologiens avoient dit en sa présence; & qu'un matin s'étant re-

con-
pout
es au
, &
con-
cen-
douce
posé
ls ont
ns de
n effet
ns que
e cor-
es qui
damne
n peut
r con-
dans le
er, &
ar par-
distinc-
re non
ec nos

catho-
S. Vin-
sur le
, qu'il
tes, &

commandé à Dieu, il avoit fait venir incontinent un de ses secrétaires, & lui avoit dicté, dans cette seule matinée, toute la rédaction de la bulle.

Quand ce jugement définitif fut divulgué à Paris, S. Vincent, dont le zele très-actif n'avoit toutefois, ni amertume, ni faillies imprudentes, alla rendre visite à quelques docteurs, aux supérieurs de quelques maisons religieuses, & à différentes personnes en place, qui avoient paru les plus vives pour la cause de l'Eglise, afin de les exhorter à user de la modération propre à faciliter le rapprochement du parti vaincu. Il les supplia de se contenir, jusque dans les témoignages de leur joie; & sur-tout de ne rien avancer, ni dans les discours publics, ni dans les entretiens particuliers, qui pût aggraver l'humiliation des partisans de la doctrine condamnée, de peur de les aigrir & de les aliéner d'avantage, au lieu de les convertir. Passant des paroles aux effets, il s'en alla visiter à Port-royal ceux qui s'y retiroient d'ordinaire, les félicita de la soumission qu'ils marquerent d'abord, au moins pour la montre, à la décision du S. Siège, leur

parla
de g
bien
dout
si ac
recru
cule
cent.
ques
notab
toute
chef
M
la plu
cherer
d'abor
fuges
princi
leur o
coup d
de la
même
voies
Un am
duit, r
le part
s'y fais
s'il n'y
avec d

parla fort confidemment, & leur donna de grands témoignages d'estime, aussi bien que d'affection: C'est de-là sans doute, que certains visionnaires du parti, si accoutumés à s'enorgueillir de leurs recrues imaginaires, ont poussé le ridicule jusqu'à se faire un ami de S. Vincent. Le Saint alla voir ensuite quelques personnes de condition, les plus notables du parti, qui lui promirent toute soumission pour le jugement du chef de l'Eglise.

Mais ces sollicitations charitables, & la plupart des promesses qu'elles arracherent, n'eurent pas l'effet qu'on espéra d'abord. Le déguisement, les subterfuges, les palliatifs, dont les tenans principaux de la nouveauté coloroient leur obstination, prévalurent en beaucoup d'esprits sur toutes les exhortations de la charité, & sur les agitations mêmes de leur conscience, effrayée des voies tortueuses où on les engageoit. Un ami du Saint, qu'avoient presque séduit, tant l'austérité qu'on affichoit dans le parti, que les grandes aumônes qui s'y faisoient, vint un jour lui demander s'il n'y avoit pas moyen de composer avec des personnes si charitables & si

vertueuses. Et quoi, lui dit-il, veut-on les pousser à bout? ne vaudroit-il pas mieux faire un accommodement de gré à gré? Ils y sont disposés; & il n'y a personne de plus propre que vous à tempérer l'aigreur qui est de part & d'autre, & à procurer une bonne réunion.

Vincent, quoique toujours d'avis qu'on devoit user de modération, & même d'une grande indulgence envers les sectateurs de la nouvelle doctrine, vouloit néanmoins de la fermeté; ayant pour principe qu'une hérésie nouvelle est un mal qu'on ne doit, ni flatter, ni pallier. Lorsqu'un différend est jugé, répondit-il, il n'y a point d'autre accord à faire que de suivre le jugement rendu. Avant que ces Messieurs fussent condamnés, ils ont fait tous leurs efforts pour que le mensonge prévalût sur la vérité: alors ils ne vouloient entendre à aucune composition, & prenoient le dessus avec tant de hauteur, qu'à peine osoit-on leur résister. Depuis que le S. Siège a prononcé sur ces opinions à leur désavantage, les écrivains qui ont fait tant de livres & d'apologies pour les défendre, n'ont encore ni proféré,

ni é
Que
avec
since
rame
glise
de fo
térati
& pa
les a
sieurs
lumie
à nou
une s
glise.
que c
sion.

Le
à gag
noient
s'appl
la féd
vére d
doctri
rité le
miers
gation
Il leur
nauté

ni écrit aucun mot pour les désavouer. Quelle union pouvons-nous donc faire avec eux, s'ils n'ont pas une intention sincère de se soumettre? quel tempérament peut-on apporter à ce que l'Église a décidé? Ce sont des matières de foi, qui ne doivent, ni souffrir d'altération, ni admettre de composition; & par conséquent nous ne pouvons pas les ajuster aux sentimens de ces Messieurs. C'est à eux de soumettre les lumières de leur esprit, & de se réunir à nous par une même créance, & par une soumission sincère au chef de l'Église. Sans cela il n'y a rien à faire, que de prier Dieu pour leur conversion.

Le Saint voyant qu'il n'y avoit rien à gagner sur des esprits qui ne prenoient conseil que de leur propre sens, s'appliqua tout entier à prémunir contre la séduction, ceux qui avoient persévéré dans la simplicité de l'ancienne doctrine; & comme l'ordre de la charité le demandoit, il donna ses premiers soins aux membres de la congrégation dont il étoit l'instituteur & le chef. Il leur parla plusieurs fois en communauté, pour les établir solidement dans

les bons principes ; il leur défendit les livres des partisans de la nouveauté, de soutenir directement, ou indirectement leur doctrine, ni aucune opinion qui pût la favoriser. Si après cela il en rencontroit quelqu'un qu'on reconnoît y adhérer tant soit peu, il le retranchoit aussi-tôt, comme un membre gangrené qui n'étoit propre qu'à infecter les autres. Après avoir pourvu à la sûreté de sa congrégation, il étendit son zèle à plusieurs monasteres, sur-tout de religieuses, qui lui doivent, après Dieu, leur ferme attachement à la sainte créance. Il vouloit qu'on se déclarât ouvertement, contre des nouveautés expressément prosrites par l'Eglise ; regardant comme un vrai scandale, de dissimuler à ce sujet, & plus encore, de se tenir dans une espece de neutralité. Si c'est un mal, disoit-il, d'oublier les loix de la charité & de la modération, à l'égard des personnes engagées dans l'erreur, & de juger témérairement d'aucune d'elles ; c'est un autre mal plus dangereux, de vouloir, par une fausse charité, bien juger de ceux qu'on doit tenir pour hérétiques : ce n'est pas seulement témérité, mais iniquité, mais

imp
l'Eg
son
séqu
ner
la b
lats.
O
S. Vi
les hi
const
sénit
conci
nistes
que d
& d'a
lion s
qui é
déclar
néann
droite
parti
plaire
Les pl
de l'or
Bourz
Le
sulteun
préven

impiété, de ne pas condamner ceux que l'Eglise condamne ; & à plus forte raison, de les disculper, d'accuser par conséquent l'Eglise même, & de condamner les jugemens qu'elle prononce par la bouche de son chef & de ses prélats.

On voit par ces traits de la vie de S. Vincent de Paul, ainsi que par toutes les histoires du temps, qu'il en fut de la constitution du Pape, à l'égard des Jansénistes, comme des canons du dernier concile écuménique, à l'égard des Calvinistes & des Luthériens ; c'est à-dire que ces décisions, demandées de part & d'autre, ne trouverent qu'une rébellion scandaleuse dans presque tous ceux qui étoient imbus des erreurs, enfin déclarées telles par l'Eglise. Il se trouva néanmoins parmi eux quelques ames droites & généreuses, qui prirent le parti d'une soumission vraiment exemplaire, & d'une rétractation formelle. Les plus célèbres furent le P. Wading, de l'ordre de S. François, & l'abbé de Bourzeis.

Le P. Wading, quoiqu'établi consultant pour ces discussions, s'étoit laissé prévenir en faveur des nouveautés qu'il

poursuivoit d'office, & il avoit soutenu hautement la cause de Jansénius & des Jansénistes, jusqu'au moment de la décision. Mais sitôt que le vicaire de J. C. eut prononcé, il ne balançoit point à revenir sur ses pas; & peu content de renoncer en secret à son propre sens, il s'efforça, par une rétractation publique, d'effacer les impressions que son premier écart pouvoit avoir laissées. Après y avoir dit, selon le moins suspect des auteurs; enfin le Pape vient de publier une bulle, où chacune des cinq propositions est frappée de différentes censures, il ajoute en catholique bien décidé: si avant cette décision quelqu'un en a jugé autrement, sur quelque raison, ou quelque autorité de docteurs que ce puisse être; il est obligé présentement de captiver son esprit sous le joug de la foi, suivant l'avis de l'Apôtre. Je déclare donc, poursuit-il, que c'est ce que je fais de tout mon cœur, condamnant & anathématisant toutes les propositions susdites, dans tout & chacun des sens où Sa Sainteté a voulu les condamner; quoiqu'avant cette décision j'aie cru qu'on les pouvoit soutenir, selon certain sens, de la manière

Défense de
 l'Eglise Rom.
 par le P.
 Quesn. page
 419.

que
 que
 l'un
 en f
 d'ou
 fit a
 plus
 que
 ficati
 dale
 avec
 géné
 humili
 euren
 La
 & sur
 testoi
 ment
 tenoi
 cinq
 sies;
 les m
 nés;
 défen
 pouvo
 cace
 les av
 & qu
 voix

que je l'ai expliqué dans les suffrages que l'on peut voir. L'abbé de Bourzeis, l'un des principaux soutiens du parti, en faveur duquel il avoit composé tant d'ouvrages, dignes d'une meilleure cause, fit aussi sa rétractation ; & s'il médita plus long-temps sa démarche, ce ne fut que pour l'exécuter avec autant d'édification qu'il avoit pu donner de scandale ; comme on le verra dans son temps, avec le détail que mérite un procédé si généreux. Mais ces exemples d'une humilité véritable & d'une foi sincère eurent peu d'imitateurs.

La foule des jansénistes cependant, & sur-tout les importans du parti, protestoit qu'ils se soumettoient sincèrement à la bulle d'Innocent X ; qu'ils tenoient, avec le Souverain Pontife, les cinq propositions pour de véritables hérésies ; qu'ils les condamnoient dans tous les mauvais sens qu'il y avoit condamnés ; qu'ils ne vouloient pas même les défendre à l'avenir, sous prétexte qu'elles pouvoient avoir le sens de la grace efficace par elle-même, dans lequel ils les avoient défendues avant la censure, & que le Pape avoit déclaré de vive voix n'avoir pas en vue dans leur con-

damnation. D'où ils concluoient, pour imposer aux simples, que les propositions étant déterminées par le Pape même à n'avoir plus désormais ce sens-là, ils n'avoient plus aucun intérêt à les défendre, ou à ne pas approuver la constitution quant aux points de droit : & voici l'origine de la fameuse distinction du droit & du fait, dont il ne se présentera que trop d'occasions de parler dans la suite. Voyons pour le moment, si les protestations qu'on vient d'entendre étoient bien sinceres, relativement même aux seuls points de droit ; c'est-à-dire à la qualification des cinq propositions prises en elles-mêmes, & sans rapport au sens naturel qu'elles peuvent avoir dans le livre de Jansénius. Qu'on nous passe encore, avant de quitter ce chapitre, quelques mots de discussion : ils sont nécessaires pour l'entier éclaircissement des faits historiques, & pour en tirer le fruit qu'on doit chercher dans l'histoire.

Pour s'éclaircir à ce sujet, il est deux manieres de procéuer, dont l'une générale, & à la portée de tous les lecteurs, tire ses preuves de l'histoire & de la conduite des jansénistes : l'autre, qui

qui l
fastid
si l'on
ses tr
vétill
duite
tisans
nation
querer
de la
noient
nature
ils le
ils l'at
& les
mando
unique
l'inqui
sur le s
elles fu
quoi bo
mouven
d'en pr
roient
grandes
furent c
manœuv
garantir
querent

Tom

qui les tire de leurs écrits, seroit aussi fastidieuse que peu digne de l'histoire, si l'on ne se bornoit à quelques-uns de ses traits les plus marqués & les moins vétilleux. On oppose d'abord la conduite & le langage que tinrent les partisans de Jansénius avant leur condamnation, à ce qu'ils écrivirent & pratiquèrent depuis. Avant la publication de la bulle d'Innocent X, ils convenoient avec leurs adversaires du sens naturel qu'ont les cinq propositions, ils le soutenoient comme orthodoxe, ils l'attribuoient eux-mêmes à Jansénius; & les deux partis indistinctement demandoient une décision sur ce sens unique. Autrement, d'où seroit venue l'inquiétude des jansénistes de Paris, sur le sens des cinq propositions, quand elles furent déférées à la Sorbonne? à quoi bon se seroient-ils donnés tant de mouvemens, pour empêcher la faculté d'en prendre connoissance? D'où seroient provenues leurs alarmes, plus grandes encore quand les propositions furent dénoncées au Pape? & d'où les manœuvres qu'ils pratiquèrent pour les garantir de la censure? Ils s'en expliquent trop clairement alors, pour pou-

Page 8.

voir ensuite persuader autre chose. Dans les Considérations sur l'entreprise du syndic Cornet, ouvrage attribué à leur grand Arnaud, & avoué de tout le parti, ne disent-ils pas qu'on poursuit la condamnation des plus saintes & des plus constantes maximes de la grace; & que les propositions taxées d'hérésie par leurs adversaires, ont été puissamment défendues contre ces accusations frivoles?

Que signifie ensuite l'empressement des députés jansénistes à briguer, comme on le voit par le Journal de S. Amour, des suffrages à Rome pour les propositions? les louanges qu'ils donnent à trois ou quatre consultants qui leur étoient favorables? les plaintes qu'ils font de ce qu'on crioit à l'hérétique, quand quelqu'un de ces consultants parloit en faveur des propositions? Or ces consultants unis d'intérêt & de sentiment avec les députés jansénistes, défendoient les propositions dans leur sens propre & naturel. Outre la généralité de la règle, par laquelle quiconque approuve, ou condamne une proposition, est censé l'approuver, ou la condamner dans le sens propre & littéral des termes qui

l'én
exp
teur
au n
posit
préte
par e
autre
fice
terme
les pr
pre,
nullen

Ma
jugem
que de
nes, ne
sens de
être au
pourqu
grécati
Pape,
s'en ex
damner
sénus,
position
de con
position
rel, c'é

l'énoncent , à moins qu'il ne déclare expressement le contraire ; ces consultants ont marqué très-distinctement , au moins sur quelques-unes de ces propositions , que c'étoit ce sens-là qu'ils prétendoient justifier. Sur la première , par exemple , d'où dérivent toutes les autres , le pere commissaire du S. Office opina qu'eu égard à la valeur des termes dont elle étoit composée , & en les prenant dans leur signification propre , usuelle & ordinaire , elle n'étoit nullement censurable.

Mais ce sens propre & naturel , au jugement de ces examinateurs , aussi bien que des agens dont ils étoient les organes , ne différoit point pour eux-mêmes du sens de Jansénius , qu'ils se persuadoient être aussi le sens de S. Augustin. C'est pourquoi on les vit dans quelques congrégations haranguer à genoux , devant le Pape , afin de le détourner , comme ils s'en expliquoient à lui-même , de condamner S. Augustin sous le nom de Jansénius , en condamnant les cinq propositions : tant ils étoient persuadés que de condamner , ou d'absoudre ces propositions dans leur sens propre & naturel , c'étoit condamner , ou absoudre

Jansénius. Aussi voit-on que le pere Wading n'apelle S. Amour & ses adjoints, que les Sorbonistes qui défendent la cause de Jansénius ; prenant pour une même chose de défendre Jansénius , & de soutenir les cinq propositions dans leur sens propre & littéral. De-là vient qu'en faisant sa rétractation , il protesta , dans les termes de l'Apôtre , que , pour se soumettre à la bulle , il captivoit son entendement sous le joug de la foi. S'il avoit pensé que la condamnation tombât sur un autre sens que celui de Jansénius , qu'il avoit uniquement défendu , comme le sens littéral & le plus naturel des propositions ; qu'eût-il eu besoin de captiver son entendement , pour adhérer à cette condamnation ? On ne parle ainsi que dans les rencontres , où , malgré les raisons qui paroissent convaincantes , on renonce à son jugement propre , & l'on sacrifie toutes ses lumieres à la foi. Ce raisonnement aura plus de force encore , par rapport à la rétractation de l'abbé de Bourzeis , à qui l'on peut également l'appliquer , & qui étoit mieux initié que le pere Wading dans les mysteres du parti.

Concluons donc sans crainte , que ,

si to
bon
roier
C'est
Bou
n'a j
cinq
vé ,
parti
dâr
qu'il
gustin
jansér
d'opin
bulle
abbé
puisqu
dit po
doctri
que ce
avec a
néanm
qu'ils
que de
croient
pouvoir
se soum
tandis
qu'ils a

si tous les jansénistes avoient été d'aussi bonne foi que ces deux-ci, ils se seroient expliqués de la même manière. C'est une chose notoire, que l'abbé de Bourzeis, aussi bien que le pere Wading, n'a jamais rien soutenu au sujet des cinq propositions, qui n'ait été approuvé, adopté, soutenu par le reste du parti; rien que tout le parti ne regardât comme sa propre doctrine, rien qu'il n'attribuât, comme eux, à S. Augustin & à Jansénius. Si donc les autres jansénistes avoient pu, sans changer d'opinion, souscrire sincèrement à la bulle d'Innocent X, ce pere & cet abbé l'auroient pu aussi bien qu'eux; puisque le reste des jansénistes n'a rien dit pour se défendre d'avoir soutenu la doctrine condamnée par cette bulle, que ces deux-ci n'eussent droit de dire, avec autant & plus de raison. Les voilà néanmoins qui avouent de bonne foi, qu'ils ont soutenu la doctrine hérétique des cinq propositions, & qui se croient obligés à une rétractation, pour pouvoir certifier, sans parjure, qu'ils se soumettent aux décisions du S. Siège; tandis que les autres nient hardiment qu'ils aient jamais rien dit, ni écrit,

de contraire à ces décisions , & qu'ils soient tenus de se rétracter , avant d'y souscrire. Sur quoi on peut les prendre dans leurs propres paroles , & les mettre en contradiction avec eux-mêmes.

Il y avoit deux langages dans le parti , l'un pour le public , & l'autre pour les adeptes : tandis qu'on faisoit des protestations publiques d'une soumission sincere à la bulle , comme à une censure juste & légitime d'assertions vraiment hérétiques , auxquels on témoignoit ne prendre aucun intérêt ; on parloit bien différemment dans les mémoires secrets , & dans les lettres qu'on écrivoit en confidence. C'est ce que démontre quantité de leurs écrits , & particulièrement une foule de lettres qui sont relatées dans le Journal de S. Amour , demeuré secret , quant à cette partie , jusqu'à l'année 1662. Avant même que le Pape eût prononcé , ils étoient dans les dispositions les plus défavorables à l'égard du Jugement attendu. *Si cette condamnation*, disoit alors S. Amour lui-même, *se faisoit autrement que nous ne la demandons* ; ce qui est arrivé en effet, *elle seroit informe , inouïe , contre toutes sortes de regles & d'équité , & si*

Journal de S.
Amour , p.
85. Col. 2.

dé
con
ten
lui
la d
les
de
tion
enc
S.
on
resp
lui
ren
juge
affec
d'in
Un
après
hor
voit
doit
des
cria
dans
dans
écriv
com
de l

détruiroit d'elle-même. Si elle se fait contre les formes, dit-il dans le même temps à l'ambassadeur de France, qui lui demandoit si l'on s'en tiendrait à la décision du Pape; si elle se fait contre les formes, sur les idées d'Albiss, ou de quelques autres aussi mal intentionnés, & aussi ignorans, ce qui est encore arrivé suivant les préventions de S. Amour, on n'y déférera nullement, on n'y aura nul égard. Entre ses correspondans disposés comme lui, l'un lui mandoit, qu'il étoit hors d'apparence de pouvoir trouver à Rome des juges assez instruits, ou même assez affectionnés à la vérité, & assez dégagés d'intérêt pour prononcer en sa faveur. Un autre lui écrivant de Rome même, après lui avoir dit que le Pape étoit horriblement prévenu, qu'on ne pouvoit rien espérer de bon, que tout tenoit au mal, c'est-à-dire à la censure des propositions; est-il possible, s'écria-t-il, que la vérité soit si mal servie, dans un lieu où elle devoit siéger comme dans son trône! Un autre encore lui écrivoit de Paris en ces termes: C'est commettre la vérité à ses ennemis, que de la soumettre à des personnes, qui

Ibid. p. 130.
Col. 2.

Ibid. p. 264.
415. 411.
523. 553.
551. 456.
557.

avec les meilleures intentions qu'on puisse leur prêter, n'auront jamais les lumières & les connoissances requises pour pénétrer les matieres dont il est question.

Après la publication de la bulle, différens amis de S. Amour lui écrivoient, toujours du même ton, que les personnes un peu intelligentes n'avoient pas grand respect pour cette censure; tant ils y voyoient de partialité, de passion & d'injustice; que ce sera toujours imprudence, de faire discuter une cause devant un juge qui n'entend pas les termes de la matiere dont il s'agit; que c'étoit un défaut de générosité dans un évêque de France, de ne point imiter ceux des prélats Flamands qui ne vouloient pas recevoir la décision du Pape; que les personnes intelligentes avoient bien prévu que Rome ne feroit qu'un coup fourré. C'est le même langage dans bien d'autres écrits des jansénistes, particulièrement dans celui qui a pour titre; *Dessain des Jésuites présenté aux Evêques*. L'auteur s'efforce d'y prouver d'une maniere doctrinale & soutenue, que le jugement d'Innocent X sur les cinq propositions, n'a point été rendu selon les regles de l'Eglise, mais sur

De la foi
humil. part.
2. p. 21. 22.
35. 41.

un p
ne s
par
à so
Gilb
au fa
dre
fon
& qu
N
l'exa
les. j
étoie
les u
ques
attrib
mais
ignor
cause
euren
tant a
cardi
& de
tans
le se
prop
qu'il
jansé
doier

un principe erroné ; & que ce Pontife ne s'y est porté que par politique , & par le vain désir de donner du relief à son pontificat. Dans une lettre de Gilbert , fameux janséniste Flamand , au fameux Arnaud , on accuse Alexandre VII d'avoir élargi la blessure que son prédécesseur avoit faite à l'Eglise , & qui n'étoit pas encore bien fermée.

Secrets du
Parti , Edit.
p. 55. Relat.
Sommaire, p.
20

Nous n'avons pas dissimulé qu'avant l'examen des cinq propositions à Rome , les jansénistes avoient publié qu'elles étoient susceptibles de plusieurs sens , les uns catholiques , les autres hérétiques ; & qu'ils se plaignoient qu'on leur attribuât injustement les sens hérétiques : mais il ne faut pas non plus laisser ignorer , que durant l'instruction de la cause , les députés du clergé de France eurent grand soin d'expliquer par écrit , tant aux théologiens consultants , qu'aux cardinaux commissaires , le sens précis & déterminé qu'eux & leurs commettans avoient toujours regardé comme le sens naturel , littéral & uniquement propre des cinq propositions ; le seul qu'ils attribuoient à Jansénius & aux jansénistes , & sur lequel seul ils demandoient le jugement du S. Siège. Ce

Journal de S.
Amour page
284. &c.

point de fait est porté jusqu'à l'évidence par un de leurs mémoires, que S. Amour lui-même nous a transmis dans son Journal. Ainsi, pour savoir si jusque-là on étoit convenu de part & d'autre, en quoi consistoit le sens de Jansénius & des jansénistes, il ne faut que lire ce mémoire, capable tout seul de convaincre pleinement, qu'on ne leur attribue rien qui ne soit tiré de leurs écrits avec une exactitude scrupuleuse. On s'y assurera sans ombre de doute, que les mêmes dogmes, précis, & déterminés par les catholiques, lorsqu'ils en demandoient la qualification, étoient alors reconnus de chaque côté pour le sens & la doctrine de Jansénius; & qu'il n'y avoit de contestation que pour la manière dont cette doctrine devoit être qualifiée. On sent assez que ces longs traits de discussions ne sauroient trouver place dans cet ouvrage, qui déjà peut-être n'en paroît que trop chargé au commun des lecteurs: mais nous avons indiqué les sources; & les curieux pourront y recourir sans peine. Finissons par une observation générale, qui dans le fond est suffisante, & que tout le monde pourra goûter, aussi bien que saisir.

nat
pro
uni
que
cess
la n
l'im
puls
sité
fair
cenc
mie
fern
l'im
faire
cepe
grac
man
man
péra
rir
mér
le c
pou
son
imp
vin
qu'i

Le principe général, d'où dérivent naturellement & nécessairement les cinq propositions dans leur sens littéral & uniquement propre, n'est autre chose que le dogme désespérant de la grace nécessaire, ou en termes plus radoucis, la nécessité prétendue de faire le bien, & l'impossibilité de faire le mal sous l'impulsion de la grace, ainsi que la nécessité de pécher, & l'impossibilité de bien faire sous l'impulsion de la concupiscence. De-là suit nécessairement la première des cinq propositions, qui renferme toutes les autres; c'est-à-dire l'impossibilité, même pour le juste, de faire le bien, ou d'observer les préceptes, toutes les fois qu'il n'a pas une grace qui les lui fasse observer d'une manière irrésistible, & qui peut lui manquer. Et selon cette doctrine désespérante, il ne laisse pas alors d'encontrer l'indignation de son Dieu, & de mériter les peines éternelles. Voilà donc le chrétien, & le juste même, damné pour une action qu'il n'a pas été en son pouvoir de ne pas faire. Mais cette impuissance, dit-on avec Beze & Calvin, ne peut lui servir d'excuse, parce qu'il l'a contractée par le péché du pre-

mier pere. Les coriphées du parti, loin de rougir du reproche qu'on leur faisoit d'emprunter cette maxime des calvinistes, répliquoient avec ironie, qu'il falloit leur reprocher encore que Beze & Calvin disoient avec eux, qu'il y a un seul Dieu en trois personnes; égalant en quelque sorte le principe fondamental du calvinisme & du luthéranisme, aux vérités fondamentales de la religion. Ils allerent jusqu'à dire en termes exprès, que ce qu'on leur reprochoit, comme le fondement de l'hérésie de Calvin, savoir la nécessité de pécher, & l'impossibilité d'obéir aux préceptes, dans ceux qui les transgressent depuis la chute du premier homme, étoit au contraire le fondement unique & l'ame de toute la religion de J. C.

Combien d'autres traits de ressemblance n'a-t-on pas remarqués entre les derniers hérésiarques & leurs compilateurs? Ce n'est qu'en imposant à Luther & à Calvin, qu'Arnaud a mis de la différence entre eux & lui, sur ce qu'il y a d'essentiel dans la matiere de la grace & de la liberté. Il n'en differe que par la maniere artificieuse dont il exprime, ainsi que ses disciples, pour

S. Aug. Viſt.
Contec. l. p.
14.

emp
pren
est fr
est é
la bo
feste
berg
d'Yp
Qu
ſité co
le lan
de H
l'équi
tale ?
quelq
euſſen
la nat
verſel
ſité ab
par un
dre, te
le ciel
qui y
peut pe
l'ont d
différen
quant à
qu'en c
au bien

empêcher qu'on ne voie au moins du premier coup d'œil, que sa doctrine est frappée des mêmes anathêmes. Tout est égal entre les uns & les autres, à la bonne foi près; en quoi il est manifeste que les évangélistes de Vittemberg & de Geneve, l'emportent sur ceux d'Ypres & d'Utrecht.

Que signifie, par exemple, la nécessité conditionnelle, & non absolue, dans le langage des nouveaux évangéliques de Hollande, ennemis si déclarés de l'équivoque & de la restriction mentale? On ne l'eût jamais imaginé, si quelques-uns de leurs oracles ne nous eussent appris que, sans égard, ni à la nature des choses, ni à l'usage universel des termes, ils appelloient nécessité absolue, celle qui détermine au bien par une grace qu'on ne peut plus perdre, telle que les bienheureux l'ont dans le ciel; & nécessité conditionnelle, celle qui y détermine par une grace que l'on peut perdre encore, telle que les justes l'ont durant cette vie. Par-là, toute la différence entre les bienheureux & nous, quant à la nécessité d'agir, ne consiste qu'en ce qu'ils sont toujours déterminés au bien, & que nous le sommes quel-

S. Aug. Viâ.
Conf. 5. p.
20. Arnaud,
2. Apolog. de
Janf. p. 29.

quelquefois au bien, & quelquefois au mal, selon l'impression de la grace, ou de la concupiscence, qui prédominent tour à tour. D'où il ne nous est pas plus possible de résister à l'une ou à l'autre, qu'aux bienheureux de résister à la nécessité où la vision béatifique les met d'aimer Dieu. Que signifie encore le pouvoir absolu, & non relatif, médiateur, & non immédiat, radical & substantiel, mais non pas actuel ou prochain, qu'on laisse à la volonté pour résister à la grace, ou à la concupiscence? Sans examiner la valeur de tous ces pouvoirs, ou plutôt de ces termes sans objet & de pur manège; on a fait une comparaison qui montre toute la mauvaise foi de leurs inventeurs. Le pouvoir absolu, radical & réel que la volonté, sous l'impulsion de la grace, ou de la concupiscence, a de leur résister, est parfaitement semblable à celui qu'un homme fort & naturellement agité, mais étroitement garotté, a d'obéir au maître qui lui ordonne de marcher & de courir. Il a, dans sa force & la bonté de ses jambes, le pouvoir, ou la faculté naturelle de marcher: mais relativement à la situation où il se

trou
pres
impr
qu'o
volon
confé
d'obe
relati
pas;
ter à
cence
est la
triomp
n'existe
du lan
ment a
langag
Com
de lect
fables
sons a
tout ce
sans de
'Inno
dans le
les qua
leur do
tracté,
Pere W

trouve, & à l'ordre du tyran qui le presse, n'est-il pas dans la plus grande impuissance d'obéir, de quelque nom qu'on la nomme? C'est ainsi que la volonté subjuguée par la concupiscence, conserve, avec sa nature, le pouvoir d'obéir à la grace, mais un pouvoir relatif à la situation où elle ne se trouve pas; c'est-à-dire, qu'elle pourroit résister à la concupiscence, si la concupiscence ne l'attaquoit point; ou ce qui est la même chose, qu'elle pourroit triompher de son ennemi, si cet ennemi n'existoit plus. Telle est la simplicité du langage des rigoristes, qui déclament avec tant d'ostentation contre le langage à double entente.

Concluons, & pour toutes les classes de lecteurs auxquelles nous sommes redoublés, rappelons en substance & réduisons au raisonnement le plus simple, tout ce qu'ils viennent de lire. Les partisans de Jansénius ont cru avant la bulle d'Innocent X, ce qui a été soutenu dans les congrégations préalables, par les quatre consultants qui favorisoient leur doctrine, & ce qu'ont depuis rétracté, tant l'abbé de Bourzeis, que le Pere Wading: or ces consultants ont

soutenu, comme ils le déclarent en termes exprès, les cinq propositions dans le sens propre & naturel, qui est le sens condamné; & c'est aussi ce qu'ont rétracté le Pere Wading & l'abbé de Bourzeis, qui sans cela n'auroient rien eu à rétracter: c'est donc ce que croyoient les Jansénistes avant la bulle. Mais ce qu'ils ont défendu comme leur propre doctrine, ils l'ont aussi défendu & regardé comme la doctrine de Jansénius, n'ayant jamais distingué l'une de l'autre: or ils ont défendu, comme leur propre doctrine, les cinq propositions prises dans leur sens propre & naturel; ils reconnoissoient donc alors, que ce même sens étoit celui de Jansénius. Sur quel principe l'ont-ils nié depuis? c'est à eux de répondre. Cessons d'aggraver leur crime, & le châtimement, déjà si terrible qu'il mérite, en leur présentant, à pure perte, la lumière qu'ils abhorrent. Il suffit bien de ce que nous avons dit, pour prémunir les ames droites contre les impostures & la séduction.



H

D



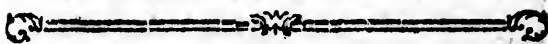
L

DE P
n:fr
d'A

S I l'
dre de
n'y ré
sont p
verselle
quelle
au con
dale. M
que le
décision
cédoine



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.



LIBRE SOIXANTE-DIX-SEPTIEME.

*DEPUIS la condamnation du jansé-
nisme en 1653, jusqu'à la bulle
d'Alexandre VIII en 1656.*

SI l'on pouvoit justement se plaindre de l'Eglise, pour les décisions qui n'y rétablissent pas la paix, & qui ne sont pas suivies d'une soumission universelle; il n'en est aucune contre laquelle on ne pût crier à l'imprudence, au contre-temps, au trouble & au scandale. Mais la bulle d'Innocent X n'eut que le sort qu'avoient eu autrefois les décisions de Nicée, d'Ephese, de Calcedoine, & plus près de nos temps,

celles de Trente , qui , bien loin de réunir les esprits , donnerent lieu à une animosité & à une opiniâtreté plus grande qu'auparavant. Ce pontife eut-il pour cela tort de décider ? peut-on même penser que sa décision fut inutile ? L'expérience de tous les temps n'est-elle pas au contraire une forte présomption , que sans ce frein les progrès de l'erreur & les troubles mêmes auroient été plus grands ? Au moins , on les lui eût justement reprochés , s'il fût demeuré dans un silence qui eût eu l'air de la connivence ; au lieu qu'on ne peut plus les imputer qu'à l'obstination des réfractaires. La constitution d'Innocent X a du moins été suivie de ces deux bons effets , savoir qu'il ne s'est presque plus trouvé personne , hormis les calvinistes déclarés , qui ait soutenu ouvertement les cinq propositions ; & que ceux qui tenoient toujours au fond de cette doctrine , ont été obligés de recourir à des subtilités inintelligibles pour la plupart des fideles , très-suspectes dès-là aux ames droites , & beaucoup moins dangereuses qu'auparavant pour tout le monde.

S
gou
pein
tenc
tout
se tr
ce f
faire
l'effe
de la
dive
tées
vant
de l
après
on l
Jansé
des c
tinue
part
impr
positi
& m
dans
un
prouv
faires
trine
natio

Sur différens écrits publiés dans ce goût , nos pasteurs reconnurent sans peine qu'on tendoit à éluder la sentence apostolique , & à rendre inutile tout ce qui s'étoit fait. Les prélats qui se trouvoient à Paris se rassemblèrent à ce sujet , & choisirent huit commissaires des plus éclairés d'entre eux , à l'effet de considérer , ce sont les termes de la délibération , les interprétations diverses , & les autres évasions inventées pour rendre la bulle inutile. Suivant la même relation, écrite par ordre de l'assemblée , qui la fit imprimer après l'avoir révisée , on rechercha , on lut & l'on examina les textes de Jansénius qui se rapportent à chacune des cinq propositions. Cependant , continue la relation , on apporta , de la part des jansénistes , une instruction imprimée , pour montrer que les propositions n'étoient pas dans Jansénius , & même qu'il enseignoit le contraire dans ses ouvrages. Ils présentèrent aussi un mémoire imprimé , tendant à prouver que le dessein de leurs adversaires étoit de faire condamner la doctrine de S. Augustin , par la condamnation des sentimens de Jansénius. Ces

Actes du
Clergé. An.
1654. p. 8.

pieces furent encore examinées avec le plus grand soin, par les prélats commissaires. Après dix séances d'un travail assidu, ils déclarerent en pleine assemblée que les cinq propositions condamnées par la bulle d'Innocent X, étoient véritablement dans le livre de Jansénius, qui les enseignoit, qui les expliquoit, qui s'efforçoit de les prouver, & de répondre aux objections; que bien loin d'imposer à sa doctrine, ou de l'altérer, elles n'exprimoient pas entièrement le venin qui est répandu dans toute la suite de son gros volume. D'où ils conclurent que, les condamnations se faisant suivant la signification propre des paroles & le sens des auteurs, il étoit indubitable que les cinq propositions avoient été condamnées dans leur sens propre, qui est celui de Jansénius; c'est-à-dire que les opinions & les dogmes de cet évêque sur la maniere qui est contenue dans les cinq propositions, & qu'il a plus amplement étendue dans son *Augustin*, étoient condamnées par la bulle. En quoi, poursuit-on, l'on ne sauroit trop applaudir à la sagesse du Pape, si conforme à l'exemple de ses prédé-

cesseur
condam
naire
ce qu'
vres,
risé au
gré l'o
persuad
Tous l
traires
ment d
position
dent,
le sens
dans un
selon le
suscepti
bien qu
n'est pl
férend s
avant q
Quan
dogmes
Augustin
de l'Egl
eurent s
que d'H
traire a
pres, q

cesseurs & des saints conciles, qui, en condamnant les héréses, ont d'ordinaire nommé les auteurs; afin que tout ce qu'ils en soutiennent dans leurs livres, demeure également anathématisé au sens qu'ils le soutiennent, malgré l'obstination de leurs sectateurs à se persuader que ce sens est orthodoxe. Tous les doutes & les allégations contraires ne tendent qu'à l'anéantissement de la constitution: car si les propositions, comme ceux-ci le prétendent, ne sont pas condamnées dans le sens de Jansénius, mais seulement dans un sens vague, indéfini, & que selon leur signification propre ils soient susceptibles d'un sens orthodoxe, aussi bien que d'un sens hérétique; la bulle n'est plus qu'une illusion, & le différend subsiste au même état qu'il étoit avant que Rome eût parlé.

Quant à la conformité prétendue des dogmes de Jansénius avec ceux de S. Augustin, & par conséquent avec ceux de l'Eglise Romaine; les commissaires eurent soin d'ajouter, que le saint évêque d'Hyppone étoit ouvertement contraire aux subtilités de l'évêque d'Ypres, qui le citoit en sa faveur, à

l'exemple des hérétiques anciens & modernes, tous également jaloux d'appuyer leurs erreurs du témoignage des peres, aussi bien que des écritures, & spécialement de S. Augustin; ce qui n'avoit point empêché les papes & les conciles de proscrire les faux dogmes, dans tous les temps. Sans se borner à ces observations générales, on lut dans l'assemblée les passages de S. Augustin que les défenseurs de Jansénius alléguoient sur chacune des propositions, & d'où ils concluoient qu'en les condamnant on condamnoit la doctrine de ce pere: sur quoi les commissaires, après avoir fait remarquer la mauvaise foi avec laquelle ces apologistes citoient & contournoient les passages de Jansénius, montrèrent que S. Augustin n'étoit pas moins conforme aux décisions de la bulle, qu'opposé aux opinions de Jansénius; que le docteur de la grace avoit incontestablement enseigné sur cette matiere, ce qui appartient véritablement à la regle de la foi; que s'il y avoit ajouté des questions moins importantes, & laissées indécisées par le décret apostolique d'où il tire son autorité supérieure, le malheur de Jansénius étoit que les asser-

tion
 stio
 indé
 d'au
 S.
 avan
 cela
 Pie
 juge
 que
 passa
 pliqu
 où ce
 reme
 déclar
 par v
 produ
 bulle
 sitions
 L'asse
 Pape
 lats de
 On
 lors l
 qui er
 les cir
 la lib
 avoien
 que la
 ris des

tions exprimées par les cinq propositions n'étoient pas du nombre des indéfinies ; qu'il n'y avoit point eu d'auteur catholique qui eût interprété S. Augustin au sens de Jansénius , avant Michel Baius , condamné en cela par les papes Grégoire XIII & Pie V ; enfin que le concile de Trente , juge légitime de la tradition catholique , comparant ensemble les différens passages de S. Augustin , en avoit expliqué les vrais sens , par les endroits où ce profond docteur s'étoit plus clairement énoncé. Il fut donc arrêté qu'on déclareroit , & l'on déclara en effet , par voie de jugement , sur les piéces produites de part & d'autre , que la bulle avoit condamné les cinq propositions , comme étant de Jansénius. L'assemblée manda ce jugement au Pape , & en écrivit aussi à tous les prélats du royaume.

On voit que le clergé pénétoit dès lors l'artifice des nouveaux sectaires , qui en faisant profession de condamner les cinq propositions , se ménageoient la liberté de soutenir tout ce qu'ils avoient cru jusque-là , sous prétexte que la doctrine de Jansénius , à laquelle ils demeuroient attachés secrètement ,

n'avoit reçu aucune atteinte. Et comme ils eurent encore offert de recevoir la censure des propositions en quelque sens qu'elles pussent avoir, pourvu qu'on ne dît pas qu'elle eût été faite au sens où Jansénius les enseignoit; on rejetta cet expédient avec mépris. Outre l'absurdité qu'il y avoit à les condamner en quelque sens qu'elles pussent avoir, puisque, selon ceux qui faisoient cette offre, elles pouvoient avoir un sens catholique; on sentit que ces termes généraux tendoient toujours à rendre inutile la condamnation, qui dans la bulle est expresse & très-claire contre la doctrine de Jansénius. On jugea donc ce tempéramment contraire à la paix même & à l'union des esprits qu'on recherchoit, parce qu'elle ne pouvoit s'établir sur l'ambiguïté, source la plus commune des divisions, mais seulement sur l'unité & la simplicité de la foi. A ce sujet, la sage & savante assemblée releva les artifices divers dont avoient usé les anciens hérétiques, afin de surprendre la religion des évêques; & comment dans ces accords pernicieux, où l'on s'étoit rapproché des déserteurs de la foi sous prétexte de

de l'
avoir
& l'
cita
rôme
On
le no
comm
pélagi
une p
voit c

Le
assembl
ratisfact
à l'assembl
même
Il y a
de no
firme
sujet d
expres
trente
condan
la doc
conten
tinus.
écrivai
dans l
même
To

de leur faciliter le retour , l'Eglise
 avoir toujours perdu de ses droits ,
 & l'hérésie , augmenté ses forces. On
 cita ces paroles mémorables de S. Jérôme
 touchant l'accord de Rimini :
*On a consacré la prévarication sous
 le nom de l'unité ; & l'on conclut ,
 comme fit le même pere contre les
 pélagiens , à ne point se priver , pour
 une paix feinte , des avantages qu'a-
 voit conservés la guerre.*

Le Pape ayant reçu la lettre de cette
 assemblée, en témoigna la plus grande sa-
 tisfaction, & fit expédier un bref adressé
 à l'assemblée générale que le clergé du
 même royaume devoit tenir dans peu.
 Il y comble d'éloges le zele & la piété
 de nos prélats ; il approuve & con-
 firme ce qu'ils venoient de juger au
 sujet de la bulle ; il déclare en termes
 exprès , que par sa constitution du
 trente-unieme de mai 1653 , il avoit
 condamné dans les cinq propositions,
 la doctrine de Cornelius Jansénius ,
 contenue dans son livre intitulé *Augus-
 tinus*. Après cela , croira-t-on que les
 écrivains de la plus grande autorité
 dans le parti , & le pere Quesnel
 même aient eu le front d'avancer , qu'il

ne paroît par aucun acte authentique que le livre de Jansénius ait été examiné ? Ont-ils donc présumé que le mensonge , proféré avec assurance , auroit la vertu de prévaloir contre ce témoignage , aussi notoire que formel , du Pape & des évêques ?

Le Pontife dans son bref recommandoit aux prélats , outre l'exécution de sa bulle , celle d'un décret qu'il avoit donné depuis , & qui portoit condamnation de quarante ouvrages , déjà publiés pour la défense de l'*Augustinus*. De ce nombre étoient l'écrit à trois colonnes , présenté autrefois à Rome par les agens du parti , & devenu assez fameux pour mériter cette censure expresse ; les deux apologies composées par Arnaud en faveur de Jansénius ; le traité de la Grace victorieuse par l'abbé de la Lane ; la lettre pastorale de l'archevêque de Sens , avec le mandement de l'évêque de Comminges , & le catéchisme de la grace , attribué au docteur Faydeau par l'historien même du Jansénisme. Ce bref fut lu & reçu avec applaudissement , dans une assemblée particulière , au défaut de la générale qui n'avoit pu com-

men
con
pou
tent
l'un
pût
prin
bref
les c
par t
régu
par
géné
qui
pasto
ditio
un d
suivr
par u
Pa
cette
que c
que n
mais
que n
sur c
Roma
grace
à Ro

mencer aussi-tôt ; mais on écrivit incontinent à tous les prélats du royaume , pour leur donner connoissance des intentions du Saint Pere , & pour arrêter l'un des plus grands maux dont l'Eglise pût être affligée ; c'est ainsi qu'on s'en exprimoit : on les pria de faire souscrire le bref , ainsi que la constitution , par tous les chapitres , par toutes les universités , par toutes les communautés séculières & régulières , exemptes ou non exemptes , par les curés & tous les bénéficiers , généralement par toutes les personnes qui pouvoient intéresser la sollicitude pastorale , de quelque qualité & condition qu'elles pussent être. On se fit un devoir , dans tout le royaume , de suivre ce jugement épiscopal , confirmé par un bref du S. Pere.

Parmi tant d'ouvrages condamnés en cette rencontre , la justification de chaque censure seroit une tâche immense , que nous ne tenterons pas de remplir : mais on pourra juger du reste sur ce que nous avons à dire , & mieux encore , sur ce que les ennemis jurés de la foi Romaine ont dit du catéchisme de la grace. La stérilité qu'il avoit essuyée à Rome , fut pour les Calvinistes une

raison de lui faire le même accueil que les partisans de Jansénius. On a déjà vu que Samuel des Marais, professeur de la théologie calvinienne à Groningue, avoit publié une traduction latine de ce catéchisme, avec de grands éloges pour le courage qu'avoit signalé Jansénius en défendant la cause de Baïus. Il réduisit ensuite la doctrine de ce livre en thèses, & la fit soutenir publiquement, comme entièrement conforme aux décisions du synode calviniste de Dordrecht. A l'éloge de Jansénius, il ajouta celui de l'abbé de S. Cyran, & avec plus de complaisance encore, celui du docteur Arnaud; qui, dit-il, s'étoit proposé de rétablir la pénitence publique, d'abroger l'usage de la fréquente communion introduite par les Jésuites, & d'associer S. Paul à S. Pierre dans la fondation de l'Eglise Romaine: ce qui a fort déplu, poursuit-il, aux adulateurs de l'évêque de Rome, parce que la succession de Pierre tout seul est l'unique fondement sur lequel il établit ses droits chimériques.

Les partisans de la nouvelle doctrine sentirent combien ces éloges, donnés par un ennemi déclaré de la religion

de
prè
que
ven
tres
due
tout
rend
la
œu
nuit
à de
l'un
fiarq
tous
de l'
bon
visio
ce qu
les C
que l
le m
rapp
la gr
nous
d'eux
vinist
non
mais

de leurs peres, pouvoient les décrier auprès de ceux qui avoient encore quelque attachement à la foi. Pour en prévenir les suites, ils publierent trois lettres en réponse aux imputations prétendues du théologien protestant : mais toutes les personnes impartiales sentirent parfaitement, que dans celui-ci la bouche parloit de l'abondance du cœur, & qu'il applaudissoit avec ingénuité aux disciples de Jansénius, comme à de nouveaux disciples de Calvin, dans l'un des points capitaux où cet hérésiarque avoit été combattu jusque-là par tous les docteurs formés dans le sein de l'Eglise catholique. Il n'y a pas plus de bon sens à vouloir accuser des Marais de vision, qu'à inculper ici sa malignité. Tout ce qu'il y avoit de plus habiles gens parmi les Calvinistes, tenoient le même langage que lui. Les Jansénistes, dit entre autres le ministre Jurieu, se sont entièrement rapprochés de nous sur la matiere de la grace : mais en se rapprochant de nous, ils ont travaillé à nous éloigner d'eux ; & pour se justifier d'être calvinistes, ils nous attribuent des pensées, non seulement que nous n'avons pas, mais qu'avec une mauvaise foi insigne

Esprit de M.
Arn. t. 2. p.

4.

Diction. au
mot Jansén.

ils savoient très-bien que nous n'avions pas. Bayle, après leur avoir reproché de soutenir avec chaleur qu'ils n'étoient pas calvinistes, ajoute que pour s'en défendre ils n'usent que d'artifices & de distinctions mal fondées.

Le bref d'Innocent X, écrit en date du vingt-neuf septembre 1651, à l'assemblée du clergé de France, fut le dernier trait de son zele contre les novateurs de ce royaume, qui cependant étoient encore bien éloignés de se rendre dociles, ou seulement de demeurer tranquilles. Ce Pontife, âgé de plus de quatre-vingts ans, fut emporté par la mort, la nuit du six au sept janvier de l'année 1655, onzième de son pontificat. Quoiqu'il se trouvât fort mal depuis le vingt-sept décembre; personne n'osoit, comme il n'est que trop ordinaire avec les grands, lui annoncer que sa fin étoit proche. Enfin le cardinal Azolina obligea le confesseur de Sa Sainteté à lui en porter la nouvelle. Innocent la reçut avec une fermeté, qui édifia tout le monde. Il fit venir le pere Oliva, Jésuite, alors son prédicateur & depuis général de la compagnie, afin de l'assister dans ses der-

niers
son
lui d
deur
trois
palai
indil
spect
de g
X,
beau
& d
bran
ne le
rées
dép
gard
lux
ses f
& a
justi
y av
conv
d'em
le go
pia
Ross
aux
décr

niens momens. Ayant apperçu près de son lit le cardinal Sforce ; Vous voyez , lui dit-il , où aboutissent toutes les grandeurs du souverain pontificat. Pendant trois jours , il fit tenir les portes du palais ouvertes , afin que tous les fideles indistinctement pussent avoir le même spectacle ; après quoi , il expira dans de grands sentimens de piété. Innocent X , avec du feu & de la vivacité , avoit beaucoup de sagesse , de discernement & d'élevation d'esprit. Il étoit inébranlable dans ses résolutions ; mais il ne les prenoit qu'après les avoir méditées mûrement. Magnifique dans les dépenses nécessaires , il se tenoit en garde contre les superflues , haïssoit le luxe , vivoit très-frugalement. Sans fouler ses sujets qu'il aimoit avec tendresse , & auxquels il faisoit rendre une exacte justice , il laissa des épargnes dont il y avoit peu d'exemples. On ne disconvient pas qu'il n'ait accordé trop d'empire sur lui , & trop de part dans le gouvernement , à sa belle-sœur , Olympia Maldachini , & à la princesse de Rossane sa niece ; ce qui a donné lieu aux ennemis de sa personne , ou de ses décrets , de répandre du louché jusque

sur ses mœurs : mais quel est le Pape exempt de crime , au jugement des sectaires qu'il a condamnés ? A tout autre tribunal , Innocent X , comme tant de souverains pontifes , seroit sans défauts peut-être , s'il avoit été moins sensible aux intérêts de ses proches.

Quelques mois avant son décès, mourut, le 8 septembre 1654, un simple religieux, dont la mémoire ne mérite pas moins de trouver place dans les fastes de l'Eglise, que ce qu'il y a de plus élevé dans la hiérarchie. Le pere Pierre Claver, de la compagnie de Jésus, ne mérite pas seulement cette distinction à raison de ses vertus héroïques, déclarées telles par un bref du pape Benoît XIV, relatif à la canonisation, mais par le caractère tout particulier de son zele. La partie du genre humain la plus outragée, & la plus avilie, en fut l'objet ; & Carthagene d'Amérique en fut le théâtre. Cette ville, pourvue d'un bon port sur le golfe du Mexique, est l'entrepôt de tout ce que l'on tire pour l'Europe, tant du Mexique que du Pérou, du Potosi & de tous ces riches parages. C'est comme le rendez-vous général de toutes les nations commerçantes, en particu-

Vis du P.
Claver. 1. 2.

lier
voit
ces
sans
leurs
chaîne
riture
chanc
n'en
deur.
bêtes
D'où
s'étou
que d
d'aur
lorsqu
vieilles
vices,
heureu
nus int
rable,
de soie
& sou
fut jar
quoi
l'or !
A l
Claver
avoit

lier pour la traite des Negres. On y voit sans cesse arriver des navires, où ces malheureux captifs sont entassés, sans lit, sans vêtemens, plongés dans leurs ordures, & toujours chargés de chaînes; ce qui joint à la mauvaise nourriture, leur cause des maladies, des chancres & des ulceres si infects, qu'ils n'en peuvent eux-mêmes supporter l'odeur. En un mot, il n'est point de bêtes de somme aussi maltraitées qu'eux. D'où il arrive que plusieurs aiment mieux s'étouffer, ou se laisser mourir de faim, que de traîner une vie si désespérante; d'autant plus que d'impitoyables maîtres, lorsque pour cause d'infirmité, ou de vieillesse, on n'en peut plus tirer de services, les abandonnent souvent à leur malheureux sort, comme des animaux devenus inutiles. Ce qu'il y a de plus déplorable, c'est qu'on ne prend guere plus de soin de leurs ames que de leur corps; & sous tous les points de vue, on ne fut jamais plus en droit de s'écrier: **A** quoi ne porte point la soif impie de l'or!

A la vue de ces horreurs, le pere Claver, à qui le Pere de tous les hommes avoit donné un attrait particulier & une

vraie tendresse pour les Negres, fut pénétré de la plus vive compassion, & conçut le dessein de se consacrer tout entier à leur service. Tous les pauvres & les malheureux furent bien l'objet de son zèle, qu'il se soucioit peu d'exercer pour les riches, à qui ce genre de secours ne manque jamais ; mais les Negres eurent toujours la part principale à sa charité ; & l'on peut dire qu'il se dévoua & se consuma, durant quarante ans, pour leur soulagement & pour leur salut. Quand il fit sa profession solennelle de religion ; aux vœux ordinaires, il ajouta celui de se consacrer à jamais au service des Negres, & signa : *Pierre esclave des Negres pour toujours*. Jamais vœu si difficile peut-être ne fut prononcé ; & jamais vœu ne fut mieux gardé.

Dès qu'il arrivoit au port un vaisseau chargé de Negres, ce tendre missionnaire y couroit, après s'être muni d'eau-de-vie, de biscuits, de fruits, de conserves même & de plusieurs autres mets recherchés, pour leur faire fête & les soulager, comme une mere auroit pu faire à l'égard de ses enfans. Son premier soin étoit de leur ôter la persuasion où sont la plupart d'entre eux, qu'on

ne
gra
fan
ent
l'Es
reun
ne
les
leur
point
leur
de
qu'i
par
enga
dans
quel
entre
com
tous
pauv
ache
buan
avoir
de c
leur
tuen
toute
avoir

ne les amene que pour employer leur graisse à caréner les vaisseaux , & leur sang à teindre les voiles. Il leur faisoit entendre que c'étoit-là un artifice de l'Esprit malin , pour les rendre malheureux en ce monde & en l'autre ; qu'on ne les amenoit au contraire , que pour les délivrer de l'esclavage infernal , & leur procurer une félicité qui n'auroit point de fin ; que dès ce monde , il leur serviroit toujours de protecteur , de défenseur & de pere. Mais quoi qu'il pût leur dire , ou leur faire dire par ses interpretes ; son air tendre & engageant , son affection qui paroissoit dans toutes ses manieres , & je ne fais quel attrait sympathique mis par le ciel entre le pasteur & les ouailles qu'il lui commettoit , étoient plus éloquens que tous les discours , & lui attachoient ces pauvres gens , dès le premier abord. Il achevoit de les gagner , en leur distribuant les petits rafraichissemens qu'il avoit apportés. Aussi avoit-il coutume de dire , qu'il falloit en premier lieu leur parler de la main. Des amis vertueux l'entendoient , & lui envoyoient toutes les provisions convenables. Après avoir gagné la confiance des Negres

il travailloit à les gagner eux-mêmes à Dieu. Il s'informoit d'abord de tous les enfans nés pendant le voyage, afin de leur conférer le baptême. Il visitoit ensuite, pour la même fin, les adultes qui étoient dangereusement malades. Il caressoit tous les malades généralement, pansoit & nétoyoit lui-même leurs plaies, leur portoit la nourriture à la bouche, les embrassoit avec tendresse avant de les quitter, quelque dégoutans qu'ils fussent, & les laissoit aussi enchantés de cet accueil charitable, qu'ils s'y étoient peu attendus.

Au jour du débarquement général, il revenoit accompagné d'anciens Negres, de la même nation que les nouveaux venus. Il donnoit la main à ceux-ci, pour les aider à descendre sur le rivage; il prenoit les malades entre ses bras, & les portoit sur des voitures qu'il leur avoit fait préparer; il n'y en avoit aucun, à qui il ne donnât quelque marque particulière de sa bienveillance. Il ne les quittoit point, qu'il ne les eût tous conduits à leur destination; & quand ils étoient logés, il alloit encore les visiter les uns après les autres, les recommandoit instamment à leurs maîtres, & leur

promesse
jamais
Il s'
le salu
charité
il s'y p
ses int
pour l'
précis
miné
sur la p
qui co
différen
nécessa
qu'il é
visage
especes
humide
Quoiqu
certain
réduit à
sans au
air, q
s'exhal
infects
il est
passer
Mais l
ses de

promettoit de revenir bientôt , sans jamais les oublier.

Il s'agissoit ensuite de recueillir , pour le salut de leurs ames , le fruit de ces charités corporelles ; & voici comment il s'y prenoit. Après être convenu avec ses interpretes des heures convenables pour l'instruction , il partoit au moment précis , ayant à la main un bâton terminé en forme de croix , un crucifix sur la poitrine , & sur l'épaule une besace qui contenoit un surplis , une étole , différentes images , & tout ce qui étoit nécessaire pour soulager les infirmes. Dès qu'il étoit arrivé , il entroit avec un visage gai dans leurs cases. Ce sont des especes de magasins , ou plutôt d'étables humides , obscures & dénuées de tout. Quoiqu'elles puissent contenir plusieurs centaines de Negres , leur multitude les réduit à être entassés les uns sur les autres , sans autre lit que la terre. Le mauvais air , qui dans un pays chaud surtout , s'exhale de tant de corps naturellement infects , en rend le séjour insupportable : il est peu d'Européens qui puissent y passer une heure , sans tomber évanouis. Mais le pere Claver sembloit y prendre ses délices , uniquement attentif au prix

des ames rachetées du sang de J. C. Il y élevoit une espece d'autel, où il plaçoit quelques tableaux frapans, du crucifiement, par exemple, de l'Enfer, du Paradis, pour donner à ces esprits grossiers quelque idée de nos mysteres. Il arrangeoit lui-même ensuite des chaises pour ses interpretes. Afin que les Negres aussi pussent entendre commodément les instructions, il alloit chercher des bancs, des planches, des nattes; & il faisoit tout cela d'un air si content & si affectueux, que ces pauvres esclaves ne savoient comment témoigner leur reconnoissance. On eût dit qu'il n'étoit là que pour les servir, qu'il étoit l'esclave des esclaves mêmes. S'il en appercevoit quelqu'un dont les ulceres, par la puanteur, ou la simple vue, incommodoient les autres, il le couvroit de son manteau, ou lui en faisoit une espece de siége, dans la crainte qu'il ne fût assis trop durement. Souvent il le retiroit si rempli d'ordures, qu'il falloit le laver sept à huit fois. Pour lui, uniquement occupé du soin de gagner les ames, il l'eût remis comme il le retiroit, si ses interpretes ne l'en eussent empêché.

P
 çoit
 tion
 d'un
 faite
 tant
 obéi
 leur
 il en
 mieu
 de C
 taine
 rend
 enco
 à des
 lâtrie
 n'y e
 empr
 leur
 gisso
 rianit
 chanc
 le ba
 Néop
 Il ne
 tiens
 loit q
 truits
 leurs

Pour peu qu'on ait de foi, l'on conçoit aisément l'abondance des bénédictions que Dieu répandoit sur le ministère d'une charité & d'une abnégation si parfaite. Quoique la plupart des Negres, tant par crainte que par ignorance, obéissent facilement à leurs maîtres qui leur ordonnent de se faire chrétiens; il en est cependant, sur-tout parmi les mieux faits & les plus robustes, ceux de Guinée par exemple, qu'une certaine fierté, ou une stupidité farouche rend presque intraitables. Il s'en trouve encore qui sont extrêmement attachés à des pratiques superstitieuses de l'idolâtrie, ou du Mahométisme. Mais il n'y en avoit point, qui ne se rendît aux empressements & à la persévérance de leur saint pasteur. Au reste, il ne s'agissoit point avec lui d'embrasser le christianisme, comme à l'ordre des marchands, qui s'embarassoient peu, après le baptême, de ce que ces sortes de Néophytes pouvoient croire & pratiquer. Il ne se contentoit pas de les faire chrétiens de nom, ou de profession: il vouloit qu'ils fussent de vrais fideles, instruits & fermes dans la foi, réglés dans leurs mœurs, pieux même & vertueux.

En effet, dans cette portion dégradée & presque entièrement abruti du genre humain, il forma des modèles de vertu, & présenta des exemples capables de confondre les Européens les mieux instruits. Et par un second prodige, ces hommes, dont le seul aspect fait presque révoquer leur origine en doute, qui se prévalent des bons traitemens & des bienfaits, contre leurs bienfaiteurs mêmes, qui ne sont réputés sensibles qu'à la rigueur & aux coups; il leur inspira de la reconnaissance, de la vénération, une confiance & une tendresse filiale. Voilà ce que peut opérer la grace, & la grace toute seule, sur des cœurs à peine susceptibles des impressions de la raison & du sens humain.

Mais que de peines, que d'assiduité; quelle patience admirable ne fallut-il pas, pour faire germer ces fruits de salut dans une terre si ingrate! Que n'en coûtait-il point à ce laborieux pasteur, pour donner seulement la première notion de nos divins mystères à des esprits lourds & bouchés, qui ne conçoivent rien de ce qui ne tombe pas sous les sens! Pour les choses même sensibles & les plus simples, pour leur apprendre à faire le signe de la croix, il en falloit répéter

la formule vingt fois
 roit à rec
 voit encor
 l'un après
 la même
 même pat
 avec beau
 qui montr
 cation. Il
 les premier
 avoit jetté
 jours il allo
 il leur répé
 il les prépar
 Les jours d
 lui-même p
 soit à l'égl
 préparer de
 de les garan
 les peines q
 truire, n'ap
 en coûtoit
 il faut, aux
 d'eucharistie
 fête, il av
 de réveiller
 les bons s
 inspirés. Le
 voit au conf

la formule à un seul, dix, quinze & vingt fois. Il passoit au suivant, & c'étoit à recommencer, comme s'il n'avoit encore rien dit. Il les prenoit ainsi l'un après l'autre, presque toujours avec la même peine, & toujours avec la même patience, la même douceur; & avec beaucoup de caresses, pour ceux qui montroient tant soit peu d'application. Il s'agissoit ensuite de cultiver les premières semences de religion, qu'il avoit jettées dans leurs ames. Tous les jours il alloit les visiter dans leurs loges; il leur répétoit l'instruction de la veille, il les préparoit pour celle du lendemain. Les jours de fêtes, il les alloit chercher lui-même pour la messe, & les conduisoit à l'église, où il avoit eu soin de préparer des bancs & des nattes, afin de les garantir de l'humidité. Mais toutes les peines qu'il se donnoit pour les instruire, n'approchent pas de ce qu'il lui en coûtoit pour les disposer, comme il faut, aux sacremens de pénitence & d'eucharistie. Aux approches d'une grande fête, il avoit soin de les avertir, & de réveiller dans leurs cœurs tous les bons sentimens qu'il leur avoit inspirés. Le jour de la fête, il se trouvoit au confessional dès trois heures du

matin ; & il y restoit jusqu'à la dernière messe , qu'il disoit habituellement pour eux , se tenant honoré d'être l'aumônier des membres de J. C. les plus méprisables selon le monde. Tant qu'il se présentoit quelque Negre , il ne recevoit point d'autre pénitent ; & si quelques dames pleines de confiance en ce saint Directeur , se mêloient dans la foule ; il leur disoit qu'elles pouvoient sans peine trouver d'autres confesseurs , mais que les pauvres Nègresses en manqueraient sans lui. Si ces dames vouloient absolument qu'il les entendît , elles étoient obligées d'attendre que tous les Negres eussent passé.

En se consacrant ainsi à leur service ; il n'omettoit rien pour les contenir dans les bornes du devoir , & les empêcher d'oublier leurs obligations. Il alloit partout où il croyoit pouvoir les rencontrer , & il n'en rencontroit pas un seul , qu'il ne lui donnât quelque avis assorti à la circonstance. S'il en voyoit s'écarter de la bienséance du christianisme , il prenoit un air & un ton de maître , qui les faisoient plier sur le champ. L'autorité qu'il s'étoit acquise sur leur esprit , & l'amour qu'ils lui portoient dans le cœur , les faisoient obéir sans

peine ,
seule é
de fair
vieux
sans se
der sa
phéma
l'empor
baifer, la

Autan
contres
ailleurs ;
tant qu'
parce qu
de l'erre
que le b
ou du m
heur ; il
dans leur
heure , s
tations ch
les secon
les soula
leur port
mais tou
plus de l
des heure
les carref
mônes &

peine, comme sans réplique. Sa vue seule étoit un frein, capable d'arrêter & de faire revenir les indociles. Les plus vicieux même ne le rencontroient pas, sans se jeter à genoux pour lui demander sa bénédiction. On a vu des blasphémateurs, dans le plus grand feu de l'emportement, tomber à ses pieds, & baiser la terre sous ses pas.

Autant il étoit terrible dans ces rencontres, autant il étoit bon par-tout ailleurs; & il ne se rendoit terrible, qu'autant qu'on le savoit bon. Il étoit craint, parce qu'il étoit aimé, & qu'il méritoit de l'être. On savoit qu'il ne respiroit que le bonheur de ses chers Negres, ou du moins la diminution de leur malheur; il alloit sans cesse les consoler dans leurs afflictions, parcouroit à toute heure, sous un soleil brûlant, les habitations champêtres les plus éloignées. Il les secouroit dans tous leurs besoins, les soulageoit dans leurs maladies, leur portoit non seulement des remèdes, mais tous les alimens qu'il savoit le plus de leur goût. Souvent il se tenoit des heures entières dans les places & les carrefours, afin d'amasser des aumônes & différentes provisions qu'il met-

toit dans un panier, & leur portoit sur son dos, comme le dernier des esclaves. S'il en trouvoit qui craignissent d'être punis de leurs maîtres, pour avoir occasionné quelque perte par leur négligence, ou autrement, il couroit demander grace avec les plus vives instances; & si des maîtres avarés la lui refusoient, il cherchoit par-tout des aumônes, pour les dédomager de leurs pertes. S'il apprenoit qu'on en traitât d'autres avec une sévérité barbare; il alloit trouver les maîtres, & n'épargnoit, ni remontrances, ni prières, ni promesses, pour les exciter à la compassion. Entendoit-il, en passant, les cris lamentables de ceux qu'on châtoit? son cœur étoit déchiré; il accouroit avec alarme, & ne se calmoit point, qu'il n'eût fait cesser les coups.

Pour ceux qu'on tenoit en prison, ou dans les chaînes, il se faisoit un devoir particulier de les visiter assidument; & sachant qu'ils manquoient de tout, il leur portoit tout ce qu'il imaginoit pouvoir les consoler, sans oublier le tabac qui fait leurs délices. Il s'intéressoit à leurs plaisirs mêmes, quand ils étoient innocens: il passoit avec

les plus
heures
leurs pe
fit pour
accompa
toutes fo
pêcha un
eux-mêm
trop enc
long-tem
maîtres,
J. C. m
de ne pas
le désesp
roit, & s
caution,
d'en être
pour faire
peré, s'ef
tes, par u
toute nouv

Tous le
traite des
ques vaiffe
vent plusie
soient poin
Sans jama
jours dévo
à trouvoit

les plus malheureux prisonniers des heures entières, occupé à leur adoucir leurs peines, & à leur en faire tirer profit pour l'éternité. Par ses discours, accompagnés de manières tendres & de toutes sortes de bons offices, il en empêcha une infinité de se faire mourir eux-mêmes; comme ils n'y sont que trop enclins. Quand la prison duroit long-temps, il se transportoit chez leurs maîtres, & les conjuroit au nom de J. C. mort pour tous les hommes, de ne pas précipiter ces malheureux dans le désespoir & l'Enfer. Il leur promettoit, & s'en rendoit en quelque sorte caution, qu'à l'avenir ils auroient lieu d'en être contents; & ces malheureux, pour faire honneur à la parole de leur père, s'efforçoient de réparer leurs fautes, par une exactitude & une diligence toute nouvelle.

Tous les travaux, occasionnés par la traite des Negres, dont il arrivoit quelques vaisseaux chaque semaine, & souvent plusieurs jours de suite, ne suffisoient point encore au zèle de leur Apôtre. Sans jamais les perdre de vue, & toujours dévoué principalement à leur salut, il trouvoit encore du temps pour les pri-

Vie du P.
Claver. l. 3.

sons publiques, pour l'hôpital où l'on tenoit les personnes atteintes des affreuses maladies, causées dans ces régions par un libertinage sans frein, & pour la renfermerie des lépreux, encore très-communs dans ce climat. Après ce qu'on lui a vu faire auprès des Negres, on ne sera point étonné qu'il fît son partage, & en quelque sorte ses délices, de ce qu'il y avoit de plus dégoûtant & de plus horrible dans l'hôpital : mais le récit un peu soutenu des actes héroïques qu'il y renouvelloit vingt fois le jour, révolteroit la délicatesse de la plupart des lecteurs. Nous n'en citerons que peu de traits détachés, & encore très-adoucis. Entre les malades, il s'en trouva un si défiguré, si pourri & si infect, que les autres n'en pouvant supporter l'odeur, ni même la vue, on l'avoit traîné dans une loge à l'écart. Le pere Claver l'y alla chercher ; & après l'avoir salué avec une tendre affection, il s'assit si près de lui, qu'il avoit le visage presque appuyé sur un bras du malade. Comme il en découloit un pus affreux, le malade le pria lui-même de se mettre un peu plus loin : mais l'homme de Dieu lui répondit gaîment qu'il n'ex-

étoit
dévota
heures
pour le
rimens
de le v
enfin q
en lui
à l'aven
arriver
sion de
plus he
aussi rég

Ce f
ret, ou
pere C
à l'héro
que des
étoient
os. La
aux uns
du visag
Les autr
& d'ape
à voir,
insuporta
que sans
pour le
une me

étoit point du tout incommodé, baïsa dévotement ses plaies, & resta deux heures entières dans la même posture, pour le consoler & lui inspirer des sentimens chrétiens. Il continua long-temps de le visiter chaque jour, & lui prédit enfin qu'il recouvreroit une pleine santé, en lui recommandant de ne plus pécher à l'avenir. Il guérit en effet; ce qui ne put arriver sans miracle, suivant la persuasion de tout le monde; & par un miracle plus heureux encore, sa vie fut depuis aussi réglée qu'elle avoit été dissolue.

Ce fut principalement dans le Lazaret, ou l'hôpital des lépreux, que le pere Claver trouva un champ assorti à l'héroïsme de sa charité. On n'y voyoit que des cadavres vivans, dont les chairs étoient souvent consommées jusqu'aux os. La violence du mal faisoit tomber aux uns le nez, ou les oreilles, la moitié du visage, un bras même, ou une jambe. Les autres étoient couverts de chancres & d'apostumes, qui faisoient horreur à voir, & qui exhaloient une infection insupportable. Ce triste lieu étoit presque sans secours pour l'ame, ainsi que pour le corps. On se bernoit à y dire une messe basse à la hâte les jours de

fêtes ; après quoi l'on se déroboit précipitamment à l'air contagieux qu'on y respiroit. Si quelque prêtre zélé venoit pour assister les moribonds , il succomboit après en avoir administré deux ou trois ; & il étoit obligé de se retirer promptement. Un champ si abhorré des autres ouvriers , devint le lieu de plaisir de notre incomparable Missionnaire. Les jours destinés à la récréation de ses confreres , étoient ceux qu'il consacroit de préférence aux lépreux ; parce qu'il trouvoit alors plus de loisir & plus de liberté. Son plaisir étoit encore de se priver de son repas , un peu meilleur ces jours-là que les autres , & de le porter aux plus malades.

En arrivant , il assembloit ceux qui étoient encore en état de marcher , se mettoit à genoux au milieu d'eux , récitait des prieres qu'ils répétoient après lui , leur faisoit quelque instruction , puis s'asseyoit sur une pierre , pour les confesser. Quand l'air étoit un peu froid , il les enveloppoit de son manteau , & faisoit appuyer sur ses genoux ceux qui ne pouvoient se tenir commodément d'une autre maniere ; c'est-à-dire ceux dont tous les membres étoient ulcérés ,

&

& don
le mon
les loge
qui ,
vétérée
autres
même
ceux à
l'usage
voyoit
geoit lui
de lui do
qui ne l
il panso
avec plus
touché d
baisoit re
dans quel
rage d'ap
sur des u
soulevé le
Claver a
ce qu'il f
fois par
ces horribl
gagé l'ouv
che & la la
qui en pou

Ce n'est

Tome

& dont la vue seule faisoit reculer tout le monde. De-là il se transportoit dans les loges écartées, où l'on renfermoit ceux qui, par l'infection de leurs plaies invétérées, étoient insupportables même aux autres lépreux. Là, il leur donnoit lui-même à manger, leur portoit les morceaux à la bouche quand ils avoient perdu l'usage de leurs bras; & quand il en voyoit quelqu'un plus dégoûté, il mangeoit lui-même, & du même plat, afin de lui donner de l'appétit. Il nettoyoit ceux qui ne le pouvoient faire eux-mêmes; il pansoit leurs plaies, il les manioit avec plus de complaisance que s'il eût touché des perles, ou des fleurs, il les baisoit tendrement; & ce qu'on admire dans quelques saints, qui eurent le courage d'appliquer une fois leur bouche sur des ulcères dont la vue leur avoit soulevé le cœur, c'est ce que le pere Claver a fait plus de mille fois; c'est ce qu'il faisoit journellement, & cent fois par jour. Pour nettoyer à fond ces horribles plaies, après en avoir dégagé l'ouverture, il y appliquoit la bouche & la langue, & en tiroit ainsi tout ce qui en pouvoit retarder la guérison.

Ce n'est pas qu'il fût naturellement

Tome XXII.

H

moins délicat qu'un autre. Il étoit d'une maison des plus distinguées parmi la noblesse de Catalogne, & avoit été élevé avec la délicatesse accoutumée dans ces sortes de conditions. Doué même d'un esprit peu commun, de sentimens nobles, d'une grande facilité & de beaucoup d'acquit dans les lettres, il n'y avoit point de rang si élevé dans le ministère, à quoi il n'eût pu prétendre. Son goût pour l'abjection, pour cette mortification prodigieuse, & contre nature en quelque sorte, ne dut donc rien au naturel, & fut tout entier l'ouvrage de la grace. Le ciel, pour le manifester, permit qu'un jour la nature lui fit sentir ses révoltes. Le Pere ayant été appelé par un marchand pour confesser un de ses Negres, il trouva ce malade étendu dans un recoin, où on l'avoit jetté, pour délivrer les autres de son infection. Il étoit si couvert de pus & de pourriture, qu'il avoit moins l'air d'un homme encore vivant, que d'un cadavre déjà corrompu. Le marchand, & quatre autres Espagnols suivirent de loin le confesseur, pour voir les effets de sa charité singulière, dont ils avoient entendu parler. A la première vue de cet objet hideux,

le miss
premiè
au mêm
il se re
discipli
s'en app
de ses p
dégouta
long-ten
Il n'y
tens d'un
les sentin
avoit poi
de péche
à bout de
ret, un
traordinai
yeux lui
membres
lence effra
malade qu
naturels &
ployé à pu
se confesse
injuces. Lu
détournoit
se présente
paroles, que
agneau, de

le missionnaire fut saisi d'horreur ; & son premier mouvement fut de reculer : mais au même instant , confus de sa lâcheté , il se retire à l'égard , prend une rude discipline , puis retourne vers le malade , s'en approche à genoux , baise chacune de ses plaies , en prolongeant sur les plus dégoûtantes , le confesse , & reste encore long-temps après pour le consoler

Il ne faut pas demander , si les pénitens d'un pareil confesseur entroient dans les sentimens qu'il leur suggéroit. Il n'y avoit point de cœur si endurcis , point de pécheurs si désespérés , qu'il ne vint à bout de réduire. On avoit mis au Lazaret , un homme attaqué d'un mal extraordinaire , & tout à fait inconnu. Les yeux lui rouloient dans la tête ; ses membres se roidissoient avec une violence effrayante ; il avoit moins l'air d'un malade que d'un démoniaque. Remedes naturels & surnaturels , tout fut employé à pure perte. Si on lui parloit de se confesser , il ne répondoit que par des injures. Lui présentoit-on le crucifix ? il détournoit la tête en désespéré. Le Pere se présente ; & à peine il a dit quelques paroles , que le malade , aussi doux qu'un agneau , demande les sacremens , les

reçoit avec de grandes marques de repentir ; & il persévéra jusqu'au dernier soupir , dans les sentimens d'une ame solidement convertie.

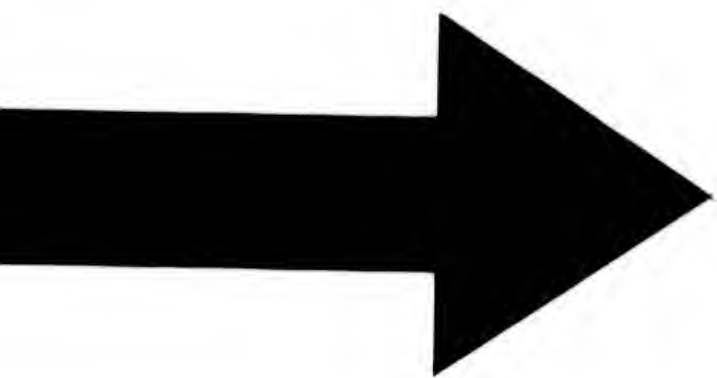
Il y avoit au même lieu un malade inquiet , agité , raciturne , abîmé dans une humeur noire : il ne vouloit entendre parler , ni de confession , ni de religion. C'étoit un moine apostat , qui après avoir paru avec honneur dans les meilleures chaires , s'étoit abandonné à un libertinage excessif , où il croupissoit depuis long-temps. De toutes les conversions , c'étoit-là sans doute une des plus difficiles. Elle ne le fut pas plus que les autres , pour notre saint confesseur. L'Apostat devint un pénitent si contrit , si courageux & si humble , que par-tout il s'accusoit publiquement d'avoir été le plus grand des scélérats ; ajoutant qu'il n'avoit pas moins fallu qu'un saint pour l'arracher de l'Enfer. Ce n'est pas le seul pécheur de cette dure espece , à qui Dieu fit grace par le ministère de l'apôtre des Negres : il s'en trouva plusieurs autres , qui après cinq , sept , dix ans d'apostasie , & de tous les crimes où celui-ci précipite , ne pouvant tenir contre la force

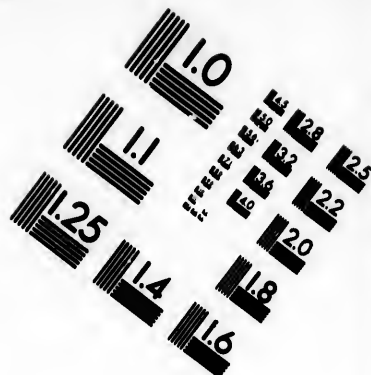
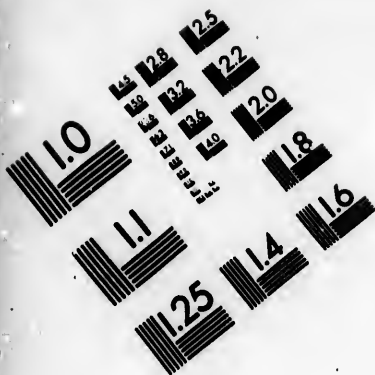
& l
tent
devin
de fe
Il
conda
plus r
tous l
durcis
Anglo
niers d
métans
phéma
les autr
les rédu
Il se pr
l'accom
lui seul
n'avoie
la ville
l'imme
mêmes
campag
ne man
jour ; &
son , il
pain de
grillées
& à l'ea

& l'onction de ses paroles, rentrent pénitens dans leur cloître, où ils devinrent des modèles de régularité & de ferveur.

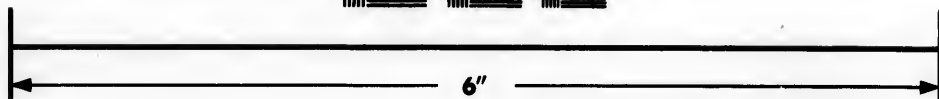
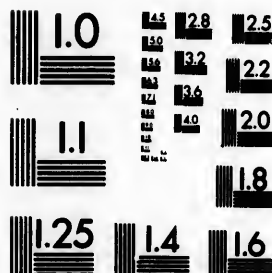
Il en fut de même desalfaiteurs condamnés au dernier supplice, & les plus révoltés contre la confession, contre tous les signes de la religion, & endurcis les plus décidés, des hérétiques Anglois & Hollandois, amenés prisonniers de guerre à Carthagene, des Mahométans mêmes, des infidèles & des blasphémateurs les plus impies. Quand tous les autres prêtres de la ville n'avoient pu les réduire, on recouroit au pere Claver. Il se prêtoit à tout; la grace & le succès l'accompagnoient par-tout; il consommoit lui seul ce que tous les autres ensemble n'avoient pu qu'ébaucher. Les travaux de la ville ne suffisoient point encore à l'immensité de son zele: il opéroit les mêmes prodiges dans les missions de la campagne, travaillant sans interruption, ne mangeant presque jamais durant le jour; & retournant le soir à la maison, il se contentoit d'un morceau de pain de blé d'Inde, avec quelques patates grillées, ou d'un peu de biscuit au sel & à l'eau, sous prétexte que ces ali-







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

18 20 22 25
16 18 20 22 25
14 16 18 20 22 25

51 01
52 02
53 03
54 04
55 05
56 06
57 07
58 08
59 09
60 10

mens étoient les meilleurs pour son estomac. Retiré dans sa chambre après ces fatigues, il prenoit une rude discipline, passoit trois ou quatre heures en oraison, & prenoit enfin un court sommeil à terre, ou sur des planches, envelopé dans son manteau.

On lui attribue quantité de miracles, des prédictions d'événemens les plus extraordinaires; des guérisons de toute espece, des résurrections de morts assez bien attestées, pour qu'on les ait inférées dans le procès de sa canonisation. Mais le plus grand de tous sans doute, c'est le prodige de sa mortification; & comme celui-ci n'est pas moins incontestable, qu'il paroît incroyable, il rend tous les autres au moins vraisemblables. Que n'auroions-nous donc point encore à rapporter, d'une vie qui ne fut qu'un tissu de merveilles en tout genre? Mais craignons d'interrompre trop long-temps le récit de ces faits qui sont d'un intérêt général pour l'Eglise; si toutefois nous l'avons interrompu, en présentant un objet d'édification, qui ne fait pas moins d'honneur à l'évangile, que ses plus brillans triomphes.

Trois mois après la mort du pape

Inno
né
succ
d'A
tous
du
mor
ne
avec
éclar
en c
de la
eut
visag
fard
mier
pour
épine
à pe
paru
D
rifica
juc
pass
prit
ses p
son
créan
cesse

Innocent X, le cardinal Fabio Chigi, né à Sienne d'une illustre maison, lui succéda le sept avril 1655, sous le nom d'Alexandre VII. Il eut le suffrage de tous les conclavistes, à la seule exception du cardinal Rosetti, qui le haïssoit mortellement. Jamais souverain pontife ne reçut l'adoration du sacré collège avec plus de modestie. Loin de faire éclater la joie, dont on est si peu maître en ces rencontres, il ne témoigna que de la douleur, & versa des larmes qu'on eut tout lieu de croire sincères. Il n'envisageoit que la pesanteur du brillant fardeau qu'on lui imposoit; & le premier éclat de la tiare, si éblouissant pour tant d'autres, ne lui offrit que des épines. Il se familiarisa néanmoins peu à peu avec elle; & avec le temps, il parut se consoler de la porter.

Dans la première année de ce pontificat, la reine Christine de Suede abjura le luthéranisme à Inspruck, où elle passoit pour se rendre à Rome, & reprit avec éclat l'ancienne religion de ses peres. On n'avoit jamais cru dans son royaume, qu'elle tint fort à la créance vulgaire. En effet, cette princesse n'estimoit point assez son pays

naral, pour s'attacher sans examen à la religion qu'on y professoit. Elle avoit d'ailleurs trop de pénétration, pour ne point appercevoir le vice radical de la réforme, qu'un peuple, jouet de l'ignorance & de la séduction, avoit embrassée sur la parole d'un moine apostat. C'est pourquoi elle n'en fit jamais grande estime. Quoiqu'elle n'ait abjuré l'erreur qu'à l'âge de vingt-huit ans, elle a voulu apprendre au public qu'elle y avoit renoncé dès qu'elle avoit eu l'usage de la raison. C'est ce qu'elle obligea Bayle de publier, pour réparer l'imprudencé qu'il avoit commise, en donnant pour un reste de protestantisme une lettre qu'elle avoit écrite, au sujet des rigueurs exercées contre les huguenots par roi Louis XIV. Il est difficile de concilier un témoignage si authentique avec le certificat allégué par Baillet, portant que la providence s'étoit servie du philosophe Descartes, & de Chanut, son ami, pour donner à Christine les premières lumières que la grace & la miséricorde divine perfectionnerent ensuite. Bayle atteste au contraire, que cette princesse fit la

Nouvel. de
 la Répub. des
 Lettr. jany.
 1687.

Diction. art.
 Macedo.

pren
 jésui
 l'am
 qu'e
 une
 ciété
 suites
 eux
 core
 Malin
 ce qu
 Ch
 avoit
 son c
 latin
 fils du
 elle fi
 dres
 Italie
 fin se
 pitale
 se mon
 mun,
 gente
 tres, a
 au mo
 ce qui
 main
 dans D

premiere ouverture de son dessein au jésuite Macedo, qui accompagnoit l'ambassadeur de Portugal en Suede, qu'elle l'envoya depuis à Rome, avec une lettre pour le général de sa société, à qui elle demandoit deux jésuites Italiens, afin de s'éclaircir avec eux sur les points qui lui faisoient encore quelque peine; & que les peres Malines & Casate acheverent en effet ce que Macedo avoit commencé.

Christine, avant son abjuration, avoit abdiqué la couronne en faveur de son cousin Charle Gustave, comte Palatin de Deux-Ponts, & arriere-petit-fils du grand Gustave-Vasa. Ensuite, elle fit beaucoup de voyages en Flandres, en France, en Allemagne, en Italie, reparut même en Suede, & enfin se fixa jusqu'à sa mort dans la capitale du monde chrétien. Par-tout elle se montra femme d'un esprit peu commun, amie des habiles gens en tout genre, protectrice généreuse des lettres, avide de connoissances, instruite, au moins superficiellement, de tout ce qui est à la portée de l'esprit humain. Par-tout aussi elle parut inégale dans sa conduite, singuliere dans ses

goûts & les ajustemens même, affectant toutes les manieres des hommes, accusant la nature de s'être méprise en la faisant femme, & la justifiant d'autant mieux, qu'elle prenoit plus à tâche de la démentir. Il est plus qu'inutile à nos fins, d'examiner si Christine, avec les travers de son sexe, en eut aussi les foiblesses. On sait que la religion ne décide pas toujours des mœurs, & que pour être catholique sincere, on n'est pas toujours parfait chrétien.

Tandis que la lumière de la foi triomphoit dans l'ame de Christine, des erreurs grossieres du Nord, la secte plus absurde encore des Prédamites prenoit naissance au sein de la nation la plus chrétienne & la plus éclairée. Sur quelques paroles de S. Paul écrivant aux Romains, Isaac de la Peyserre, natif de Bordeaux, entreprit de prouver qu'il y avoit eu deux créations d'hommes; la première au commencement du monde, lorsque Dieu, selon ce visionnaire, créa dans toutes les parties du monde à la fois des hommes & des femmes; d'où sont provenus les gentils; l'autre long-temps

ap
 être
 ou
 s'ap
 sage
 le p
 péch
 n'y
 ces
 dre
 toire
 de C
 tité
 prem
 voien
 Adam
 Adam
 les
 Com
 ressoi
 elles
 Peyre
 les ar
 pieds
 Il
 Georg
 aband
 garem
 l'origi

après, quand Dieu créa Adam, pour être le pere de son peuple particulier, ou du peuple juif. Ce dogmatiseur s'appuyoit principalement sur ce passage mal interprété : *Avant la loi, le péché étoit dans le monde, mais le péché n'étoit pas imputé, parce qu'il n'y avoit point de loi.* Il prétendoit que ces paroles ne pouvoient pas s'entendre de la loi de Moïse, puisque l'histoire sacrée nous assure que le crime de Caïn, celui des Sodomites & quantité d'autres avoient été punis dans ces premiers temps; & qu'ainsi elles devoient s'entendre d'une loi donnée à Adam: d'où il concluoit qu'avant Adam il y avoit des hommes, à qui les péchés n'étoient pas imputés. Comme ces folles spéculations intéressoient peu les passions humaines, elles ne firent pas grande fortune. La Peyronie lui-même, deux ans après les avoir mises au jour, les abjura aux pieds d'Alexandre VII.

Il n'en fut pas ainsi des visions de George Fox, qui dans l'Angleterre abandonnées à l'esprit de schisme & d'égarement, donna vers le même temps l'origine à la secte insensée des Qua-

kers ou Trembleurs, qui l'ont qualifié apôtre de premier ordre, & glorieux instrument dans la main de Dieu. Ce vil artisan du village de Dreton au pays de Leycestre, dépourvu de tout talent pour les sciences, parlant même très-mal sa langue naturelle, jouet de son imagination déréglée, & de son humeur noire, sortit tout à coup de sa boutique, & se dit suscité du ciel, pour réformer le genre humain. Il annonçoit, d'un air & d'un ton de prophète, que tous les hommes avoient abandonné les voies de Dieu, & n'avoient rien laissé sans atteinte, ni dans la doctrine, ni dans les mœurs. La singularité du personnage attira un grand concours; & parmi des peuples qui n'avoient rien de fixe dans leur religion, l'illuminé eut bientôt fait assez de profélytes, pour former une secte en règle. Encouragé par ces succès, & n'aspirant plus qu'à des affermir, il donna ses rêves pour des révélations, ses convulsions pour des ravissements extatiques, & publia des guérisons miraculeuses, qu'il disoit avoir été opérées par ses prières.

A son exemple, tous ces fanatiques

se cr
de D
blées
soien
tend
s'élev
une
nonc
roit
épou
nages
ses p
tout
tout
dans
prédi
doctri
le peu
eut q
public
affect
quelq
affreux
disant
Le go
faire a
de ma
des qu
consen

se croyoient autant d'organes de l'esprit de Dieu; & du milieu de leurs assemblées, dont tous les rites se réduisoient à une morne taciturnité en attendant l'effusion de l'Esprit Saint, il s'élevoit, tantôt un homme, tantôt une femme, ou un enfant, pour annoncer les ordres du ciel, qu'on écoutoit avec respect. Marguerite Fell, épouse de Fox, devint un des personnages les plus célèbres de la secte par ses prédications. Ces prédicateurs de tout sexe, de toute condition ou de tout métier, entroient audacieusement dans les temples, où interrompant les prédicans ordinaires, ils débitaient une doctrine tout opposée, & révoltoient le peuple contre les ministres. Il y en eut qui coururent les rues & les places publiques, couverts d'habits ridicules, affectant une voix lugubre, poussant quelquefois des cris & des hurlemens affreux, décriant les magistrats, & prédisant la ruine prochaine du royaume. Le gouvernement se contentoit de les faire arrêter, comme des gens atteints de manie; & on leur rendoit la liberté, dès qu'ils vouloient promettre de se contenir. On fit néanmoins fustiger un

certains Taylor, comme blasphémateur ; il avoit en l'impitoyé de souffrir que les troupes qui le suivoient le qualifiaient de roi d'Israël, de soleil de justice, de fils unique de Dieu ; & qu'à son entrée dans Bristol, on cria devant lui, *Hafanna, fils de David*.

Ce parti fatigué fit néanmoins des progrès considérables : il n'entraîna pas seulement la populace ignorante, mais bien des personnes qui ne manquoient ni de fortune, ni de naissance, ni même de connoissances & de génie. Guillaume Pon entre autres, fils d'un vice-amiral d'Angleterre, & encore plus distingué par ses talens que par sa naissance, se jeta dans cette secte dont il devint l'ardent protecteur ; & il lui procura la tolérance, qu'elle n'auroit pu obtenir jusque-là. A cette fin, il publia plusieurs écrits, où il insistoit fortamment sur le dogme de la tolérance universelle, qui, dit-il, n'auroit point de bornes parmi les sujets des États Britanniques, si ce n'est par la religion de leurs pères. On se laissa persuader à l'inextinguible projet, qu'alloient ces sectaires, à l'esprit de concorde & de fraternité qui rendoit les

bie
pli
ble
foi
de
fro
où
reu
ma
du
par
gue
reu
qu'à
H
fenc
hom
aut
mal
poir
au l
mar
reje
culte
& f
que
bapt
une
poir

bien commun entre eux, à la simplicité de leurs manières, de leurs tables & de leurs vêtements. Ils se faisoient remarquer par la sévérité même de leurs visages, par la gravité, par la froide lenteur de leurs discours, par où ils prétendoient montrer leur horreur, non seulement du mensonge, mais de tout propos hasardé. L'usage du serment étoit absolument interdit parmi eux; & ils condamnoient toute guerre généralement, comme une fureur, plus propre aux bêtes féroces qu'à des créatures raisonnables.

Ils vouloient que toutes choses fussent communes entre les hommes, qu'un homme ne pût avoir d'autorité sur un autre, & que personne ne fût appelé maître, ou seigneur; qu'on ne saluât point en se découvrant, en disant, vous ou lieu de toi, ni en usant d'aucune marque d'honneur. Quant à la foi, ils rejetoient les prières publiques, tout culte extérieur, tous les sacrements, & suivoient les principes ou la pratique des Anabaptistes par rapport au baptême. Ils soutenoient que l'ame est une partie de Dieu, que J. C. n'a point d'autre corps que son corps es-

rique, ou son Eglise; que nous sommes justifiés par notre propre justice, & qu'il n'y a point d'autre vie, ni d'autre gloire à espérer, que celles de ce monde. Quelques-uns d'entre eux ont porté le fanatisme jusqu'à se dire le Christ, & Dieu même. D'autres se disoient semblables à Dieu, comme étant animés substantiellement du même esprit que Dieu. Tous prétendoient que chaque personne trouve en soi des lumières en abondance, pour entendre l'écriture & pour se conduire dans les voies de Dieu. Par ce trait seul, il est évident que cette nouvelle secte d'Anabaptistes, aussi bien que la première, doit son origine à la malheureuse réforme, où le sens particulier est l'interprète des livres sacrés, & l'arbitre souverain de la religion. L'apologie que Barclay a faite des Quakers, ne prouve que les variations & les contradictions des croyances qui ont pour guide ce sens particulier. A la honte de l'esprit humain, ces extravagans sectaires se sont propagés jusqu'à nos jours. Ils sont en assez grand nombre en Hollande, aussi bien qu'en Angleterre, & jusque dans le nouveau monde, en Pensilvanie sur-tout.

L
conf
loie
c'est
dino
route
tend
bliées
de pe
glise
auten
deux
Janse
ses q
chapit
Arna
rante
d'un
moins
deux
sa con
paroiss
publié
livre d
lence,
imprin
étoit a
dition
tion,

Les novateurs de France, plus circonspects dans leur marche, n'en alloient pas moins droit à leur but, c'est-à-dire à l'anéantissement de la tradition, & par conséquent de presque toute la foi chrétienne. C'est à quoi tendoient deux lettres, qui furent publiées alors par le docteur Arnaud, afin de persuader que l'infaillibilité de l'Église ne s'étendoit point au sens des auteurs dont elle entreprenoit de juger: deux piéces capitales dans l'histoire du Jansénisme, & devenues aussi fameuses que le furent autrefois les trois chapitres dans l'histoire des Nestoriens. Arnaud parvenu à l'âge d'environ quarante ans, & à toute la considération d'un chef de parti, demeuroid néanmoins dans le silence, depuis près de deux ans qu'Innocent X avoit donné sa constitution: au moins son nom ne paroissoit-il point dans les ouvrages publiés pour soustraire à l'anathème le livre de Jansénius. Il rompit enfin le silence, ou l'*incognito*, par une lettre imprimée qui portoit son nom, & qui étoit adressée à une personne de condition, au sujet d'un refus d'absolution, fait au duc de Liancourt dans

la paroisse de S. Sulpice. Le confesseur avoit cru ne pouvoir se conduire autrement, à l'égard même de ce pénitent distingué, à moins qu'il ne donnât des marques d'une soumission sincere aux dernières décisions de l'Eglise, & qu'il ne fît cesser le scandale de ses liaisons intimes avec les réfractaires. Arnaud prit de là occasion de défendre sa cause, avec celle de ses amis : il dit au nom d'eux tous, qu'ils sont bien éloignés d'être tombés dans quelque erreur ; puisque d'une part ils condamnent sincèrement les cinq propositions censurées par le Pape, en quelque livre qu'on les puisse trouver, sans exception d'aucun ; & que de l'autre ils ne sont attachés à aucun auteur qui forme des opinions nouvelles, & qui parle de lui-même touchant les matieres de la grace, mais à la seule doctrine de S. Augustin.

On répondit à cette lettre par différens écrits, où l'on prétendoit qu'une pareille maniere de condamner les cinq propositions n'étoit pas suffisante ; que l'auteur & ses amis, particulièrement ceux qui avoient soutenu, par des écrits publics, la doctrine de Jansénius, nom-

Lettre d'Arn.
du 14 fév.
1655.

mémem
obligés
& prés
devoien
foi, l'e
décision
le livre
& renou
exprimé
ajoutoit
tout ind
de Fran
avoit ju
l'Eglise
positions
Janséniu
Janséniu
le Souve
bref expr
de ces pr
bon droit
claration
qu'elle f
& des év
A ces
seconde l
Il y pren
livre de
voir jama

mément condamnée par la bulle, étoient obligés de donner des preuves certaines & précises de leur soumission; qu'ils devoient confesser & désavouer de bonne foi, l'erreur où ils avoient été avant la décision du S. Siège; déclarer en outre le livre de Jansénius bien condamné, & renoncer à la doctrine qui en étoit exprimée par les cinq propositions. On ajoutoit que cette déclaration étoit surtout indispensable depuis que le clergé de France, assemblé si solennellement, avoit jugé que l'intention du chef de l'Eglise étoit de condamner les cinq propositions, comme extraites du livre de Jansénius, & dans le sens enseigné par Jansénius; & plus encore depuis que le Souverain Pontife lui-même, par un bref exprès, avoit approuvé le jugement de ces prélats. D'où l'on concluoit qu'à bon droit on tenoit pour suspecte la déclaration des Jansénistes, jusqu'à ce qu'elle fût conforme à celle du Pape & des évêques.

A ces écrits, Arnaud répliqua par une seconde lettre, adressée à un duc & pair. Il y prend ouvertement la défense du livre de Jansénius, qu'il soutient n'avoir jamais enseigné les cinq proposi-

Ibid. Lettr.
du 10 juillet
1655.

tions ; forgées , ajoute-t-il , par les partisans des sentimens contraires à ceux de S. Augustin. En cela , il se contredisoit si manifestement , qu'on ne sait s'il faut l'attribuer , ou à un mensonge prémédité , ou à un défaut de mémoire. Oublioit-il qu'avant la censure des cinq propositions , en parlant de la première , il avoit dit en termes exprès , qu'elle étoit tirée quasi mot à mot du livre de M. l'évêque d'Ypres ; & de plus , qu'elle y étoit justifiée par un si grand nombre de passages très-clairs de S. Augustin , qu'il n'y avoit personne assez opiniâtre pour la contester ? On pourroit tirer le même aveu pour toutes les autres , soit de ses propres écrits , soit des éloges qu'il a donnés aux écrits de ses amis divers , & de l'abbé de Bourzeis en particulier , qui les reconnoît toutes l'une après l'autre pour être de Jansénius , dont il cite les livres & les chapitres qui les contiennent , au moins équivalement , dans le sens propre & littéral où elles ont été condamnées. Mais il suffit de l'aveu donné à la première , dont les quatre autres sont des conséquences naturelles , & comme les branches diverses d'un même arbre. C'est

Considér. sur
l'entreprise
de M. Cor-
net.

ce que
doigt ,
seurs de
naud lui
le cardin
damnati
D'ailleu
que des
deux dé
vêque d'
ment de
tin touch
ment du
nalyse q
docteur
Janséni
Arnau
de sa car
couroit r
bonne ,
ce coup
S. Pere
culté. G
scandalis
livre déjà
par les é
renouvell
cinq prop
res les au

re que nous avons déjà fait toucher au doigt, & ce qu'ont reconnu les défenseurs de Jansénius, sans en excepter Arnaud lui-même; & tout particulièrement le cardinal de Noailles, dans la condamnation de *l'Exposition de la foi*. D'ailleurs elles ne sont, toutes les cinq, que des conséquences du système des deux délectations invincibles, que l'évêque d'Ypres établit comme le fondement de toute la doctrine de S. Augustin touchant la grace. On peut voir comment du Pin les en déduit, dans l'analyse qu'il a faite de *l'Augustinus*: ce docteur n'est pas un arbitre suspect aux Jansénistes.

Arnaud sentant fort bien le foible de sa cause, & sachant que sa lettre couroit risque d'être censurée en Sorbonne, écrivit au Pape pour parer ce coup, & soumit au jugement du S. Pere la lettre que poursuivoit la faculté. Grand nombre de théologiens, scandalisés qu'on justifiât hautement un livre déjà condamné par deux papes, & par les évêques du royaume, & qu'on renouvelât clairement la première des cinq propositions d'où s'inféroient toutes les autres, porterent leurs plaintes

Hist. Eccl. du
XVII. siècle,
t. 2. p. 33 &
24.

au syndic de la faculté, & celui-ci dénonça la seconde lettre du docteur Arnaud dans une assemblée publique, puis demanda qu'on nommât des commissaires pour l'examiner. Le parti, par l'organe du bouillant S. Amour, mit aussi-tôt en œuvre le subterfuge que l'auteur s'étoit ménagé en écrivant au S. Pere, & fit une opposition formelle à l'examen de la lettre, sous prétexte que la faculté ne devoit pas prévenir le jugement du Souverain Pontife. On délibéra, tant sur la proposition du syndic, que sur l'opposition de S. Amour; & il fut résolu, à la pluralité des voix, que la lettre seroit examinée.

Alors quantité de docteurs, au nombre d'environ soixante, se joignirent, sans plus rien feindre, au sieur de S. Amour: ils présentèrent requête au parlement contre la conclusion de la faculté; & quelques jours après, Arnaud en appella, comme d'abus, dans toutes les formes. Il récusoit en même temps la plupart des examinateurs nommés, sous les prétextes ordinaires aux novateurs en pareil cas; c'est-à-dire comme étant ses adversaires, ou ses parties. Il y eut une requête particulière, dressée

par le
tion du
& trop
causer de
que de ch
dians, c
foi Rom
teurs qui
que-là,
du moim
lement,
qui mettr
& toutes
par leque
incessam
la lettre
saires no

La fac
un tribun
au parti,
Les factie
le trouble
faire perd
voient pa
incident s
tieres qui
en questio
qui pût la
der à jam

par la cabale, pour faire casser l'élection du sieur Guyart, syndic depuis peu, & trop bon catholique pour ne point causer de soucis. On y requéroit encore, que de chaque maison des religieux mendians, connus pour très-attachés à la foi Romaine, il n'y eût que deux docteurs qui eussent voix délibérative. Jusque-là, il n'y avoit rien de réglé, ou du moins d'arrêté à ce sujet. Le parlement, sans avoir égard à des défaites, qui mettroient à l'abri tous les sectaires & toutes les sectes, rendit un arrêt par lequel il étoit ordonné qu'il seroit incessamment passé outre à l'examen de la lettre en question par les commissaires nommés.

La faculté, pour être autorisée par un tribunal, si respectable en apparence au parti, n'en fut guere plus tranquille. Les factieux ne cherchèrent qu'à mettre le trouble dans les assemblées, qu'à y faire perdre le temps, quand ils ne pouvoient pas les rompre, à faire naître incident sur incident, à traiter de matieres qui ne revenoient point au sujet en question, à parler avec une prolixité qui pût lasser la compagnie, & retarder à jamais le terme de la délibéra-

tion. M. de Péréfixe, alors évêque de Rhodéz, fut obligé de recourir au roi contre ces désordres; & le chancelier de France eut ordre d'assister aux assemblées. Sa présence contint un peu les factieux: mais ils se plaignirent soudainement, que la cour vouloit engager la faculté à faire une censure royale, & non pas ecclésiastique; quoique le chancelier n'eût point d'autre vue, comme il s'en expliqua hautement, que de procurer la liberté des suffrages, & de faire observer les regles prescrites par la compagnie. Si les factieux ensuite opinèrent avec plus de modération, ils ne le firent pas avec moins de longueur; ce qui obligea la faculté d'arrêter enfin, à la pluralité des suffrages, que le temps d'opiner pour chacun de ses membres ne passeroit pas une demi-heure. Pour cette cause, ou sous ce prétexte, les partisans d'Arnaud prirent le parti d'abandonner les assemblées, & n'y reparurent plus depuis, à l'exception des docteurs Mincé, Copin, Porcher & Drugeon.

Avant cela, le S. Arnaud avoit écrit, avec de grands signes de respect & de déférence, à la faculté; la révérent, disoit-il,

disoit-il
de lui n
examin
avoit ap
de doct
pluralité
favorabl
fois; pr
dans sa
il y par
en dût f
ne l'avoit
doit par
de l'avoit
levée de
qui avoit
il fit sign
dique, p
noître po
testation
s'y étoit
Il exposoit
important
ainsi; & d
dirent tou
censure.
toutes au
par l'arrêt
le plaigna
Tome

disoit-il, comme sa mere, & la suppliant
 de lui marquer, en quoi la lettre qu'elle
 examinait étoit répréhensible. Quand il
 avoit appris ensuite qu'un grand nombre
 de docteurs avoit déjà opiné, & que la
 pluralité ne lui étoit rien moins que
 favorable, il leur avoit écrit une seconde
 fois; protestant qu'il n'auroit point parlé
 dans sa lettre au duc & pair, comme
 il y parloit, s'il avoit prévu qu'on lui
 en dût faire un crime; qu'il voudroit
 ne l'avoir point écrite, & qu'il deman-
 doit pardon au Pape & aux évêques
 de l'avoir fait. Devenu plus fier par la
 levée de bouclier des soixante docteurs
 qui avoient abandonné les assemblées,
 il fit signifier à la faculté un acte juri-
 dique, portant qu'il ne la pouvoit recon-
 noître pour juge légitime, avec pro-
 testation de nullité contre tout ce qui
 s'y étoit fait & s'y feroit dans la suite.
 Il exposoit en même temps les raisons
 importantes qu'il croyoit avoir d'en agir
 ainsi, & dont les aboyeurs du parti étour-
 dirent tout le royaume aussi-tôt après la
 censure. Elles se réduisoient presque
 toutes aux chicanes, déjà confondues
 par l'arrêt qui autorisoit à poursuivre
 le plaignant. On voit par-là qu'il étoit

bien éloigné de se soumettre purement, & simplement à ce que la faculté prononceroit, comme elle l'avoit exigé en répondant à sa première lettre, conçue en termes si respectueux.

Elle continua donc ses délibérations, malgré la retraite des partisans de l'accusé, & malgré la récusation particulière qu'il fit encore de quelques-uns de ses juges. On ne crut point devoir déférer à des réclamations, qui mettroient tous les sectaires à l'abri des censures d'un concile même écuménique, si l'on y avoit égard; c'est-à-dire, si tous ceux que les accusés regardent comme leurs parties, n'y avoient, ni séance, ni voix délibérative. Le docteur Arnaud disposant des suffrages de plus de soixante de ses confrères, il ne pouvoit manquer d'avoir cause gagnée, si tous ceux qu'il appelloit ses parties, ou ses ennemis, étoient exclus des assemblées. Il est vrai qu'il ne récusait d'abord que huit ou dix docteurs: mais il pouvoit alléguer la même inimitié pour récuser tous les autres; parce que les premiers n'étoient ennemis que de sa doctrine, & que les autres n'en avoient pas moins d'aversion. Enfin, après plus

de vin
bre, r
le par
trente
chevèc
plu à
fait; c
sa lettre
des cin
livre d
méraire
Pape &
noit mé
ment la
premier

Il y
ce que
droit; &
Tandis
Janséni
à la doc
propositi
miere;
autres; c
forçoit d
cette lett
il avanço
vangile &
trent dan

de vingt séances, les docteurs au nombre, non pas de huit ou dix, comme le parti s'en est plaint, mais de cent-trente, y compris sept évêques, ou archevêques, condamnerent ce qu'il avoit plu à l'accusé d'appeller question de fait; c'est-à-dire qu'ils prononcèrent que sa lettre, en ce qu'elle nioit que le venin des cinq propositions se trouvât dans le livre de l'évêque d'Ypres, étoit téméraire, scandaleuse, injurieuse au Pape & aux évêques de France, & donnoit même sujet de renouveler entièrement la doctrine de Jansénius, si expressément condamnée.

Il y eut encore dix séances, pour ce que le parti appelloit question de droit; & voici de quoi il s'y agissoit. Tandis qu'Arnaud prétendoit que, ni Jansénius, ni ses partisans ne tenoient à la doctrine condamnée dans les cinq propositions; il en renouvelloit la première, & par conséquent toutes les autres, dans la lettre même où il s'efforçoit d'établir son paradoxe. Car dans cette lettre fameuse à un duc & pair, il avançoit en termes formels, que l'évangile & les saints docteurs nous montrent dans la personne de S. Pierre,

un juste à qui la grace, sans laquelle on ne peut rien, a manqué dans une occasion où l'on ne peut pas dire qu'il n'ait point péché : d'où il suit évidemment, qu'il y a des commandemens impossibles à des justes, selon leurs forces présentes, & qu'alors ils n'ont point de grace qui les leur rende possibles. Cette proposition fut déclarée téméraire, impie, blasphématoire, frappée d'anathème & hérétique. En même temps, il fut arrêté que, si dans la quinzaine l'auteur ne se soumettoit à la censure, & ne la souscrivoit, il seroit retranché du corps de la faculté, & rayé du catalogue des docteurs.

Le coupable, avec la fierté qu'il respiroit, ne put qu'infiniment souffrir de cette humiliation ; mais l'orgueil l'emporta sur le chagrin, & il ne put jamais se déterminer à reculer. En vain la faculté, qui en réprochant sa doctrine vouloit épargner sa personne, l'exhorta dans les termes les plus engageans à se soumettre à elle, comme à une bonne mère, & à rejeter les nouveautés pernicieuses qui l'empêchoient d'honorer un Dieu sauveur, d'un même esprit, d'un même cœur & d'une même bouche avec

elle :
 & à l'
 heure
 parti.
 s'expri
 trine,
 infecté
 plus g
 l'aveni
 aux gr
 teurs
 doctor
 soucri
 statuan
 approu
 cher,
 position
 seroit
 culté ;
 imprim
 le mon
 abhorro
 pestilen
 confirm
 vrier i
 les qua
 Porchet
 que-là
 rent de

elle : il préféra invinciblement à l'unité & à la fraternité catholique , le malheureux honneur de figurer en chef de parti. Mais pour empêcher , ainsi que s'exprimoit la faculté , que cette doctrine , qui telle qu'une peste avoit déjà infecté beaucoup d'esprits , ne fit de plus grands progrès ; elle ordonna qu'à l'avenir on n'admettroit aucun aspirant aux grades , ni même aucun des docteurs aux assemblées & aux fonctions doctorales , qu'ils n'eussent auparavant souscrit à la censure du réfractaire : statuant encore que , si quelqu'un osoit approuver , soutenir , enseigner , prêcher , ou répandre par écrit les propositions censurées dans sa lettre , il seroit chassé irrémissiblement de la faculté ; de plus , que cette censure seroit imprimée & affichée , afin que tout le monde sût combien la sacrée faculté abhorroit cette doctrine pernicieuse & pestilentielle. La censure fut relue & confirmée le premier du mois de février 1655 , & signée le dix-huit. Alors les quatre docteurs , Mincé , Copin , Porcher & Drugeon ; qui avoient jusque-là servi constamment Arnaud , crurent devoir moins à l'amitié , qu'à la

vérité & à la conscience, & signèrent comme les autres. La censure fut ensuite envoyée aux docteurs absens, tant à Paris que dans les provinces; & il fallut que chacun d'eux la signât, ou se vît privé de tous les droits de la compagnie.

Jamais plaideur condamné n'injuriases juges avec plus d'emportement, qu'Arnaud & ses recors, après cette sentence. C'étoient, à leur sens, des hommes capables des plus hautes injustices & des excès les plus humains, des violeurs de toutes les loix de l'équité & de l'humanité, des juges iniques & factieux qui avoient conspiré la perte d'un innocent, des misérables sans conscience & sans religion, qui renouvelloient toutes les impiétés & les horreurs du brigandage d'Ephese. Et ces clameurs outrageantes ont retenti pendant plus d'un siecle. Depuis que la faculté a chassé le grand Arnaud, & tant d'illustres docteurs, disoit leur dernier prophete, Dieu l'a livrée à un esprit de vertige, qui l'empêche de rien faire même de raisonnable. Qu'on n'imagine pas cependant que cette malédiction, passée des pères aux enfans, soit bien difficile à

lever.
ce pé-
süre,
chrétie
des gr
salut,
ceptes
les ob
éclips
de la
langag
ses inj
& de c
a répar
tière
cette p
tien.
Où
tives,
plices
ment p
dirent
sujet d
de S. A
rônne.
princip
une cri
sont gr
parti fa

lever. Il ne faut, pour s'affranchir de ce péché originel, que démentir la censure, & reconnoître que la plupart des chrétiens vivent & meurent sans avoir des graces suffisantes pour faire leur salut, que le juste transgresse les préceptes, sans de la grace nécessaire pour les observer. En effet, durant la courte éclipse que souffrit la foi, ou le zèle de la Sorbonne, le parti changea de langage à son égard : il n'a renouvelé ses injures, il ne l'a qualifiée de cadavre & de corps sans âme que depuis qu'elle a réparé l'unique variation, qu'en matière de foi l'on puisse reprocher à cette première école du monde chrétien.

Outre les clameurs vagues & les invectives, le docteur condamné & ses complices voulurent employer le raisonnement pour leur justification : ils prétendirent que la proposition censurée au sujet de S. Pierre, étoit mot pour mot de S. Augustin & de S. Jean Chrysostôme. Malheureusement, leur machine principale ne se trouve érayée que sur une critique évidemment fautive. Tant sont grossières les bévues, où l'esprit de parti fait donner les génies même du

premier ordre & de la plus profonde érudition. Car nous conviendrons les premiers, que tel fut le sieur Arnaud, & plusieurs de ses partisans. Cependant le sermon, prétendu cent-vingt-quatrième de S. Augustin, d'où ils disoient leur fameuse proposition tirée, est reconnu par tous les bons critiques pour n'être point de ce pere : les Bénédictins mêmes l'ont rejeté, comme une piece apocryphe, dans l'édition qu'ils ont donnée de ses œuvres. Au reste, ce sermon-là même ne porte pas que Dieu abandonna totalement S. Pierre, mais qu'il l'abandonna en quelque sorte, *subdeservit* ; c'est à-dire qu'il ne lui donna pas une grace forte, spéciale, & si l'on veut, efficace. Explication parfaitement d'accord, au moins avec la doctrine du S. évêque d'Hippone, selon qui Pierre n'auroit point péché, s'il n'avoit eu aucune grace : car qui est-ce qui peche, dit-il dans son traité si authentique du libre-arbitre ; qui est-ce qui peche en faisant ce qu'il ne peut éviter ? L'auteur même du sermon cité, suppose que Pierre avoit eu la présomption de compter mourir pour J. C. par les forces de son libre-arbitre, indépendamment

Aug. de Lib.
Arb. lib. 3.
c. 18.

de tou
cet au
manq
qui av
selon
restabl
renia
fumé
non su
libre-
sume d
avant
Pierre
Docteu
perça l
Pour
pas cro
fement
sénius
tiré sa
premie
les Jati
en péla
tate. N
particu
des apô
grace,
don da
où il e

de toute grace. Ainsi dans la pensée de cet auteur, c'étoit Pierre qui d'abord avoit manqué à la grace, & non pas la grace qui avoit manqué à Pierre. De même, selon trois ou quatre sermons incontestablement de S. Augustin, Pierre ne renia lâchement, que pour avoir présumé superbement, pour avoir compté, non sur le secours divin, mais sur le libre-arbitre; parce que celui qui présume de ses forces, est renversé même avant le combat. La présomption de Pierre, suivant les propres termes du Docteur de la grace, fut l'épée dont le perça l'ennemi du salut.

Aug. Serm.
147. 153.
224. 285.

Pour S. Jean Chrysostôme, il n'est pas croyable qu'Arnaud l'allègue sérieusement en sa faveur; après que Jansénius a dit nettement que ce pere avoit tiré sa doctrine sur la grace, d'Origene, premier auteur du pélagianisme, & que les Jansénistes ont traduit généralement en pélagiens les peres de l'Eglise Orientale. Mais comment S. Chrysostôme en particulier auroit-il supposé le prince des apôtres totalement abandonné de la grace, lui qui ne reconnoît pas cet abandon dans les Juifs, pour le temps même où il est marqué dans l'Écriture, qu'ils

Janf. Lib.
Præm.

ne pouvoient croire, parce que Dieu les avoit endurcis? Ils ne pouvoient croire, reprend ce pere; c'est-à-dire qu'ils ne le vouloient pas. Il est assez ordinaire en effet, qu'on prenne la ferme détermination de la volonté pour la puissance même; comme lorsqu'on dit: Je ne puis aimer cet homme, parce qu'on est déterminé à le haïr.

Il est visible qu'Arnaud & sa troupe ont voulu faire la même illusion, & se couvrir du manteau d'une école respectable, quand ils ont avancé qu'ils ne s'écartoient point du sentiment des Thomistes. Lemos, Alvares & tous les vrais Thomistes établissent une grace aussi générale, que l'est la lumière pour tous les hommes, un secours vraiment suffisant, quoiqu'inefficace; au lieu que les Jansénistes tournent ce secours en dérision, & parlent du Thomisme avec le dernier mépris, quand il ne leur importe pas de faire autrement. Témoin Jansénius, leur pere & leur oracle, qui se moque de la prédétermination physique, comme d'une spéculation frivole & profane, qui a été recueillie des philosophes païens, & qui n'a servi qu'à mettre la confusion dans la doc-

trine
abbé
S. Tho
logie
tant d
leur g
duque
grace
ses ap
seurs c
consta
moyen
leur h
droit,
bonne
teur,
des Th
dans le
dame
August
avoir e
erré en
objet,
ce qui
puisque
détruit
pris le
née, t
de mi

trine de S. Augustin : témoin le dur abbé de S. Cyran, qui osa dire que S. Thomas avoit ravagé la véritable théologie : témoin Pascal, qui insulte en tant de manieres aux Dominicains sur leur grace suffisante, & des sarcasmes duquel il résulte en substance, que cette grace est une pure sottise. Arnaud & ses apologistes, comme tous les défenseurs de pareilles causes, n'étoient, ni constans, ni conséquens dans leurs moyens de défense. Mettant à tout usage leur heureuse distinction du fait & du droit, tantôt ils disoient que la Sorbonne avoit mal pris la pensée de l'auteur, qui ne différoit pas du sentiment des Thomistes, & qu'ainsi elle avoit erré dans le fait; tantôt qu'elle avoit condamné une proposition qui étoit de S. Augustin & de S. Chrysostôme, & qu'elle avoit erré sur le droit. Elle auroit donc erré en même temps, & sur le même objet, tant sur le fait que sur le droit; ce qui est manifestement contradictoire, puisque de ces deux suppositions l'une détruit l'autre. Car, ou elle avoit bien pris le sens de la proposition condamnée, ou elle l'avoit mal pris : point de milieu. Or si elle l'a bien pris, &

qu'il soit véritablement celui des peres ; elle a erré sur le droit , mais non pas sur le fait : si au contraire elle l'a mal pris , elle a erré sur le fait , & non pas sur le droit. Mais surléons , avec nos rusés novateurs , à une maniere de procéder , qui ne peut avoir d'attraits que pour un petit nombre de lecteurs.

C'est sur ce ton dogmatique & sérieux qu'on avoit traité jusqu'ici les questions du temps , déjà fort seches d'elles-mêmes ; & le raisonnement , non plus que la raison , n'avançoit pas beaucoup les affaires du parti. Il eut donc recours à d'autres armes ; il attaqua le François par son foible , c'est-à-dire par la peur du ridicule ; il fit succéder la plaisanterie à la dispute , & choisit parfaitement sa plume ; il y en avoit en abondance dans la société des savans de Port-Royal , écrivains d'un génie , ou du moins d'un goût supérieur à tout ce qu'on avoit admiré jusque-là dans les autres compagnies lettrées. Dès l'année 1627 , le neveu des meres Agnès & Angélique Arnaud , Antoine le Maître , âgé de vngt-neuf ans seulement , & déjà très-distingué par son éloquence dans le barreau ,

s'éto
pour
la so
étern
freres
de S
une
au ra
Leur
ou fr
liers
pénite
attrait
la nou
d'And
cole ,
Tourm
Hamor
bre d'a
on a v
centre
bien d
Tilleme
fert , a
ceux qu
solitaire
disoient
répitoien
heures d

s'étoit retiré à Port-Royal des champs, pour y passer le reste de ses jours dans la solitude & la méditation des vérités éternelles. Il y fut suivi par deux de ses freres, dont l'un célèbre sous le nom de Saci, acquit cette célébrité par une quantité d'ouvrages qui l'ont mis au rang des bons écrivains de son siecle. Leur exemple y attira peu après cinq ou six autres personnages, tant séculiers qu'ecclésiastiques, pour qui la pénitence, ou la réforme avoit le même attrait. On y vit enfin le patriarche de la nouvelle doctrine, Antoine Arnaud, d'Andilly son frere aîné, Pascal, Nicole, Lancelot, Sainte-Marthe, le Tourneux, Singlin directeur des freres, Hamon leur médecin, & grand nombre d'autres, qui formerent, comme on a vu, une espece de Thébaidé au centre du royaume. Il y avoit encore bien des savans, tels que Baillet & Tillemont, qui, sans habiter le désert, avoient une liaison intime avec ceux qui s'y étoient enterrés. Mais les solitaires faisoient de longues oraisons, lisoient à genoux les divines écritures, répitoient en commun les différentes heures de l'office, à la fin desquelles ils

se prosternoient comme les pénitens des premiers siècles. Ils rétablirent l'ancienne abstinence de l'aveut, & l'usage de ne faire qu'un repas sur le soir pendant le carême. Ils avoient tant d'horreur du luxe, que la plupart portoient des habits de paysans. Ils s'appliquoient au travail des mains, & à différens métiers qu'ils avoient appris, comme de menuisier, de ferrurier, de cordonnier : ils ne dédaignoient pas même de manier la truelle & de porter le mortier, soit pour réparer la clôture du monastère, soit pour construire des cellules aux freres qui survenoient de jour en jour.

On fait aussi qu'ils avoient des occupations tout autrement intéressantes. L'atelier principal étoit celui des écrivains, qui travailloient à répandre les nouvelles opinions. Port-Royal, en un mot, devint le foyer où se brâsserent toutes les armes offensives & défensives du jansénisme. On avoit bien choisi son emplacement, à six lieues de la capitale, & à trois de la cour; assuré qu'on étoit d'ailleurs des propriétaires du lieu, préparées de longue main par des suggestions mystiques de l'abbé de

S. C
taire
& le
laiqu
faill
vivre
fit d
seign
mier
fort
curio
solum
loient
femm
eux-n
les ar
ques-
douce
de La
de qu
reau
sur le
firent
toire
la du
des ap
en ter
si con
de les

S. Cyran, & liées de parenté aux solitaires les plus considérables. Le peuple & les grands, les ecclésiastiques & les laïques accoururent de Paris & de Versailles, pour admirer une maniere de vivre si merveilleuse. Le refus qu'on fit de recevoir les visites de quelques seigneurs & de quelques dames du premier rang, fut, comme on le sentoit fort bien, un nouvel aiguillon pour la curiosité dévotieuse. Elle n'étoit pas absolument repoussée : les solitaires parloient au moins par truchement aux femmes de qualité, & quelquefois par eux-mêmes, afin de mieux réussir à les arracher aux vanités du siècle. Quelques-unes partagerent en esser les saintes douceurs de cette solitude. La duchesse de Luynes persuada au duc son mari de quitter la cour, & de bâtir le château de Vaumuriel, au voisinage & sur le fonds même de l'abbaye. Ils firent aussi construire un beau dortoir pour les religieuses. Le duc & la duchesse de Liancourt y faisoient des apparitions fréquentes, & de temps en temps d'assez longs séjours. Ceux-ci contribuèrent à faire bâtir un corps de logis entier dans la première

cour. La princesse de Guéméné, la marquise de Sablé & d'autres dames de pareille distinction, résolues à passer leur vie dans une retraite un peu moins sauvage, se firent construire des appartemens dans les dehors de la maison de Paris, unie sous une même abbesse à celle des Champs. Enfin le goût de la retraite, ou de la doctrine de Port-Royal, faisoit jusqu'aux princes du sang : ces habiles solitaires rangerent au nombre de leurs amis, le prince de Conti, la princesse son épouse, & la duchesse de Longueville, sa sœur. Après cela, il seroit inutile de faire mention du marquis de Coislin, du baron de S. Ange, des sieurs de Bagnols, de Bernieres, de Pontis, & d'une infinité d'autres protecteurs, encore considérables par leur naissance, ou par leur fortune. On peut observer en passant, que la primitive Eglise, à Jérusalem, du temps des apôtres, n'étoit pas tout à fait composée de pareils disciples.

On sent qu'après ce renfort de patrons opulens, la truelle devint assez inutile entre les mains des solitaires lettrés, à qui l'on ne manqua point de

persua
per sa
à qui
nables
mire
duire
queme
écrits
au sup
métho
d'œuvr
n'est r
à Dieu
du fon
vrages
si l'on
dit en
reconnu
rétique
ils avoi
premier
qui n'a
ment,
qu'à ra
la mali
presque
nieux,
quelle
le cœur

persuader que la plume devoit occuper sans partage leur précieux loisir, & à qui l'on assura des moyens convenables pour faire ces éditions qu'on admire encore. Ils se mirent donc à produire cette foule d'ouvrages magnifiquement imprimés, bien pensés, bien écrits, d'un style toujours approprié au sujet, d'un ordre facile & d'une méthode naturelle, en un mot ces chefs-d'œuvres du goût & de l'art, où il n'est rien à désirer pour la forme. Plût à Dieu qu'on pût dire la même chose du fond ! Mais combien de ces ouvrages où il ne resteroit presque rien, si l'on en retranchoit tout ce qui est dit en faveur des dogmes éphémères, reconnus enfin généralement pour hérétiques, dans les lieux mêmes où ils avoient pris naissance, & fait une première illusion ? Combien de traits qui n'avoient que le mérite du moment, qui n'intéressoient les esprits qu'à raison de la fermentation, ou de la malignité qui les agitoit ? Et dans presque tous ces ouvrages, si ingénieux, si achevés, quelle sécheresse, quelle aride froideur, quel vide pour le cœur & pour la tendre piété ! Non,

jamais on ne sentit mieux qu'en les lisant, que l'onction de l'Esprit-Saint est de tous les dons d'en-haut le plus incommunicable à l'esprit de schisme & d'erreur.

Ceux qui les avoient mis au jour, parurent sentir eux-mêmes une partie de ces inconvéniens. Pour y parer, pour attirer tout le monde par les productions des talens de tout genre qu'ils rassembloient dans leur société, ils s'exercerent sur toutes les matieres, tant profanes que sacrées, qui présentent quelque attrait à l'esprit humain. La grammaire & la rhétorique, aussi bien que la théologie & la controverse, la logique, la métaphysique, la géométrie, la morale, la critique, la traduction, la littérature ancienne & moderne, greque & latine, toutes les sciences en un mot, ils les embrassèrent; & dans chacune, ils publièrent des ouvrages qui firent oublier tous ceux qu'on avoit donnés jusque-là, & que n'ont point effacés ceux qui ont paru depuis. En un mot, ce sont eux qui ont contribué principalement à fixer le goût du plus bel âge des lettres modernes; en sorte que les ornemens

& la c
les esp
ne sou
belle n
terie q
des soli
position
de son
les mo
les piec
& les f
dernes
faisoient
mettoier
préparoi
remplir
de la c
monde,
le tour &
leur des
Les plum
la redac
noit ens
de l'inve
& faisoit
qu'un cor
à quoi il
s'en trou
l'humble

& la correction même qu'y ont ajoutés les esprits minutieux du siècle suivant, ne sont qu'une surcharge qui étouffe la belle nature, ou un fard & une affecterie qui la font disparaître. Chacun des solitaires étoit employé à la composition, selon le genre & la mesure de son talent. Les uns fouilloient les monumens anciens, déchiffoient les piéces originales, lisoient les peres & les saints docteurs, les auteurs modernes ainsi que les anciens, & en faisoient le dépouillement: les autres mettoient ces collections en ordre, & préparoient le plan qu'elles devoient remplir; usant de leur expérience & de la connoissance qu'ils avoient du monde, pour pressentir les effets que le tour & la forme, autant que la valeur des choses, pourroient produire. Les plumes habiles étoient chargées de la rédaction & de la diction. Il en venoit ensuite qui, sans avoir le génie de l'invention, avoient celui du tact, & faisoient une premiere correction, qu'un conseil entier révisoit encore, & à quoi il mettoit la derniere main. Il s'en trouvoit aussi qui se bornoient à l'humble fonction de copistes, avec

un esprit de concorde & de dépendance, qui ne se présueroit pas de l'association la plus catholique, mais qui n'a rien que d'ordinaire parmi les gens de parti. C'est ainsi qu'en peu d'années la société de Port-Royal parvint à se faire, dans la république des lettres, une renommée plus grande & aussi bien méritée, que celle de toutes les autres sociétés savantes.

Et quels services n'eussent pas rendus tant d'hommes également habiles & laborieux, si les circonstances du temps & l'intérêt des opinions qu'ils avoient adoptées, ne les eussent engagés en des disputes, qui consumerent la plus grande partie de leur inestimable loisir ! C'est la réflexion d'un magistrat, très-judicieuse sans doute, mais qui ne suffiroit point dans la bouche d'un ministre de l'Eglise. Que de services, ajoutons-nous, n'auroient-ils pas rendus à cette Eglise, & combien n'auroient-ils pas ajouté à leur propre gloire, s'ils s'étoient livrés aux mêmes travaux pour soutenir la foi que pour la combattre ; s'ils avoient autant travaillé pour établir l'autorité de l'apostolat, que pour l'infirmier par la subtilité de leurs distinctions & de leurs sophis-

mes !
 principe
 tienne.
 avec tou
 leur vie
 l'on veu
 l'hérésie
 qu'ils c
 étoit da
 Or si un
 nous an
 nous l'ex
 ce ne pe
 à qui no
 ques à q
 pas juge
 sonnes,
 trine ? Q
 en quelq
 de nous
 soit, ou
 l'écouter
 qu'un pa
 Les p
 des solit
 néanmoins
 d'ardeur
 damnée,
 que par le

mes ! Car enfin il en faut revenir aux principes fondamentaux de la foi chrétienne. Ou Port-Royal & ses adhérens, avec toute la sévérité de leur morale, leur vie pénitente, contemplative, & si l'on veut, angélique, avoient embrassé l'hérésie ; ou tout le reste de l'Eglise, qu'ils contredisoient avec opiniâtreté, étoit dans l'erreur en matière de foi. Or si un ange même, nous dit S. Paul, nous annonce un autre évangile, ou nous l'explique autrement que l'Eglise ; ce ne peut être qu'un ange de ténèbres, à qui nous devons dire anathème. Jusques à quand oubliera-t-on, qu'il ne faut pas juger de la doctrine par les personnes, mais des personnes par la doctrine ? Quiconque n'écoute pas l'Eglise, en quelque manière qu'elle juge à propos de nous parler, & quelque vertueux que soit, ou paroisse celui qui refuse de l'écouter, il ne doit plus être pour nous qu'un païen & qu'un publicain.

Les plus fervens & les plus savans des solitaires de Port-Royal, étoient néanmoins ceux qui marquoient le plus d'ardeur pour accréditer la doctrine condamnée, tant par le Vicaire de J. C. que par les autres successeurs des apôtres.

Dascal, dont le nom seul fait un éloge complet dans la ligne des lettres, fut choisi par la société pour remplir le dessein qu'elle avoit pris de varier la scène, de faire succéder la farce à la controverse, & de mettre les rieurs de son côté. Il y réussit parfaitement, au moyen de ses dix-huit lettres, nommées Provinciales, parce que les dix premières furent adressées à un homme de province, savoir au sieur Perrier, conseiller de la cour des Aides, à Clermont en Auvergne. Si le succès des quatre premières fut grand, celui des suivantes passa tout ce que le parti même en attendoit, à l'exception des dernières qui sont plus sérieuses, & d'ailleurs remplies d'injures qui ne peuvent intéresser qu'une méchanceté noire & grossière. Les trois premières & les deux dernières, sont des apologies ouvertes du jansénisme & des jansénistes. La première tend principalement à justifier la proposition d'Arnaud touchant le péché de S. Pierre, & à tourner en ridicule la doctrine de Sorbonne, particulièrement au sujet du pouvoir prochain que la grace suffisante, selon cette école & toutes les écoles catholiques, nous donne

pour
mal.
que d
& ra
Thom
empru
sentim
de con
nonce
mor de
grace
une tro
qui po
leur d
à la fo
fisante
qu'ils f
reille
troisier
des pri
enfin.
huiciem
question
Janséni
onseign
tions,
Thomif
parlé, c
extravag

pour faire le bien & pour éviter le mal. Dans la seconde lettre, il attaque directement cette grace suffisante, & raille à toute outrance l'école des Thomistes, dont on le vit peu après emprunter le manteau. Il y traite leur sentiment de bizarre, d'inintelligible, de contradictoire, & leur conseille d'annoncer à son de trompe, que par le mot de grace suffisante ils entendent une grace qui ne suffit pas. Il fait d'eux une troupe d'hypocrites & de suborneurs, qui pour sauver leur crédit, déguisent leur doctrine sur des points essentiels à la foi, en admettant une grace suffisante donnée à tous les hommes, quoiqu'ils soient bien persuadés qu'une pareille grace n'est qu'une chimère. La troisième lettre est contre la censure des principes d'Arnaud, qui paroissoit enfin. Dans la dix-septième & la dix-huitième, il revient sur la prétendue question de fait; & soutient que, ni Jansénius, ni les Jansénistes n'ont jamais enseigné les erreurs des cinq propositions, mais seulement la doctrine des Thomistes: déjà il oublioit qu'il en avoit parlé, comme d'une absurdité & d'une extravagance.

Les grands hommes le sont rarement, à tous égards, & bien souvent même ils ont un côté plus foible que les esprits d'un ordre commun. Pascal, grand géometre, orateur sublime, littérateur accompli, en un mot génie presque universel & créateur en bien des genres, n'écrivoit sur d'autres matieres qu'en aventurier, & sans faire grande attention aux regles même de la probité. Nous apprenons de ses propres complices, car l'iniquité n'est pas toujours d'accord avec elle-même; nous apprenons de bons jansénistes, qu'on ne peut guere compter sur son rémoignage, soit à l'égard des faits qu'il rapporte sans les avoir constatés, soit à l'égard des conséquences qu'il en tire, & des intentions qu'il attribue à ses adversaires; parce que sur des fondemens faux ou très-incertains, il établissoit, disent-ils, des systèmes qui ne subsistoient que dans son imagination.

Ont-ils tort de s'exprimer ainsi? Qu'on juge du reproche qu'ils lui font, par exemple, de charger à faux ses adversaires, ou, ce qui revient au même, de ne point connoître leurs écrits; qu'on en juge sur ce qu'il avance dans sa dix-huitieme

Lettre d'un
Ecclesi. à un
ami, p. 81
& 82.

huitie
toit r
dire
qu'on
dans l
nant c
il fait
de ces
cilles,
de Jan
vin, to
bon per
fit voir
tieme
vrages c
contre
n'y en
déclaré
erreur c
Pascal ne
écrits in
au moie
ver en
autremen
un four
Amour &
à Rome
soient au
Tom

huitieme lettre , que jusque-là on s'étoit toujours opiniâtré à refuser de dire quel étoit le sens de Jansénius , qu'on prétendoit avoir été condamné dans les cinq propositions. Sur quoi donnant carrière à son talent pour l'ironie , il fait de grands remercimens à l'un de ces jésuites qu'il traduit en imbécilles , d'avoir enfin déclaré que le sens de Jansénius étoit le dogme de Calvin , touchant la nécessité d'agir. Or ce bon pere , tout stupide qu'on le figuroit , fit voir en répondant à cette dix-huitieme lettre , qu'entre bien des ouvrages qu'il avoit publiés antérieurement contre Jansénius & ses sectateurs , il n'y en avoit pas un seul où il n'eût déclaré & prouvé au long , que leur erreur capitale consistoit dans ce dogme. Pascal ne connoissoit pas mieux plusieurs écrits importans de son propre parti : au moins est-il impossible de lui sauver en ceci la honte de l'ignorance , autrement qu'en le faisant passer pour un fourbe ; puisqu'au rapport de S. Amour & des autres jansénistes députés à Rome , les députés catholiques réduisoient au dogme de Calvin toute l'er-

Journ. de S.
Amour , pag.
432 & 433.

reur de Jansénius & des cinq propositions.

Ignorance pareille , ou pareille impudence de la part du docte & pieux Pascal , au sujet de la bulle même d'Innocent X , ou des examens dont elle fut le résultat. Il dit avec la plus grande assurance , que ce Pape fit examiner précisément si les cinq propositions étoient hérétiques , & non pas si elles étoient de Jansénius. Imposture déjà confondue par ce que nous avons rapporté de cet examen , & qu'Alexandre VII , successeur d'Innocent X , sous lequel il avoit assisté à toutes les congrégations en qualité d'examineur , a qualifiée avec indignation de mensonge insigne. Nouveau trait de mauvaise foi , si le nom d'ignorance est inaliéable en toute matiere avec celui de Pascal ; sa lettre dix-septieme dit précisément , que c'est par les jésuites qu'Innocent X se laissa persuader que la doctrine de Jansénius étoit celle des cinq propositions. Il est néanmoins constant , qu'entre les treize consultants établis par ce pontife , il n'y avoit qu'un seul jésuite ; & que ce jésuite fut si modéré à l'égard de Jansénius , que les agens du parti lui en ont fait honneur , & ont

Suffragia
Sensor.

ch
pa
qu
di
na
d'e
pou
de
n'et
Pasc
Don
que
trine
ceme
à-dir
eût d
rante
domi
nisme
premi
Ma
cord a
toute
ces nou
même
lettre ,
rejeté
nécessite
termes

cherché à en tirer avantage. Il est constant, par vingt traits du journal de S. Amour, que les jésuites n'avoient point de crédit auprès d'Innocent, qu'il ne les ménageoit en aucune occasion, qu'aucun d'eux n'étoit bien dans son esprit; & pour me servir de la noble expression de ce journaliste, que nul d'entre eux n'étoit dans le calendrier de ce Pape. Pascal avance encore & fait dire à un Dominicain, dans sa seconde lettre, que les jésuites avoient attaqué la doctrine des Thomistes, dès le commencement de l'hérésie de Luther; c'est-à-dire plus de vingt ans avant qu'il y eût des jésuites au monde, plus de quarante avant l'époque assignée par les dominicains à la naissance du Molinisme, & près de soixante avant la première contestation de ces deux écoles.

Mais comment Pascal seroit-il d'accord avec les autres écrivains, lui que toute sa justesse géométrique n'a pu sur ces nouveaux dogmes accorder avec lui-même? Il soutient dans sa dix-huitième lettre, que les jansénistes ont toujours rejeté l'opinion de Calvin touchant la nécessité de pécher; & il avoit dit en termes exprès dans la seconde, que les

janfénistes veulent qu'il n'y ait aucune grace suffisante qui ne soit aussi efficace ; qu'ils veulent que toutes les graces qui ne déterminent pas effectivement la volonté à agir , soient insuffisantes pour agir. Mais la géométrie ne lui apprenoit pas , que de n'admettre nulle grace suffisante , hors celle qui fait agir effectivement , & de soutenir la nécessité calvinienne de pécher ; ce n'est qu'une seule & même chose , ou que ce sont deux choses tellement inséparables , que le plus mince rhéologien , catholique ou hérétique , ne les a jamais séparées. Aussi tous les rhéologiens de son bord , quand ils ont voulu persuader qu'ils ne tenoient point ce dogme scandaleux , n'ont pas manqué de feindre qu'ils tenoient une grace suffisante. Mais combien de personnages , pour être éclairés en matière profane , soit littéraire , soit politique , ou civile , ont cru tout savoir , & ont fait , comme Pascal , des bévues pitoyables en matière de religion !

La morale étoit plus à sa portée ; & c'est dans sa cinquième lettre , ainsi que dans les neuf suivantes , où tympanisant la morale des jésuites , & battant leurs casuistes en ruine , il commence

pr
qu
Pr
ce
Qu
inq
que
nen
étoi
Gue
ami
sonn
nieu
il est
haur
l'au
Le p
rons
grand
le pa
cruelle
& des
ces let
le lang
solidité
dans le
logue
prendre
judicie

proprement à être divertissant. Voilà ce qui a fait le succès prodigieux des Lettres Provinciales, qui bien souvent enchantent ceux même qui en connoissent le faux. Quant à la plupart des lecteurs, peu inquiets d'approfondir les faits, pourvu que l'auteur les réjouisse, ils le tiennent quitte du reste. De ce caractère étoient sans doute Madame du Plessis-Guénégaud, & l'abbé de Rancé, son ami, qui contribuèrent autant que personne à faire valoir ces calomnies ingénieuses. D'ailleurs cet abbé, comme il est ordinaire, se déclaroit d'autant plus haut pour la morale sévère qu'affichoit l'auteur, qu'il la pratiquoit moins alors. Le président Perrault, l'un des plaisans du satyrique François, fut aussi le grand panégyriste des Provinciales. Dans le parallèle que cet académicien, si cruellement célébré, a fait des anciens & des modernes, il prononce touchant ces lettres, que tout y est pureté dans le langage, noblesse dans les pensées, solidité dans les raisonnemens, finesse dans les railleries, & que l'art du dialogue s'y trouve tout entier. Ce seroit prendre le change, après des écrivains judicieux en toute autre chose, mais

peu en garde ici contre l'esprit de partialité, que de ne pas souscrire dans presque toute son étendue à un jugement, qui fut celui du public, autant que du louche appréciateur des anciens. Dans un ouvrage qui étincelle de toutes les beautés de son genre, de graces, de sel & de finesse, qui force l'admiration & les applaudissemens, qui tire des ris de ceux même qui sont l'objet de ses risées, où tout est peint avec une force & une aisance qu'on n'avoit pas encore rassemblées; reprendre dans ce chef-d'œuvre quelques incorrections grammaticales, quelques constructions mauvaises, ou peu régulières, & y vouloir l'exactitude apprêtée d'un Bouhours; c'est juger par les ongles, d'un port au vent, ou d'un beau visage, par la pointe des cheveux. Disons tout d'un mot, c'est décrier son propre goût, que de ne pas goûter le style de Pascal. Mais la plupart des sectes ont pu se glorifier de ce genre de mérite. Le sombre Calvin lui-même se fit un style, qu'aucun François contemporain n'a peut-être égalé. En Allemagne, sans parler du bel esprit de Mélancton, Luther, le bourru Luther, au sein de cette nation

en
l'a
id
l'u
c'e
ten
tou
pié
don
sion
En
cho
Sem
ques
per
grot
prem
font
parle
veut
qui r
traire
dans
non s
fumée
conno
passag
Après

encore toute inculte, a néanmoins trouvé l'art de donner de l'aménité à son rude idiôme. Pascal sans doute les a laissés l'un & l'autre bien loin derrière lui : c'est ce que demandoit la différence des temps & des lieux, à quoi l'Enfer fut toujours soigneux de proportionner ses pièges.

L'habile auteur des Provinciales est donc parfaitement fidèle aux impressions du génie, & aux règles de l'art. En est-il de même, pour le fond des choses, ou pour les loix de la vérité ? Semblable en ce point aux poètes comiques, qui outrent les caracteres pour frapper davantage, ou aux peintres du genre grotesque, qui ne conservent que les premiers traits de leurs personnages, & font tout le reste d'imagination ; il fait parler à sa mode les théologiens qu'il veut diffamer, leur fait dire tout ce qui revient à son but, & souvent le contraire de ce qu'ils disent en effet, creuse dans leurs intentions, & leur en attribue non seulement de très-légerement présumées, mais d'aussi contraires à sa propre connoissance, qu'au sens naturel des passages où il feint de les appercevoir. Après quoi il argumente à son aise, il

pose des principes , il tire des conséquences , & il anime le tout par de sublimes invectives. Voilà ce qui a pu faire exalter la solidité de ses raisonnemens par l'Académicien , qui ne faisoit pas plus de cas des dialogues de Platon, que de ceux de Tabarin. Avouons cependant que toute la forme d'un raisonnement solide se rencontre dans ceux des Provinciales : on n'y désire qu'une chose ; c'est la vérité. Sans cela néanmoins , que devient la solidité ?

L'auteur y altere , y dénature , y force ordinairement les passages de ses adversaires , les mutile , ou y ajoute , selon qu'il convient à ses vues , les présente isolés lorsqu'ils sont accompagnés de correctifs essentiels , supprime ce qui suit ou précède , & qui est nécessaire pour en faire prendre le vrai sens. On sent assez qu'il n'est pas praticable d'établir ici , par une induction complète , la justice de tous ces reproches : il faudroit pour cela un volume beaucoup plus considérable , que celui où sont consignées toutes ces calomnies. Nous n'en pouvons rapporter que peu d'exemples , pris au hasard , & suffisans néanmoins pour faire juger du reste. Du traité

de
cha
vin
fixi
de
che
cha
môn
& e
dit e
fiast
son
moix
quef
mor
mari
outré
vérite
porte
les g
aient
il est
mône
de fo
soin
quez c
qui tr
superr
doiver

de l'Aumône par le jésuite Vasquez, chapitre quatrième, l'auteur des Provinciales conclud généralement dans la sixième lettre, que selon les casuistes de la société, les personnes les plus riches, sans en excepter les rois, sont déchargées de l'obligation de faire l'aumône, comme n'ayant point de superflu; & dans ce chapitre-là même, Vasquez dit expressément, que les laïcs, les ecclésiastiques, & sur-tout les bénéficiers, sont obligés d'assister les nécessiteux, *au moins du superflu de leur état, & quelquefois du nécessaire.* Vasquez en un mot, bien loin d'être relâché sur la matière de l'aumône, paroîtroit plutôt outré en quelques points. On lit à la vérité dans son livre, ces mots que rapporte Pascal : A peine trouvera-t-on que les gens du monde & les rois mêmes aient du superflu; & conséquemment il est rare qu'on soit obligé de faire l'aumône, si l'on n'est tenu à la faire que de son superflu. Mais ce que Pascal a soin de supprimer, c'est que Vasquez combat ici l'aveuglement des riches, qui trouvant rarement qu'ils aient du superflu, & prévenus que jamais ils ne doivent prendre sur leur nécessaire pour

les pauvres, se déchargent de toute obligation de les assister. C'est pourquoi il ajoute dans le même chapitre, qu'ils sont obligés, dans les nécessités considérables, d'y subvenir, non seulement au moyen du superflu de leur état, mais aux dépens même de leur nécessaire.

Voici une imposture encore plus forte, & , si l'on peut appeler la chose par son nom, une vrate coquinerie, quel qu'en soit le véritable auteur. Valentin, jésuite, aussi-bien que Vasquez, enseigne, précisément d'après S. Thomas, que suivant l'usage autorisé par l'Eglise, on peut sans simonie donner un bien temporel pour en avoir un spirituel, & un bien spirituel pour un temporel; pourvu qu'on ne donne pas le bien temporel comme un paiement du bien spirituel, mais comme une compensation gratuite, ou comme un motif qui porte à donner par reconnaissance le bien spirituel. Ainsi donne-t-on de l'argent à un prêtre pour ses messes, des aumônes aux pauvres pour avoir leurs prières, des rétributions aux prédicateurs & aux différens ministres des autels. Comme tout cela est d'une pratique généralement reçue, & con-

forme aux principes de tout ce qu'il y a jamais eu de docteurs ; il falloit faire dire quelque chose de plus à Valentia. On suppose donc, dans la sixieme des Provinciales, que ce jésuite a pris ce biais pour sauver les résignations simoniaques ; & on lui prête ces mots latins, dont il n'y a pas la premiere syllabe dans l'auteur, & qu'on cite en lettres italiques, afin de les rendre plus remarquables : *Non tanquam pretium beneficii, sed tanquam motiivum ad resignandum*, non pas comme un paiement du bénéfice, mais comme un motif qui fasse résigner. Après quoi vient le pathétique & les invectives contre ce casuiste, qu'on accuse du dernier égarement en morale. Il ne falloit que des yeux pour découvrir la friponerie ; & il y en eut bientôt quelques-uns d'ouverts. C'est pourquoi le faussaire, dans les éditions suivantes, a retranché son infame addition : mais le coup étoit porté ; & combien peu de personnes réforment leur premier jugement ?

Encore un tour d'imposteur & de faussaire, contre le pere Banni, toujours un jésuite, & que toutefois nous ne

prétendons pas justifier sur d'autres articles. Dans la cinquieme des Provinciales , on reproche à ce casuiste, d'avoir enseigné qu'on ne doit point refuser l'absolution aux pénitens qui demeurent dans l'occasion *prochaine* d'offenser Dieu , s'ils ne peuvent en sortir sans quelque incommodité; qu'on peut même rechercher ces sortes d'occasions, directement & pour elles-mêmes, quand on y trouve un avantage, soit temporel, soit spirituel, ou pour soi, ou pour le prochain. Bauni avoit d'autres torts, & ses délateurs n'en étoient que plus odieux, de le charger à faux: mais Bauni, dans l'endroit même qu'on cite, déclare en termes exprès, que l'occasion dont il parle, ne doit être, *ni mauvaise de soi, ni prochaine*. Nous omettons les autres impostures: qui en fait une, en peut faire des milliers, & se rend indigne de toute croyance, dans l'esprit des personnes sensées & impartiales, pour qui seules nous écrivons. Erre qui le voudra: ce seroit prostituer la vérité, que de la présenter à qui tire son lucre de l'erreur.

Pascal se crut innocent de ses imputations fausses, pour n'avoir employé

q
m
fo
da
s'i
st
qu
just
cite
plu
intr
ou
ma
exac
ces
aure
l'err
que
ne l
impo
ou l
mier
fond
Peu
miner
cussion
d'app
dent
mais t

que les extraits qu'on lui mettoit en main, sans examiner s'ils étoient conformes, ou contraires à la vérité; & dans cette incertitude, il parle comme s'il n'en avoit aucune. De sa téméraire supposition, il tire encore les conséquences les plus outrées & les plus injustes, reproche partout à ces casuistes, cités au hazard, d'avoir corrompu les plus saintes maximes de l'évangile & introduit le relâchement dans l'Église, ou plutôt le dérèglement absolu des mœurs. Les citations fussent-elles exactes, encore faudroit-il pour en tirer ces conséquences, faire voir que les auteurs cités n'ont pas seulement adopté l'erreur, mais qu'ils l'ont enfantée; que l'autorité des docteurs plus anciens ne leur a pas imposé, mais qu'ils ont imposé à tous les autres; qu'ils sont, ou les seuls, ou du moins les premiers coupables. Sans cela, tout le fond des Provinciales porte à faux. Peu de gens sont en état de les examiner en détail, d'entrer dans la discussion d'une infinité de passages, & d'approfondir des questions qui demandent autant de sagacité que de loisir; mais tout le monde sent qu'il est injuste

d'imputer tout ce qui s'est jamais fait de mauvaises décisions, à un ordre assez moderne, qui n'a point pris d'autres opinions que celles qu'il trouvoit établies, & communément enseignées dans les écoles catholiques. On peut ne pas lui faire grace pour s'être égaré, quoiqu'en suivant les chemins battus; mais on ne peut l'accuser que d'égarément, & non pas d'y avoir frayé la route, puisqu'il a fermé la marche.

Sans perdre le temps en détails, allons droit au fait, ou à la source empoisonnée, d'où l'auteur des Provinciales prétend que découlent tous les relâchemens & tous les désordres qui affligent l'Église universelle. Est-ce la Compagnie, si contraire & si odieuse à toutes les sectes, qui a donné naissance au monstre du Probabilisme, à qui l'on fait enfanter tous les autres? Avant qu'elle fût née elle-même, Barthelémé de Medina, de l'ordre de S. Dominique, avoit dit dans ses Expositions dorées, mises au jour avec l'approbation de son général & l'applaudissement de tout son ordre: C'est mon sentiment que, dès qu'une opinion est probable, il est permis de la suivre,

qu
pr
éc
ba
Au
trin
tor
tou
uni
gieu
con
& a
Em
nom
& la
tholi
dans
timor
Prien
cado
ria,
lui-m
de Ja
Bonac
mache
bonne
même
d'office
tous ce

quoique l'opinion contraire soit plus probable. Avant qu'aucun jésuite eût écrit, eût ouvert la bouche sur le Probabilisme, Salonius, de l'ordre de S. Augustin, avoit dit que c'étoit la doctrine la plus commune & la plus autorisée; & une foule de docteurs de tout pays, de tout rang, de toutes les universités, prêtres séculiers, religieux, évêques, avoient avancé & confirmé la même chose. Avant, avec, & après Escobar, Sanchez, Vasquez, Emmanuel-Sa. Colet, Suarez, tous noms diffamés dans l'école jansénienne, & la plupart vantés dans les écoles catholiques; le dominicain Jean Nider, dans son livre Consolatoire de l'ame timorée, & ses confreres Sylvestre Prieras, Jean-Baptiste Haquet, Mercado, Louis Lopez, François Victoria, Jean-Ildefonse Baptiste, Alvarez lui-même, si prôné par les disciples de Jansénius; les évêques Maldere & Bonacina; Isambert, Duval & Gammaches, professeurs renommés en Sorbonne; Bail, docteur célèbre de la même faculté; du Metz, casuiste d'office au séminaire des Nicolaïtes; tous ces théologiens d'écoles & d'états,

divers étoient autant de probabilistes, la plupart très-zélés. On pourroit ajouter que les casuistes les plus maltraités par leur équitable censeur, sont ceux qui ont resserré cette doctrine dans les bornes les plus étroites; qu'ils ont même été les premiers à la combattre. Car enfin Comitulus étoit leur confrere; & c'est de lui que Nicole, sous le nom de Wendrok, a tiré ce qu'il a dit de meilleur sur cette matiere: mais il a eu grand soin de supprimer en cette rencontre le nom de jésuite.

Ce n'est pas que nous prétendions autoriser le probabilisme, dont nous sentons & craignons trop le danger; mais de tant d'autorités, ne devoit-on pas conclure, ou qu'on l'avoit pu soutenir autrefois sans se jouer de la conscience & de la religion, ou que cette accusation devoit tomber indistinctement sur tous ceux qui l'avoient soutenu, ou du moins qu'on ne devoit pas l'approprier à ceux qui ne l'avoient point inventé? Du reste, jusqu'à présent l'Eglise n'a pas jugé à propos de prononcer sur le fond de cette question. Elle a décidé contre les rigoristes de secte & de cabale, qu'on n'est pas

ton
le p
non
des
suiv
men
l'erre
qui
nion
sa p
intr
dir à
ment
rien
la pro
deme
rien d
tradit
aux l
comm
Ma
quises
nisoit,
& de l
digieux
villes
après c
rope, a
latine c

toujours obligé de suivre le sentiment le plus sûr ; mais elle n'a jamais prononcé contre ceux qui , hors la matiere des sacremens & de la foi chrétienne , suivroient , de deux opinions véritablement probables , celle qui pourroit l'être moins. Elle a condamné ceux qui disent qu'on peut suivre une opinion probable , quelque foible que soit sa probabilité , soit extrinseque , soit intrinseque ; & peut-on ne pas applaudir à cette sévérité , contre un relâchement qui saute aux yeux ! mais elle n'a rien défini contre ceux qui veulent , à la probabilité qu'ils admettent , des fondemens solides , & qu'il ne s'y trouve rien de contraire , ni à l'écriture , ni à la tradition , ni à l'évidence naturelle , ni aux loix positives , ni au sentiment commun des docteurs.

Malgré toutes ces conditions , requises par les casuistes qu'on tympanisoit , le libelle , à la faveur du style & de la plaisanterie , eut un cours prodigieux à Paris , dans les meilleures villes de nos provinces ; & bientôt après dans toutes les parties de l'Europe , au moyen de l'élégante traduction latine de Wendrok ou Nicole , & de

ses notes encore plus malignes que le texte. Il ne se vengea pas seulement de la société, dont il fit regarder, en bien des endroits, les docteurs comme autant de corrupteurs de la morale & d'infames pélagiens; mais ce qui importoit alors sur toute chose, il fit une heureuse diversion en faveur des dévots de Port-Royal, poursuivis comme hérétiques: la chimere du pélagianisme imputé à leurs adversaires, fit passer aussi pour un fantôme le jansénisme qui se monroit à face découverte dans leurs écrits. L'étourdissement néanmoins ne fut pas général, ou ne le fut pas long-temps. Le parlement de Provence fut des premiers à s'opposer à la séduction, en faisant brûler les Provinciales, comme remplies de calomnies, de faussetés, de suppositions & de diffamations. Plusieurs évêques ensuite s'empresserent à les censurer; & dès le 6 septembre de l'année 1657, la deuxième seulement de leur âge, elles furent condamnées par le Souverain Pontife. Trois ans après, le Roi les fit examiner à fond, avec les notes de Wendrok, & les Desquisitions de Paul Irénée, autre nom de guerre de

Ni
int
do
par
ran
par
P
s'att
puil
rend
la B
la re
l'and
leçon
mais
a co
naiss
rions
Saint
donn
Port-
& tou
on y
la pie
douce
frater
rable
comm
de la

Nicole. Sur le rapport qui s'en fit, il intervint un arrêt du conseil, qui ordonnoit de les faire lacérer & brûler par la main du bourreau. Port-Royal rangea aussi-tôt ces évêques & ces juges parmi les pélagiens de sa création.

Pendant que la société de Port-Royal s'attiroit ainsi l'animadversion des deux puissances, deux sociétés bien différentes, suscitées par l'ange tutélaire de la France, dans le péril qu'y couroit la religion, y scutenoient puissamment l'ancienne foi, non seulement par leurs leçons solides & leurs pieux écrits, mais par l'exemple de la ferveur qui a coutume d'animer les institutions naissantes. Si dans ces deux associations, nommées de Saint-Sulpice & de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, on ne donna point en spectacle, comme à Port-Royal, tous les talens du Lycée, & toutes les pénitences de la Thébaïde; on y vit régner la simplicité de la foi, la piété sans apprêt, la modestie & la douceur, la concorde, la cordialité fraternelle, un tempéramment admirable de réserve & d'aménité dans le commerce du prochain, la manutention de la doctrine reçue, de la discipline

établie, des augustes cérémonies de l'Eglise, en un mot, tout ce qui pouvoit édifier les fideles sincerés, & rappeler ou entretenir dans le clergé l'esprit véritable du sacerdoce.

Adrien Bourdoise, instituteur du séminaire de Saint-Nicolas, né dans le Perche, de parens pauvres, mais vertueux, avoit déjà conçu toute l'excellence de la dignité sacerdotale, & pris les idées qui pouvoient former un parfait ecclésiastique, lorsqu'à l'âge de vingt ans, il commença ses études. Il ne s'engagea dans les ordres que par un commandement exprès de ses supérieurs, & il justifia constamment cette vocation par ses œuvres. Depuis son ordination jusqu'à sa mort, il allia les exercices de la plus tendre piété, avec les fonctions les plus laborieuses du sacerdoce, & le zele pur d'un apôtre. Sa charité fut immense, & le fit entrer, avec S. Vincent de Paul, dans toutes les entreprises qui se firent de son temps pour l'instruction des peuples, & pour la perfection de l'état clérical. Sur les saintes notions qu'il avoit puisées dans le concile de Trente, il jeta le premier plan des séminaires, qui,

à
Sa
ré
m
Sa
ca
fit
au
ten
ans
I
inst
Oli
fit
prit
gie
peu
part
cent
voya
de I
se li
Paul
socié
verse
telig
prêtr
missi
zele

à l'imitation de celui qu'il établit à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, se sont répandus dans le royaume : il contribua même à l'établissement de celui de Saint-Sulpice. Missions, conférences, catéchismes, rien n'épuisait l'immensité de son zèle; & l'activité en dura autant que sa vie, qu'il termina saintement en 1655, âgé de soixante onze ans.

Le séminaire de Saint-Sulpice eut pour instituteur & fondateur, Jean-Jaque Olier, fils d'un maître des requêtes. Il fit ses études à Paris, où il étoit né, prit le degré de bachelier en théologie; & montrant dès-lors une piété peu commune, avec un respect tout particulier pour le S. Siège Romain, centre de l'unité catholique, il fit le voyage de Rome & de Notre-Dame de Lorette. De retour en sa patrie, il se lia étroitement avec S. Vincent de Paul, qui étoit l'appui de toutes les sociétés vertueuses, & le mobile universel des entreprises avantageuses à la religion. Après avoir reçu l'ordre de prêtrise, il se livra aux travaux des missions, exerça particulièrement son zèle en Auvergne, où il possédoit

l'abbaye de Pibrac. Il tenta de rétablir la régularité dans cette maison ; mais les mauvaises dispositions de ceux qui craignoient la réforme, l'obligerent de revenir à Paris au bout de six mois. Pour attirer de nouvelles bénédictions sur ses travaux, il prit une forme de vie tout apostolique, quitta son carrosse & tout ce qui avoit la moindre apparence du faste séculier, puis recommença de nouvelles missions dans la même province d'Auvergne, & les prolongea durant dix-huit mois consécutifs avec un succès prodigieux. Il se transporta peu après en Bretagne, pour y réformer un monastere de religieuses ; & le succès qui l'accompagna dans cette commission délicate, parut pour le moins aussi admirable. Le cardinal de Richelieu le fit nommer coadjuteur de l'évêque de Châlons-sur-Marne, & lui en envoya aussi-tôt le brevet ; mais le généreux missionnaire, qui avoit en vue des récompenses bien différentes, refusa invinciblement cette dignité.

Rempli de cet esprit principal du sacerdoce, qui voit en grand le bien de l'Eglise, animé d'ailleurs par ses

rap
Pa
l'O
s'a
tu
rabl
serv
nem
la s
au v
date
la cu
dans
refus
de l
leurs
au se
menç
toutes
autres
où la
la fer
Dieu,
ne co
cation
confir
ecclesia
tentes
réputat

rapports intimes avec S. Vincent de Paul, & avec le pieux général de l'Oratoire, le pere de Condren, il s'associa plusieurs ecclésiastiques de vertu éminente, & entreprit avec eux d'établir un premier séminaire, qui pût servir de modele & de leçon permanente à ceux qu'il instituerait dans la suite. L'établissement se fit d'abord au village de Vaugirard; mais le fondateur ayant été nommé peu après à la cure de Saint-Sulpice, qu'il accepta dans le même esprit qui lui avoit fait refuser d'être évêque, il appella auprès de lui ses pieux coopérateurs, avec leurs élèves. Les uns furent appliqués au service de la paroisse, qui commença aussitôt à signaler sa piété entre toutes les églises de la capitale; les autres prirent la direction du séminaire, où la décence cléricale, la régularité, la ferveur, le zèle de la maison de Dieu, & toutes les vertus sacerdotales, ne contribuèrent pas moins à l'édification publique. Cet établissement fut confirmé par l'autorité des supérieurs ecclésiastiques, & par des lettres-patentes du Roi, données en 1645. La réputation de ce séminaire, toujours

bien gouverné, alla toujours croissant ; en sorte qu'il devint en peu de temps comme l'école de l'épiscopat, & la source principale où l'Eglise de France a puisé jusqu'à nos jours, pour remplir dignement ses plus beaux sièges.

L'infatigable supérieur de Saint-Sulpice établit encore des séminaires également estimables, à Nantes, à Viviers, au Puy en Velay, à Clermont en Auvergne, & à Quebec dans l'autre hémisphère. Il fournit des missionnaires pour accompagner une colonie qui alloit habiter l'île de Mont-Réal, dans la nouvelle France, & pour travailler à la conversion des habitans naturels de ce pays sauvage. Il reprit lui-même les fonctions de missionnaire, après une maladie qui l'avoit engagé à se démettre de la cure, fit une mission générale dans le Vivarais, & rétablit l'exercice de la religion catholique dans la ville de Privas, d'où elle étoit bannie depuis plus de trente ans. Attaqué ensuite d'une apoplexie, qui le rendit paralytique de la moitié du corps, il soutint, par ses exhortations & ses exemples, par ses soins & par ses confrères, les grandes œuvres auxquelles il ne pouvoit

ve
pl
ne
me
16
ses
ouv
l'es
ver
cou
L
mèn
lum
les
bres
Anir
relig
salut
la gl
bre,
l'apost
glise
taines
leur a
gile,
tifs,
le tra
sans a
du pay
Tom

voit plus s'appliquer lui-même : enfin , plein de mérites à l'âge de quarante-neuf ans , & généralement vénéré , il mourut saintement le deuxieme d'avril 1657. Outre les fruits si abondans de ses travaux extérieurs , il a laissé des ouvrages de piété , qui sont pleins de l'esprit de Dieu , & dont les personnes versées dans la vie intérieure font beaucoup d'estime.

Le zele de la foi & de la discipline même la plus sévère , s'étendoit du sein lumineux de la catholicité jusque dans les régions couvertes encore des ombres de l'infidélité & de la superstition. Animés d'une sainte émulation , les religieux des ordres divers , occupés du salut des ames , sembloient se disputer la gloire de braver en plus grand nombre , tant les périls que les travaux de l'apostolat , & d'étendre l'empire de l'Eglise jusqu'aux extrémités les plus lointaines de l'univers. Mais quelle que fût leur ardeur pour le progrès de l'évangile , ils n'en étoient pas moins attentifs , dans la Chine en particulier , à le transmettre dans toute sa pureté , sans aucun mélange des superstitions du pays. Quelques-uns même parurent

pousser jusqu'au scrupule leur délicatesse à ce sujet. On a vu que le pere Moralès, de l'ordre de S. Dominique, avoit obtenu à Rome un décret contre les honneurs que rendent les Chinois, tant à leurs parens défunts, qu'à leur philosophe Confucius, & qu'il avoit représentés comme superstitieux.

Plusieurs autres missionnaires de différens ordres n'en jugeant pas ainsi, le pere Martini, jésuite, crut devoir repasser en Europe, pour instruire le Souverain Pontife de l'état exact & véritable des choses. Il exposa que dans ce qu'on avoit qualifié de sacrifices, il n'y avoit aucun sacrificateur, ni aucun ministre de secte idolâtre, mais uniquement des philosophes qui s'assembloient avec leurs écoliers, pour reconnoître le plus célèbre & le plus ancien docteur de la nation, comme leur premier maître, avec des cérémonies qui, par leur institution même, n'étoient que de police, & qui se terminoient à un honneur purement civil. Quant aux honneurs rendus généralement aux morts dans la Chine, il ajouta que l'endroit où on les honoroit étoit par-tout une salle ordinaire, & jamais un

Mém. Chron.
an. 1645 &
1656.

te
au
an
de
un
qu
gie
gré
cre
ver
noir
leur
pour
pour
A
qui p
velle
singul
gion
de la
cérém
chem
invinc
dans u
là de
pape f
sous q
obtenit
dernier

temple ; que les Chinois n'attribuoient aucune divinité, aucune puissance aux ames des morts ; qu'ils ne leur demandoient & n'en espéroient rien ; qu'en un mot, il n'y avoit rien en tout cela qui tint du sacrifice, ni d'un culte religieux. Sur ces remontrances, la congrégation du Saint Office rendit un décret qui permettoit aux Chinois convertis de pratiquer les cérémonies chinoises, à l'égard de Confucius & de leurs parens défunts, en protestant, pour plus de sûreté, contre ce qu'il pouvoit y avoir de superstitieux.

A l'exemple de S. Grégoire le grand, qui permit aux Anglois convertis nouvellement de conserver des usages fort singuliers, mais indifférens à la religion, Alexandre VII crut qu'il y avoit de la sagesse à tolérer en Chine des cérémonies publiques, dont le retranchement pouvoit mettre un obstacle invincible à la propagation de la foi, dans un empire aussi jaloux que celui-là de ses anciens usages. Comme ce pape fit insérer dans son décret les raisons qu'avoit alléguées Morales pour obtenir celui du Pontife précédent, le dernier obtenu fut regardé par la plu-

Bed. Hist.
Angl. Lib. 1.
c. 30.

part des missionnaires , même Dominicains , comme un jugement contradictoire & définitif. Quelques-uns néanmoins se plaignirent à Rome, de ce qu'on débitoit en Chine que le premier décret étoit révoqué : sur quoi la congrégation générale de l'inquisition en donna un nouveau , portant que ceux d'Innocent & d'Alexandre subsistoient l'un & l'autre selon leur forme & teneur , c'est-à-dire , selon la diversité des circonstances & des allégations faites pour les obtenir. C'étoit-là tout ce que Rome alors pouvoit sagement ordonner , sur des témoignages tirés de si loin , absolument contraires l'un à l'autre , & tous deux suspects de partialité : d'ailleurs , la matière étoit d'une délicatesse extrême sous son double rapport , soit au progrès de la foi qu'on pouvoit arrêter , soit à la superstition que l'on risquoit d'autoriser. Chaque missionnaire cependant ayant la liberté d'agir suivant ses lumières & sa conscience , tout fut assez tranquille dans la mission , jusqu'à l'arrivée de ceux qui survinrent en 1684 , revêtus de la qualité de vicaires apostoliques.

Les missions de Syrie , moins renom-

n
d
c
fi
fo
ré
pa
fo
no
cat
S.
de
cur
en
com
ave
de
resp
rem
fond
tellig
jésui
princ
lieux
se ré
pour
Seign
deux
Syrie

mées que celles de Chine, & remplies par des missionnaires d'état ou de génie plus conciliant, étoient aussi beaucoup plus paisibles : au moins n'eurent-elles guere à souffrir que les avanies des ennemis déclarés de la foi, emportés de temps en temps par leur insatiable cupidité, ou par les fougues passageres de leur haine contre le nom chrétien, & sur-tout contre les catholiques Romains. Les peres de S. François, nommés en Orient peres de la Terre-Sainte, sont comme les curés propres des fideles du rit latin en Syrie & en Palestine : ceux de la compagnie de Jésus, toujours si unis avec les Franciscains par la profession de la même doctrine, & du même respect pour la chaire de Pierre, remplissoient avec le même concert les fonctions apostoliques. Cette bonne intelligence donna lieu aux missionnaires jésuites de former cinq établissemens principaux, comme autant de chefs-lieux, d'où les ouvriers évangéliques se répandoient dans un certain district, pour y cultiver avec ordre la vigne du Seigneur. Il y en avoit deux dans les deux ports les plus fréquentés de la Syrie, savoir, Tripoli & Seyde, qui

est l'ancienne Sidon; deux dans les deux villes principales de cette vaste province, Alep & Damas; & le cinquieme, au bourg d'Antoura, dans le Kesroan.

Lettr. Edif.
E. r. de 780.
tom. 1. Lettr.
2. p. 119 &
suiv.

La mission d'Alep, autrefois Hiéropolis, l'une des villes principales de l'empire Ottoman, fut la premiere établie, & peut se regarder comme la mere des autres. Ce fut en 1625, que le pape Urbain VIII, sur l'avis de personnes judicieuses & zélées pour le bien de l'Eglise, conçut qu'il étoit nécessaire d'envoyer au plutôt des missionnaires dans ces contrées, si l'on vouloit prévenir le dépérissement entier de la vraie foi, dans les lieux où le Sauveur des hommes l'avoit établie. Il s'adressa au général de la compagnie de Jésus, qui étoit comme un corps de réserve où le chef de l'Eglise recouroit à coup sûr dans les besoins qui pressoient. On lui donna d'abord deux hommes laborieux, qu'on destina pour la ville d'Alep, renommée pour sa beauté, pour sa population d'environ deux cent mille ames, pour le riche commerce qu'on y fait de tout ce que la Perse & l'Inde ont de plus précieux, & par le caractère de ses habi-

ta
pl
O
tic
po
re
li
fer
leu
où
Se
été
pei
con
rop
où
de
daci
reve
du
leur
tour
veau
per
nou
nus
leurs
espr
regar

tans, doux, spirituels, & beaucoup plus polis que ceux des autres villes Ottomanes. Cependant les contradictions & les croix ne leur manquèrent point : la prison & le bannissement furent les premiers fruits qu'ils recueillirent de leur apostolat ; ce qui ne servit qu'à redoubler leur courage & leur espoir même, dans la persuasion où ils étoient, que jamais l'œuvre du Seigneur ne réussit mieux qu'après avoir été plus contredite. Mais comme à peine arrivés, on les avoit chassés & contraints à se rembarquer pour l'Europe, ils se retirèrent à Constantinople, où, par la protection de l'ambassadeur de France, & la puissante recommandation du Roi, informé de leurs revers, ils obtinrent un ordre absolu du Grand-Seigneur, à l'effet d'exercer leur ministère en toute liberté. De retour à Alep, ils furent traduits de nouveau devant le Bâcha, & accusés comme perturbateurs du repos public : mais ce nouveau gouverneur, qui les avoit connus à C. P., fit comparoître avec eux leurs accusateurs, qu'inspiroit le seul esprit de schisme & de libertinage ; & regardant ceux-ci avec un visage terri-

ble : Vous êtes des imposteurs, leur dit-il; je connois parfaitement ces religieux; j'ai signé moi-même l'ordre qu'ils tiennent du Grand-Seigneur : je ferai mettre aux fers le premier d'entre vous qui les inquiétera. Il dit ensuite aux missionnaires, avec beaucoup de bonté : Soyez bien tranquilles, je vous prends sous ma protection; vous n'avez rien à craindre. Alors ils se livrerent avec une entière liberté aux fonctions de leur ministère; & par leur assiduité, sur-tout à instruire la jeunesse, par leurs soins à lui faire prendre une forme de vie réglée, par leur charité magnanime à secourir les malades durant la peste qui s'alluma peu après dans toute la ville, ils gagnèrent l'affection des fideles & des infideles, des négocians Anglois & Hollandois, aussi bien que de la nation & du consul de France, qui enfin leur donna sa chapelle avec le titre de ses chapelains, pour qu'ils fussent en quelque sorte sous la sauvegarde du droit des gens : ce que le roi Louis XIV confirma dans la suite, par un brevet en forme, qui les mettoit sous la protection toute particulière du roi très-chrétien. En peu de

no
 tr
 M
 à
 co
 att
 pré
 mo
 15
 fév
 la
 del
 réti
 non
 croy
 prit
 trier
 conf
 lite
 mêm
 teme
 la vi
 nom
 riere
 si gr
 lui é
 d'ob
 rage

nées le nombre des catholiques devint très-grand parmi les chrétiens Grecs, Maronites, & Arméniens : on le porte à cinquante mille, sans compter beaucoup d'Européens, que le commerce attire dans cette ville opulente.

La mission d'Antoura, au pays propre des Maronites, c'est-à-dire dans les montagnes du Liban, fut établie en 1556. C'est une merveille que la persévérance de cette petite nation dans la foi catholique, au milieu des infidèles, des schismatiques, & des hérétiques de toute espèce. Elle tire son nom & son attachement à l'ancienne croyance, du saint abbé Maron, qui prit naissance en Syrie dans le quatrième siècle, & qu'il ne faut pas confondre avec un fameux Monothélite du même nom, & presque du même temps. Celui qu'honorent si justement les Maronites, se sanctifia dans la vie cénobitique, & dirigea un grand nombre de disciples dans la même carrière. La réputation de sa sainteté fut si grande, que S. Jean Chrysostôme lui écrivit du lieu de son exil, afin d'obtenir par son entremise le courage dont il avoit besoin dans les per-

Lectr. Edif.
tom. 1. page
238 & suiv.

Ibid. p. 109,
&c.

secutions qu'il souffroit. La lettre de ce saint abbé au pape Hormisdas, & le livre qu'il présenta au concile de Calcédoine, sont des monumens authentiques de son zele pour la vraie foi.

Après sa mort, ses disciples bâtirent, près du fleuve Oronte, un second monastere; & pour le rendre plus recommandable, ils lui donnerent le nom du saint abbé qu'ils pleuroient. Ils ajouterent le même nom à celui de Jean que portoit le nouveau supérieur qu'ils se choisirent, & qui s'opposa au progrès de l'hérésie avec le même succès. Il la fit abjurer à plusieurs, & défendit si bien sa nation contre les entreprises des hérétiques & des schismatiques qui l'environnoient de toute part, qu'elle demeura seule en Orient inviolablement & universellement attachée au centre de l'unité catholique. Cet abbé Jean-Marion fut le premier institué patriarche des Maronites par le S. Siège Romain. Depuis ce temps-là jusqu'à nos jours, ses successeurs n'ont pas manqué de s'adresser à Rome, après leur élection, pour la faire confirmer, & pour obtenir le *pallium*.

La fidélité de cette nation doit pa-

roître d'autant plus merveilleuse, qu'elle forme un contraste plus frappant avec la religion monstrueuse des Druses, leurs voisins, & en grande partie leurs maîtres. Ceux-ci néanmoins se disent descendus des François, qui, du temps des croisades, marcherent à la conquête de la Terre-Sainte. Quelques écrivains vont jusqu'à spécifier leur origine, & la manière dont ils se sont établis. Ils prétendent qu'un comte de Dreux ayant été défait par les infidèles, les restes de sa troupe s'enfuirent dans les montagnes, s'y retrancherent, s'y multiplièrent, & prirent le nom de Druses, en mémoire de leur chef. D'autres soutiennent que cette nation, avant les croisades, portoit déjà le nom de Druses; ce qui n'empêcheroit pas qu'elle ne se fût, au moins en partie, formée de ces croisés François, incorporés avec les naturels du pays; comme son affection constante pour la France & pour le christianisme le fait présumer. L'un de ses principaux seigneurs se dit même de la maison de Guise, & prend le titre de duc.

Quelque fondée que soit leur prétention, leur égarement en matière de

religion, montre bien sensiblement qu'il n'est point d'acceptation de personnes auprès du Seigneur, & qu'il est parfaitement libre dans ses dons. Tandis que les Maronites se signaloient par une persévérance de tant de siècles dans une religion, abandonnée par des renégats de même sang qu'eux; les Druzes, qui se disoient issus de héros chrétiens, & se disant toujours chrétiens, n'en conservoient le nom que pour le déshonorer avec plus de scandale. Leur religion n'est plus qu'un composé monstrueux des observances qu'ils ont retenues du christianisme, & de celles du mahométisme qu'ils ont adoptées; soit par leur commerce avec les Turcs, soit plutôt par la crainte de leur inimitié, & d'une entière oppression. Quoiqu'ils aient la circoncision, & qu'ils portent le turban; toujours ils lisent l'évangile avec un respect extraordinaire. Ils n'ont aucune vénération pour Mahomet; ils rejettent les principaux articles de sa loi, & particulièrement la pluralité des femmes. En un mot, ils ont toujours l'ame chrétienne, & beaucoup plus d'affection pour les chrétiens que pour les Musulmans: mais leur attachement invio-

lab
qu'
ma
rais
leur
salu
trée
nite
ferm
régn
man
plus
qui v
la Pu
tabli
dont
vre c
Le
cieux
piège
ciant
bert,
où de
& une
ferver
bert f
régula
cation
tion d

lable à leurs usages, & à l'uniformité qu'ils s'y sont prescrite, joint à leur maxime de ne rien entendre & de ne raisonner jamais sur la religion, paroît leur fermer sans retour le chemin du salut. Comme ils habitent la même contrée, & sont plus puissans que les Maronites, dont la plupart ne sont que leurs fermiers; les désordres qu'on sent devoir régner parmi des chrétiens dégénérés d'une manière si déplorable, formoient un des plus dangereux écueils pour le salut de ceux qui vivoient sous leur dépendance. Ce fut là l'un des principaux motifs, pour l'établissement de la mission d'Antoura, dont l'exécution fut manifestement l'œuvre de la providence.

Le pasteur destiné à recueillir ce précieux troupeau, & à le préserver des pièges qui l'enviroinnoient, étoit un négociant natif de Marseille, nommé Lambert, & alors résidant à Seyde en Syrie, où déjà il y avoit une mission fondée, & une congrégation, ou confrairie très-servente. Entre ces congréganistes, Lambert se distinguoit par une piété & une régularité de conduite qui faisoient l'édification de tous les autres, & l'admiration des infidèles: mais le Seigneur lui

Lettr. Edif.
tom. 1. pag.
220, &c.

demandoit quelque chose de plus que cette prédication muette. Par les rapports qu'il avoit avec les missionnaires, il apprit qu'on devoit établir une mission à Ispahan, capitale du royaume de Perse; & il se sentit inspiré de s'associer à une entreprise, où il s'agissoit du salut de tant de peuples, & d'un accroissement si considérable de l'empire de J. C. Après y avoir pensé mûrement, & consulté les personnes les plus dignes de sa confiance, il ne douta point qu'il ne fût appelé, comme autrefois S. Mathieu, à la vie apostolique. Il mit ordre à ses affaires, laissa ses dernières volontés par écrit à un ami vertueux, & partit pour aller joindre les missionnaires de Perse.

Les voies de la providence n'aboutissent pas toujours au terme que se propose la piété même. Lambert qui se croyoit appelé en Perse, fut conduit par divers incidens sur la côte orientale de l'Inde, près de l'ancienne ville de Meliapor, appelée aujourd'hui S. Thomé, du nom de S. Thomas que l'on croit y avoir enduré le martyre. Conduit ainsi au tombeau de cet apôtre, il soupçonna que Dieu avoit sur lui des

vue
lées
Il f
pay
le n
orai
sécu
ranc
à l'a
voul
tousj
lui p
gran
de J
prit l
religi
réput
pour
voies
les dé
nables
retard
étoit
ficultés
d'aller
au gén
bérer,
lie, eu
fit sa d

vues particulieres, qui lui seroient révélées au pied d'un monument si saint. Il se prosterna sur la pierre où tout le pays croyoit que l'apôtre avoit enduré le martyre, y demeura long-temps en oraison, & y revint plusieurs jours consécutifs, priant des heures entieres, répétant sans fin ces mots de Saul, appelé à l'apostolat des nations : *Seigneur, que voulez-vous que je fasse?* Celui qui exauce toujours les vœux des ames droites, lui parla au cœur, & lui donna un grand désir d'entrer dans la compagnie de Jésus. Lambert n'étoit pas un esprit léger & crédule : il consulta un religieux de S. Augustin qui vivoit en réputation de sainteté, & qui passoit pour extraordinairement versé dans les voies de Dieu. Ce saint directeur, après les délais & tous les examens convenables, lui conseilla d'embrasser sans retard le nouveau genre de vie qui lui étoit inspiré ; & pour obvier aux difficultés qu'on lui pourroit faire ailleurs, d'aller en droiture à Rome s'adresser au général des Jésuites. Sans plus délibérer, Lambert s'embarqua pour l'Italie, eut une navigation très-heureuse, fit sa demande, en exposant tout ce

qui l'autorisoit, & fut reçu dans la compagnie par le général, qui le voulut conduire lui-même au noviciat. Après les deux années d'épreuves ordinaires, & le cours des études convenables aux fonctions qu'il devoit remplir, il reçut les saints ordres, puis partit avec deux jeunes compagnons pour les missions du Levant, où la connoissance qu'il avoit du pays faisoit présumer qu'il seroit plus utile.

Ils s'embarquerent tous trois sur un navire, qui prétendoit aborder, soit à Seyde, soit à Tripoli : mais la providence, qui avoit toujours conduit Lambert par des voies couvertes, continuant de même, permit que le bâtiment fût jetté par une tempête sur les côtes voisines d'Antoura. A la vue d'un vaisseau porté sur une plage qui n'avoit, ni port, ni commerce, les habitans d'alentour le prirent pour un pirate; & sans rien entendre autre chose que leur prévention, ils se saisirent des trois missionnaires; & de quelques autres passagers, qu'ils conduisirent chez le commandant de la contrée. Cet officier, nommé Abunau-fel, interrogea Lambert & ses deux compagnons. Ils lui dirent avec simpli-

cit
les
dés
de
plu
ron
gué
étoit
& l
com
bare
son
trôn
dre
far c
des p
fer c
Ains
plau
fut-il
conf
du c
princ
énor
d'Ab
pere
lui la
les ch

cité ce qu'ils étoient, & lui montrèrent les patentes de leur général, qui les déclaroient religieux de la compagnie de Jésus; envoyés aux missions de Syrie.

Leurs soucis firent bientôt place à la plus douce assurance. Abunaufel, Maronite, le plus riche & le plus distingué des montagnes de l'Anti-liban, en étoit encore le chrétien le plus vertueux, & le plus zélé catholique. Né dans une condition ordinaire, au milieu des barbares, & sous le joug de la tyrannie, son ame avoit une élévation digne du trône. Son génie supérieur favoit rendre à Dieu ce qui étoit à Dieu, à César ce qui étoit à César, & servir encore des puissances étrangères, sans jamais causer d'ombrage à la Porte Ottomane. Ainsi, du consentement, & avec l'applaudissement même du Grand-Seigneur, fut-il prié par les Vénitiens d'être leur consul, & pourvu encore par Louis XIV du consulat de la nation Françoisé. Le prince des Druses, malgré la différence énorme de son christianisme avec celui d'Abunaufel, le révéroit comme son pere, l'écoutoit comme son oracle, & lui laissoit le soin d'exercer la justice sur les chrétiens du pays. Mais établi juge

Lettr. Edif.
tom. 2. page
283, &c.

de son peuple par le prince , il en étoit le pere par sa bonté ; & toujours il eut le secret de maintenir l'autorité sans l'appesantir , & de la rendre aimable sans l'énerver. Honoré des plus grands potentats , il retraçoit en Orient la noble simplicité des premiers patriarches , & l'hospitalité généreuse du Pere des croyans. Il tenoit table ouverte , non pas seulement pour les personnes considérables du canton , mais pour des étrangers sans crédit , pour tous les passans , & surtout pour les pauvres qu'il traitoit comme ses enfans. Il alloit à leur rencontre , il les recherchoit avec soin , & avec une sorte d'inquiétude ; il entroit dans le détail de leurs besoins , il comptoit au nombre des jours mauvais ceux qui n'avoient pas fourni d'exercice à sa charité. Sa sensibilité sur tout ce qui intéressoit la religion , est inexprimable. Il ne pouvoit entendre parler des violences qu'exercoient de temps en temps des Mahométans brutaux , sans répandre des larmes ; & quand on en paroissoit surpris ; je porte , répondoit-il , tous les chrétiens dans mon cœur : peut-on leur faire quelque plaie , sans me blesser moi-même ? Oui , malgré la distance des

lieux
déch
ranti
grace
dans
tout
O
Abur
pour
des p
& po
la si
il la
paiss
proté
ment
ber en
fanati
sant d
voir un
cha un
à un re
naufel
sur le
de cet
de la
Seig
voir ,
pas ; &

lieux , je ressens tous les coups qu'on décharge sur eux dans le bague de Constantinople. Tels sont les cœurs que la grace du christianisme forme encore , dans les lieux où depuis tant de siècles tout conspire à l'étouffer.

Outre les vertus , le ciel avoit pourvu Abunaufel de tout le génie nécessaire pour protéger la vraie religion , au milieu des pièges où il se trouvoit avec elle ; & pour conserver sa propre vie , dès-là si précieuse , jusqu'à l'âge avancé où il la couronna par une mort sainte & paisible. Comme il passoit par-tout pour le protecteur des chrétiens , il quittoit rarement les montagnes , de peur de tomber entre les mains de quelques Turcs fanatiques. Cependant un seigneur puissant de cette nation eut la curiosité de voir un chrétien si célèbre , & lui dépêcha un exprès pour le prier de se trouver à un rendez-vous qu'il lui assignoit. Abunaufel , en homme d'esprit , prit la chose sur le ton plaisant , se défendit poliment de cette entrevue , & chargea l'envoyé de la lettre suivante.

Seigneur , vous pouvez désirer de me voir , parce que vous ne me connoissez pas ; & moi , parce que je me connois ,

je ne dois avoir nulle envie de me montrer, & assurément je ne mérite pas l'honneur que vous me voulez faire. Je suis cependant si flatté de votre invitation, qu'au défaut d'un personnage qu'on vous a tant vanté, je veux au moins vous présenter son portrait, que voici au naturel. Ma taille est un peu au dessus de la médiocre, j'ai la tête grosse, le front large, les couleurs vives, la barbe épaisse, le nez court & gros, mais on trouve qu'il ne sied pas mal à mon visage; & mes yeux, plus qu'à fleur de tête, font dire que j'ai le regard fier. En un mot, ceux qui veulent me flatter, disent que dans l'air & le port j'ai quelque chose de grand: mais tout ce que je puis dire moi-même, c'est que je tiens beaucoup de certains personnages qu'on voit sur des médailles rouillées, ou sur de vieilles tapisseries. Jugez maintenant, Seigneur, si l'on doit être curieux de voir un pareil homme, ou du moins si cet homme doit avoir la passion de se montrer: nous ne pouvons que perdre l'un & l'autre à cette entrevue.

Avec ce degré d'intelligence, Abu-naufel comprit sans peine que les cor-

saïres
qui l
dence
d'étab
des m
ficilem
Il leur
propres
tie du
au bou
de Bé
façon
roi de
le tem
un terr
une m
les frais
en arab
ce nom
tagne
taine a
& la f
L'établi
des avan
fort fait
bliffeme
courses
Mais ce
rage, c'

sâires prétendus étoient des missionnaires, qui lui étoient envoyés par la providence; & pour la seconder, il résolut d'établir une mission chez les Maronites des montagnes, qui participoient difficilement aux fruits des autres missions. Il leur donna un emplacement dans son propre domaine, c'est-à-dire dans la partie du Liban qu'on nomme Kesroan, au bourg d'Antoura, situé entre la ville de Bérîte, & l'ancienne Gibaïl, où se faisoient les bois de cedre qu'Hiram, roi de Tyr, fournit à Salomon pour le temple de Jérusalem. Il leur céda un terrain spacieux, pour une chapelle, une maison avec un jardin, & fit tous les frais de construction. Antoura signifie en arabe source d'eau de roche, & porte ce nom parce qu'il est voisin d'une montagne pierreuse, d'où jaillit une fontaine abondante qui porte la fraîcheur & la fécondité dans tout le voisinage. L'établissement de cette mission procura des avantages inestimables. L'air y étant fort sain, contribuoit beaucoup au rétablissement des missionnaires après leurs courses pénibles dans les montagnes. Mais ce qui étoit d'un tout autre avantage, c'est que cette contrée, presque

toute chrétienne catholique, fournissoit un asyle assuré contre les persécutions qui s'élevoient dans les alentours. Les Mahométans, qui après avoir embrassé le christianisme, ne pouvoient s'attendre dans les lieux plus ouverts qu'au dernier supplice, trouvoient au moins là un premier refuge, jusqu'à ce qu'on pût les faire passer sous une autre domination.

Des chrétiens même d'Europe y recueilloient au besoin tous les fruits de la charité, qui, de ces fervens Maronites, ainsi que des premiers fideles, ne faisoit qu'un cœur & qu'une ame. De ce nombre fut une Hollandoise catholique, dont les aventures passeroient pour romanesques, si elles n'étoient attestées par les plus graves missionnaires qui en avoient été les témoins, en particulier par le célèbre pere Nacchi, Maronite de naissance, que son mérite extraordinaire fit instruire supérieur général des missions de Syrie & d'Egypte. Un jeune Turc de Damas, fait captif en mer par les Maltois, passa au service d'un seigneur Espagnol, qui le prit en affection, le fit instruire dans la foi, & l'engagea par les bons traitemens à se faire

Lettr. Edif.
rom. 1, P.
255, &c.

chré
avec
en l
eut
qual
le m
sou
obrin
la fin
pirain
alla
d'hiv
duite
ouvri
lia p
cathol
venue
à Bru
leur e
maria
poufe
bout d
fils.
Alo
toujou
demm
femme
ardent
Terre-

chrétien. Huit ou dix ans après, il partit avec lui pour la guerre qui se faisoit en Flandres ; & comme le jeune Turc eut fait remarquer en lui d'excellentes qualités, & sur-tout celles que demande le métier des armes, son maître, devenu son ami & son ardent protecteur, lui obtint une compagnie de cavalerie. A la fin de la campagne, le nouveau capitaine, âgé d'environ vingt-cinq ans, alla passer à Bruxelles son quartier d'hiver. La réputation de sa bonne conduite, son esprit & sa politesse lui ouvrirent les meilleures maisons ; il se lia particulièrement avec une dame catholique d'Amsterdam, qui étoit venue avec sa fille passer quelque temps à Bruxelles. Quand il crut avoir acquis leur estime, il demanda la fille en mariage, & l'obtint. L'époux & l'épouse furent dix ans ensemble, au bout desquels seulement ils eurent un fils.

Alors ce mari perfide, qui se disoit toujours Espagnol, témoigna confidentement & très-secrètement à sa femme qui étoit fort pieuse, un désir ardent de faire le pèlerinage de la Terre-Sainte, lui promettant de la

mener ensuite en Espagne pour voir sa famille, & prendre connoissance des biens qu'il seignoit d'y posséder. Ils concerterent si bien leur embarquement avec le patron d'un vaisseau Hollandois qui faisoit voile pour l'Italie, que la mere même de l'épouse abusée ne l'apprit qu'après leur départ. Cependant le vaisseau qui portoit le pere, la mere & l'enfant, fut rencontré par des Barbaresques sur les côtes d'Afrique. L'Espagnol prétendu, sous prétexte de mettre sa femme à l'abri d'une insulte, demanda à s'aboucher avec leur commandant, passa sur son bord, lui conta ses aventures, & le convainquit que tout son dessein étoit de rentrer dans sa vraie patrie, pour y pratiquer en liberté la religion de ses peres. Il retourne à son épouse, il lui fait entendre qu'ils arriveront bien plutôt à Jérusalem en changeant de navire, qu'en allant avec le Hollandois relâcher en Italie, & l'engage à le suivre, malgré ses répugnances & le secret pressentiment qu'elle avoit de ses malheurs. Elle alla jusqu'à Alger, sans trop savoir ce qui en arriveroit; mais dans cette ville, & à mesure qu'elle appro-

choit

cho
elle
mén
de
fréq
faile
secre
reco
Turc
sa p
ses j
mœu
tout
pagn
fance
d'Eur
à Jér
elle au
il lui
mais c
nisme
cupé d
reufe,
abonda
qu'il a
grands
L'inf
voir pro
intérieu
Tom

choit du terme, à Alexandrie, à Alep, elle s'en instruisit davantage. Malgré les ménagemens & toutes les précautions de son mari, elle découvrit qu'il ne fréquentoit que les Musulmans, qu'il faisoit la priere avec eux, & qu'il alloit secrètement aux mosquées. Enfin elle reconnut qu'elle étoit femme d'un Turc, malheureuse à jamais loin de sa patrie, réduite à passer le reste de ses jours parmi des barbares, dont les mœurs, les usages, & la religion surtout lui faisoient horreur. Le faux Espagnol, de son côté, lui avoua sa naissance, sa religion, le motif de sa sortie d'Europe, & de son pèlerinage simulé à Jérusalem : mais comme il avoit pour elle autant de tendresse que d'estime, il lui protesta qu'il ne la gêneroit jamais dans les observances du christianisme, qu'il ne seroit au contraire occupé que du soin de la rendre heureuse, & qu'il en auroit des moyens abondans dans le lieu de sa naissance, où il alloit rentrer en possession de grands biens.

L'infortunée Hollandoise, sans pouvoir proférer une parole, s'abandonna intérieurement à la providence divine,

& se laissa conduire par cet indigne époux, qui redoubloit en vain ses attentions pour lui plaire, & pour adoucir ses chagrins. Pour comble de misere, le bruit s'étant répandu que le faux Espagnol apportoit avec lui beaucoup d'or & d'argent, il fut assassiné dans la ville d'Alep. Celui qui ne délaisse jamais les ames fideles, ne laissa point celle-ci dépourvue de tout secours. Des femmes Maronites venues du mont Liban, où elles devoient bientôt retourner, lui proposerent d'aller habiter avec elles dans ce pays presque tout catholique, où elle pratiqueroit sa religion en toute liberté, & où rien ne lui manqueroit, ni pour elle, ni pour son enfant. Dans son affreuse position, elle saisit avec actions de graces la ressource que le ciel lui presentoit, & parvint avec ses charitables compagnes au bourg d'Antoura, où ce bon peuple s'empressa de lui faire oublier ses cruelles aventures. Une veuve pieuse, & des plus à son aise, la prit chez elle, & en eut constamment le plus grand soin. L'Européenne, de son côté, édifia tout le monde par une pieté angelique, & par la conduite la

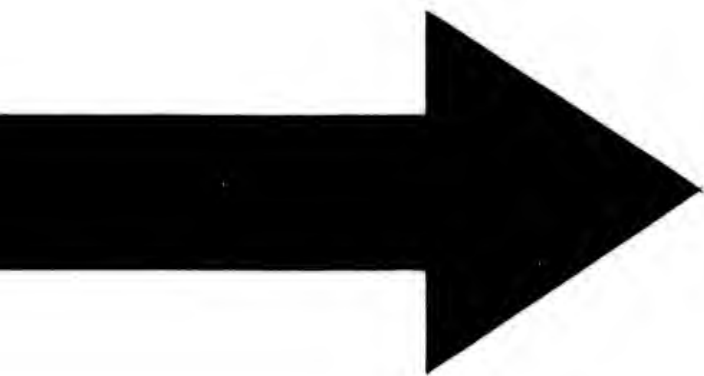
plu
ma
tiro
qui
née
occ
ble
le f
sion
pou
faire
long
L
doux
plici
sible
& ca
femr
Vou
malh
ces,
de Se
infirm
tellen
chant
lui-c
bles.
la pri
la vie

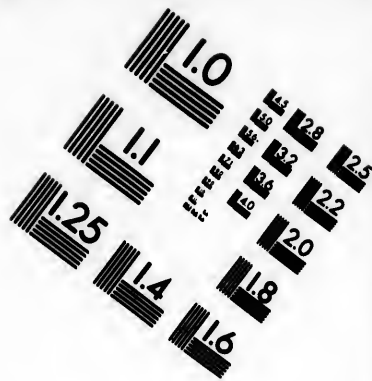
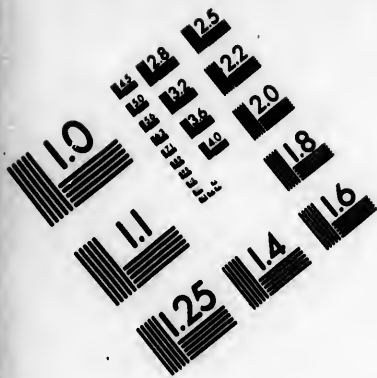
plus exemplaire. Elle parloit de ses malheurs, avec une résignation qui tiroit les larmes des yeux de tous ceux qui l'entendoient. Après quelques années passées ainsi, il se présenta une occasion & une compagnie convenable, pour retourner avec son fils dans le sein de sa famille; & tant les missionnaires que les fervens Maronites, la pourvurent de tout ce qui étoit nécessaire pour faire commodément son long vóyage.

Dans cette aimable nation, dans ce doux asyle de l'innocence, & de la simplicité primitive, outre ces vertus paisibles, il se trouvoit des ames fortes, & capables des plus grandes choses. Une femme bien née, nommée Joseph Vonni, y avoit été réduite par le malheur des temps & des circonstances, à se réfugier dans un village, près de Seyde. Elle étoit fort âgée, très-infirmes; & son corps se couvrit tellement d'ulceres, qu'en la touchant même pour la soulager, on lui causoit des douleurs insupportables. Son extrême pauvreté cependant la privoit de toutes les commodités de la vie. En un mot, la rigueur de son

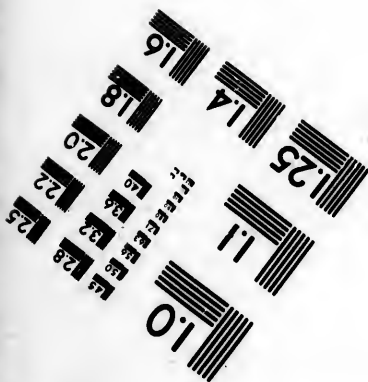
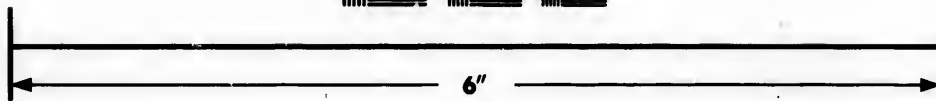
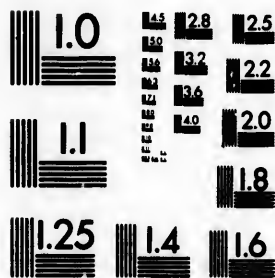
Ibid. p. 237,
&c.







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

0
16
18
20
22
25
2.5
2.2
2.0
1.8
1.6

10
1.0
1.2
1.5
2.0
2.5

sort fut telle qu'il la falloit , pour faite éclater la merveille de sa patience , & de sa tranquillité inaltérable dans les plus violentes douleurs. Jamais il ne sortit de sa bouche une parole qui ressentit la tristesse. Une douce sérénité régnoit perpétuellement sur son front , & son humeur étoit d'une égalité , qui eût fait croire son corps incapable de souffrances.

Entre ses voisines qui venoient la consoler , ou plutôt l'admirer & s'édifier , il y avoit une jeune personne de dix-huit à vingt ans , née de parens Musulmans , & nourrie dans leurs grossieres erreurs ; mais elle avoit le cœur pur , les vues droites ; & charmée des vertus qu'elle découvroit dans la malade , elle devint une de ses compagnes les plus assidues. Se trouvant un jour seule avec cette malade admirable ; comment peut-il se faire , lui dit-elle , que sans cesse en proie aux plus cruelles douleurs , vous ne vous plaigniez jamais , & que vous paroissiez toujours contents ? C'est , répondit la Maronite , que je ne porte pas seule le poids de mes souffrances ; le Dieu que j'adore , & qui est seul

adorable, me soutient par sa grace, & me fait connoître qu'elles me rendent agréable à ses yeux. Il a souffert lui-même infiniment davantage pour le salut de mon ame : mais vous avez le malheur, ajouta-t-elle, d'ignorer ces vérités consolantes ; quoique vous ayez autant de part que moi à ses souffrances. Quel est donc ce Dieu qui a souffert pour moi, reprit la jeune personne ? Je veux absolument le connoître. Je vous l'apprendrai quand il vous plaira, répliqua la Maronite. La Musulmane frappée de ce discours, revint souvent conférer avec la malade, qui l'instruisit de tous nos grands mystères & des principales vérités du christianisme.

Dans ces entretiens, il se présenta un parti avantageux pour la jeune infidèle. Son pere l'agréa, donna sa parole, & le proposa aussi-tôt à sa fille, comme une affaire conclue, qu'il ne s'agissoit plus que d'exécuter. La fille employa toutes les raisons qu'elle put imaginer, pour lui faire changer de résolution : mais le pere qui avoit un grand intérêt à contracter cette alliance, & qui regardoit la résistance de

sa fille comme un déshonneur pour lui, comme une rébellion contre l'autorité paternelle, méprisa toutes ses remontrances, toutes ses instances & ses larmes. Pour toute réponse, il la menaça de la chasser de chez lui, & de l'abandonner à jamais, si elle n'obéissoit au plutôt. Un de ses oncles, à qui elle eut recours & témoigna une répugnance invincible pour le mariage, fit en vain tout ce qu'il put pour engager le père à ne point forcer l'inclination de cette fille aînée, & à marier la cadette en sa place. Pendant cette espèce de négociation, la vierge courageuse, après avoir reçu le baptême avec le nom de Marie Thérèse, alloit assiduellement & fort secrettement rendre compte de tout ce qui se passoit à la Maronite, qui achevoit de l'instruire. La sainte malade la fortifia dans ses résolutions, lui enseigna la pratique des vertus les plus propres à la situation où elle se trouvoit, & lui fit connoître le prix, tant des persécutions, que de la mort même endurée pour Jésus-Christ.

Son père, qui pendant quelques jours l'avoit laissée tranquille pour lui

don
ne
me
Il
cad
dev
l'ai
ma
len
con
il e
à la
ainf
la f
si d
jette
que
& l
le
peu
C
ches
gnan
dam
thol
trait
auta
patri
quat

donner lieu de faire ses réflexions , ne mit plus de bornes à son ressentiment , quand il vit ses délais inutiles. Il prit d'abord le parti de marier sa cadette , avec un appareil qu'il pensoit devoir causer un chagrin mortel à l'aînée , devenue l'objet de sa haine : mais cette haine devenant plus violente à mesure qu'il la satisfaisoit ; comme on prenoit le café chez lui , il en fit donner une tasse empoisonnée à la nouvelle chrétienne , qui mourut ainsi martyre de la virginité , & tout à la fois de la religion qui la lui rendoit si chère. Peu satisfait encore , il fit jeter le corps dans un puits. On ajoute que le ciel vengeant lui-même la vertu & la nature si horriblement outragées , le Turc dénaturé mourut subitement peu de jours après son crime.

On vit des évêques & des patriarches , à l'exemple de cette fille magnanime , passer d'un schisme aussi damnable que l'infidélité , à la foi catholique , & souffrir les plus indignes traitemens , pour l'avoir professée avec autant d'éclat que de persévérance. Le patriarche d'Alep , Ignace Pierre , reçut quatre-vingt coups de bâton sous la

Ibid. p. 138,
&c.

plante des pieds, & fut ensuite mis aux fers dans une étroite prison, avec l'archevêque de la même ville, Denis Reskallah. Ils n'en sortirent que pour être conduits au château d'Adané, & renfermés dans un affreux cachot pour le reste de leurs jours. L'archevêque en y entrant, mourut des fatigues de la route. Le patriarche lui survécut de quelques mois; mais avec des infirmités continuelles, & des incommodités qui lui rendirent ce reste de vie beaucoup plus dur que la mort. Avant d'expirer, il renouvella dans les termes les plus expressifs sa profession de foi, déclarant qu'il se mettoit sous les pieds du successeur de S. Pierre, & qu'il mourait enfant de l'Eglise catholique, apostolique & Romaine.

Après ce martyre, & par la vertu qui lui fut commune avec ceux des premiers temps de l'Eglise, les patriarches Grecs de Damas & d'Alexandrie rentrèrent dans le sein de l'unité catholique. Leur exemple joint à celui du patriarche d'Alep, fut d'autant plus efficace, qu'ils étoient tous trois en grande réputation, pour leur capacité, pour la pureté de leurs mœurs, & pour

leur
se
à
fess
roit
vica
uni
Da
cré
dav
dès
bon
s'op
sch
pou
Il
gré
par
lui
ven
de
fous
la
les
con
&
néa
libe
neu

leur rare probité. Celui d'Alexandrie se rendit à la lumière dès qu'elle eut lui à ses yeux, & il envoya aussitôt sa profession de foi au Pape, qu'il déclaroit reconnoître & révéler, comme le vicaire de J. C. & le chef de l'Eglise universelle. Cyrille, patriarche de Damas, le plus puissant & le plus accrédité de tous ceux du Levant, différa davantage à prendre son parti : mais dès-lors il traita les missionnaires avec bonté, les vit souvent ; & loin de s'opposer à la conversion de ses ouailles schismatiques, il favorisoit de tout son pouvoir leur retour à l'Eglise Romaine. Il témoignoit même savoir mauvais gré à ses prédécesseurs de s'en être séparés. Enfin une heureuse tribulation lui fit tomber le bandeau des yeux. Devenu personnellement l'objet de l'une de ces avanies qui sont si fréquentes sous le gouvernement Turc, & mis dans la prison du sang, c'est-à-dire parmi les criminels destinés à la mort, il conçut vivement la vanité des biens & des honneurs périssables. Il se tira néanmoins de ce péril, & recouvra sa liberté au prix de six bourses, ou de neuf mille francs. A peine étoit-il ren-

tré dans sa maison, qu'il reçut un bref du Pape, qui le remercioit des marques d'estime qu'il donnoit à l'Eglise Romaine, le conjuroit, comme son frere en J. C. de profiter lui-même des moyens de salut qu'il procuroit à son peuple, & lui rappelloit ces touchantes paroles de l'évangile: *Que sert à l'homme de gagner tout le monde, s'il vient à perdre son ame?* A la voix du premier pasteur, accompagnée de la voix intérieure de la grace, le patriarche ne balança plus: il assembla les missionnaires pour leur déclarer sa résolution, & envoya sa profession de foi au Souverain Pontife, avec son bâton pastoral, en témoignage de sa soumission au vicaire de J. C.

Le patriarche des Maronites mérite sans doute, quoiqu'à d'autres égards, une attention aussi particulière que ceux dont nous venons de parler. On n'en peut revenir qu'avec une complaisance toujours nouvelle à ce qui touche cette nation intéressante. La résidence de ce prélat est au monastere de Cannobin, situé dans les montagnes les plus escarpées du Liban, pays sauvage & presque impraticable aujourd'hui, mais en-

cor
tab
soli
san
deu
en r
reun
ces
tiren
tobr
roni
che
ce f
au v
Liba
Il le
dans
furer
un v
lende
romp
pren
du v
à leur
affre
habit
pluie
rivier
les m

core tout couvert des vestiges respectables de la pénitence & de la piété solitaire, qui autrefois y fut si florissante. Voici ce que nous en apprennent deux missionnaires qui l'avoient parcouru, en recherchant, à l'exemple du bon pasteur, les brebis égarées au milieu de ces déserts & de ces précipices. Ils partirent de Tripoli, dans le mois d'octobre, ayant pour conducteurs trois Maronites. Au bout de quatre jours de marche continue, tout ce qu'ils purent faire, ce fut d'arriver à dix heures du soir au village d'Argès, situé au pied du Liban, à six lieues de ses fameux cedres. Il leur fallut passer le reste de la nuit dans une cabane de roseaux, où ils furent continuellement tourmentés par un vent furieux & des plus piquans. Le lendemain, après avoir refusé d'interrompre leur course apostolique, & de prendre quelque repos chez le seigneur du village d'Antourin, qui étoit venu à leur rencontre, ils essuyèrent un orage affreux, qui en un moment perça leurs habits, & qui dura deux heures. La pluie qui formoit sous leurs pieds une rivière glaciale, n'étoit que neige sur les monts voisins. Ils ne pouvoient avan-

Lettr. Edif.
tom. 1. pag.
279 & suiv.

cer, sans marcher dans la boue jusqu'à mi-jambe, & sans trouver des torrens où ils couroient un danger continuel de se noyer. Enfin, après des fatigues & des difficultés incroyables, ils arrivèrent au monastere des Marserkis, où l'épuisement de leurs forces les contraignit de séjourner. Les Carmes qui l'habitent une partie de l'année, s'empresferent à leur donner tous les soulagemens dont ils avoient besoin.

Ce monastere est au pied d'un rocher qui s'éleve à pic à une hauteur prodigieuse, & qui n'est accessible qu'aux aigles & aux vautours, qu'on y voit en grand nombre. Les grottes pratiquées dans le rocher, font une bonne partie de la maison, qui néanmoins est commode, & même assez belle. La chapelle est une grotte plus spacieuse, aussi propre que si elle avoit été taillée au ciseau. Il sort du roc, une fontaine abondante, qui fournit l'eau à tous les offices, & porte la fécondité dans le jardin, avec une agréable fraîcheur. Ce séjour est délicieux en été; mais les neiges & les frimats du Liban le rendent si dur en hiver, que les Carmes l'abandonnent depuis les premiers froids.

jusqu'à pâques, pour se retirer à Tripoli.

De Marferkis, il n'y a qu'une lieue jusqu'aux cedres, qu'on apperçoit de fort loin; quoiqu'il y en ait peu de grands aujourd'hui. On n'en compte au voisinage de Marferkis, qu'une douzaine d'une grandeur extraordinaire; mais ceux-ci ont jusqu'à six brasses de contour. Il en est quelques-uns qui, après s'être un peu élevés sur un seul tronc, se partagent en cinq ou six corps d'arbres, chacun d'une telle grosseur, que deux hommes peuvent à peine les embrasser; & lorsque leurs rameaux se confondent au haut de leurs tiges, ils forment un volume dont nos arbres d'Europe ne sauroient donner une idée. Leur hauteur n'est pas moins étonnante. Les cedres les plus petits & les plus jeunes, sont en grand nombre au même lieu. Tous couvrent une plaine assez spacieuse, qui fait comme le sommet de cette premiere montagne, & qui est environnée de monts encore plus hauts, toujours couverts de neige; ce qui rend l'air de cette plaine si froid, que personne ne la veut habiter; quoique la situation en soit charmante. Autrefois

le Liban étoit par-tout couvert de cedres ; mais on n'en trouve plus aujourd'hui que dans ce canton , & sur une montagne voisine de Cannobin.

Au pied des plus gros cedres , il y a quatre autels de pierre , où le patriarche des Maronites vient chaque année célébrer , avec toute la solennité possible , la fête de la transfiguration. Il est accompagné d'un grand nombre d'évêques , de prêtres , de religieux , suivis pour l'ordinaire de cinq ou six mille fideles , qui s'y rendent de toutes parts. Ce n'est pas que les Maronites imaginent , comme l'ont avancé quelques historiens , que la transfiguration de Notre-Seigneur se soit faite en ce lieu-là : leur office porte en termes exprès qu'elle se fit sur le Thabor. Mais le Thabor fait partie des chaînes de montagnes qu'on appelle Liban & Antiliban. Le Liban s'étend depuis les sources du Jourdain , jusqu'au mont Carmel sur les bords de la Méditerranée. L'Antiliban , ainsi nommé parce qu'il fait face au Liban , est plus avancé dans les terres , & séparé du Liban proprement dit , par des plaines qui s'étendent jusqu'au delà de Damas.

I
ser
n'e
au
a q
du
le
sain
bor
elle
ner
ou
qu
geu
d'un
cour
com
prof
les
que
tenc
dans
la co
qu'o
posé
més
beau
derr
du p

Les deux missionnaires allèrent de Mar-
 terkis au monastere de S. Elisée, qui
 n'en est éloigné que d'une lieue. Il est situé
 au pied d'une montagne dont l'aspect
 a quelque chose de lugubre, sur le bord
 du fleuve Nahr-Gadischa, qui veut dire
 le saint fleuve. Ce sont les larmes des
 saints pénitens, retirés autrefois sur les
 bords de ce torrent, aux eaux duquel
 elles se mêloient, qui lui ont fait don-
 ner ce nom. Il coule dans une gorge,
 ou plutôt dans un précipice, qui n'a
 qu'environ soixante pieds de lar-
 geur, & qui est bordé de part & d'autre
 d'une chaîne de rochers, dans tout son
 cours de cinq à six lieues. Ces rochers
 contiennent un grand nombre de grottes
 profondes, qui étoient autant de cellu-
 les des solitaires qui ne vouloient avoir
 que Dieu pour témoin de leur péni-
 tence. La vue des grottes & du fleuve,
 dans cet affreux désert, inspire encore
 la componction. Le monastere de S. Elisée
 qu'on y voit aujourd'hui, & qui est com-
 posé de vingt religieux Maronites, nom-
 més Alépins, est encore digne des plus
 beaux temps, quoiqu'il soit assez mo-
 derne. Il fut établi par un saint prêtre
 du pays, nommé Abdula, sous la direc-

tion des missionnaires Jésuites. Abdula, comme les saints abbés des temps anciens, fut tiré malgré lui de son monastère, pour être fait évêque.

Les moines Alépins font deux années de noviciat. Jamais ils ne mangent de viande, & ils jeûnent avec beaucoup de rigueur. Ils sont très-pauvrement habillés. Ils chantent matines à minuit, font beaucoup d'oraisons, de méditations, de pieuses lectures, & célèbrent tous les offices avec une ferveur & une modestie exemplaire. Ils emploient une partie du jour à la culture des terres, & aux offices domestiques. Chaque jour, le matin & le soir, ils rendent compte de leur conscience au supérieur. Ils observent leur règle avec une exactitude scrupuleuse, & particulièrement celle du silence. Rarement voient-ils les gens du dehors, & jamais les femmes, qui n'entrent pas même dans leur église. Si quelque religieux vient à se relâcher, ou du moins à se déranger, le supérieur, qui a le pouvoir de les dispenser de leurs vœux, le fait retirer; eût-il dix ans de profession. Qui ne reconnoît ici la vertu de la foi Romaine, & les heureux effets de la sollicitude aposto-

liqu
obf
dég
E
bin,
on v
ancie
nes.
roche
pren
une d
le ro
l'un
& l'a
côté
roc,
étroit
beaux
En
au m
trouve
qui le
tion,
table
ne fur
Des le
ques r
avec u
tout le

lique, jusque dans les retraites les plus obscures, & parmi les nations les plus dégradées ?

En allant de ce monastere à Cannobin, sur un espace de deux bonnes lieues, on voit les restes de plusieurs monasteres anciens, qui ne sont plus que des ruines. Il y en avoit quelques-uns sur des rochers si escarpés, qu'on ne peut comprendre comment on y montoit. Il reste une chapelle très-proprement taillée dans le roc, & qui conserve deux autels, l'un avec l'image de la Sainte Vierge, & l'autre avec celle de S. Antoine. A côté de la chapelle, & dans le même roc, on voit encore des cellules, aussi étroites que le pourroient être des tombeaux.

Enfin les deux missionaires arriverent au monastere de Cannobin, où ils trouverent le patriarche des Maronites, qui les reçut avec la plus tendre affection, & les fit toujours manger à sa table : mais les regles de la frugalité ne furent certainement pas enfreintes. Des légumes apprêtés à l'huile, quelques raves, & un peu de poisson salé, avec un pain noir & fort sec, firent tout leur régal. Pour ce qui est du vin,

on n'en voit point de meilleur en Europe. Le Patriarche montra aux missionnaires une chambre qu'on n'ouvre qu'avec un respect religieux, depuis qu'on y a logé des commissaires délégués par les papes Grégoire XIII & Clément VIII, tant pour faire recevoir le concile de Trente par les Maronites, que pour leur faire condamner en synode les erreurs d'un conciliabule schismatique du Levant. Les religieux sont en petit nombre à Cannobin, pauvrement logés, & encore plus pauvrement vêtus & nourris. Le Patriarche, avec les religieux & quelques évêques Maronites, qui sont habituellement auprès de lui, vivent tous fraternellement avec une simplicité & une régularité admirable. Les moindres fautes sont punies sévèrement. Le monastère, tout pauvre qu'il est, exerce généreusement l'hospitalité envers tous les passans. L'habit du Patriarche est rouge, doublé d'une fourrure sur les bords; & sous cet habit, ou casaque à l'Orientale, il porte une soutane couleur de pourpre: mais toute la pompe se réduit à la couleur; du reste, la modestie n'y peut pas être plus rigoureusement observée. L'église du monastère, qui passe

pour
neté
une
église
est pa
nes
l'égli
A
la cha
toute
tion
que
conte
ne, &
lui re
la pre
La ch
faver
ture,
un file
longue
A
le mo
y parv
tagne
tere e
rocher
la rég
trente
il y a

pour avoir quatorze cents ans d'ancienneté, est dédiée à la Sainte Vierge. C'est une vaste grotte, dont on a fait une église assez belle. La peinture même n'y est pas épargnée. Les cellules des moines sont aussi des grottes, voisines de l'église.

A un jet de pierre de Cannobin, est la chapelle de Sainte Marine, pour qui toute la contrée conserve une vénération extraordinaire. Personne n'y révoque en doute ce que les historiens racontent de cette vierge habillée en moine, & accusée d'une faute que son sexe lui rendoit impossible, sans vouloir faire la preuve si facile de son innocence. La chapelle où l'on honore aujourd'hui la vertu, qui ne fut reconnue qu'à sa sépulture, est la grotte où elle accomplit, dans un silence héroïque, son humiliante & longue pénitence.

A deux lieues de là seulement, est le monastere de S. Antoine : mais pour y parvenir, il faut traverser une montagne presque impraticable. Ce monastere est situé sur la pente fort rude d'un rocher, qui s'éleve en pointe jusque dans la région des nues. Il est composé de trente moines Alépins, entre lesquels il y a douze prêtres. Abdula, leur inf-

tituteur, & leur supérieur immédiat avant sa promotion à l'épiscopat, continua, quoiqu'évêque, à y résider, & à y mener la vie d'un saint : il étoit logé comme le dernier des moines ; & toute austère qu'est leur vie, il vivoit beaucoup plus austèrement qu'aucun d'eux. Il en étoit distingué uniquement par son habit de couleur violette. Comme ce monastere occupe un espace considérable, attendu le nombre des grottes nécessaires pour en loger tous les moines ; il y a deux églises, dont la grande propreté fait tout l'ornement : on y trouve encore plusieurs chapelles détachées, qui sont autant de grottes, dont l'une, dédiée à S. Michel, a quelque chose d'auguste. Elle a trois autels, & deux cellules de réclusion pour les moines, qui vont successivement y faire leurs exercices spirituels. Sur la croupe de la montagne opposée, il y a deux autres grottes, où deux religieux menent constamment la vie d'anachorettes. Ils ne sortent jamais, ils ne parlent à personne ; si ce n'est au supérieur, pour lui rendre compte chaque jour de leur conscience. Ils sont tous deux prêtres, & disent la messe dans une petite chapelle creusée dans la montagne.

fiou
une
por
à la
Xav
rife
tis,
d'im
enti
vera
parm
de le
me
dans
qui
mém
bapté
l'instr
des p
Levan
de D
pas r
miers
inutil
en T
méta
vaste
les qu

Sur ce qu'on a vu jusqu'ici des missions de la Syrie, on peut se former une idée des fruits de salut qu'on y pouvoit recueillir. Il ne s'agissoit point à la vérité, comme pour S. François-Xavier, ou S. Louis-Bertrand, de baptiser par milliers les idolâtres convertis, & moins encore de conquérir à J.C. d'immenses provinces & des royaumes entiers : mais toujours importoit-il souverainement d'y conserver la vraie foi, parmi les chrétiens qui la tenoient encore, de les préserver de la contagion du schisme & de l'hérésie, & de faire rentrer dans le sein de l'Eglise plusieurs de ceux qui en étoient sortis. Par les œuvres même les plus obscures, telles que le baptême secret des enfans moribonds, l'instruction des esclaves, & le service des pestiférés, les apôtres modernes du Levant introduisoient dans le royaume de Dieu quantité d'ames, qui ne lui sont pas moins cheres que celles des premiers potentats. Quoiqu'il soit presque inutile, & même téméraire de tenter en Turquie la conversion des Mahométans ; il y reste encore un champ vaste à défricher, dans les fausses Eglises qui le partagent d'ailleurs. Sans par-

ler du schisme des Grecs, les hérésies de Nestorius & d'Eutychès, après tant de siècles écoulés depuis leur origine, y exercent encore leur ravage; le Nestorianisme, principalement en Syrie, d'où il s'est étendu dans l'Asie la plus reculée; l'Eutychianisme dans l'Egypte, & jusque dans l'empire d'Ethiopie, au sein de l'Afrique.

Les Eutychiens ne sont plus guere connus en Egypte que sous le nom de Coptes, qui est celui de Jacobites, abrégé & corrompu par les Sarazins. Ils le tirent du moine Jacque ou Jacob, surnommé Zanzale, qui fut disciple du fameux Eutychien Sévere, patriarche intrus d'Antiôche. Les Arabes lui ont encore donné le surnom de Burdaï, qui veut dire habillé de bardes ou couvertures de chameaux; parce qu'au moyen de cet extérieur humilié, cet hypocrite ordonné furtivement archevêque; parcourut la Syrie & l'Egypte, établissant en tous lieux des évêques, des prêtres & des diacres imbus de ses erreurs. Les Coptes cependant ne tiennent pas la confusion des deux natures en J. C. au sens d'Eutychès. Ils disent au contraire anathème à cet hérésiarque grossier: mais

trop grossiers eux-mêmes pour comprendre que ces deux natures peuvent être distinguées, sans être séparées, qu'elles sont unies en demeurant chacune ce qu'elles étoient avant l'union hypostatique ; ils veulent que par cette union elles soient devenues un seul principe actif de toutes les opérations du fils de Dieu fait homme ; de manière que celles de ses actions qui répondent aux nôtres, ne soient pas seulement divines parce qu'elles tirent leur excellence de la divinité, mais parce qu'elles en émanent ; d'où ils soutiennent, dans les mêmes termes que les premiers Eutychiens, qu'il n'est en J. C. qu'une opération & qu'une volonté ; ce qui emporte nécessairement l'unité de nature. Au reste, on trouve à peine un Copte entre mille, qui veuille ou puisse raisonner : un entêtement stupide fait toute leur religion.

Ce qui soutient le zèle & l'espoir des missionnaires, c'est qu'un schisme de douze cents ans n'a pu entièrement effacer dans l'esprit de ces aveugles sectaires le respect qui est dû au Siège Apostolique, Le Patriarche, qui se glorifie d'être successeur de S. Marc, disciple de S. Pierre, reconnoît que le Pape est

successeur de S. Pierre même. Bien plus, ils célèbrent tous les ans, par une fête solennelle & très-particulière, la supériorité de S. Pierre sur les autres apôtres. S'ils ne disent pas dans leur symbole que le S. Esprit procedo du Pere & du Fils; ils ne se formalisent en aucune maniere de nous l'entendre confesser dans le nôtre. Ils ignorent absolument la dispute que nous ayons là-dessus avec les Grecs; & s'ils avoient à prendre parti, il y a toute apparence, qu'au moins par haine contre ces Melquites, c'est ainsi qu'ils les nomment, ils se rangeroient de notre côté. Ils reconnoissent, avec tous les hérétiques du Levant, la présence réelle & permanente du Seigneur dans l'eucharistie, la nécessité de la confession secreete & détaillée, & l'institution des sept sacrements par Jésus-Christ. Ils font des prières, des aumônes, & d'autres bonnes œuvres, afin d'obtenir le soulagement & la délivrance des ames sorties de ce monde, sans avoir entièrement satisfait pour leurs péchés. Ils retiennent le culte des saints, avec une dévotion très-particulière pour la mere de Dieu. Ils ont plus de vénération même que nous

pour

pour
 aver
 qu'il
 vance
 miero
 drie.
 vues
 étern
 rendre
 points
 Ains
 dans
 Il est
 Ma
 lexand
 école
 vive i
 avec l
 plus s
 immort
 tombé
 son an
 en avo
 en éto
 probre
 saints
 des Pac
 de tant
 parfaite
 Ton

pour les saintes images ; & comme leur aversion constante pour les Grecs atteste qu'ils n'en ont jamais pris les observations, il est clair qu'elles sont de première antiquité dans l'Eglise d'Alexandrie. C'est ainsi que se manifestent les vues de la providence sur des sectes, éternisées en quelque manière, afin de rendre un témoignage éternel à tant de points importans de la foi catholique. Ainsi n'est-il plus rien que de lumineux dans cet oracle étonnant de l'évangile : *Il est nécessaire qu'il y ait des hérésies.*

Mais cette florissante Eglise d'Alexandrie, ou d'Egypte, cette première école de la science du salut, cette vive image de l'Eglise Triomphante, avec laquelle ses légions de solitaires, plus semblables à des anges qu'à des mortels, la faisoient confondre, étoit tombée dans un avilissement égal à son antique splendeur ; & ceux qui en avoient été le plus bel ornement, en étoient devenus le plus grand opprobre. Les monasteres autrefois si saints & si nombreux des Antoine, des Pachôme, des deux Macaires, & de tant d'autres instituteurs de la vie parfaite, ne fournissoient plus que peu

d'abris épars & ruineux , à des moines sauvages , ignorans , superstitieux , hérétiques & Ichismatiques endurcis. Tels étoient néanmoins les saints & les oracles des chrétiens du pays , encore plus dégénérés que leurs guides. Pour réussir auprès de ceux-ci , ou pour en être seulement écoutés , les missionnaires avant toute chose devoient gagner l'estime , ou la bienveillance des moines , & pour cela les aller visiter avec des fatigues incroyables dans les sables & les roches arides , où ils sont cantonnés à l'orient & à l'occident de la plaine d'Egypte.

Ce pays singulier à tant d'égards , & dont il faut se représenter l'assiette pour prendre une idée des courses & des travaux de ses nouveaux apôtres , ce théâtre des merveilles & de la toute-puissance humaine , si l'on peut s'exprimer ainsi , s'étend du midi au nord , depuis la dernière cataracte du Nil jusqu'à l'embouchure de ce fleuve dans la Méditerranée , sur une longueur de plus de deux cents lieues , & vingt à vingt-cinq lieues seulement de largeur ; si ce n'est au dessous du Caire , où s'élargissant toujours , durant un es-

pace
cent
Médi
est au
ment
qu'il
geur ;
en cul
que la
& au
monta
terrein
culte.
gnifice
par ses
se for
dité pr
rions a
loin se
fin , ou
On pe
si disp
gypte ,
questio
innom
Les
de Scé
Taben
rochers

pace de trente-cinq lieues, il en a bien cent de largeur sur les rivages de la Méditerranée : mais pour tout ce qui est au dessus, on peut dire, relativement à sa richesse & à sa puissance, qu'il n'a que cinq à six lieues de largeur ; puisqu'il n'y en a pas davantage en culture. Ainsi l'opulente Egypte n'est que la vallée du Nil, bordée au levant & au couchant d'une double chaîne de montagnes : tout le reste n'est qu'un terrain désert, & de tout temps inculte. De là, & de son ancienne magnificence, constatée jusqu'à nos jours par ses monumens superbes, on peut se former quelque idée de sa fécondité prodigieuse, provenant des inondations annuelles du Nil, qui couvre au loin ses rives d'un sable noir & très-fin, où tout croît presque sans culture. On peut aussi par-là concilier les idées si disparates du sol merveilleux de l'Egypte, & de tant de déserts dont il est question dans l'histoire de ses solitaires innombrables.

Les plaines arides & sablonneuses de Scété, le mont de Nitrie, l'île de Tabene, la Thébaine orientale & les rochers voisins de la Mer Rouge, étoient

les retraites les plus peuplées de ces anges terrestres, ou de ces célestes mortels. Des bords de la branche la plus occidentale du Nil, dans la Basse-Egypte, après une heure de chemin par une riche & charmante campagne, on entre dans les sables du désert de Scété, qui s'étend environ trois journées, d'orient en occident, entre le cours du Nil & la Lybie, & autant du midi au septentrion, entre le mont de Nitrie & le voisinage de la Méditerranée. On y comptoit autrefois plus de cent monasteres, & plus de cinq mille, tant cénobites qu'anachorettes, du nombre desquels étoient les saints hommes Macaire l'ancien, ou l'Egyptien, & Macaire le jeune, ou l'Alexandrin, Ammon, Arsene, Apollon, Pambou, Sérapion, Pœmen, Daniel, Moïse le Noir, & Jean le Petit, tous immortalisés par leur vie angélique, & par des merveilles réservées aux thaumaturges. Il n'y reste aujourd'hui que quatre monasteres, si même on peut donner ce nom à des espèces de retranchemens d'environ cent pas en carré, avec une chapelle très-pauvre, une bibliotheque qui consiste en trois ou

Lettr. Edif.
Tome V. p.
20 & suiv.

quatre
doux
sonne
& un
refug
Le p
conf
n'a p
périer
aussi r
Deux
plus r
à qui
ples
ordre
rieur
semen
On
de fo
Tous
leurs c
le supé
& rec
qui le
cité l'é
temps
& la n
dans
messe

quatre coffres pleins de manuscrits poudreux, quelques abris pour les personnes & pour les provisions de bouche, & une tour ou donjon pour servir de refuge contre les incursions des Arabes. Le premier de ces monasteres, qui conserve le nom de S. Macaire l'ancien, n'a pour toute communauté qu'un supérieur, moine & prêtre, un portier aussi moine, & deux diacres séculiers. Deux de ces monasteres sont un peu plus nombreux: ils comprennent douze à quinze sujets, tant prêtres que simples moines, & séculiers reçus par ordre du Patriarche Copte. Le supérieur est toujours prêtre, & religieusement obéi.

On peut dire que ces solitaires sont de fort bonnes gens, à l'hérésie près. Tous les soirs, avant de se retirer dans leurs cellules, ils se prosternent devant le supérieur, pour accuser leurs fautes, & recevoir sa bénédiction. Sa volonté qui les dirige, & qui les occupe, est leur principale règle. Ils passent des temps considérables au chœur, le jour & la nuit, & ils travaillent des mains dans les intervalles. On leur dit la messe tous les dimanches, ainsi que les

mercredis & les vendredis des quatre jeûnes de l'année. Pour la nourriture & l'habillement, ils se conforment aux gens de la campagne. Dans chacun de ces monasteres, on voit les ruines de deux ou trois églises, de plusieurs dortoirs, de différens offices, & d'un très-grand nombre de cellules, dont il en reste çà & là quelques-unes. Dans celui de S. Macaire en particulier, il reste encore, d'une très-grande église ruinée, cinq autels, & cinq dômes soutenus par une vingtaine de colonnes d'un beau marbre, mais d'un ordre gothique.

Pour réunir sous un même point de vue tout ce qui peut donner une idée des ravages que le schisme & l'hérésie ont faits dans une Eglise autrefois si florissante, nous ne ferons pas difficulté de placer ici quelques faits isolés, qui n'ont eu leur exécution que dans les années suivantes. C'est en de pareilles rencontres que l'ordre des choses peut se préférer à celui des temps.

En visitant ces monasteres, le pere Sicard, observateur aussi intelligent que zélé missionnaire, reconnut plus de

cinqu
qués
détrui
des S
qui
dure
bitoi
par
l'héré
apost
avec
misié
pour
temp
Le se
de m
oign
salée
c'est-
d'être
odeur
pour
vent
reme
billés
cher
parta
& le
font
de f

cinquante autres monasteres bien marqués, mais ruinés, & presque tous détruits. Au monastere de Notre-Dame des Surliens, le plus beau des quatre qui subsistent, le spectacle de la vie dure & mortifiée des solitaires qui l'habitoient, rendue inutile pour le ciel par leur attachement au schisme & à l'hérésie, perça le cœur de cet homme apostolique. Le supérieur, qui le reçut avec de grandes démonstrations d'amitié, le fit dîner au réfectoire, où, pour tout festin, on servit une vaste jatte remplie de lentilles, farcies de pain. Le soir, on leur sert, tantôt un plat de marc de cannes à sucre, tantôt des oignons secs, ou détrempés dans l'eau salée, & d'autres mets semblables, c'est-à-dire dont le moindre défaut est d'être insipides. Il en est dont la seule odeur est insupportable, au moins pour les Européens. Ces moines ne boivent jamais de vin, & prennent rarement du café. Ils couchent tout habillés : des nattes étendues sur le plancher, leur servent de lit. Le jour est partagé tout entier entre la psalmodie, & le travail des mains. Cependant ils sont gros & gras, pleins de force & de santé.

Le missionnaire employa les heures du jour & de la nuit qui leur étoient libres , à les entretenir des vérités catholiques ; pliant son style & ses procédés à leur génie , & s'étudiant à gagner leur affection. Il leur disoit , par exemple , qu'ils se gardassent bien de s'arrêter à l'idée fausse qu'ils avoient des Francs , c'est-à-dire des Latins. Que signifie le nom de Copte , leur demanda-t-il ? n'entendez-vous point par-là un disciple des bienheureux Athanase & Cyrille , un vrai serviteur du fils de Dieu fait homme , un enfant respectueux de la Sainte Eglise son épouse ? Comme ils en convinrent sans balancer ; eh bien , reprit-il , quoique Franc , je suis Copte , & plus Copte que vous. Il ne vous appartient pas de vous dire disciples des peres de l'Eglise , dont vous n'avez jamais lu les livres. La véritable doctrine des peres a été corrompue par vos faux prophetes , & ces faux prophetes vous ont enseigné leurs erreurs pour la véritable doctrine des peres. Vous avez cru imprudemment ces nouveaux docteurs sur leur parole , sans examiner s'ils n'étoient pas , comme le dit l'évangile ,

de c
seme
moi
malh
je su
à vo
sage
gnoie
veme
lui re
venu.

Al
Arab
la co
bouch
les m
à leu
brusc
sein ,
digne
qu'ils
préc
& d
ta-t-
grave
cond
belle
alatr
évan

de ces hommes ennemis qui viennent semer l'ivraie parmi le bon grain. Pour moi, d'autant plus touché de votre malheur que vous le connoissez moins, je suis accouru, comme un bon frere, à votre secours. Tous, avec un visage où l'inquiétude & la joie se peignoient tour à tour, & par des mouvemens animés de la tête & des mains, lui répondirent qu'il étoit le très bien venu.

Alors il tira l'évangile traduit en Arabe, & le porta par respect, selon la coutume du pays, sur sa tête & à sa bouche. Les moines rendirent aussi-tôt les mains pour le prendre, & le baiser à leur tour. Le missionnaire le retira brusquement, & le cacha dans son sein, en leur disant qu'ils étoient indignes de porter la main sur des vérités qu'ils fouloient aux pieds, avec les préceptes divins qu'elles exprimoient; & d'une voix éclarante, Sachez, ajouta-t-il, que le doigt de Dieu a déjà gravé dans ce saint livre l'arrêt de votre condamnation. Sommes-nous donc rebelles à l'évangile, s'écrierent-ils avec alarme? Lisez, répliqua le ministre évangélique, lisez & voyez vous-mêmes,

n'est-il pas écrit : *Ne jugez point, & vous ne serez point jugés ?* Par quelle témérité osez-vous donc, vous & vos peres, depuis tant de siècles, juger & condamner ceux qui réverent le saint concile de Calcédoine ? Dioscore & ses adhérens étoient-ils au dessus des loix évangéliques ? Ils ont eu, ces corrupteurs des divines écritures, ils ont eu l'audace de violer la foi de l'Eglise ; mais l'Eglise a puni leur attentat, en les rejetant de son sein. Sont-ils donc aujourd'hui plus dignes de votre créance, que les Saints Chrysostome, Grégoire, Basile, & tant d'autres divins docteurs que le ciel vous avoit envoyés pour vous diriger dans la foi, & pour la répandre dans tout l'univers par leurs doctes écrits ? Mais, prétendez-vous que vos jeûnes & vos veilles vous mettront à couvert des foudres de l'Eglise, & de la réprobation du Ciel ? ignorez-vous que, sans la vraie foi, qui seule nous fait enfans de Dieu, & co-héritiers de Jésus-Christ, il est impossible de plaire au Seigneur, & de se soustraire à la sévérité de ce juge formidable des vivans & des morts ? Les solitaires furent si touchés, que le plus ancien

& fur
que
dev
d'ap
liqu
lard
non
foi.

L
géli
gan
pays
pille
s'int
tere
ces
lui
port
Don
l'un
bleff
par
trou
tous
tout
à un
qua
plu

& le plus accrédité d'entre eux se leva sur le champ, & dit avec ingénuité, que le Franc avoit raison, & qu'on ne devoit accuser personne d'hérésie, que d'après le jugement de l'Eglise catholique. Tous applaudirent à ce bon vieillard, qui depuis continua toujours, & non pas sans succès, à soutenir la vraie foi.

Le pere Sicard prêcha les vérités évangéliques même à ces Arabes ou brigands, qui courent perpétuellement le pays pour détrousser les voyageurs, & piller dans les habitations où ils peuvent s'introduire. A peine sorti du monastere, il fut rencontré par une troupe de ces coureurs, qui, du premier abord, lui demanderent de l'argent. Je n'en porte point, dit-il d'un ton ferme. Donnez-moi donc au moins, reprit l'un d'entre eux, de l'onguent pour une blessure qui me fait grand mal. C'est par ces remedes, que les missionnaires trouvent le plus facile accès auprès de tous ces peuples. Il lui en donna; & toute la troupe accourant à lui comme à un habile médecin, chacun lui expliqua ses maux. Après en avoir soulagé plusieurs; vous avez tous, leur dit-il,

une maladie beaucoup plus dangereuse, & personne cependant ne m'en demande le remède : cette maladie funeste est le malheureux penchant qui vous entraîne au brigandage, & à tant d'autres crimes, qui vous rend odieux à Dieu & aux hommes, & qui vous conduira infailliblement, si vous ne changez de vie, à un feu dévorant, où brûleront vos corps & vos âmes pendant toute l'éternité. Ils écoutèrent avec une attention & un air touché, qui donnerent lieu d'espérer que la semence du salut germeroit au moins dans le cœur de quelques-uns d'entre eux.

Les malheureux peuples de l'Égypte n'entendoient presque jamais parler des vérités du salut ; & si on les entretenoit de religion, ce n'étoit que pour la défigurer par des fables & des fictions superstitieuses, qui n'en inspiroient que le mépris. Les curés, aussi bien que les moines, étoient plongés dans l'ignorance la plus crasse. Le missionnaire rencontra cependant à Girgé, capitale de la Haute-Égypte, un curé, nommé Joseph, infiniment plus éclairé que les autres, & véritablement homme de bien : tandis que ses collègues toléroient

tous
sans
qui ab
en ép
formé
troupe
l'hérés
honora
de leu
naire,
persév
nomb
avant
temps
tion co
tion g
Il a
Théba
célèbre
ermite
jours
des pe
velle a
orienta
chrétie
hométa
respect
enfants
& man

tous les vices, & bénissoient même sans scrupule les mariages des hommes qui abandonnoient leurs femmes pour en épouser d'autres, celui-ci s'étoit formé & cultivoit avec soin un petit troupeau de vrais fideles, qui avoient l'hérésie d'Eutychès en horreur, & qui honoroient par leurs mœurs la pureté de leur foi. Il les présenta au missionnaire, qui les exhorta tendrement à la persévérance, & augmenta leur petit nombre par des conversions nouvelles, avant de les quitter. Il apprit, longtemps après, que ce prodige d'édification continuoit au milieu de la corruption générale.

Il alla visiter ensuite, dans la Basse-Thébaïde, les monasteres autrefois si célèbres de S. Antoine & de S. Paul ermite, dont les moines avoient toujours un grand ascendant sur l'esprit des peuples. Il eut une consolation nouvelle au village de Bajadié, sur la rive orientale du Nil. Les habitans, tous chrétiens, sans aucun mélange de mahométans, le reçurent avec tout le respect & toute la tendresse que des enfans auroient pu avoir pour leur pere, & marquerent la plus grande docilité

pour ses instructions. Il ne leur accorda néanmoins qu'un jour, à leur grand regret : il passa le fleuve sur le soir, pour aller coucher dans l'ancien monastere de S. Jean le Petit, qui n'en est qu'à une lieue. Ce monastere n'en a plus que le nom. Des familles chrétiennes s'y sont établies, & y ont pratiqué autour de l'église une cinquantaine de maisons. Près de là commencent les grottes fameuses de la Thébaïde, creusées sur un espace de quinze à vingt lieues, dans une chaîne de montagnes dont le Nil baigne le pied, & ne s'éloigne ordinairement que d'une demi-lieue, ou d'une petite lieue tout au plus. C'est de là que les anciens rois d'Egypte ont tiré les granits & les marbres précieux qu'ils employoient à leurs superbes monumens ; & ce furent ces carrieres abandonnées, que choisirent pour demeures les anges terrestres qui ne vouloient plus être comptés au nombre des humains.

Lettr. Edif.
T. V, p. 167
& suiv.

Par delà cette chaîne de montagnes ; & une plaine aussi déserte que stérile, le monastere de S. Antoine est situé au pied du mont Colzim, qui forme une nouvelle chaîne sur les rives occi-

dent
qu'un
entr
il n'y
d'un
& ce
marc
récit
à l'a
tout
qui l
prati
vigor
heure
point
Ces
envir
affre
à se
ne p
mon
du
regar
man
deux
côtes
brûl
deux
de r

dentales de la Mer Rouge. Il n'y a qu'une petite lieue de distance directe entre ce monastere & celui de S. Paul ; il n'y a même d'intervalle que l'épaisseur d'une roche, entre la grotte de S. Paul & celle de S. Antoine, qui toutefois marcha deux jours entiers, suivant le récit de S. Jérôme, pour aller de l'une à l'autre ; mais ces rochers accessibles tout au plus aux chamois, & aux tigres qui leur donnent la chasse, sont si impraticables pour les hommes les plus vigoureux, qu'il leur faut huit à dix heures de marche pour arriver au même point par les gorges de la montagne. Ces deux monasteres, & tout ce qui les environne, n'offrent qu'une perspective affreuse, qui force en quelque maniere à se dégoûter de toute la nature, pour ne plus s'attacher qu'au Créateur. Le monastere de S. Paul, placé au cœur du mont Cotzim, pour ainsi dire, regarde l'orient du côté des rives charmantes de la Mer Rouge, éloignée de deux à trois lieues seulement ; mais des côteaues arides & noircis par un soleil brûlant, lui en dérobent la vue. Les deux monasteres ne sont que des especes de redoutes quarrées, murées solide-

ment, & fort élevées : on n'y voit pas même de porte. La crainte où l'on y est continuellement du brigandage des Arabes, fait qu'on n'y entre que par une haute fenêtre, dans un grand panier, au moyen d'un cable & d'une poulie. Dans l'enceinte, qui est de neuf ou dix arpens pour le monastere de S. Antoine, on trouve d'abord une cour, où sont les cellules avec la chapelle, puis un jardin, qui fournit aux moines des herbages & des légumes. Le monastere de S. Paul est moins spacieux, & les moines moins nombreux qu'en celui de S. Antoine, où toutefois ils ne sont qu'au nombre de quinze, dont seulement deux prêtres, y compris le supérieur.

Leur habillement est une chemise de laine blanche, une tunique de serge de laine brune, un capuchon, & un manteau noir. Ils ne portent point de bas, & quittent leurs souliers pour entrer à l'église. Ils observent les trois vœux de religion, & un silence rigoureux. Jamais ils ne mangent de viande, au moins dans le monastere, ne boivent de vin qu'aux fêtes les plus solennelles, jeûnent toute l'année, ex-

cepté
temp
res ca
quant
choeu
vétus
moins
profe
les au
d'aust
chose
que
jamai
laire
que,
rissues
nient
solirai
merve
peres
larior
Ma
simul
enfant
honte
résie,
qui le
de fa
somp

cepré le samedi , le dimanche & le temps paschal , récitent debout les heures canoniales , se prosternent cent cinquante fois tous les soirs , vont au chœur à minuit , & se couchent tout vêtus sur une simple natte. Parmi ces moines , il y en a quelques-uns qui font profession d'une vie plus parfaite que les autres , & pratiquent beaucoup plus d'austérités. Ceux-ci font , entre autres choses , trois cents prosternations chaque nuit ; & les hôtes ne leur parlent jamais. Ils sont distingués par un scapulaire , qu'ils nomment l'habit angélique , & dont les extrémités sont toutes tissues de croix. Une vie encore si pénitente , malgré la dégradation de ces solitaires , nous rend bien croyables les merveilles qu'on nous raconte de leurs peres , les Paul , les Antoine , les Hilarion , les Macaire , & les Pachôme.

Mais ces vertus n'en sont plus qu'un simulacre , qui nourrit l'orgueil de leurs enfans , jusque dans la dégradation honteuse où les ont réduits le schisme , l'hérésie , & l'impiété , ou l'ignorance crasse , qui leur fait chercher dans la magie l'art de faire des miracles. Bouffis de présomption , & prévenus jusqu'à l'absur-

dité contre la croyance catholique, ils n'entendent qu'avec mépris les enseignemens les plus propres à dissiper leurs ténèbres. Tout ce que put le missionnaire, fut de leur faire naître quelques doutes, en leur mettant sous les yeux l'évangile qu'ils respectent beaucoup, & en leur expliquant les passages qui sont le plus visiblement contraires à leurs erreurs. Il vit à son retour le monastere de Tabene, situé près de l'île de même nom, que forme le Nil. Il n'y trouva plus de moines, mais un amas prodigieux de bâtimens écroulés, qui ne laissent pas douter du grand nombre de disciples que l'histoire attribue à saint Pachôme. Voilà dans quel aveuglement se trouvoit plongé l'œil même de l'Orient, l'école autrefois si lumineuse des Clément, des Origenes, des Cyrille, de l'immortel Anathase; & la nation la plus fameuse par les monumens de son génie, ne l'étoit plus que par le prodige de son ignorance & le délire de son opiniâtreté.

C'est néanmoins dans la même route, & sans craindre le terme où elle avoit abouti, qu'au sein d'une des nations

mod
de p
supe
à l'a
tous
tuosi
elle
Avar
cond
on l'a
dues
seul
comr
auteu
point
au m
sonne
n'avo
conti
Janse
conda
Alors
crits
trine
sition
c'est
du S
qu'il
suite

modernes les plus éclairées, s'engageoient de plus en plus chaque jour ces hommes superbes qui préféroient leur sens propre à l'autorité du premier pasteur, & de tous les prélats unis à leur chef. La toruosité seule de leur marche ne devoit-elle pas leur en faire craindre le terme ? Avant que les cinq propositions fussent condamnées, leurs défenseurs, comme on l'a vu, les avoient constamment entendues, avec leurs adversaires, dans un seul & même sens, qu'ils défendoient comme le sens propre de Jansénius, auteur du livre, où pour lors ils ne nioient point qu'elles se trouvassent en termes au moins équivalens. Ni eux, ni personne, soit en Flandres, soit en France, n'avoit jusque-là paru douter qu'elles ne continssent l'abrégé de la doctrine de Jansénius. On a vu aussi, qu'après leur condamnation, ce fut tout autre chose. Alors ils mirent au jour une foule d'écrits, tendant à prouver que la doctrine condamnée dans les cinq propositions n'étoit pas celle de Jansénius ; c'est à-dire tendant à éluder la décision du S. Siège, & à rendre nul tout ce qu'il avoit ordonné. Ce qu'ils firent ensuite, marque évidemment que tel étoit

Hist. des 9
Propos. liv.
2.

Actes du
Clergé du 28
Mars 1654.

leur but. Ils proposerent de recevoir la bulle, & la condamnation des cinq propositions, en quelque sens qu'elles pussent avoir, pourvu qu'on ne dit pas qu'elle étoit faite au sens que Jansénius les enseignoit : contradiction palpable, puisqu'en condamnant ces assertions dans tous les sens possibles, ils eussent condamné le sens catholique, dont suivant eux elles étoient susceptibles : mais par ces termes vagues, ils ne prétendoient que répandre des ombres sur la condamnation de Jansénius, qui est expresse & très-claire. Dans la bulle d'Innocent X, dès la première phrase, le livre de Jansénius y est nommé & représenté, avec ces cinq propositions, comme la source des altercations qui agitoient la France; & dans la dernière, le Pontife ajoute encore, qu'en ne censurant que cinq articles dans le livre susdit, il n'entend point du tout approuver les autres opinions qu'il renferme.

L'offre fut rejetée par les prélats assemblés en 1654, comme un de ces remèdramens pernicieux par où l'expérience avoit trop fait connoître que l'hérésie ne cherche qu'à induire dans le piège ceux qui composent avec elle. L'af-

semb
form
la bu
positi
qu'el
cond
est co
aussi-
remitt
voit à
moig
condu
bloit
évêqu
confir
sujet
que p
tendu
sitions
nius,
Augu
Ce
dans
le fut
nelles
semb
dinai
se tr
pouv

semblée déclara au contraire en termes formels, & par voie de jugement, que la bulle avoit condamné les cinq propositions comme étant de Jansénius, qu'elles en sont véritablement tirées, & condamnées dans leur sens propre qui est celui de Jansénius. Elle en informa aussitôt le Saint Pere, par une lettre que remit l'évêque de Lodeve, qui se trouvoit à Rome. Le Pape, après avoir témoigné une extrême satisfaction de cette conduite, fit expédier un bref qui combloit d'éloges le zele & la sagesse des évêques de l'assemblée, approuvoit & confirmoit ce qu'ils avoient déclaré au sujet de sa bulle; déclarant lui-même que par cette constitution il avoit prétendu condamner, dans les cinq propositions, la doctrine de Cornelius Jansénius, contenue dans son livre, intitulé *Augustinus*.

Ce bref, reçu avec respect d'abord dans une assemblée du vingt mai 1655, le fut de même & beaucoup plus solennellement l'année suivante, dans l'assemblée générale, où aux députés ordinaires se joignirent tous les prélats qui se trouvoient à Paris; ensorte qu'elle pouvoit être égalée, comme il est mar-

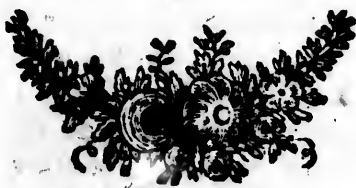
qué dans ses actes, à un concile national. On y prononça, conformément au bref d'Innocent & à la délibération de l'assemblée précédente, que la bulle de ce Pontife avoit condamnée dans les cinq propositions, la doctrine du livre de Jansénius, intitulé *Augustinus*, qui n'est point du tout celle de S. Augustin. On renouvela & on confirma ce qui avoit été résolu dans l'assemblée susdite pour la pleine exécution de cette bulle; & l'on statua que les évêques qui négligeroient de la faire recevoir & souscrire avec le bref, après les ordres qu'ils en avoient reçus de cette assemblée, ne seroient plus admis aux assemblées générales, provinciales, ni particulières du clergé. On écrivit ensuite au Souverain Pontife, qui étoit alors Alexandre VII, pour lui rendre compte de ce qui s'étoit fait pour l'exécution de la bulle & du bref de son prédécesseur.

Le pape Alexandre, bien convaincu que les jansénistes, qu'il observoit depuis long-temps, ne tendoient qu'à sauver les erreurs prosrites, crut pouvoir au moins guérir les préventions des ames droites. Il avoit une connoissance particulière de tout ce qui s'étoit fait à

Rome
positio
comm
ploys
que p
tise,
donc
les fid
de ces
constit
de poi
qu'il i
qualifi
de per
qui on
scandal
sitions
de Jans
quées
été con
Il assu
de tout
que ce
examine
il n'étoi
séquenc
les dou
mir, il
titution

Rome durant l'examen des cinq propositions, ayant été l'un des principaux commissaires qu'Innocent y avoit employés, en sorte qu'il devoit mieux savoir que personne les intentions de ce Pontife, & le sens de sa bulle. Il estima donc ne pouvoit différer d'en instruire les fideles, & donna, le seize octobre de cette année 1656, une nouvelle constitution, par laquelle il confirmoit de point en point celle d'Innocent X, qu'il inséra même dans la sienne. Il y qualifie d'abord d'enfans d'iniquité, & de perturbateurs du repos public, ceux qui ont le front de soutenir, au grand scandale des fideles, que les cinq propositions ne se trouvent point dans les écrits de Jansénius, mais qu'elles ont été fabriquées à plaisir, ou qu'elles n'ont pas été condamnées au sens de cet auteur. Il assure au contraire, comme témoin de tout ce qui s'étoit fait dans cette cause, que ce qui regarde Jansénius y avoit été examiné avec une exactitude à laquelle il n'étoit pas possible d'ajouter. En conséquence, & afin de couper court à tous les doutes qui pourroient naître à l'avenir, il approuve & renouvelle la constitution, déclaration & définition d'In-

nocent X, déclare & définit lui-même que les cinq propositions sont extraites du livre de Jansénius, intitulé *Augustinus*, & condamnées dans le sens où cet auteur les enseigne. Il condamne de nouveau ce livre, & tous les ouvrages, imprimés ou manuscrits qu'on a faits, ou qu'on pourra faire pour en soutenir la doctrine condamnée. La précision & les précautions ne pouvoient guere se pousser plus loin : elles parurent presque outrées d'abord. On verra bientôt qu'elles n'étoient pas encore suffisantes.



9

 H

H

D

—

LIVR

DE

en

me

Q

proscr

dans

nées,

les y

de pl

condu

le cath

parlé :

veur d

les au

Te



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE SOIXANTE-DIX-HUITIÈME.

*DEPUIS la bulle d'Alexandre VII
en 1656, jusqu'à l'élection de Clément IX en 1667.*

QUE les partisans des nouveautés proscrites demandent qu'on leur montre dans Jansénius les assertions condamnées, & se ferment les yeux pour ne les y point voir ; c'est un aveuglement de plein gré, qui ne peut que les conduire aux derniers précipices. Pour le catholique, il suffit que l'Eglise ait parlé : il marche en assurance à la faveur de cette lumière, & regarde toutes les autres comme des leurs trom-

Tome XXII.

○

peusés, qui ne pourroient que l'égarer. Depuis la constitution d'Alexandre VII, les Jansénistes eux-mêmes, après avoir soutenu dans un si grand nombre d'écrits que la doctrine condamnée dans les cinq propositions n'étoit pas celle de Jansénius, sentirent, au moins pour un temps, que ce paradoxe n'étoit pas soutenable; mais ils trouverent aussi-tôt un autre faux-fuyant, dans leur distinction fictive du fait & du droit. Forcés de convenir que l'Eglise avoit cru voir la doctrine des cinq propositions dans le livre de Jansénius, ils soutinrent qu'elle s'étoit trompée sur cette espèce de fait, & qu'elle n'est point infallible en jugeant du sens d'un livre, parce qu'elle peut errer en prononçant sur les faits.

On n'incidentera point ici sur l'abus qu'ils font des termes, quand ils appellent questions de fait celles qui regardent le sens des livres: on peut s'accommoder à l'usage qui a prévalu; sans préjudice néanmoins du sentiment qui tient, avec beaucoup plus de raison, que c'est-là proprement & véritablement une question de droit. Les juriconsultes, dont les théologiens ont em-

pru
de t
si un
par
qu'i
roul
la lo
en r
fens
la re
vrai
pas i
ture
ment
tions
trein
s'agit
vraie
tique
vre d
tion d
tain é
elle d
tion d
non p
hérési
rel de
tion d
pas-là

prunté ces termes, n'appellent question de fait, que celle où il s'agit de savoir si une chose a été faite, si tel crime, par exemple, a été commis; au lieu qu'ils nomment questions de droit, toutes celles où il s'agit du sens de la loi, quand il est douteux. Ainsi donc en matière de foi, quand il s'agit du sens de l'écriture qui en est la loi, ou la règle, & du sens des peres, ou du vrai fil de la tradition, qui n'y doit pas moins servir de règle que l'écriture; toutes ces questions, à proprement parler, ne sont que des questions de droit. Si toutefois on veut restreindre ce nom aux questions où il s'agit de savoir si telle assertion est vraie ou fautive, catholique ou hérétique; alors la question touchant le livre de Jansénius peut s'appeler question de fait, mais seulement à un certain égard; & sous tout autre rapport, elle demeure question de droit: question de fait, en tant qu'on demande; non pas si tel sens est catholique, ou hérétique, mais si c'est le sens naturel de telle & telle proposition: question de droit, en tant que ce n'est pas-là un de ces faits purement per-

sonnels à qui le nom de fait a été déterminé par l'usage, tandis qu'on n'a distingué que raisonnablement entre les questions de fait & les questions de droit.

Le fait ainsi entendu est donc inséparable du droit; & si l'Eglise décide infailliblement les questions de droit, comme tout le monde en convient, elle prononce sur ces questions de fait avec la même infaillibilité, comme tout le monde par-là même est obligé d'en convenir. Si au contraire elle peut errer sur ces faits, elle erre de même, & ne pourra pas même ne point errer à l'égard du droit en mille rencontres. En un mot, si l'Eglise peut se tromper à l'égard des faits dogmatiques, toute la tradition, qui fait le fondement de la foi, est anéantie; parce que la tradition ne consiste que dans l'assemblée de ces sortes de faits; savoir que tel & tel pere dans chaque siecle a eu tel sentiment sur tel point de doctrine. Voilà tout ce qu'il faut entendre par l'inséparabilité du fait & du droit: question si fameuse dans les disputes janséniennes, & assez mal entendue, ou mal présentée par bien d'autres

auter
pour
teur
glise
rains
trine
giens
pape
la m
dans
voilà
qu'on
marc
gués.
trine
droit
articl
gusti
deux
tels d
tienn
en v
le dr
de J
à l'au
paren
par la
en a
Augu

auteurs. Mettons la chose en exemple, pour nous accommoder au goût du lecteur qui aime peu la controverse. L'Eglise Romaine a proposé autrefois certains articles à croire contenant sa doctrine touchant la grace contre les pélagiens, & a déclaré par la bouche du pape S. Célestin, que cette doctrine est la même qu'a soutenue S. Augustin dans ses œuvres contre ces hérétiques: voilà un droit & un fait, ou ce qu'on veut nommer un fait, bien marqués l'un & l'autre & bien distingués. Tels articles contiennent la doctrine de l'Eglise; c'est le point de droit: la doctrine contenue dans ces articles est la même qu'enseigne S. Augustin; c'est le point de fait. Mais tous deux sont joints dans cette proposition: tels & tels articles de S. Augustin contiennent la doctrine de l'Eglise. Or, en vertu de la déclaration des Papes, le droit & le fait, selon les partisans de Jansénius, sont tellement liés l'un à l'autre, qu'ils ne peuvent plus se séparer. Il est indubitable, disent-ils par la bouche d'Arnaud, que l'Eglise, en approuvant la doctrine de Saint Augustin, ne s'est pas trompée dans

Concil.
Arauf I.
Capitul. Cœ-
lest.

Réfut. de
P. Annat. p.
6, &c.

l'intelligence du sens de ce pere. Or ; supposé ce fait non contesté , que l'Eglise a bien entendu la doctrine de S. Augustin , & qu'elle l'a approuvée , la doctrine de ce saint se trouve inséparablement attachée à celle de l'Eglise ; de telle maniere , que c'est aujourd'hui la même chose , de juger si une opinion est ou n'est pas de S. Augustin , que de juger si elle est vraie ou fausse , orthodoxe ou erronée.

Voilà donc l'inséparabilité du droit & du fait , clairement établie par les jansénistes , en faveur de la doctrine de S. Augustin : mais par le même raisonnement , elle est établie avec la même solidité , contre la doctrine de Jansénius ; car il est hors de doute que l'Eglise a aussi bien saisi le sens de Jansénius , que celui de S. Augustin. Nulle raison pour ou contre l'un ; qui ne soit pour ou contre l'autre. Supposez donc ce fait indubitable , que l'Eglise a bien entendu la doctrine de Jansénius , & qu'elle l'a condamnée , la doctrine de cet évêque devient nécessairement opposée à celle de l'Eglise ; de telle maniere , qu'ici c'est désormais la même chose , de juger si une opi-

nion
de
error
elle
form
évêq
avec
feroi
raiso
foi ,

L
lui -
dit - i
néce
& d
trad
s'en
gné
de
Ain
glif
des
déc
sui
qui
que
vér
lié
doi

nion est ou n'est pas de Jansénius, que de juger si elle est fautive ou vraie, erronée ou orthodoxe. L'Eglise peut-elle décider plus sûrement de la conformité de sa doctrine avec celle du saint évêque d'Hippone, que de son opposition avec celle de l'évêque d'Ypres? Ce seroit renverser tous les principes du raisonnement, aussi bien que de la foi, que de le prétendre.

Le coryphée du jansénisme l'a senti lui-même. Il y a de certains faits, dit-il généralement, dont on conclut nécessairement la vérité d'une doctrine; & ce sont ceux qui contiennent la tradition de l'Eglise. Par exemple, il s'ensuit de ce que les peres ont enseigné unanimement une doctrine comme de foi, que cette doctrine est de foi. Ainsi est-il clair, poursuit-il, que l'Eglise étant infallible dans la décision des dogmes, elle l'est aussi dans la décision de ces sortes de faits, qui s'ensuivent nécessairement des dogmes, & qui sont les moyens nécessaires par lesquels elle arrive à la connoissance des vérités de foi. En effet, l'inséparabilité du droit & du fait, telle qu'on la doit à présent concevoir, a lieu par-

Ann. *ibid.*

tout où l'Eglise a réuni ces deux choses : car si elle a pu se tromper sur le sens, soit de Jansénius, soit de S. Augustin, touchant la matiere de la grace ; elle a pu méconnoître encore le sens du même pere, & de chacun des autres, au sujet de la présence réelle, de la divinité de J. C., de la trinité même, & de tous nos mysteres. Elle ne pourroit donc plus nous garantir la tradition d'aucun dogme attaqué par les hérétiques ; & toutes les vérités chrétiennes flotteroient au gré du doute & de l'incertitude qui anéantissent la foi.

Instruite de ses obligations, & des droits nécessaires pour les remplir, l'Eglise en mille rencontres, & dans tous les siècles, ne s'est pas contentée de proscrire les faux dogmes des hérétiques ; mais elle a flétri leurs livres, & a exigé une soumission d'esprit entière & sans réserve à ses censures, sans séparer le sens des livres condamnés d'avec les hérésies qu'elle anathématisoit. Ainsi Eusebe de Nicomédie & Théognis de Nicée furent contraints, au concile de Nicée, de souscrire à la condamnation d'Arius, dans le sens de cet hérésiarque, qu'ils pré-

reudo
le co
de N
traire
d'An
vêque
doxe
à la
avoir
Ainsi
cédoi
anath
à ses
Jean
à la c
qu'ap
pape
Acace
rétiqu
néral
de M
évêqu
dessa
fusoi
Ainsi
saint
qui n
boucl
d'Ale

reudoient qu'on entendoit mal. Ainsi le concile d'Ephese condamna les écrits de Nestorius, comme ouvertement contraires à la foi de l'Eglise ; & Jean d'Antioche, avec une multitude d'évêques Orientaux qui jugeoient orthodoxe le sens de ce prélat, ne fut reçu à la communion catholique, qu'après avoir souscrit à cette condamnation. Ainsi Théodoret, au concile de Calcédoine, fut encore obligé de dire anathème à Nestorius, à sa doctrine & à ses défenseurs. Ainsi le patriarche Jean II de Constantinople ne fut admis à la communion de l'Eglise Romaine, qu'après avoir signé le formulaire du pape Hormisdas, & anathématisé, tant Acace, que ses autres prédécesseurs hérétiques. Ainsi le cinquieme concile général condamna les écrits de Théodore de Mopsueste, du célèbre Théodoret, évêque de Cyr, d'Ibas, évêque d'Edesse, & dit anathème à ceux qui refusoient de les anathématiser eux-mêmes. Ainsi le concile de Latran, sous le saint pape Martin I, condamna tous ceux qui ne rejetteroient pas de cœur & de bouche Théodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie & Sergius de C. P., avec

leurs écrits hérétiques. Ainsi la bulle de Martin V, approuvée du concile de Constance, enjoignit à tous les évêques de traiter comme hérétiques, ceux qui auroient la présomption de défendre les livres, ou les personnes de Wicléf, de Jean Hus & de Jérôme de Prague. Ainsi enfin est-il bien constaté, & plus qu'on ne le demandoit peut-être, que l'Eglise s'est toujours cru en droit de condamner les erreurs, non pas seulement dans un sens vague, mais selon le sens propre des écrits où elles étoient contenues. Et n'est-il pas de toute nécessité qu'elle ait ce droit, pour s'aquitter de ses charges ? Elle est chargée de l'enseignement des fideles ; elle est chargée de paître le troupeau de J. C. Il faut donc qu'elle enseigne, sans aucun danger d'erreur ; il faut qu'elle conduise le troupeau dans les pâturages sains, & qu'elle le détourne des pâturages empoisonnés : mais comment remplir ces devoirs ; si elle ne distingue pas le poison de la nourriture saine, ou les bons livres des mauvais ; si elle ne connoît pas infailliblement le sens propre d'un livre hérétique, afin d'en interdire la lec-

turé
roit
diren
tant
feroi
foi
alite
& u
nicie
Il
avan
où i
roies
suiyi
la se
man
de p
sible
dre
bles
mên
d'un
core
enco
féni
a e
livr
lem
qui

turée aux fideles ? Autrement , elle pourroit flétrir un bon livre , & en accréditer un mauvais ; d'où le fidele écoutant l'Eglise , comme l'ordonne J. C. , seroit induit dans l'erreur , & la vraie foi deviendrait le partage de l'indolence. Est-il une impiété plus absurde & une absurdité plus impie , plus pernicieuse ?

Il convenoit d'établir ces principes , avant d'entamer le fil de la narration où ils seront d'usage , & où ils n'auroient pu trouver place d'une manière suivie , la seule instructive , & même la seule intéressante. L'attention que demandent ces préambules , n'aura pas laissé de peiner le lecteur : mais il n'étoit pas possible de les lui épargner , sans lui rendre ensuite bien des choses inintelligibles , & qui se développeront d'elles-mêmes , au moyen de quelques momens d'une application plus qu'ordinaire. Encore un instant de patience ; car il faut encore observer , que par le sens de Jansenius , on n'entend point le sens qu'il a eu dans l'esprit en composant son livre , mais celui qui se présente naturellement à l'esprit de ses lecteurs , celui qui résulte de la signification commune

des termes qu'il emploie , & de la con-
 texture de l'ouvrage qu'il a composé. On
 appelle toutefois ce sens , le sens de l'au-
 teur ; parce qu'on ne présume pas qu'un
 auteur s'exprime de manière à faire con-
 cevoir tout le contraire de ce qu'il pense.
 Mais qu'il ait eu effectivement ce sens
 en vue ; c'est-là un fait personnel , dont
 l'Eglise ne juge point , & sur quoi en
 effet elle n'a point prononcé. On n'at-
 taque donc point la personne de Jan-
 sénius ; bien moins le juge-t-on formel-
 lement hérétique. Il peut absolument
 avoir tenu la doctrine que l'Eglise a con-
 damnée dans son livre , sans qu'il soit
 coupable d'hérésie ; non-seulement parce
 qu'il peut avoir erré de bonne foi , mais
 parce que sa plume peut avoir mal rendu
 sa pensée. Ainsi la personne de Jan-
 sénius a part , le problème du fait , si
 mystérieux en apparence , se réduit à
 savoir si le texte de son livre , dans son
 sens naturel & littéral , énonce les mêmes
 hérésies que les cinq propositions con-
 damnées par l'Eglise.

La bulle par laquelle Alexandre VII
 décidait cette question , & confirmait
 la décision d'Innocent X sur le même
 sujet , fut présentée le 14 de mars 1657 ,

à l'as-
 sérati-
 d'y a-
 de l'a-
 s'y re-
 bulle
 seroit
 & mi-
 ceses
 elle o-
 nocen-
 préta-
 dre, s-
 de Ja-
 conda-
 enseig-
 roit p-
 deux
 roient
 que c-
 doctri-
 rer l'e-
 ou dre
 être a-
 Les p-
 signer
 l'espa-
 Elle
 me s-

à l'assemblée du clergé : mais la délibération fut remise au dix-sept, afin d'y appeler les évêques qui, sans être de l'assemblée, se trouvoient à Paris. Ils s'y rendirent ; & tous ayant accepté la bulle avec soumission, l'on arrêta qu'elle seroit publiée dans les formes ordinaires, & mise à exécution dans tous les diocèses par l'ordre des évêques. Comme elle ordonnoit que la constitution d'Innocent seroit observée suivant l'interprétation qu'en donnoit le Pape Alexandre, savoir : que les cinq propositions sont de Jansénius, & que leur doctrine est condamnée dans le sens que Jansénius enseigne ; l'assemblée déclara qu'il seroit procédé, selon la rigueur de ces deux bulles, contre ceux qui contrediroient cette détermination, aussi bien que contre ceux qui professeroient la doctrine condamnée. Et pour mieux assurer l'exécution des décrets apostoliques, on dressa une formule de foi, qui devoit être ajoutée à la nouvelle constitution. Les prélats furent exhortés à la faire signer, chacun dans son diocèse, sous l'espace d'un mois.

Elle étoit conçue en ces termes : Je me sou mets sincèrement à la consti-

Actes du
Clergé. Ann.
1657.

tution du Pape Innocent X, du 31 mai 1653, selon son véritable sens, qui a été déterminé par la constitution de Notre S. Pere Alexandre VII, du 16 octobre 1653. Je reconnois que je suis obligé en conscience d'obéir à ces constitutions, & je condamne de cœur & de bouche la doctrine des cinq propositions de Cornelius Jansénius, contenue dans son livre, intitulé *Augustinus*; que ces deux Papes & les évêques ont condamnée; laquelle n'est point celle de S. Augustin, que Jansénius a mal expliquée, contre le vrai sens de ce saint docteur.

La délibération du clergé n'eut pas sitôt son effet. Dès que la nouvelle constitution eut été publiée dans les diocèses divers, & qu'on entendit parler de formulaire & de signature; les partisans des nouveautés prosrites, à l'exemple de leurs chefs, répéterent de toute part, qu'en se soumettant aux constitutions apostoliques, pour ce qui regardoit la décision des dogmes de foi, ils ne pouvoient être obligés, contre leurs lumières & leur conscience, à reconnoître qu'une doctrine hérétique se trouvât dans les écrits d'un pieux & savant évêque qui

étoit
glise;
de fait
ger la
point
liblem
parut
cience
se non
la suit
mande
là que
pas da
damné
de cha
déform
que p
livre o
tente
nius,
sons c
nius n
gustin
aussi é
conclu
de fait
théolo
lumières
d'aille
tion r

étoit mort dans la communion de l'E-
 glise ; que ce n'est là qu'une question
 de fait , dont elle n'avoit pas droit d'exi-
 ger la croyance , parce qu'elle n'avoit
 point d'autorité pour la décider infail-
 liblement. Un des premiers écrits qui
 parut sur ce sujet , fut le cas de cons-
 cience , proposé par un docteur qui ne
 se nommoit pas , mais qu'on fut par
 la suite être l'intarissable Arnaud. Il de-
 mandoit , si ayant été persuadé jusque-
 là que les cinq propositions ne sont
 pas dans le livre de Jansénius , ni com-
 damnées dans son sens , il étoit obligé
 de changer de sentiment , & de croire
 désormais le contraire. On ne lui mar-
 que point , ajoutoit-il , les endroits du
 livre où sont les propositions ; on se con-
 tente de condamner le sens de Jansé-
 nius , sans dire quel il est. Ainsi les rai-
 sons qui lui ont fait croire que Jansé-
 nius n'a point d'autre sens que S. Au-
 gustin sur cette matiere , lui paroissent
 aussi évidentes que jamais. Après tout ,
 conclud-il , ce n'est là qu'une question
 de fait , sur laquelle il ne croit pas qu'un
 théologien soit obligé de démentir ses
 lumieres , & ses propres yeux ; sachant
 d'ailleurs que l'examen du livre en ques-
 tion n'a jamais été canonique.

Le cas de conscience fut adressé, entre autres prélats, à monsieur Pavillon, évêque d'Aler, qui n'étoit pas encore du parti, comme on va le voir par sa réponse. Tout considéré, devant Dieu, répondit-il, nous sommes d'avis que ceux à qui l'on proposera de signer la nouvelle constitution, non-seulement le peuvent en conscience, mais qu'ils le doivent, quoiqu'ils aient été jusqu'à présent persuadés du contraire de ce qu'elle contient. Ils sont encore obligés de se soumettre à la déclaration du Pape; puisque dans les choses contestées entre les catholiques, nous devons suivre les lumières & les décisions du Souverain Pontife, auquel il appartient, quand l'Eglise ne parle point en corps, de prononcer, & d'arrêter les esprits à ce qu'il juge; étant certain que son autorité doit prévaloir à tous nos sentimens particuliers: & quoiqu'on reconnoisse la grande différence qu'il y a de prononcer sur une question de fait, ou sur une question de droit; on peut dire néanmoins que cette question de fait est tellement jointe à la question de droit, qu'il semble dangereux en cette rencontre, d'en faire la séparation. Il s'agit de savoir si les cinq

prop
sénus
auteu
même
équiv
auteu
rin. C
raison
fité d'
liques
chose
laisser
estimo
la déc
déclar
cise q
sujer
de l'E
soume
dir ne
est po
doit a
qu'il s
que qu
la pai
y est
doit p
cela m
ntutio

propositions sont tirées du livre de Jansenius ; c'est-à-dire s'il y en a dans cet auteur qui soient conçues, sinon en mêmes termes, du moins en termes équivalens, & si le sens de ce même auteur est le véritable sens de S. Augustin. Comme il est besoin pour cela de raisonnement, & qu'il y a eu diversité d'opinions à ce sujet entre les catholiques ; il y a raison de croire que la chose n'est point assez claire, pour ne laisser aucun doute. C'est pourquoi nous estimons qu'il est juste de se soumettre à la décision du Pape, & qu'après une déclaration aussi solennelle & aussi précise que celle de la bulle, il auroit sujet de retrancher de la communion de l'Eglise ceux qui refuseroient de se soumettre. Quant au formulaire, qu'on dit ne contenir en substance que ce qui est porté dans la bulle, il semble qu'on doit aussi le recevoir, & le signer lorsqu'il sera présenté. Et encore qu'il marque qu'on souscrit, non-seulement pour la paix de l'Eglise, mais parce qu'on y est obligé en conscience ; l'on n'en doit point faire de difficulté, quoique cela ne soit pas exprimé dans la constitution ; puisqu'effectivement la raison

pour laquelle on s'y soumet, est une raison de conscience, & que l'on croit devoir être obéissant au chef de l'Eglise.

Le docteur, bien loin de se rendre au sentiment de l'évêque, fit imprimer, sous le titre de *Réflexions*, les motifs qui l'empêchoient de s'y conformer. La maxime fondamentale de tous ses raisonnemens, c'est que chaque personne, & sur-tout un docteur qui a quelque discernement de ce qui se passe dans son esprit, est le premier, ou plutôt l'unique juge entre les hommes, de ce qui lui paroît évident. D'où il concluoit qu'il n'étoit pas obligé en cette rencontre de soumettre son jugement à celui du Souverain Pontife; parce que le contraire lui paroissoit d'une entière évidence. Il étoit sa maxime de ce passage de S. Paul, *Nul ne connoît ce qui est en l'homme, que l'esprit de l'homme*. On tâcha de lui faire sentir le faux de son sophisme, dont l'énoncé a deux sens qui sautoient aux yeux: l'un, que chaque particulier peut seul, entre les hommes, juger si une chose lui paroît évidente; l'autre, que chaque particulier, ou du moins chaque docteur, peut seul juger si ce qui lui paroît évident est réellement

II. Cor. c. 2.
3. 11.

tel, ou si ce n'est qu'une évidence apparente. La proposition prise au premier sens, ne fait rien à la question présente, où l'on ne demande pas si le contraire du fait de Jansénius paroît évident à son défenseur, mais s'il l'est effectivement : & tel est le sens du texte de S. Paul, qui signifie simplement que l'esprit de chaque homme connoît seul les actes qu'il forme dans son intérieur, & quant à leur existence seulement; mais non pas quant à leurs qualités. Il est évident à un homme, par exemple, qu'il fait un acte de contrition; mais il ne lui est pas évident que cette contrition ait les qualités requises pour le réconcilier avec Dieu. Ainsi étoit-il évident au docteur Arnaud, qu'il formoit un jugement favorable au livre de Jansénius, s'il le formoit en effet; mais il ne lui étoit pas évident, que ce jugement fût véritable.

Que s'il soutient qu'il a aussi une évidence de la vérité de son jugement, & c'est le second sens de sa proposition sophistique, il ne dira rien que n'aient dit Luther & Calvin, pour ne point se soumettre au concile de Trente, rien qui ne renverse toutes les décisions des

conciles, aussi bien que des Papes, tien qui n'ouvre la porte à tous les schismes & à toutes les hérésies; sans qu'il soit jamais possible de terminer aucune contestation dans l'Eglise, par la voie de l'autorité que Dieu néanmoins y a établie comme la seule efficace. Ceux qui sont dans l'erreur, n'y sont communément que parce qu'ils croient évident & certain, ce qui ne l'est pas: d'où il est clair que, si chaque particulier étoit juge légitime pour discerner la véritable évidence de celle qui n'est qu'apparente, les hérétiques & les schismatiques ne seroient plus obligés de s'en rapporter à l'Eglise contre ce qui leur paroîtroit évident; ou plutôt il n'y auroit plus, ni schismatiques, ni hérétiques; puisque personne ne peut l'être, dès que personne n'est obligé d'écouter l'Eglise contre ce qu'il croit évident.

Lettre de
l'Abbé d.
Rancé à l'Ab
de Tillémont.

Tous ces principes firent aussi peu d'impression sur le docteur Arnaud, que l'avis de l'évêque d'Aler qui, malgré la réplique du Docteur, persista plus de quatre ans encore dans son sentiment. Ce prélat s'étant rencontré long-temps après avec le fameux réformateur de la

Trapp
sourni
l'exho
ce qu'
change
sèmen
les déc
Il faut
cette d
ne val
Cet év
suite;
près d
plus pr
de la
à de t
il, qu
quelle
s'est f
pour l
entend
d'Aler
& tou
vint d
raison.
par la
Le
pel de
le scèn

Trappe, il le loua beaucoup de s'être soumis aux décisions du S. Siège, & l'exhorta fortement à ne rien écouter de ce qu'on pourroit lui dire pour le faire changer. Tout chrétien, lui dit-il expressément à ce sujet, est obligé de suivre les décrets & les déclarations de l'Eglise. Il faut demeurer ferme, & mourir dans cette conviction. Les raisons contraires ne valent pas la peine d'être écoutées. Cet évêque changea étonnamment par la suite; & il protesta ne l'avoir fait qu'après des prières longues, & une étude plus profonde qu'auparavant; mais l'Abbé de la Trappe attribua ce changement à de tout autres raisons. Je fais, dit-il, qu'il a changé; mais je fais aussi de quelle adresse & de quels artifices on s'est servi, quelle diligence on a faite pour l'y porter. Ces paroles font assez entendre que le changement de l'évêque d'Aler, quelles que pussent être sa piété & toutes ses qualités épiscopales, provint d'ailleurs que de l'étude & de l'oraison. On en pourra connoître la cause par la suite.

Le dix-neuf de janvier 1657, le rappel des Jésuites à Venise fut résolu par le sénat, à la pluralité de cent seize

ibid.

voix contre cinquante-trois. A leur sortie, on leur avoit annoncé qu'ils ne rentreroient pas facilement; & pendant plus de cinquante ans, on leur tint parole. Le temps fit enfin ce que le pape Paul V & le roi Henri le Grand n'avoient pu faire. Fra-paolo ne vivoit plus, & la société avoit des amis parmi les sénateurs gens de bien. La République céda aux prieres d'Alexandre VII, à qui elle avoit des obligations récentes, pour des secours qu'il lui avoit donnés contre les Turcs. Les Jésuites y furent rétablis: mais ils n'y recouvrèrent pas leur première considération, & ils y ont toujours été depuis sans crédit; au grand contentement de bien d'autres religieux, dit un écrivain de réputation, qui avoit tout observé de ses propres yeux, parce que leur régularité fait paroître le débordement des autres plus grand aux yeux du monde. Bien loin que la société s'en trouvât plus mal, leur province de Venise, au contraire, fut toujours depuis la plus florissante d'Italie.

Dans la même année, le pape Alexandre condamna la lettre d'Arnaud à une personne de condition; celle du même auteur à un duc & pair; les Lettres Pro-

Amel. Hist.
du Gouv. de
Ven. p. 281.

vincia
publié
doctri
pas de
ans ap
suite P
Casuist
séniste
logie
tant l'i
de just
repréhe
part de
la publi
les intr
che qu
avoient
naire,
genre
quelqu
des aut
chine.
dant à
nelle fa
en fait
matiere
respect
aujourd
rendues

vinciales, & quelques autres ouvrages publiés par les partisans des nouvelles doctrines. Ennemi de l'erreur, & non pas des personnes, il condamna, deux ans après, un livre composé par le jésuite Pirot, sous le titre d'Apologie des Casuistes, contre les calomnies des Jansénistes. Il eût été mieux intitulé Apologie de Pascal & de ses imputations; tant l'imprudent auteur avoit pris à tâche de justifier les décisions même les plus répréhensibles. On prétend que la plupart de ses confreres s'étoient opposés à la publication de son ouvrage; mais que les intrigues de l'apologiste, tout gauche qu'il se montrait dans son livre, avoient prévalu. Il n'est que trop ordinaire, dans les compagnies, que ce genre de ressort, que les manœuvres de quelques particuliers, les moins pourvus des autres talens, remuent toute la machine. La réputation du corps est cependant à leur merci: une faute personnelle fait l'opprobre général, & même en fait de doctrine, aussi bien que dans la matière des mœurs. Combien d'écoles respectables, à qui l'on reproche encore aujourd'hui les décisions scandaleuses, rendues depuis plus d'un siècle!

Le mauvais ouvrage de Pitot fut incontinent désavoué par ses supérieurs. Les curés de Paris voulurent néanmoins le déférer au parlement : mais le Roi leur fit défense de porter cette affaire ecclésiastique à un tribunal séculier. Il fallut se contenter de s'adresser à la Sorbonne, & aux vicaires généraux du cardinal de Retz, alors prisonnier d'Etat. Ils eurent encore la mortification de voir supprimer un de leurs mémoires par le conseil d'Etat, comme un libelle contenant plusieurs discours supposés, & des propos avancés contre vérité. Le sommaire de leur dénonciation fut ensuite censuré à Rome. Cependant la Sorbonne condamna trois propositions du livre dénoncé, touchant la simonie & certains contrats usuraires. Les grands vicaires de Paris en condamnèrent un nombre beaucoup plus grand. Après quoi l'on vit paroître dans toutes les provinces du royaume, des ordonnances pastorales, où il est bon de remarquer que la plupart des prélats, les plus zélés contre Jansénius, se déclarèrent le plus fortement contre l'apologie des mauvais casuistes. Ainsi les sectateurs & les fauteurs de la nouvelle doctrine n'eurent pas même l'avantage

tage
rale,
du cô
inform
faisoit
août
unanim
pour l
plus g
société
ment
tes, a
& de l
ple, c
livre c
sur leq
ni aux
glise e
discuss
du sens
Dur
tions
sible d
quoiqu
zele ju
la barb
Lauren
delà du
la ligne
To

tage de regagner, du côté de la morale, ce qu'ils avoient perdu d'honneur, du côté de la foi. Le Pape lui-même, informé du bruit que ce mauvais livre faisoit en France, le condamna le douze août 1659; & les Jésuites rémoignerent unanimement la plus parfaite soumission pour le décret pontifical. Tel fut l'un des plus grands triomphes de Port-royal sur la société, lequel eût été vraisemblablement plus flatteur pour lui, si les jésuites, au lieu de se soumettre de cœur & de bouche, avoient dit, à son exemple, qu'on avoit mal pris le sens du livre condamné; que c'étoit là un fait sur lequel il n'appartenoit de prononcer, ni aux évêques, ni au Pape; que l'Église entière peut se tromper dans la discussion des faits, & dans l'intelligence du sens propre & naturel des textes.

Durant ces discussions & ces agitations scandaleuses, la congrégation paisible de S. Vincent de Paul entreprit, quoiqu'à peine formée, de porter son zele jusqu'au sein de l'infidélité & de la barbarie, dans la grande île de S. Laurent, ou de Madagascar, située au delà du vaste continent de l'Afrique, sous la ligne brûlante du midi. L'intempérie

Vie de S. Vincent de Paul.
l. 2. c. 2.

du climat, ou la fatigue excessive fit périr sept missionnaires en très-peu d'années. Les tempêtes en écartèrent onze ou douze autres; sans que le saint instituteur, qui n'épargnoit rien pour cette grande œuvre, se rebutât jamais. L'Eglise, répondoit-il à quelques faux sages qui désapprouvoient sa persévérance; l'Eglise a été établie par la mort du fils de Dieu, affermie par celle des apôtres & des premiers pontifes. Le sang des martyrs fut la semence du christianisme; & toujours le Seigneur éprouva par l'adversité ceux qu'il destinoit à l'accomplissement de ses grands desseins. Le temps en est venu, & sa divine bonté fait connoître plus que jamais, qu'il veut que son nom soit connu, & le royaume de son fils établi dans toutes les nations. Un seul de ces missionnaires, l'infatigable & pieux pere Bourdais, outre une infinité d'enfans, auxquels il ouvrit le ciel par le baptême, convertit plusieurs princes, & fit six cents chrétiens dignes de ce nom, parmi des insulaires de mœurs si dépravées, que les enfans apprenoient de leurs peres même à perdre l'innocence, avant d'avoir atteint l'âge de raison. Mais cette corruption provenant

sur-to
ignora
rellen
d'emp
il y a
bond
effet
vaux,
çoise
cette

Les
îles H
sur ces
guere
la relig
& de
ques, e
nation
Rome
mêmes
& le pa
peu d'a
part de
catholi
presqu
y trouv
ans, q
Ce fut
teur de

sur-tout de leur grossièreté & de leur ignorance ; comme ces peuples , naturellement dociles , marquoient beaucoup d'empressement pour se faire instruire , il y avoit lieu d'en bien espérer. L'abondance de la récolte commençoit en effet à répondre à la grandeur des travaux , quand la ruine de la colonie Françoise de Madagascar entraîna celle de cette mission.

Les montagnes d'Ecosse , ainsi que les îles Hébrides & les Orcades , répandues sur ces froides & stériles plages , n'étoient guere moins dépourvues des secours de la religion , que le centre de l'infidélité & de la barbarie. Les prêtres catholiques , en ayant été chassés quand la domination Britannique s'étoit séparée de Rome , & la misère du pays , où les nobles mêmes n'avoient pour lit que la paille , & le pain d'avoine pour nourriture , ayant peu d'attraits pour les prédicans , la plupart des habitans , sans savoir s'ils étoient catholiques , ou hérétiques , n'avoient presque aucun exercice de religion. On y trouvoit des vieillards de quatre-vingts ans , qui n'étoient pas encore baptisés. Ce fut assez pour le charitable instituteur de la Mission , de connoître l'extré-

miré de cette misere spirituelle, pour s'empreser à y apporter le remede. Il proposa aussi tôt à quelques prêtres Ecolesois & Irlandois de sa congrégation, d'aller secourir leurs compatriotes. Il fit si bien passer dans leurs cœurs la générosité qu'il respiroit lui-même, qu'ils mépriserent toute la rigueur des poursuites qu'on faisoit, sous le despotisme affermi de Cromwel, contre les prêtres de l'Eglise Romaine.

Ils partirent, déguisés en marchands, avec le comte de Clangary, nouvellement rentré dans le sein de l'Eglise. Arrivés en Ecosse, ils convertirent d'abord le pere de ce comte, âgé de quatre-vingt-dix ans, qui sembloit avoir attendu leur arrivée pour mourir dans la profession de la vraie foi. Un prêtre apostat qui les reconnut, & fit tous ses efforts pour les perdre, fut ensuite si touché de repentir, qu'il vint pleurer son zele meurtrier à leurs pieds, & les prier, en abjurant l'hérésie, de le remettre dans la voie du salut. Le comte de Clarranald, seigneur d'une bonne partie de l'île de Viste, se convertit avec sa femme, le jeune seigneur son fils, tous ses gens, tous les gentilshommes ses vassaux, &

mille
 îles
 rent,
 perfo
 qui f
 chréti
 à qua
 sans l'
 de qu
 mouru
 grace
 partie
 pandir
 aposto
 Leurs
 les con
 de l'Ec
 cail de
 même
 Ils a
 mêmes
 l'on ne
 prêtre
 roient a
 tion de
 ordre d
 l'effet d
 les prêt
 toute la

mille à douze cents paysans. Dans les îles d'Égge & de Canne, ils convertirent, ou instruisirent huit à neuf cents personnes, dont il n'y en avoit pas quinze qui fussent aucun des mystères de la foi chrétienne. Ils conférèrent le baptême à quarante autres, qui étoient parvenus, sans l'avoir reçu, à l'âge de soixante-dix, de quatre-vingt, de cent ans, & qui moururent peu de temps après dans la grace qu'ils avoient recouvrée. Voilà une partie des bénédictions que le ciel répandit sur les travaux de ces ouvriers apostoliques, dans les seules Hébrides. Leurs succès ne furent pas moindres dans les contrées septentrionales du continent de l'Écosse, où ils ramenerent au bercail de l'Église quantité de personnes, même du premier rang.

Ils avoient tout lieu de se promettre les mêmes succès dans les îles Orcades, où l'on ne se souvenoit point d'avoir vu aucun prêtre avant eux; & déjà ils les parcouraient avec fruit, quand, par l'instigation de jaloux prédicans, il vint un ordre du tyran, nommé Protecteur, à l'effet de rechercher extraordinairement les prêtres papistes, & de les punir selon toute la rigueur des loix. Le P. le Blanc

fut arrêté dans les montagnes d'Ecosse; avec un jésuite, & emprisonné dans la ville d'Aberden. Cependant il ne le trouva point de preuves suffisantes, pour le convaincre, au terme littéral de la loi, d'avoir célébré la messe, ou fait quelque autre fonction du sacerdoce. Il fut relâché, après cinq à six mois de prison, avec défense de prêcher, de baptiser, & d'administrer aucun sacrement, sous peine d'être pendu sans autre procédure. Ce qui ne l'empêcha point de retourner dans ces montagnes, & d'y travailler comme auparavant, dans un danger continuel de la mort, & une manière de vivre qui équivaloit au martyre. Il passoit pour l'ordinaire, lui & ses compagnons, le jour entier, & quelquefois plusieurs jours de suite sans manger; après quoi toute leur réfection consistoit en pain d'orge, ou d'avoine, avec du fromage & du beurre salé. Pour ce qui est de la viande, quand ils en rencontroient chez les nobles; vaurrée, comme elle y étoit, dans la paille qui leur servoit de table & de nappe, de plats & d'assiettes, elle ne pouvoit que leur faire bondir le cœur, quelle que fût leur mortification.

glif
 Pau
 nop
 n'en
 d'éd
 tres
 foies
 il y a
 quin
 Ang
 mah
 l'aut
 d'inf
 d'ûn
 étoit
 l'An
 par u
 quel
 Si co
 chanc
 ter le
 religi
 étoit
 rester
 de re
 la vra
 & con
 pagno

Que ne méritèrent pas encore de l'Église les dignes enfans de S. Vincent de Paul, dans les missions de Barbarie, nos honorables au nom chrétien, pour n'en pas rapporter au moins deux traits d'édification, tirés d'une infinité d'autres ! Entre les esclaves qu'ils prémuñifesoient contre les dangers de l'apostasie, il y avoit deux jeunes chrétiens d'environ quinze ans, l'un François, & l'autre Anglois, tombés entre les mains de deux mahométans de Tunis, voisins l'un de l'autre. Le voisinage, l'égalité d'âge & d'infortune les lierent insensiblement d'une étroite amitié. Le François, qui étoit pieux & zélé catholique, ébranla l'Anglois, qui fut ensuite instruit à fond par un missionnaire, entre les mains duquel il abjura les erreurs de sa nation. Sa conversion fut si solide, que des marchands Anglois étant venus pour racheter les esclaves de leur pays & de leur religion, il leur déclara nettement qu'il étoit catholique, & qu'il aimoit mieux rester toute sa vie dans les fers, que de recouvrer sa liberté au préjudice de la vraie foi. Il demeura donc esclave, & continuant à voir son vertueux compagnon, ils ne cessoient point de s'en-

Vie de S. Vincent de Paul.
l. 2. c. 1. Sect.
11.

courager réciproquement à mépriser pour la foi, toutes les violences qu'on pourroit employer pour l'arracher de leur cœur. Ce qui auroit dû faire l'admiration des infideles, ne leur inspira que de la fureur : plusieurs fois leurs matres barbares porterent la brutalité jusqu'à les assommer de coups, & les laisser pour morts sur la place.

Le François se trouvant un jour en cet état, fut visité par son ami, qui, ne pouvant discerner s'il étoit vif ou mort, l'appella fortement par son nom. Tout ce qu'il en put tirer d'abord, furent ces mots : Je suis chrétien pour la vie. Aussi-tôt l'Anglois lui baïsa les pieds, comme à un martyr. Tandis qu'il lui donnoit ce témoignage de vénération, il survint quelques mahométans, qui fort étonnés, lui demanderent pourquoi il en ufoit ainsi. Je rends honneur, leur répondit-il, aux membres qui viennent de souffrir pour J. C. mon sauveur & mon Dieu. Sur quoi les infideles le chasserent avec outrage. Quelque temps après, le François guéri alla rendre visite à l'Anglois, & le trouva étendu à son tour sur une méchante natte, & demi-mort des coups qu'il venoit de recevoir. Le

Patro
d'exe
prés
fit p
hésit
dema
ou d
L'An
d'une
qu'il
chrét
fureu
eux d
ture
suivre
oreill
tranq
lui ar
lui-m
sentat
l'autr
ne lu
Par le
contra
mune
une in
divin
impre
leur p

Patron barbare, qui finissoit à peine d'exercer sa brutalité, se trouvoit encore présent, avec plusieurs Turcs. Rien ne fit peur au petit héros; il entre sans hésiter, s'approche de son ami, & lui demande à voix haute, qui de J. C. ou de Mahomet, il aime davantage. L'Anglois oubliant ses douleurs, répond d'une voix animée, que c'est J. C. qu'il est chrétien, & qu'il veut mourir chrétien. Les infideles frémissent de fureur contre le François. L'un d'entre eux qui avoit deux couteaux à sa ceinture, en tira un, & se mit à le poursuivre en le menaçant de lui couper les oreilles. Le jeune chrétien l'attend fort tranquille; & dès qu'il est proche, il lui arrache son autre couteau, s'en coupe lui-même une oreille, & la lui présentant, lui demande s'il veut encore l'autre. Il l'eût en effet coupée, si on ne lui eût retiré le couteau des mains. Par les suites heureuses de cette action, contraire sans doute aux regles communes; il parut qu'elle étoit dirigée par une inspiration spéciale. Le courage tout divin de ces deux enfans fit une telle impression sur les infideles, qu'ils ne leur parlerent plus désormais d'aban-

donner la foi chrétienne; mais la couronne qui leur étoit destinée ayant pris son dernier embellissement, ils furent emportés l'un & l'autre l'année suivante, par un même genre de maladie. Le Seigneur ne voulut pas séparer à la mort, ceux que le zèle pour la gloire de son nom avoit unis si étroitement pendant leur vie.

Ibid. Sc. 5.

Le second exemple d'édification, plus frappant encore, comme plus inattendu, se donna dans la ville d'Alger. Un esclave de vingt-un à vingt-deux ans, Pierre Bourgouin, natif de Majorque, avoit renié sa foi, par la peur que lui faisoit le Bacha de le marquer pour les galeres du Grand-Seigneur, d'où l'on ne peut jamais espérer de sortir. Ce malheureux jeune homme conservoit néanmoins dans son cœur les sentimens d'estime & d'amour, qu'il avoit toujours eus pour sa religion: il s'en déclaroit même aux esclaves chrétiens, qui lui reprochoient son crime. Sa conscience le lui reprochoit si vivement elle-même, & si continuellement, qu'il ne put tenir contre ses regards. Il prit enfin la résolution de le réparer, par le sacrifice de sa vie; quoique la seule pensée du tour-

me
mi
tier
ses
tier
mo
pot
trou
le t
fédu
cer
la ve
Ma
jour
je l'
fer
fuis
Sauv
sur
au li
entor
& de
t-il,
il n'y
trouv
fice a
pend
soute
qu'u

ment qu'il auroit à souffrir le fit frémir d'horreur. Mais la force du chrétien, se disoit-il, est dans le Seigneur, ses miséricordes sont infinies; il me soutiendra. Après tout, il est mort pour moi; & il est bien juste que je meure pour lui. Plein de ces pensées, il va trouver le Bacha; & foulant aux pieds le turban qu'il en avoit reçu; Tu m'as séduit, lui dit-il, en me faisant renoncer à ma religion qui est la bonne & la véritable, pour la tienne qui est fausse. Maintenant je te déclare que je suis toujours chrétien, j'abjure ta créance, & je l'ai en horreur. Je fais que tu me feras mourir, mais peu m'importe, je suis prêt à tout souffrir pour J. C. mon Sauveur. Le Bacha furieux le condamna sur le champ à être brûlé vif. Arrivé au lieu du supplice, comme il se voyoit entouré de musulmans, de renégats, & de plusieurs chrétiens; Vive J. C. s'écria-t-il, & triomphe à jamais sa religion! il n'y en a point d'autre, où l'on puisse trouver le salut. Il consumma son sacrifice avec une constance inébranlable. Cependant, le missionnaire qui avoit toujours soutenu son courage, se trouva, quoiqu'un peu éloigné, à son martyre;

& sur le signal dont ils étoient convenus ensemble, il lui donna une dernière absolution au milieu des flammes.

Le saint instituteur de ces missions en étoit tout à la fois le zéléateur & le modérateur ; & avec tout le zèle qui l'enflammoit, quelle sagesse & quelle circonspection ne présidoit point à ses conseils ! Il n'est qu'une prévention de secte & de cabale, qui ne reconnoisse point dans l'auteur de la lettre suivante, au lieu de l'esprit borné & entêté que lui attribuent les novateurs qu'il a démasqués le premier, qui ne reconnoissent point la grandeur de ses vues, & la supériorité de son génie. Tirez, écrivoit-il aux missionnaires d'Alger, tirez ce que vous pourrez de bon des esclaves chrétiens, prêtres même & religieux, par les voies de la douceur, & n'usez des voies sévères qu'à l'extrémité ; de peur que ce qu'ils souffrent déjà, joint à la rigueur que vous exerceriez, ne les porte au désespoir. Vous n'êtes point par état responsables de leur salut ; puisque vous n'êtes envoyés que pour les consoler, les encourager à souffrir, les aider à persévérer dans notre sainte religion. Il ne

fut
d'un
par
vous
tant
hum
tiens
com
tion
de lu
s'ins
par l
faill
sord
vent
font
beau
const
vent
mais
V
pour
natur
Dieu
ces g
dang
qu'en
tout.
aux p

ne faut pas entreprendre d'abolir tout d'un coup les choses qui sont en usage parmi eux, bien que mauvaises. Je vous prie donc de condescendre, autant que vous le pourrez, à l'infirmité humaine. Vous gagnerez plutôt les chrétiens esclaves par les témoignages d'une compassion tendre, que par la correction & les rebuts. Ils ne manquent pas de lumieres, mais de force, laquelle s'insinue par l'onction des paroles & par le bon exemple. Je ne dis point qu'il faille autoriser, ni permettre leurs désordres; mais que les remèdes en doivent être fort doux dans l'état où ils sont, & qu'il faut les appliquer avec beaucoup de précaution, vu les circonstances, & le préjudice qu'ils peuvent causer, non pas à vous seulement, mais à l'œuvre de Dieu.

Vous avez un autre écueil à éviter, poursuit-il, au sujet des mahométans naturels, & des renégats. Au nom de Dieu, n'ayez point de commerce avec ces gens-là: ne vous exposez point aux dangers qui en peuvent arriver; parce qu'en vous exposant, vous exposeriez tout. Vous feriez un tort irréparable aux pauvres chrétiens qui gémissent dans

l'esclavage, & vous fermeriez pour l'avenir la porte qui vous est ouverte aujourd'hui pour aller rendre dans leur personne quelque service à Dieu. Voyez donc la grandeur du mal que vous feriez, pour un petit bien qui n'est peut-être qu'apparent. Il importe davantage d'empêcher l'apostasie d'une multitude d'esclaves, que de procurer la conversion d'un renégat. Le médecin qui préserve du mal, vaut mieux que celui qui le guérit. Vous n'êtes point chargés des âmes des Turcs, ni des renégats : votre mission ne s'étend pas sur eux, mais seulement sur les chrétiens captifs.

Quant aux règles de la discrétion, du ménagement & d'une longanimité sage, le saint écrivoit ce qui suit : Il ne faut pas trop entreprendre du commencement, comme de faire des missions dans les bagnes, & d'introduire parmi les pauvres captifs, des pratiques nouvelles de dévotion. On gâte souvent les bonnes œuvres, pour aller trop vite ; en quoi l'on agit selon ses inclinations naturelles, qui emportent l'esprit & la raison. On se persuade que tout le bien qu'on veut faire est faisable, & qu'il est de saison : on reconnoît ensuite

son
le co
veut
sans
cong
bien
chari
pauvr
trouv
vres
Rien
dessei
voul
sion,
bleme
que n
C'est
plus r
ces or
cemer
vous
vous
poids
foudre
moins
passive
tous le
faire f
Un

son erreur, mais trop tard, & quand le coup est manqué. Le bien que Dieu veut se fait presque de lui-même, & sans qu'on y pense. C'est ainsi que notre congrégation a pris naissance, aussi bien que l'association des dames de charité, l'institution des servantes des pauvres, l'établissement des enfans trouvés, en un mot toutes les œuvres qui nous occupent aujourd'hui. Rien de tout cela n'a été entrepris avec dessein de notre part: mais Dieu qui vouloit être servi en telle & telle occasion, les a lui-même suscitées insensiblement; & il s'est servi de nous, sans que nous fussions où cela devoit aller. C'est pourquoi laissons-le faire, sans plus nous empeser dans le progrès de ces œuvres, que dans leur commencement. Ah! combien je souhaite que vous modérez votre ardeur, & que vous pesiez mûrement les choses au poids du sanctuaire, avant de les résoudre! Comportez-vous d'une manière moins active, pour ainsi dire, que passive; & Dieu fera par vous ce que tous les hommes ensemble ne sauroient faire sans lui.

Une sage lenteur, toujours en acti-

vité néanmoins sous la main de Dieu ; voilà le caractère du zèle , si fécond en grandes œuvres , que le saint instituteur de la Mission inspiroit sans cesse à ses disciples , & qui l'anima lui-même jusqu'à l'âge de quatre-vingt-cinq ans ; sans que ses infirmités habituelles , accompagnées enfin des plus vives douleurs , lui fissent rien relâcher de son travail , ni de sa manière austère de vivre. Durant les deux dernières années de sa vie sur-tout , il fut si tourmenté d'une enflure de jambes , qu'il ne pouvoit se remuer , sans risquer de tomber évanoui. Cependant , il suivoit toutes les affaires de sa congrégation , les missions diverses , toutes les œuvres de piété , dont il étoit toujours l'âme. Il recevoit une infinité de lettres , auxquelles il répondoit seul. Il envoyoit des hommes de confiance aux lieux où il ne pouvoit aller , leur prescrivoit ce qu'ils avoient à faire & à dire , assembloit ses assistans & les officiers de sa maison , les entretenoit tous ensemble , ou chacun en particulier , selon que la prudence le demandoit. Dans le plus grand abattement du corps , il fit quelquefois des discours

d'une
un or
jettoit
qui l'
presqu
brillan
nier à
cessant

Il y
paroit
qu'il
fois ,
de mor
enfin ,
glise ,
sans f
naire ,
par un
& con
quand
Toutes
en effe
mort f
mourir
du Sei

Qua
humili
vue de

d'une demi-heure , avec une force , un ordre & une éloquence même , qui jettoient dans l'admiration tous ceux qui l'entendoient. Ainsi se consuma presque insensiblement l'une des plus brillantes lumières de l'Église du dernier âge : elle ne cessa de luire , qu'en cessant-d'exister.

Il y avoit dix-huit ans qu'il se préparoit si particulièrement à la mort , qu'il ne s'étoit pas couché une seule fois , sans s'être mis dans la disposition de mourir cette nuit-là même. Il mourut enfin , muni de tous les secours de l'Église , le vingt-cinq de septembre 1660 , sans fièvre , sans accident extraordinaire , sans aucune apparence d'agonie , par une pure défaillance de la nature , & comme un flambeau qui s'éteint , quand il est entièrement consumé. Toutes ses forces avoient été consumées en effet au service du divin Maître ; & sa mort fut si douce , qu'il sembla moins mourir , que s'endormir dans la paix du Seigneur.

Quand il ne respira plus , quand son humilité , la plus profonde qu'on eût vue depuis long-temps , ne mit plus

d'obstacle à la vénération publique ; les princes , les prélats , les communautés civiles , ecclésiastiques & régulières , la capitale & les provinces ne mirent point de bornes à leurs respects , à leurs témoignages de reconnoissance , à leurs panégyriques , à leurs éloges publics & privés. Mais c'est aux œuvres du juste , selon l'Esprit-Saint , qu'il appartient de le louer dignement : & combien de panégyristes de ce genre pour Vincent de Paul , dans l'institution d'un corps nombreux de missionnaires , des sœurs de l'Hôpital , de la Providence , de la Croix & tant d'autres ? dans l'établissement de l'Hôpital Général de Paris , de l'asile des Enfants trouvés , & des personnes même tombées en démence ? dans le soulagement & la subsistance des provinces de Champagne, de Picardie, de Lorraine & de Franche-Comté durant dix, douze & quinze ans presque sans interruption ? dans l'encouragement & la direction de toutes les bonnes œuvres de quelque importance , qui se firent durant tout le cours de sa longue carrière ? & ce qui l'emporte sur les œuvres mêmes , il en rejeta aussi constamment la gloire , qu'il

s'en
peut-
l'hor
tés ré
cessib
huma
secte
de cap
dans
à qu
suient
bles ?
cent d
& de
leur d
tels ou
ment

Au
entre
les arm
ou du
on la
même
contre
en cert
trône d
roi , de
chestre
mé for

s'en réserva la peine. Mais ce qui fut peut-être encore plus généreux, dans l'horreur extrême qu'il avoit des nouveautés réprouvées de l'Eglise, c'est qu'inaccessible à toute crainte, à tout respect humain, il arracha le masque à la secte haineuse qui ne trouve de vertu, de capacité & de bon sens même, que dans ses suppôts ou ses auteurs. Mais à quoi bon relever des œuvres qui n'étoient que des contradictions méprisables? ceux-là seuls refusent à S. Vincent de Paul les titres de grand homme & de grand saint, qui ont tenté, dans leur délire impie, de le bannir des autels où déjà l'Eglise l'avoit solennellement placé.

Au reste, les attentats des sectes, entre les mains de la Providence, sont les armes les plus propres à les ruiner, ou du moins à les confondre. Ainsi vit-on la fanatique Angleterre rongir elle-même des excès où elle s'étoit portée contre son roi Charles I, & rétablir en cette année 1660 Charles II sur le trône de son malheureux pere. Le jeune roi, depuis la funeste bataille de Worcester, où la tyrannie avoit consommé son triomphe, avoit mené dans

Révol. d'Angleterre, Liv. X.

les pays étrangers une vie errante & fugitive. Son évafion fut même une faveur marquée de celui qui veille tout particulièrement à la confervation des rois. Charle avoit fui de Vorcheftre , accompagné feulement de cinquante hommes à cheval , du nombre defquels étoit le comte de Derby. Quand il eut évité le premier péril , il fut en queftion de trouver une retraite , où il pût en affurance prendre au moins des mefures pour fuir plus loin. Derby lui indiqua dans le voifinage un paysan catholique , nommé Penderel , adroit , difcret , d'une probité à toute épreuve , & dont il avoit déjà reçu lui-même un fervice pareil. Sa qualité de Catholique Romain ne fut pas celle qui contribua le moins à déterminer le Roi , qui , tout attaché qu'il étoit encore à l'héréfie , reconnoiffoit d'après fa propre expérience , que l'éducation catholique infpire pour les fouverains une fidélité qu'on ne trouve point dans les fectes.

Le comte de Derby envoya chercher Guillaume Penderel , qui vint avec fon frere Richard , auffi fidele que Guillaume. Le Roi congédia fon escorte ,

& fe
bons
de ri
coup
vifage
comm
au lie
de les
de Sp
un bo
caban
fieurs
dans
chem
pours
ainfi
mais
propo
lentir
lui de
dant
dans
ques
parent
Roi ,
quelq
vrir fi
cret. I
tunen

& se remit seul entre les mains de ces bons villageois, à qui l'on ne fit mystere de rien. Leur premier soin fut de lui couper les cheveux, de lui brunir le visage & les mains, & de l'habiller comme un d'entre eux. Après quoi, au lieu de le mener à Boscobel, lieu de leur habitation à l'entrée du comté de Schrop, ils allerent le cacher dans un bois voisin, où ils lui firent une cabane, qui fut sa demeure durant plusieurs jours. Il n'y avoit rien de trop dans ces précautions. Déjà les détachemens envoyés de toutes parts à la poursuite du Roi, battoient le canton, ainsi que les contrées circonvoisines; mais une pluie affreuse, survenue à propos au lieu où il se trouvoit, ralentit la vivacité de ces recherches, & lui donna le loisir de respirer. Cependant Richard Penderel lui alla chercher dans sa maison un oreiller, avec quelques couvertures, & avertit une de ses parentes de lui porter à manger. Le Roi, fort surpris de la voir, lui fit quelques interrogations, pour découvrir si Penderel lui avoit confié son secret. La probité & la délicatesse de sentiment faisoient le partage de toute

errante &
ême une
veille tout
ation des
rchestre,
cinquante
mbre des
y. Quand
l, il fut
raite, où
au moins
in. Derby
un paysan
, adroit,
épreuve,
ui-même
e Catholi-
qui con-
t le Roi,
encore à
es sa pro-
on catho-
rains une
dans les

chercher
avec son
ue Guil-
escorte,

cette honnête famille. La paysanne, sans entrer dans aucune explication qui pût gêner le prince, lui fit d'ailleurs une réponse, ou son cœur se peignoit si bien, que Charles n'eut plus aucune appréhension ; & du lait qu'elle lui avoit apporté, avec du beurre, il fit un repas que le besoin lui rendit plus délicieux que toutes les chères de la cour. Il prit de même un sommeil, qui ne se ressentit point de l'incommodité de son gîte.

A son réveil, il résolut de passer au pays de Galles, où il y avoit des Seigneurs dont il étoit sûr, afin d'observer de là s'il n'y auroit pas jour à faire une révolution dans la ville de Londres. Ses hôtes lui indiquèrent, sur les rivages de la Saverne qu'il falloit passer, un homme dont ils lui répondirent, & qui le tiendroit sûrement caché dans sa maison, jusqu'à ce qu'il trouvât le moyen de passer la rivière. Dès la nuit suivante, le Roi partit à pied avec Richard Penderel, qui voulut lui servir de guide. Il n'y avoit que deux lieues à faire : mais la nuit étoit extrêmement obscure, & il falloit passer un ruisseau, sur lequel il n'y avoit d'autre

pont
d'une
ils s'e
le me
criant
abando
du rui
le voir
bits me
mettre
des ge
rent le
n'en fu
rivages
de sold
prince
Il fallu
Charles
mettre
Richard
paroisse

Il
homme
plus fa
brave
toute e
du Roi
quand
teinte.
dans la

pont que celui d'un moulin , fermé
 d'une barriere pendant la nuit. Comme
 ils s'efforçoient d'ouvrir la barriere ,
 le meunier accourut au bruit , en
 criant ; Arrête. Richard à l'instant
 abandonne le pont , passe au travers
 du ruisseau ; & le Roi , sans presque
 le voir , le suivit , au bruit de ses ha-
 bits mouillés. Le meunier n'osa se com-
 mettre , au milieu des ténèbres , avec
 des gens si déterminés ; & ils passe-
 rent le ruisseau sans obstacle : mais ils
 n'en furent pas plus avancés. Tous les
 rivages de la Saverne étoient si obsédés
 de soldats , que Richard détourna le
 prince de tenter un passage si périlleux.
 Il fallut s'en revenir à Boscobel , d'où
 Charle alla incontinent à la forêt se re-
 mettre dans sa cabane , pendant que
 Richard observoit à l'entour s'il ne
 paroïssoit point d'ennemis.

Il trouva au contraire un des
 hommes dont la rencontre pouvoit le
 plus faire de plaisir au Roi. C'étoit le
 brave Carlis , qui avoit combattu à
 toute extrémité pour faciliter l'évasion
 du Roi , & n'avoit pris la fuite que
 quand il l'avoit présumé hors d'at-
 teinte. Charle s'étoit foulé un pied
 dans la course de la Saverne , & n'en

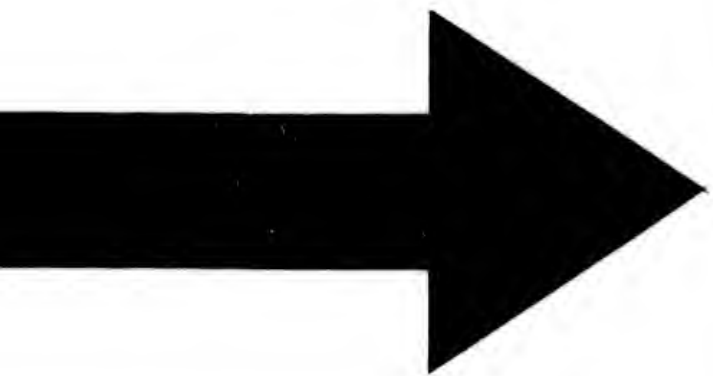
avoit bien senti la douleur qu'après quelques momens de repos dans sa cabane. Pour chercher quelque remède à cette incommodité , il vint la nuit dans la maison des Penderels , où déjà se trouvoit le comte de Carlis , qui étoit natif des environs , & qui connoissoit toute la probité de cette famille. Ce fut là que se fit la première entrevue du Roi & du Comte , avec une joie qui suspendit quelques momens tous les soucis des deux fugitifs : mais dès qu'on eut étuvé le pied du prince , & qu'il eut mangé , il s'en retourna dans la forêt , accompagné de Carlis , qui voulut courir tous les périls avec lui. Et ne croyant jamais une tête si chère assez en sûreté , il prit langue avec un de ses hôtes , qui vint lui montrer un gros arbre , où , à une certaine élévation , il y avoit un creux qui pouvoit loger deux personnes. Il y fit monter le Roi , qu'il suivit , & qu'il tint entre ses bras , tout le temps que le prince voulut dormir. Ensuite Hudleston , prêtre catholique , réfugié aussi chez les Penderels , le cacha d'une manière moins incommode , & lui rendit d'autres services que Charle n'oublia jamais.

Le

L
 quoit
 répan
 Roi &
 cier
 suivoi
 Pende
 de ce
 faire
 le déc
 alla j
 gorge
 le forc
 fidélité
 démen
 cune a
 c'étoit
 un enc
 risquer
 de Wi
 dres po
 aucun
 ley, ch
 mé Wi
 joir dre
 qu'il po
 avoit pl
 A Moss
 qui l'y
 Ton

Le secret cependant se communi-
 quoit à bien des personnes, & il se
 répandoit je ne fais quel bruit, que le
 Roi étoit caché dans le canton. L'offi-
 cier de l'une des troupes qui le pou-
 suivoient, rencontrant un jour l'un des
 Penderels, le questionna fort au sujet
 de ce prince, en lui promettant de
 faire sa fortune, s'il pouvoit l'aider à
 le découvrir. Quelques jours après, on
 alla jusqu'à mettre le pistolet sur la
 gorge à un autre des Penderels, pour
 le forcer à déclarer où étoit le Roi. La
 fidélité de ces vettueux paysans ne se
 démentit jamais; & le Roi n'avoit au-
 cune appréhension à leur égard: mais
 c'étoit assez qu'on le soupçonnât dans
 un endroit, pour qu'il y eût tout à
 risquer. Il apprit d'ailleurs que le baron
 de Wilmot, qu'il avoit envoyé à Lon-
 dres pour tenter fortune, n'avoit eu
 aucun succès, & s'étoit retiré à Mos-
 ley, chez un gentilhomme affidé, nom-
 mé Witgrave. Il prit le parti de l'y aller
 joindre, résolu à se tirer le plutôt
 qu'il pourroit d'un royaume, où il n'y
 avoit plus nulle part d'assurance pour lui.
 A Mosley il dit adieu aux Penderels,
 qui l'y avoient tous voulu escorter. Il





14
E 128
E 32
E 138
E 22
E 20
E 118

11
10
E

y trouva Wilmot : mais le plaisir de le rejoindre fut étrangement troublé. A peine ils s'étoient vus , qu'une compagnie de gens de guerre environna la maison de Witgrave , dans la disposition de fureter par-tout. La résistance étoit plus qu'inutile : Witgrave paya de présence d'esprit. Il fit cacher ses hôtes , & ouvrit en même temps sa maison , avec une facilité & un air de confiance , qui ôterent l'envie de faire une recherche exacte.

Le Roi fit part de la résolution qu'il avoit prise de passer la mer , tant à Witgrave , qu'à un autre gentilhomme du canton , également sûr , nommé Laney. Celui-ci avoit une sœur , femme à ressources , qui trouva un expédient pour gagner la côte de Bristol. Elle avoit près de cette ville une parente , qui étoit sur le point d'accoucher. Sous prétexte de l'aller assister , elle monta en croupe derrière le Roi , qu'on avoit déguisé en valet. Une femme à cheval , derrière un autre homme , la suivoit par bienfiance ; & Wilmot les accompagnoit en chasseur , avec un fusil & des chiens. Durant la route , le cheval du Roi se défera. Pour soutenir son per-

son
ver
le p
cher
lieux
pied
gna
ce pr
qu'or
mille
couvr
fort
mais
croup
la riv
éviter
appre
des lo
pas d
quitt
dimen
resem
pagné
le cher
souvco
rivé ,
mestiq
lui fit
binet à

sonnage de valer, il alla lui-même trouver le maréchal d'un village voisin. Tout le pays étoit plein de troupes qui le cherchoient, & l'on ne parloit en tous lieux que du Roi. Tandis qu'il tenoit le pied du cheval, le maréchal lui témoigna une grande envie de savoir où étoit ce prince, & à mauvaise fin; ajoutant qu'on avoit promis à son de trompe mille livrés sterlings à celui qui le découvrirroit. Le prétendu valet foutint fort bien cette conversation délicate: mais quand il eut remis sa maîtresse en croupe, & qu'il s'agit de passer à gué la rivière d'Avon qu'on ne pouvoit éviter, son embarras fut extrême. On apperçut de l'autre côté de la rivière, des soldats en garde à quelques cents pas du passage. On en fut néanmoins quitte pour la peur. Le Roi passa hardiment, & son équipage parut si naturellement celui d'une famille de campagne en visite, que ces soldats, qui le cherchoient, n'eurent pas le premier soupçon que ce fût lui. Quand on fut arrivé, la dame dont il représentoit le domestique, feignant qu'il étoit malade, lui fit préparer un bon lit dans un cabinet à l'écart, & prit soin qu'il fût bien

traité : ce qui donna lieu à une petite aventure , qui n'eut rien que de flatteur pour le Prince. Un médecin qui se trouvoit là , le voulut voir ; & le trouvant plus las que malade , il fit apporter du vin , prit lui-même un verre pour l'encourager , & en bon royaliste lui porta la santé du Roi.

D'un autre côté , le maître d'hôtel , nommé Pope , qui avoit servi autrefois sous le Prince , le reconnut malgré son déguisement. Il attendit à s'expliquer , qu'il fût seul avec lui. Alors se jettant à ses pieds ; c'est vous-même , Sire , lui dit-il , & il est aussi inutile de me le celer , que peu dangereux d'en convenir. Comptez sur une fidélité à toute épreuve. Je ne vous donne même ce moment d'inquiétude , que pour vous presser de vous dérober à tant de sujets perfides qui ne vous cherchent que pour vous perdre , & qui peuvent aussi bien que moi vous reconnoître. Si je puis vous servir à cela , ou à toute autre chose , je m'estimerai trop heureux. La dissimulation , très-probablement inutile , pouvoit de plus être dangereuse. Le Roi jugea bien de Pope , & l'événement fit voir qu'il ne s'étoit pas trompé.

Ce f
autre
sham
mouv
quer
- Il
gocia
la me
même
uti' pa
sans
comm
emue
march
son at
passé r
on con
& d'un
la barq
valet.
ponctue
il ne p
veille d
on avo
voisinag
parlem
roient
femme
tere qu

Ce fut Pope qui lui fit connoître un autre sujet dévoué, nommé Windsham; & celui-ci se donna tous les mouvemens imaginables pour embarquer le Roi.

Il y avoit quelque temps qu'un négociant de ses amis avoit déjà fait passer la mer à milord Burklai, qui fuyoit la même persécution. Il le pria de rendre un pareil service à milord Wilmot, sans faire mention du Roi, sinon comme d'un valet affidé que Wilmot emmenoit seul de tout son train. Le marchand officieux mena sur le champ son ami au patron même qui avoit passé milord Barklai. On fit marché, on convint du jour de l'embarquement, & d'un lieu écarté où devoit se trouver la barque pour prendre Wilmot & son valet. Les deux passagers se rendirent ponctuellement au rendez-vous: mais il ne parut, ni barque, ni patron. La veille du jour destiné à l'embarquement, on avoit publié, dans une foire du voisinage, une ordonnance terrible du parlement contre ceux qui favoriseroient l'évasion du Roi. Sur quoi la femme du patron, intrigée du mystère que lui faisoit son mari, de son

passage en France, s'y étoit opposée, au point de l'enfermer dans une chambre, où il prenoit quelques hardes pour son voyage.

Il fallut quitter bien vite un lieu devenu si dangereux, & sans trop savoir où l'on devoit aller. Charles marcha presque à l'aventure, du côté de Dorchester, toujours accompagné de Wilmot & de Windsham, avec un de ses valets qui servoit de guide. Un fer qui vint encore à manquer au cheval de Wilmot, mit le comble à la détresse. Le maréchal qu'on employa reconnut que les fers avoient été forgés dans les provinces du Nord; tandis que les voyageurs se disoient du voisinage. Sur quoi le valet de Lauberge ou ils se trouvoient, & où ils avoient passé la nuit sans se coucher, ni vouloir qu'on dessellât leurs chevaux, conclut que c'étoient des seigneurs attachés au Roi, & que ce pourroit bien être le Roi lui-même. Il va trouver le ministre de la paroisse, qui heureusement voulut achever quelques mauvaises prières, avant d'avertir le magistrat; & les voyageurs disparurent dans cet intervalle. Mais on court peu après

aux
l'on
suite
infa
guido
à gau
droit
dant
l'autr
envir
roien
dans
river
comp
à n'en
chose
vingt
mort
vaux
ai vu
ne cro
je m'
le Pri
ner l
pressa
ses m
qu'au
noiffa
Il r

aux armes, on fit des informations, & l'on envoya une compagnie à la poursuite de ces inconnus. Le Roi étoit pris infailliblement, si la providence qui le guidoit ne l'eût fait tourner tout court à gauche, au lieu de suivre le chemin droit, qu'il avoit pris d'abord. Cependant les dangers renaissoient l'un sur l'autre. A tout moment le Prince étoit environné de troupes, qui ne respiroient que sa mort. Il n'entroit pas dans une hôtellerie, qu'il n'y vît arriver des soldats, des officiers, des compagnies entières. Il est inconcevable, à n'envisager que le cours ordinaire des choses, comment il ne fût pas pris vingt fois pour une. Un jour qu'il auroit un valet d'écurie à tirer les chevaux de ses maîtres apparens; je vous ai vu à l'armée, lui dit le valet, & je ne crois pas me tromper. Cela est vrai, je m'en souviens parfaitement, reprit le Prince d'un air délibéré; & sans donner lieu à plus d'éclaircissement, il se pressa de monter à cheval pour suivre ses maîtres, en promettant au valet qu'au retour ils renouvelleroient connoissance.

Il tira vers Salisbery, où Jean Con-

ventri, fils de l'ancien garde du grand sceau, se chargea de sa personne, après avoir comblé d'éloges ceux qui l'avoient servi jusque-là. Enfin, on lui trouva une barque à Shore, près de Portsmouth, par l'entremise d'un nouveau négociant, nommé Mansel, qui engagea le patron Tetershall à le passer en France, avec Wilmot, dont il étoit toujours réputé valer : mais le patron qui avoit vu plusieurs fois le Prince, le reconnut quand il l'eut bien envisagé. Vous m'avez trompé, dit-il au négociant en particulier, & vous jouez à me perdre. Je connois parfaitement le Roi. C'est lui qui est déguisé en valer, & son maître prétendu n'est que le confident de sa fuite. Le négociant alors, convaincu lui-même que ce valer étoit le Roi, n'en eut que plus d'ardeur à le faire embarquer, & à dissuader le marinier de sa prévention. L'intérêt avec lequel il en parloit attira Wilmot, qui se doutoit bien de quoi il étoit question. Il appuya les raisons de Mansel par tant de libéralités & de promesses, que sans dissuader le patron, il le détermina. Celui-ci courut sur le champ à sa maison, & demanda avec empressement ses hardes & ses provisions à sa femme. Vous avez grande hâte, lui dit-

elle ;
Com
Parte
vous
ditise
est p
le fa
pain
& po
cours
Tere
barqu
matit
toij
qui
Avan
appre
la ba
votre
qu'el
tôt e
gloir
pond
seroi
vices
rend
sur
qu'o
en M

du grand
ne, après
l'avoient
ouva une
Stinouth,
égociant,
le patron
avec Wil-
té valet :
urs fois le
eut bien
é, dit-il
ous jouez
tement le
en valet,
e le con-
nt alors,
aïet étoit
d'ardeur
uader le
rêrét avec
not, qui
oir ques-
Manfel
omesses,
le déter-
champ à
empres-
sions à sa
lui dit-

elle ; & pourquoy tant de précipitation ?
Comme il la pressoit encore davantage ;
Partez, poursuivit-elle, je vois bien que
vous allez passer la Roi. Dieu vous con-
duise, aussi bien que lui. L'entreprise
est périlleuse ; mais pourvu que vous
le sauviez, je consens à mendiér mon
pain, le reste de mes jours, pour moi
& pour mes enfans. Animé par un dis-
cours si propre à produire cet effet,
Tetershall ne pensa plus qu'à tenir sa
barque prête pour le lendemain de grand
matin. Wilmot s'y rendit, suivi du Roi,
toujours déguisé, & des sujets fideles
qui avoient ménagé l'embarquement.
Avant de quitter le Prince, Mansel s'en
approcha, lui prit la main, & dit en
la baisant ; J'ai bien voulu, Sire, que
votre Majesté me trompât. Fasse le ciel
qu'elle arrive en assurance, & que bien-
tôt elle revienne en paix, régner avec
gloire dans ses royaumes ! Le Roi ré-
pondit en riant, que quand tout cela
seroit arrivé, il n'oublieroit pas les ser-
vices qu'il lui avoit si généreusement
rendus. On quitta le rivage ; & le vent
fut si favorable durant toute la journée,
qu'on aborda la nuit suivante à Fécamp,
en Normandie.

La providence, qui avoit si particulièrement veillé à la conservation des jours du Roi, parut d'une manière aussi marquée dans son rétablissement sur le trône de ses peres. Les rois ses alliés lui manquant, jusqu'à lui refuser dans leurs Etats un asyle contre le parricide; ses sujets rebelles eux-mêmes, & les propres créatures du chef de la rebellion, quand elles n'en eurent plus rien à craindre, rappellerent avec empressement leur maître légitime. Et les fauteurs, autrefois les plus ardens de la tyrannie, briguerent avec le plus d'empressement la faveur de l'aller chercher. Charles oublia tout le passé, & traita favorablement les partis contraires; n'aspirant qu'à réunir tous ses sujets dans une concorde parfaite. Mais l'expérience lui ayant appris, durant neuf ans de malheurs, que les plus fideles sujets étoient les catholiques Romains, & qu'après Dieu, il leur devoit principalement, avec son évacion d'Angleterre, la conservation de ses jours; sa confiance & son estime pour eux ne firent que s'accroître, jusqu'au moment de la mort, où il eut enfin le bonheur d'embrasser leur croyance.

L
cepe
en F
aux c
les d
cher
che.
qui f
qu'or
souve
pour
avec
l'inté
des r
pour
coup
trop
multi
qui e
assez
chefs
que l
trouv
ensei
doien
ouvra
qu'el
sent
& ils

Les querelles de religion devenoient cependant de jour en jour plus vives en France, aussi bien que la résistance aux décisions de l'Eglise. Il est vrai que les défenseurs des nouveautés proscrites cherchoient d'ordinaire à cacher leur marche. A l'imitation de ces ruses de mer qui font arborer le pavillon de l'ennemi qu'on veut surprendre, ils affectoient souvent le langage des Thomistes, tant pour se défendre, que pour attaquer avec plus d'avantage. Mais s'il est de l'intérêt des novateurs de biaiser en bien des rencontres, c'est aussi une nécessité pour eux de parler clairement en beaucoup d'autres; sans quoi la séduction trop couverte ne prendroit pas dans la multitude, & ne formeroit pas un parti qui eût assez de force, ou du moins assez d'éclat pour flatter l'orgueil de ses chefs. De là, tandis qu'ils soutenoient que les nouvelles erreurs avoient été controuvées à plaisir, & qu'elles n'étoient enseignées par personne; ils les répandoient à pleines mains, jusque dans les ouvrages qu'ils publioient pour prouver qu'elles étoient imaginaires. Elles se présentoient à chaque page dans leurs écrits; & ils crioient à l'injustice, parce qu'on

en jugeoit plutôt sur le témoignage de ses propres yeux qui les y lisoient, que sur les désaveux menteurs de ceux qui les y avoient consignées.

Ainsi furent-ils particulièrement confondus par la publication que fit Nicole de deux ouvrages latins, dont nous avons déjà dit un mot. L'un, qu'il intitula *Dissquisitions de Paul Irénée*, ne tendoit qu'à justifier les erreurs de Jansénius, en niant qu'elles fussent dans son livre; & l'autre, sous le nom de *Guyllaume Wendrock*, contenoit la traduction des *Lettres Provinciales*, avec des notes pires que le texte, dont il canonisoit les erreurs, aussi bien que les calomnies. Du reste, ces deux ouvrages, quant aux qualités littéraires, sont des meilleures productions de Port-Royal, à l'exception néanmoins de quelques solécismes qui ont échappé, non pas en cette seule rencontre, à l'habileté de l'auteur. Quelle que soit d'ailleurs la beauté du style, elle ne couvrit point le scandale que donnoit le fond des choses. Quatre évêques & neuf docteurs, chargés par le Roi d'examiner ces deux livres, découvrirent, à travers leur belle latinité, quelque chose de plus que des fautes

de g
hérés
tenue
le ni
ou,
pour
Souve
& la
Le
peine
du mi
venoi
grand
de to
de vo
erreur
du p
par le
puiser
mes
somp
qu'il
pirer.
choit
giens
ployé
cès. S
de l'a
ner le

de grammaire. Ils déclarerent que les hérésies de Jansénius y étoient soutenues si clairement, qu'il falloit, pour le nier, ou n'avoir point lu ces livres, ou, ce qui seroit pire, ne pas tenir pour hérétique ce qu'ont déclaré tel les Souverains Pontifes, l'Eglise Gallicane & la Sorbonne.

Le clergé condamna de plus, sous peine d'excommunication, la traduction du missel Romain, que le docteur Voisin venoit de publier avec la permission des grands-vicaires de Paris. Les novateurs de tous les temps n'ont point trouvé de voie plus facile pour insinuer leurs erreurs, que de mettre entre les mains du peuple les livres sacerdotaux, où par leurs explications furtives, ils font puiser aux simples, & sur-tout aux femmes, des préventions & une présomption aussi difficiles à guérir ensuite, qu'il fut aisé d'abord de les leur insinuer. C'est l'artifice que S. Jérôme reprochoit dans le cinquième siècle aux Pélagiens, & qui dans le seizième fut employé par Calvin, avec le même succès. Sur ces considérations, les prélats de l'assemblée, non contents de condamner le missel François, écrivirent à tous

Acte du Clergé, 2 & 3
Sept. 1660.

les évêques du royaume, pour les prier d'en faire autant chacun dans son diocèse. Ils crurent encore devoir engager le Pape à confirmer leur censure par l'autorité apostolique. L'affaire ne parut pas de moindre importance au chef de l'Eglise qu'aux évêques de France. Alexandre VII, en condamnant cet ouvrage, parle généralement de la publication de ces sortes de livres en langue vulgaire, comme d'une entreprise insensée, contraire aux loix ainsi qu'à l'usage de l'Eglise, & uniquement propre à occasionner la profanation des sacrés mystères. La Sorbonne ne fut pas plus favorable au missel François; & le Roi, par un arrêt du conseil, en ordonna la suppression, & en arrêta le débit. Les grands vicaires néanmoins osèrent déclarer, par une ordonnance publiée dans toutes les paroisses, que c'étoit-là une entreprise illégitime sur la juridiction de l'ordinaire: mais sur la plainte du clergé, intervint un nouvel arrêt du conseil, qui leur enjoignit, sous des clauses efficaces, à révoquer leur ordonnance.

La faculté de théologie censura de plus les Heures Janséniennes, rédigées par le sieur Laval, sous le titre de

Prieres
se faire
chrétien
des pa
bien de
les, re
sacrem
teurs,
nions
chant
décou
tion de
avoit su
dore, d
prendre
nius, d
332, a
par la
à, qui
résiste,
les livre
proposit
toute p
à plain
tenoir,
que de
de prier
tes, dan
sont d'
les simp

Prieres tirées de celles de l'Eglise, pour se faire en commun dans les familles chrétiennes. Elle déclara y avoir trouvé des passages traduits de mauvaise foi, bien des propositions captieuses & fausses, ressentant l'hérésie par rapport aux sacremens même, y induisant les lecteurs, & toujours renouvelant les opinions, tant de fois condamnées touchant la grace & le libre-arbitre. On découvrit que l'auteur, dans la traduction de quelques passages des pseaumes, avoit suivi à la lettre la version de Théodore de Beze. Ce qui doit peu surprendre: il suit manifestement Jansénius, dans la priere faite à Dieu, page 332, afin qu'il convertisse les pécheurs, *par la force invincible de son esprit, à qui nulle liberté de l'homme ne résiste.* Ainsi inculquoit-on, jusque dans les livres de prieres, le système des cinq propositions; tandis que l'on crioit de toute part qu'elles avoient été forgées à plaisir, & que personne ne les soutenoit. C'est bien faire usage de tout, que de tirer ce parti de quelques livres de prieres; mais ces minuties apparentes, dans les vues longues de la secte, sont d'une conséquence tout autre que les simples ne se le figurent. Fasse le

ci) que les plus habiles ne se repentent pas de l'avoir senti trop tard. C'est dans les livres d'Eglise, dans les offices, & dans les prières, tant privées que publiques, comme on le savent que trop nos sectaires, que se consigne la croyance commune; & l'on ne sauroit trop s'empreser à les purger des altérations qu'ils y ont faites, de peur qu'un jour enfin l'hérésie ne s'en prévale avec un funeste avantage, qu'elle n'entreprenne d'ériger ces dépôts corrompus en monumens de l'ancienne tradition.

Mém du
Clergé, an.
1660 & 1661.

Le Roi fatigué de toutes ces manœuvres, fit appeller au Louvre les présidens de l'assemblée du clergé, qui commença sur la fin de l'année 1660, & continua dans l'année suivante. Il les exhorta fortement à chercher des moyens efficaces & prompts pour extirper enfin le Jansénisme, & il leur promit de les soutenir de toute son autorité; pressé qu'il étoit, leur dit-il, par sa conscience, par son honneur, par l'intérêt de l'Etat, à étouffer le scandale, en réprimant avec sévérité, s'il étoit nécessaire, ceux qu'on n'avoit pu gagner jusque-là par la douceur. En conséquence, & sur le rapport de douze commissaires, nommés pour remplir les vœux du Monarque, il fut

résolu
blée,
liers &
roient
été dre
Elle p
Innoce
proposi
sensus
sens qu
que ce
aux ord
béissant
foi, &
sible,
orthode
pinions
hérétique
diquem
cernés
Pour ce
les, ou
ils étoie
tation f
seignoie
adhéra
déclara
étoit le
empêcha
& ordon

résolu d'une voix unanime par l'assemblée, que tous les ecclésiastiques séculiers & réguliers du royaume souscriroient la formule de foi, qui avoit été dressée dans l'assemblée précédente. Elle portoit, selon les bulles des papes Innocent & Alexandre, que les cinq propositions extraites du livre de Jansénius étoient condamnées d'hérésie, au sens que cet auteur les avoit enseignées; que ceux qui ne se soumettroient point aux ordres rendus pour s'assurer de l'obéissance universelle aux décrets de la foi, & distinguer par une marque sensible, suivant l'usage de l'Eglise, les orthodoxes d'avec les gens suspects d'opinions hérétiques, seroient tenus pour hérétiques dès-là même, poursuivis juridiquement, & punis des châtimens décernés par les constitutions pontificales. Pour ceux qui avoient écrit contre les bulles, outre la signature du formulaire, ils étoient obligés de faire une rétractation formelle & par écrit de ce qu'enseignoient leurs ouvrages. La Sorbonne adhéra unanimement à cette résolution, déclara que la signature du formulaire étoit le moyen le plus convenable pour empêcher le progrès des nouvelles erreurs, & ordonna qu'il seroit souscrit, tant par

les docteurs, que par les bacheliers & les candidats. La résolution du clergé fut encore soutenue, pour l'exécution, par un arrêt du conseil, à quoi le Roi lui-même joignit une lettre pour tous les prélats du royaume.

Les vicaires-généraux de Paris ne jugeant point à propos de se roidir ouvertement contre l'autorité du Monarque, publièrent une ordonnance qui obligeoit à signer le formulaire. Mais quoiqu'il fût déclaré en termes exprès dans le formulaire, que l'on condamnoit 'es cinq propositions dans le sens de Jansénius, auquel Innocent X & Alexandre VII les avoit condamnées; l'ordonnance alléguoit au contraire, que du temps d'Innocent X il n'e s'agissoit à Rome que de savoir, si ces propositions étoient vraies & catholiques, ou si elles étoient hérétiques & fausses: d'où elle exigeoit simplement, quant au fait de Jansénius, qu'on demeurât dans le respect entier & sincère qui étoit dû aux constitutions, & dont la signature du formulaire, de la part de ceux qui la feroient, seroit un témoignage, une promesse, une assurance inviolable & publique, aussi bien que de leur croyance pour la décision

de foi.
& ces
d'assura
lable,
noître
quel on
fait pou
le respo
qui fais
Le c
le man
lars qui
nul de
aux con
Majesté
cures de
voir sign
une décl
attester
dalisés
tres en a
formé de
grands-v
mes d'un
étoit just
une fau
vaïse fo
ficients
biant

de foi. Malgré cet entortillage de style, & ces grands mots de respect sincere, d'assurance publique, de promesse inviolable, il n'étoit pas difficile de reconnoître la séparation du droit, pour lequel on exigeoit la croyance, d'avec le fait pour lequel on ne demandoit que le respect, ou le silence respectueux, qui faisoit le talisman du parti.

Le clergé porta ses plaintes au Roi : le mandement fut examiné par les présidens qui se trouvoient en cour, déclaré nul de plein droit, comme attentatoire aux constitutions apostoliques ; & Sa Majesté en ordonna la révocation. Les curés de Paris au contraire, après l'avoir signé avec leurs ecclésiastiques, firent une déclaration pardevant notaire, pour attester que, si les évêques avoient été scandalisés de l'ordonnance, eux & leurs prêtres en avoient été fort édifiés. Le Pape, informé de ce nouveau scandale, adressa aux grands-vicaires un bref conçu dans les termes d'une indignation, aussi vive qu'elle étoit juste. Il leur reprochoit d'avoir avancé une fausseté manifeste, d'user de mauvaise foi, d'attenter par des détours artificieux aux décisions de l'Eglise, en publiant qu'Innocent X. n'avoit pas fait

examiner les propositions dans le sens de Jansénius. Conduite fautive, ajoutoit-il, qui vous fait reconnoître en toute rencontre pour des semeurs de zizanie dans le champ du Seigneur, pour des perturbateurs de l'Eglise catholique, pour auteurs, autant qu'il est en vous, d'un schisme désastreux. Il les menaçoit ensuite de leur faire sentir toute l'indignation & la rigueur du siège de Pierre, tout le poids de cette pierre, dont la tête qui l'attire sur elle est inévitablement écrasée.

Sur cette injonction terrible, qui fut encore appuyée du Roi, les grands-vicaires publièrent un nouveau mandement, scrupuleusement conforme au protocole qui leur fut envoyé de Rome. Comme l'amour propre cherche toujours quelque ressource, ils y alléguoient qu'on avoit entendu leur premier mandement contre leur intention; que toutefois sautoit aux yeux de tout le monde: elle n'échappa qu'à ceux qui voulurent bien être dupes. Du reste, ils reconnoissoient que les cinq propositions avoient été examinées & condamnées dans le sens de Jansénius; ainsi qu'Alexandre VII venoit de le leur faire entendre par

son br
mande
geoit
noient
prit au
signant
mulaire

Ce f
est salu
sageffe
ment q
hautem
Plein d
un gran
sans ap
les am
éluder
que les
dans Ja
valens.
l'avoir
avant l
un ouv
l'applau
il eut h
crut dev
tante r
de con
décision

son bref. Ils révoquoient leur premier mandement, comme ce Pape les obligeoit encore à le faire, & ils ordonnoient de se soumettre de cœur & d'esprit aux constitutions pontificales, en signant purement & simplement le formulaire du clergé.

Ce fut à cette occasion, tant la rigueur est salutaire quand elle est ménagée avec sagesse, ce fut après ce second mandement que l'abbé de Bourzeis se déclara hautement pour les décisions de l'Eglise. Plein de franchise & de probité, avec un grand fond de religion & une piété sans apprêt, il n'écouta point ceux de ses amis, ou de ses prôneurs, qui pour éluder le jugement du S. Siège, nioient que les cinq propositions se trouvassent dans Jansénius, même en termes équivalens. Convaincu du contraire, pour l'avoir reconnu & soutenu lui-même avant la publication de la bulle, dans un ouvrage latin qu'il avoit publié avec l'applaudissement des principaux du parti; il eut horreur de leur mauvaise foi, & crut devoir rétracter d'une manière éclatante tout ce qu'il avoit jamais avancé de contraire, ou de peu conforme aux décisions du S. Siège. Sans donc se bor-

ner à soustrire la bulle purement & simplement, il protesta qu'il voudroit effacer de son sang tout ce qu'il avoit écrit en faveur des nouvelles opinions; qu'il avoit & auroit toute sa vie une inviolable soumission pour les décrets du S. Pere, comme du maître commun des chrétiens en la foi, du successeur du prince des apôtres, & du vicérite de J. C. en terre; ce sont ses propres termes.

Hist. du Jans.
sous l'année
1661.

Après cette abjuration, l'abbé de Bourzeis, si vanté auparavant par tous les panégyristes des auteurs de la nouveauté, ne fut plus traduit qu'en lâche complaisant du cardinal Mazarin. Mais que ces calomniateurs attirés rougissent ici, sinon de la malignité dont ils se font une vertu, au moins de leur mal-adresse, & des bévues de leur ignorance. Le cardinal Mazarin étoit mort au mois de mars de l'an 1661; & l'abbé de Bourzeis ne fit sa rétractation qu'au mois de novembre de la même année; c'est-à-dire huit mois après la mort du cardinal-ministre. L'abbé, selon ces gauches détracteurs, fit donc pour le cardinal mort, ce qu'il n'avoit jamais voulu faire pour le ministre vivant. Ainsi avoient-

ils déjà
Habert
vue de
lieu,
ministre
mes,
sectes.

La c
la varia
Louis
formul
tonna p
couleur
l'envir
qu'ils c
blicatio
avoit a
que les
quées
de la g
les avoi
à Jansé
gea, s'y
obligé
lats, qu
position
dans le
après,
le bien

ils déjà fait prêcher le docteur Isaac Habert contre le jansénisme, dans la vue de complaire au cardinal de Richelieu, deux mois après la mort de ce ministre. Telle est la valeur, soit des blâmes, soit des éloges fabriqués dans les sectes.

La conversion, ou pour mieux dire, la variation de l'archevêque de Sens, Louis de Gondrin, qui signa aussi le formulaire, choqua peu le parti, & n'étonna personne. Ce caméléon prenoit la couleur de tous les objets intéressans qui l'environnoient, & la quittoit aussi-tôt qu'ils cessent de l'intéresser. A la publication de la bulle d'Innocent X, il avoit avancé, dans une lettre pastorale, que les cinq propositions avoient été fabriquées malicieusement par les ennemis de la grace du Sauveur, & que le Pape les avoit condamnées sans aucun rapport à Jansénius. L'année suivante, il se rangea, s'y croyant, disoit-il, véritablement obligé en conscience, du côté des prélats, qui prononcèrent que les cinq propositions avoient été déclarées hérétiques dans le sens de Jansénius. Onze jours après, il protesta, qu'en adhérant pour le bien de la paix au plus grand nom-

bre des évêques, il n'avoit prétendu préjudicier en rien à la doctrine de S. Augustin, c'est-à-dire dans son langage très-connu, à celle de Jansénius; & il prit acte de sa protestation. Dès le lendemain, pressé par tout autre chose que sa conscience, & craignant fort de voir procéder canoniquement contre lui, il déclara qu'il se soumettoit avec une sincérité parfaite à la bulle, & qu'il lui feroit rendre une obéissance entière dans son diocèse. En 1656, il soutint au savant archevêque de Toulouse, Pierre de Marca, que ni lui, ni aucun autre ne lui montreroit dans Jansénius la doctrine condamnée des cinq propositions: il parut tenir encore à ce sentiment dans l'assemblée de 1657, par la résistance qu'il fit à la résolution du clergé concernant le formulaire; & en 1661 enfin il ne laissa pas de signer ce formulaire, puis il donna un mandement qui déclaroit, sans nulle ambiguë, que les cinq propositions étoient condamnées comme hérétiques dans le sens de Jansénius, & que ce sens n'étoit pas celui de S. Augustin. Mais on avoit si mauvaise opinion de la sincérité de ce prélat, que peu de personnes se persuaderent

derent
de se r
& à cen
que le
effet, l
contre c
comme
avoit re
la bulle
Quele
amis, qu
d'intérêt
On fut s
d'Aler,
traire à l
qu'il avo
conscienc
vêque de
de sa dés
tant que
tant con
matière
les mens
erreurs B
M. d'Ale
en le cor
plus rien
voit en t
calomniat
Tome

derent qu'il eût autre chose en vue que de se réhabiliter à la cour de Rome & à celle de France. C'est dans ce goût que le nonce en écrivit au Pape. En effet, le Pape commençoit à procéder contre cet archevêque; & le traitant déjà comme exclus de la communion, il lui avoit refusé le jubilé, dont il envoyoit la bulle aux autres évêques.

Quelques-uns de ses confreres & de ses amis, qui n'avoient pas les mêmes raisons d'intérêt, n'eurent pas la même déférence. On fut surpris de voir à leur tête l'évêque d'Alet, le même qui avoit paru si contraire à leur résolution, dans la réponse qu'il avoit donnée au fameux cas de conscience du docteur Arnaud. Pour l'évêque de Pamiers, on fut moins étonné de sa défection; quoiqu'autrefois, n'étant que l'abbé Caulet, il eût déposé, tant contre les mauvais sentimens en matière de foi, que contre l'orgueil & les mensonges du patron François des erreurs Belges. Mais admirateur de M. d'Alet, dit le ministre Jurieu tout en le comblant d'éloges, il ne faisoit plus rien que par ses ordres, & suivoit en tout ses maximes. Aussi, de calomniateur non moins dénigré jusque-

Polit. du
Clergé. En-
tretien 2.

là par les jansénistes que le pere Vincent de Paul, il fut tout à coup métamorphosé par eux en saint à canoniser. Tant il est vrai que dans les partis on ne doit jamais désespérer de sa réputation. Il semble toutefois qu'avant cette apothéose, on auroit bien dû tirer une retractation authentique de ce qu'il avoit attesté juridiquement contre le pere & le patron du jansénisme en France. Car enfin s'il a dit vrai, quel saint est-ce que ce patron? & s'il a dit faux, sans réparer ensuite la calomnie, quel saint est-il lui-même? Il faut de toute nécessité, comme on l'a dit avant nous, en dénicher l'un ou l'autre. Mais toutes les contradictions, aussi bien que les variations, s'arrangent à merveille dans les sectes: ce sont leurs élémens naturels.

Les partisans du silence respectueux n'en continuoient pas moins à étourdir de leurs clameurs la cour, la ville & tout le royaume. Ils se plaignoient principalement de ce que les évêques avoient procédé à Paris, comme s'ils eussent été assemblés en concile national; & ils crient que leur députation ne concernant que les affaires temporelles, ils n'avoient eu aucun droit de statuer par rap-

Mém. Chron.
t. III. p. 242.
483.

port
tion
que
lemen
lection
sion d
cernen
cane. si
ans, de
signatur
de raim
ceur, d
Il en ar
temps ce
festaires.
Les re
d'abord
le formu
caires gé
mier ma
point qu
& dans
de la gra
ce titre c
niversité,
la signatu
tout fidel
l'Eglise c
tout autre

port à la foi, ni à la discipline? Allé-
 gation fautive autant que méchante; puis-
 que ces assemblées depuis leur établis-
 sement, comme il est visible par la col-
 lection de leurs actes, sont en posses-
 sion de faire des réglemens qui con-
 cernent la foi & les mœurs. Cette chi-
 rane fit néanmoins surseoir plus de deux
 ans, dans la plupart des diocèses, à la
 signature du formulaire. On se flattoit
 de ramener les réfractaires par la dou-
 ceur, & par la voie des conférences.
 Il en arriva ce qu'ont produit de tout
 temps ces sortes de compositions avec les
 sectaires.

Les religieuses de Port-royal signèrent
 d'abord, & sans la moindre difficulté,
 le formulaire proposé à la façon des vi-
 caires généraux de Paris, dans leur pre-
 mier mandement. Elles ne se plainrent
 point qu'on les traitât en théologien-
 nes; & dans le fond, quant aux matières
 de la grace, elles méritoient bien autant
 ce titre que les jeunes candidats de l'u-
 niversité, de qui l'on prenoit également
 la signature, comme un témoignage que
 tout fidele doit rendre à sa foi, quand
 l'Eglise croit devoir s'en assurer. Ce fut
 tout autre chose, quand on exigea d'elles,

sans plus de rapport au mandement, une signature pure & simple. On vit aussi rôt paroître l'épître, ou la complainte d'un solitaire, sur la persécution qu'on intentoit à de bonnes religieuses, à des filles simples & sans étude, que leur sexe & leur état rendoient incapables même d'entendre ce qu'on leur vouloit faire signer. Mais la cour fut si peu touchée de ces doléances, que le sieur Singlin, leur directeur & leur conseil, formé par l'abbé de S. Cyran, n'eut que le moment de s'évader; sans quoi il étoit confiné dans une solitude, moins de son goût apparemment que celle de Portroyal. Envain le sieur Arnaud d'Andilly écrivit-il au Roi, pour l'assurer de la foi de ces religieuses. La mere Agnès Arnaud, leur abbesse, le fit aussi vainement, au nom de ses filles; ce qui les détermina, sur l'avis du docteur Antoine Arnaud, à signer qu'elles condamnoient en toute sincérité les erreurs en question, sans distinguer expressément le fait d'avec le droit. Mais ensuite quelques-unes d'entre elles, malgré tout l'ascendant de ce docteur sur leur esprit, se mirent en tête, que par cette réticence elles avoient flétri la mémoire de Jan-

senius
bleme
porte a
Janfén
sœur
mere
mité.

Ce f
ayant t
core re
ghise, l
qu'elles
les cinq
avoient
nius. L'
point.
Rets fit
la mort
remplac
Pérefixe
que ten
Cette
dant un
même.
ne pas
de Janf
quant à
laire, s
les adep

sénus ; d'où elles ressentirent un tel accablement de douleur, si l'on s'en rapporte au judicieux auteur de l'histoire du Jansénisme, que la mere Euphémie, sœur de Pascal, en mourut, & que la mere prieure en fut malade à l'extrémité.

Hist. du Jans.
sous l'année
1661.

Ce fut bien pis, quand les orthodoxes ayant trouvé qu'elles n'avoient pas encore rempli ce qu'elles devoient à l'Eglise, l'un des grands vicaires leur signifia qu'elles eussent à condamner expressément les cinq propositions, au sens qu'elles avoient dans la doctrine du livre de Jansénius. L'embaras fut cruel ; mais il ne dura point. La démission que le cardinal de Retz fit alors de l'archevêché de Paris, la mort précipitée de M. de Marca qui le remplaça, & la promotion de M. de Péréfixe leur donnerent au moins quelque temps de repit.

Cette première scene occasionna cependant une espece de schisme dans le parti même. On y étoit bien d'accord, pour ne pas signer la condamnation du livre de Jansénius : mais on étoit partagé, quant à la façon de signer le formulaire, sans flétrir un livre si cher à tous les adeptes. La chose, à vrai dire, avoit

ses difficultés; puisque le formulaire portoit expressement, & que l'on condamnoit de cœur, aussi bien que de bouche, la doctrine de Jansénius contenue dans son livre, & que cette doctrine n'étoit pas celle de S. Augustin. Il y eut à ce sujet trois opinions principales. La première est exposée en ces termes, dans un ouvrage public pour lors par ceux qui la tenoient: Quelques théologiens célèbres, qui pendant plus de cinq ans ont souvent témoigné, que ceux qui étoient persuadés que les cinq propositions n'étoient pas dans Jansénius, ne pouvoient pas en conscience signer le formulaire, sont à présent d'avis qu'on ne doit pas faire difficulté de le signer sans explication, ni restriction quelconque, quoiqu'on ne croie point intérieurement, que Jansénius ait enseigné les hérésies qui lui sont attribuées par ce formulaire. Le fondement de ce nouvel avis, continue l'auteur, est que, quoique dans le formulaire le fait soit mêlé avec le droit, la signature ne tombe néanmoins que sur le droit, pour ce qui est de la créance intérieure, & n'emporte, à l'égard du fait, qu'un témoignage de respect & de déférence. On

De la signac.
du form. p.
ii

peut
la m
les t
prem
ment
docte
voien
La
oppo
d'être
font d
simple
tion,
ment
trictio
les pr
parjur
saint c
mens
n'en f
rencon
entre
temen
cences
les plu
sent tr
de péc
cation
confes

peut reconnoître, dans cette décision, la morale du casuiste qui avoit engagé les religieuses de Port-royal à signer en premier lieu, sans distinguer expressément le fait d'avec le droit. Avec des docteurs si accommodans, comment pouvoient-elles mourir de chagrin?

La seconde opinion, diamétralement opposée à la première, est qu'à moins d'être persuadé que les cinq propositions sont dans Jansénius, on ne peut signer simplement, & sans quelque explication, ou restriction verbale; qu'autrement la signature renfermeroit une restriction mentale, criminelle sur-tout dans les professions de foi, & de plus un parjure, avec une calomnie contre un saint évêque. Croiroit-on, si les monumens authentiques & les moins suspects n'en faisoient foi, qu'il se fût jamais rencontré une pareille diversité d'opinions entre des rigoristes, qui tous indistinctement crioient en meute contre les réticences & les restrictions mentales? que les plus sévères même d'entre eux n'eussent trouvé, ni mensonge, ni ombre de péché à signer & à jurer, sans explication, ni restriction expresse, dans une confession de foi, que l'on croit une

chose qu'on ne croit pas en effet ? Est-ce là, contre le mensonge en particulier, la doctrine de S. Augustin ? Voilà néanmoins la doctrine pratique des Augustiniens à la mode.

Pascal, à l'occasion de la signature de Port-royal, produisit une troisième opinion, assez difficile à débrouiller, malgré toute la justesse de l'esprit géométrique de l'auteur. Il avoit dit en mille manières dans ses Provinciales, qu'Innocent X n'avoit porté aucune atteinte à la doctrine de la grace efficace par elle-même ; que les cinq propositions étoient légitimement condamnées, mais qu'elles n'étoient point de Jansénius, & avoient été fabriquées à plaisir par les Molinistes ; c'est-à-dire qu'il se retranchoit alors, avec le reste du parti, dans la distinction heureusement imaginée du fait & du droit. Ce n'étoit plus cela, au temps que signèrent les religieuses. Persuadé pour lors que les cinq propositions ne renfermoient point d'autre doctrine que celle de Jansénius, qu'il supposoit être celle de S. Augustin & de l'Eglise catholique touchant la grace efficace ; il soutint que les Papes avoient erré, non plus sur le fait, mais sur le droit : d'où il

concluoit
signer le
maniere
& qu'en
péché c
la sincèr
rigoureu
mémoire
qu'il
écrit, a
mords,
nous av
Il est
clarant
sans dir
damnati
on ne
reçoit p
marque
l'intenti
ques est
Jansénius,
tout le
personn
contrair
lement
matiere
de J. C
devant

concluait qu'on ne pouvoit en conscience signer le formulaire, sans excepter d'une maniere expresse le sens de Jansénius; & qu'en le signant autrement, on avoit péché contre les loix, non seulement de la sincérité chrétienne, mais de la justice rigoureuse; en flétrissant indignement la mémoire du saint évêque d'Ypres. Sur quoi il s'exprima de vive voix & par écrit, avec une force qui causa les remords, les morts & les maladies dont nous avons parlé.

Il est indubitable, disoit-il, qu'en déclarant simplement qu'on reçoit la foi, sans dire qu'on ne reçoit point la condamnation de la doctrine de Jansénius, on ne marque point par-là qu'on ne reçoit pas cette condamnation; mais on marque plutôt qu'on la reçoit; puisque l'intention publique du Pape & des évêques est de faire rejeter le sens de Jansénius, sous ce nom d'une chose de foi; tout le monde le disant publiquement, personne n'osant dire publiquement le contraire, & quelques-uns le disant seulement en secret; ce qui n'est rien en matière de foi, où la lumière, au dire de J. C. doit être mise en évidence devant les hommes, & non pas sous le

Pasc. Lettr. du 15 Juil. 1666, rapportée dans la Réfut. de B. Annat, & dans la Déf. des Religieuses de P. R.

boisseau. Ainsi est-il hors de doute, que cette profession est au moins ambiguë, & par conséquent méchante; puisque toute ambiguë est horrible en matière de foi.

Le principe d'où parloit Pascal, allongera un peu cette citation: mais il est à présumer, qu'on nous pardonnera volontiers cette longueur. Il est curieux de voir ce que cet homme célèbre pensoit foncièrement de la distinction, si capitale en apparence, du fait & du droit. Ce qu'il en dit en cette rencontre, peut redresser les idées même de plusieurs catholiques. Le fondement de la signature, disoit-il, c'est-à-dire ce qui a rassuré les religieuses de Port-royal en signant le formulaire, a été la distinction qu'on a faite du droit d'avec le fait, lorsqu'on a promis la créance pour l'un, & le respect pour l'autre. Or la dispute est de savoir s'il y a en cela un fait & un droit, ou s'il n'y a qu'un droit; c'est-à-dire si le fait qui y est, ne fait autre chose que déterminer & marquer un droit. Le Pape & les évêques, poursuit-il, sont tous d'un côté, & prétendent que c'est un point de foi & de droit, de dire que les cinq propositions

font
Alexa
tution
il faut
font h
e) for
f. nius
rétique
c'est un
est pro
qui fai
feffion
sens de
tique,
carnatic
de foi.
contred
ques, s
toute h
ils diser
séparé d
partie.

Pasca
sur le co
cet aigr
une att
observe
agresseu
dit-il d

sont hérétiques au sens de Jansénius. Alexandre VII déclare dans sa constitution, que pour être dans la vraie foi, il faut dire que les cinq propositions sont hérétiques au sens de Jansénius; et sorte que ces mots, *au sens de Jansénius*, ne font qu'exprimer le sens hérétique des cinq propositions; & qu'ainsi c'est un fait qui emporte un droit, qui est proprement un droit lui-même, & qui fait la partie essentielle de la profession de foi: comme qui dirait, le sens de Calvin sur l'eucharistie est hérétique, ou le sens de Nestorius sur l'incarnation; ce qui est assurément un point de foi. Les autres, c'est-à-dire ceux qui contredisent en cela le Pape & les évêques, sont en petit nombre, faisant à toute heure de petits écrits volans, où ils disent que ce fait, de sa nature, est séparé du droit, & qu'il n'en fait qu'une partie.

Pascal par-là tiroit trop ouvertement sur le coryphée du jansénisme, pour que cet aigre docteur supportât paisiblement une attaque si chaude. Il riposta, sans observer plus de ménagement que son agresseur. C'est une chose assez étrange, dit-il dans une dissertation qui a pour

R vj

titre, De l'intelligence de ces mots *sens de Jansénius*, c'est une chose étrange, de voir ceux qui veulent faire croire à toute force que la bulle du Pape condamne la foi catholique, fassent tous leurs efforts pour exagérer l'injure qu'on fait au Pape en doutant s'il a bien entendu Jansénius. Le secret qu'ils ont pour ne pas faire au Pape l'injure qui consiste à dire qu'il n'a pas bien entendu un livre, est de dire nettement qu'il a condamné la foi catholique. Ainsi récriminait Arnaud; & cette maniere de représailles étoit juste, sans toutefois rien ôter à la justice de l'attaque. Il est bien étrange en effet, que Pascal supposant bien ou mal, peu importe ici, que la doctrine de la grace enseignée par S. Augustin, ainsi que par Jansénius, étoit condamnée par le S. Siège, & que cette condamnation étoit reçue par toute l'Eglise, hors un petit nombre de personnes inconnues, comme il s'en exprime encore; il ait pu croire néanmoins que c'étoit une vérité catholique, sur quoi l'on étoit obligé en conscience de s'expliquer, lorsqu'on faisoit une profession de foi. Les plus déterminés jansénistes n'alloient pas jusque-là, voyant trop que c'eût été com-

battre
plemen
verselle

Que
vierges
dans le
ble de
belles a
déclara
damnoi
tandis
la conc
vouloit
d'une m
comme
même
rance le
Je me
tution
Janséni
trine est
damne
bles, o
premier
fane ve
religion
en leurs
daigner
Pasca

battre de front l'autorité, non pas simplement du Pape, mais de l'Eglise universelle.

Que vouloit-il enfin que fissent les vierges ingénues de Port-royal? Voici, dans le plus profond raisonneur, le comble de la déraison. Il vouloit que ces belles ames, en signant le formulaire, déclarassent positivement qu'elles ne condamnoient point le sens de Jansénius; tandis que ce formulaire en prononçoit la condamnation en termes formels. Il vouloit par conséquent qu'on protestât d'une maniere expresse, que l'on tenoit comme une doctrine de foi, la doctrine même qu'on abjurait. Voici en substance le serment qu'il vouloit qu'on fit : Je me soumetts sincèrement à la constitution qui condamne la doctrine de Jansénius; mais je déclare que cette doctrine est orthodoxe, & que je ne la condamne pas. Tels sont les écarts pitoyables, où donnent les génies même de premier ordre, quand leur habileté profane veut s'ingérer dans les choses de religion, & sur-tout quand la confiance en leurs propres lumieres leur fait dédaigner la voix de l'Eglise.

Pascal suivit sa pointe avec tant de

roideur, il s'échauffa si fort contre ceux qui le contredisoient, qu'il leur reprocha d'avoir honteusement varié dans la doctrine, pour s'accommoder au temps; comme aussi de donner faussement leur doctrine pour celle des Thomistes. Il rompit ouvertement avec les principaux d'entre eux, & ne les vit plus. Mais pouvoit-il se dissimuler qu'il varioit lui-même? Il avoit si hautement soutenu dans ses lettres, qu'il falloit distinguer le fait d'avec le droit, que le sens condamné par les Papes n'étoit pas celui de Jansénius, & que les assertions contraires du clergé de France, de la faculté de Paris, des jésuites qu'il avoit si outrageusement tympanifés à ce sujet, étoient autant de calomnies. Après cela, il s'étoit persuadé que les Papes avoient condamné véritablement la doctrine de Jansénius, & en même temps celle de S. Augustin. Ne devoit-il donc pas conclure qu'il étoit obligé en conscience, puisqu'il se piquoit d'en avoir, de se rétracter publiquement, pour rétablir la réputation de ceux qu'il avoit traités fausement de calomniateurs, ou du moins pour dés. buser ceux qu'il avoit engagés dans sa première opinion, qu'en-

fin il
 Mais
 gere
 leur s
 rir av
 veau f
 en de
 même
 d'asse
 ne fut
 pas,
 mêlé,
 certain
 jansén
 nous v
 On
 qualifi
 mal in
 qui b
 demen
 les pr
 tenoir
 soient
 pour su
 grand
 dans f
 fabule
 dire au
 ne fut

fin il reconnoissoit contraire à la foi ? Mais la rétractation n'est pas moins étrangère aux novateurs, que les variations leur sont familières. Content de discourir avec ses amis en faveur de son nouveau système, jamais Pascal ne s'est mis en devoir de désabuser le public, pas même au moment de sa mort, qui suivit d'assez près cette guerre domestique. Ce ne fut que par hasard, & après son trépas, qu'on eut connoissance de ce démêlé, tant par ses manuscrits, que par certaines inculpations qui réduisirent les jansénistes à publier eux-mêmes ce que nous venons d'en rapporter.

On fut par la même voie qu'ils le qualifioient d'homme imaginaire, & mal instruit des matières qu'il traitoit; qui bâtissoit des systèmes sur des fondemens incertains; qui, sans chercher les preuves de ce qu'il avançoit, s'en tenoit aux mémoires que lui fournissoient quelques amis: d'où il est arrivé, poursuit-on, qu'il est tombé dans un grand nombre de méprises; qu'il y a dans ses écrits des histoires absolument fabuleuses, & des dialogues où l'on fait dire aux personnages des choses dont il ne fut jamais parlé. Sur cet aveu de

Lettre d'un
Ecclesi. à un
de ses amis.

vrais jansénistes , que penser des Lettres Provinciales , sinon que les agrémens & l'esprit en firent toute la fortune ?

Les querelles de toute espece ne servant qu'à retarder la signature du formulaire , le conseil rendit un arrêt , en date du premier jour de mai 1662 , à l'effet d'autoriser les évêques à le faire souscrire , sans exception , ni explication. C'étoit le second acte d'autorité absolue , & il n'avança guere plus les affaires que le premier. Alors on offrit la voie des conférences , qui fut acceptée , tout illusoire qu'elle auroit bien dû paroître. L'évêque de Comminges , Gilbert de Choiseul , & le P. Ferrier , jésuite , professeur de théologie à Toulouse , & depuis confesseur du Roi , raisonnant ensemble sur les moyens de finir les contestations qui troubloient l'Eglise , convinrent d'examiner à fond , & en commun avec les défenseurs de Jansénius , quel étoit le sens du livre de ce prélat ; & qu'après en être tombé d'accord de bonne foi , si l'on doutoit encore que ce fût le sens condamné par les bulles , on s'adresseroit au Pape , & l'on s'en tien-

droit à
mando
trouble
manda
royal
défense
On s'a
on disp
vint de
Laon
minges
Port-r
posés a
déclara
toient
que le
termes
le sens
souffrir
en fut
sincere
au moi
mot *si*
omis p
le subr
& il fu
fit tout
plupart
lurent
& l'on

droit à sa décision. Le Roi qui ne demandoit pas mieux que d'éteindre les troubles sans bruit, agréa ce projet, & manda ceux qui l'avoient conçu. Port-royal, de son côté, nomma pour sa défense les docteurs la Lane & Girard. On s'assembla, on raisonna beaucoup, on disputa vivement; & l'on ne convint de rien. Sur quoi les évêques de Laon & de Rhodès, avec celui de Comminges, proposerent aux députés de Port-royal de signer cinq articles opposés aux cinq propositions, avec une déclaration, portant qu'ils se soumettoient sincèrement à la condamnation que le pape Alexandre avoit faite en termes exprès des cinq propositions dans le sens de l'auteur. Les cinq articles ne souffrirent point de difficulté: mais il en fut autrement pour la soumission *sincere* à la décision d'Alexandre VII, au moins depuis qu'on y eut ajouté ce mot *sincere*, qu'on y avoit d'abord omis par mégarde. Il ne laissoit pas le subterfuge du silence respectueux, & il fut la pierre d'achopement qui fit tout manquer. Ni les députés, ni la plupart de leurs commettans ne voulurent plus entendre à la déclaration; & l'on rompit les conférences.

L'évêque de Cominges qui vouloit à toute force pacifier les choses, imagina un autre expédient. Ce fut d'écrire au Pape une lettre fort soumise, par laquelle on rejetteroit les cinq propositions, en ajoutant que si le S. Pere souhaitoit quelque chose de plus, on étoit prêt à le faire. L'offre fut encore acceptée : le prélat écrivit au Pape, & joignit à sa lettre cinq articles dressés par les commissaires de Port-royal, en explication de leur doctrine concernant les cinq propositions. L'historien du jansénisme avance que le P. Ferrier n'avoit pas voulu envoyer ces articles à Rome, parce qu'il ne doutoit point qu'ils n'y fussent approuvés, & que ne contenant que la doctrine des Thomistes, c'eût été la condamnation de celle des Molinistes. Mais ignoroit-il que les sentimens de ces deux écoles sont également enseignés à Rome, sans que les uns y fassent condamner les autres ? Mais devoit-il oublier, car un imposteur doit être au moins doué de mémoire, oublioit-il qu'il avoit déjà dit lui-même, que le P. Ferrier approuvoit les cinq articles, pourvu qu'on y joignît la condamnation des cinq

Hist. du Jans.
an. 1663.

proposi
Au pis
ne dou
risfait d
gement
en pren
qualifica
une con
aux.
étoient
neuse,
endroit
qu'il pa
demand
tirer qu
titutions
avant ce
siance d
daigna
Mais
de Franc
leur ze
apostolic
des moy
procurer
s'il étoit
dont il c
rément,
ni un la

vouloit à
 imagina
 écrire au
 , par la-
 q propo-
 S. Pere
 plus , on
 fut en-
 au Pape,
 es dressés
 toyaf , en
 oncernant
 n du jan-
 er n'avoit
 à Rome ,
 qu'ils n'y
 ne conte-
 nomistes ,
 celle des
 que les
 sont éga-
 ns que les
 s autres ?
 an impos-
 é de mé-
 t déjà dit
 r approu-
 rva qu'on
 des cinq

propositions dans le sens de l'auteur ?
 Au pis aller , si le théologien jésuite
 ne doutoit pas que le Pape ne fût sa-
 tisfait des articles , il se trompa étran-
 gement. Le Pontife les fit examiner ,
 en premiet lieu par les théologiens-
 qualificateurs du S. Office , puis dans
 une congrégation extraordinaire de car-
 dinaux. Tous jugerent que ces articles
 étoient proposés d'une manière cap-
 tieuse , que ce qu'on accordoit dans un
 endroit on le révoquoit dans un autre ,
 qu'il paroïssoit en un mot qu'on ne
 demandoit une réponse , qu'afin d'en
 tirer quelque avantage contre les cons-
 titutions. C'est pourquoi le Pape , qui
 avant cela même prenoit peu de con-
 fiance dans l'évêque de Cominges , ne
 daigna point lui faite de réponse.

Mais il adressa un bref aux évêques
 de France en commun , louant beaucoup
 leur zele à faire observer les constitutions
 apostoliques , & les exhortant à user
 des moyens les plus efficaces pour en
 procurer l'exécution , à implorer même ,
 s'il étoit nécessaire , le pouvoir du Roi ,
 dont il combloit le zele d'éloges. Assu-
 rément , ce n'étoit pas là une marche ,
 ni un langage , d'où l'on dût présumer

que le Pape approuvoit les cinq articles. L'auteur imaginatif de l'histoire, ou des fictions & des rapsodies du jansénisme, trouve néanmoins leur approbation dans la teneur même de ce bref, qui ne les touche en aucune manière. Toute sa fiction porte uniquement sur ce que le Pontife, d'après la promesse authentique par où les jansénistes s'engageoient à se soumettre à la décision du S. Siege, jointe à d'autres lettres venues de France qui la disoient sincère, les supposoit dans son bref, en ces termes qui n'excluent pas même le doute, *ut credimus*, comme nous croyons, les supposoit disposés à faire ce qu'il leur prescrirait. C'est ainsi que les fourbes tournoient en leur faveur le monument même de leur fourberie. Mais elle se dévoila tout entier, à la publication du bref. A peine en fut-on le contenu à Paris, qu'on y vit paroître une lettre d'Arnaud, qui assurait n'avoir eu aucune part à la négociation : on étoit cependant persuadé du contraire ; & le petit tour de souplesse qui accompagna sa lettre, justifia cette persuasion. Elle étoit datée du premier d'avril, & ne parut qu'après

près le
dont il
de se
les cir
un cor
ouvrage
de cet
naturel
malgré
lorsqu'
sité, o
pas, ou
de met
d'obéir

Les
qui ne
donné
plus de
docteur
mis. Pr
leur par
au bref
minges
où ils
cinq pr
rien pr
fait, qu
respect
d'une c

près le vingt, jour de l'arrivée du bref, dont il falloit savoir le contenu avant de se déclarer, afin de se régler sur les circonstances. L'historien qui rend un compte si exact des plus minces ouvrages du parti, ne dit pas un mot de cette lettre. C'est qu'il étoit trop naturel d'en conclure, que le désaveu, malgré son antidate, ne s'étoit fait que lorsqu'on avoit été réduit à la nécessité, ou d'obéir, ce qu'on ne vouloit pas, ou, ce qui n'étoit pas honorable, de mettre en évidence que la promesse d'obéir avoit été faite de mauvaise foi.

Les docteurs la Lane & Girard, qui ne pouvoient se défendre d'avoir donné leur promesse, ne se firent pas plus de scrupule de la violer, que le docteur qui prétendoit n'avoir rien promis. Pressés de la part du Roi de tenir leur parole expresse, en se soumettant au bref, tout ce que l'évêque de Cominges put tirer d'eux, ce fut un écrit où ils s'engageoient à condamner les cinq propositions en elles-mêmes, sans rien promettre autre chose, pour le fait, que le leur accoutumé du silence respectueux. Le Monarque fut indigné d'une conduite si fausse; & le prélat,

honneux des chimériques espérances qu'il avoit données, fut obligé de se retirer dans son diocèse.

Telle fut l'issue de ces conférences, fameuses dans leur temps. Les deux partis en publièrent des relations diamétralement opposées, où ils se traitoient réciproquement de fourbes & de calomniateurs. L'évêque de Cominges, médiateur unique dans cette affaire, savoit seul, & savoit très-bien, pour ou contre qui étoit la vérité & le mensonge. Il garda néanmoins un silence opiniâtre : mais, pour les personnes tant soit peu pénétrantes, le silence dit presque tout en pareille rencontre. Les jansénistes qui étoient incontestablement plus chers à ce prélat que le P. Ferrier, lui demandoient le secret comme un service essentiel ; tandis que ce pere, ainsi que ses lettres en font foi, le conjuroit avec les plus vives instances de dire la vérité, qui lui étoit parfaitement connue. Quel étoit donc le motif, & du jésuite pour presser la révélation, & des jansénistes pour l'empêcher ? Il paroît à découvert dans une lettre, écrite par l'évêque d'Aler à celui de Cominges, son ami.

*C'est, pourro-
ration
à la
sonnes
qu'agi-
nius. L
s'il ne
au mo
conten
sur la r
dressée
P. Ferri
pere m
articles
marqua
s'expli
avoit p
le doct
dans un
toute d
n'est p
pousser
n'en fa
percher
plutôt
Mais
sénistes
tauce*

espérances
obligé de se

conférences,

Les deux
ations dia-

ils se trai-
urbes & de

Cominges,
te affaire,

bien, pour
érité & le

oins un si-
ur les per-

trantes, le
en pareille

qui étoient
à ce pré-

emandoient
essentiel;

les lettres
vec les plus

vérité, qui
ne. Quel

ésuite pour
jansénistes

à découvert
ar l'évêque

s, son ami.

C'est, lui disoit-il, que le P. Ferrier pourroit tirer avantage de cette déclaration, & qu'elle donneroit atteinte à la sincérité avec laquelle les personnes désintéressées ont cru jusqu'ici qu'agissoient les défenseurs de Jansénius. L'évêque de Cominges lui-même, s'il ne rompit pas le silence, en rendit au moins la raison. Dans un mémoire contenant les réflexions de ce prélat sur la relation des conférences qu'avoit dressée & lui avoit communiquée le P. Ferrier, il demanda le silence à ce pere même, au moins sur quelques articles des plus essentiels; & il lui marqua ingénument, que, s'il ne s'expliquoit pas lui-même, c'est qu'il avoit peur de se mettre sur les bras le docteur Arnaud, & de s'engager dans un combat qu'il vouloit éviter sur toute chose. Au reste, cette discussion n'est pas assez importante, pour la pousser plus loin. En voilà plus qu'il n'en faut, pour faire imputer la supercherie à ceux qu'elle favorisoit, plutôt qu'à ceux qui en étoient lésés.

Mais quelle peut être la fin des jansénistes, en demandant avec tant d'instance une conférence contradictoire,

pour examiner le sens de Jansénius ; puisqu'ils refuserent d'entrer dans cet examen, quand la conférence fut ouverte ? Quelle fut la fin des Protestans, qui demanderent à cris sans cesse redoublés un concile œcuménique, tant qu'ils imaginèrent que le Pape n'en vouloit point, & qui trouverent mille raisons de n'y point venir, dès qu'ils le virent assemblé ? La réponse à ces deux questions est la même.

Le Roi rassembla les évêques qui se trouvoient à Paris, pour délibérer, à l'occasion du dernier bref, touchant le moyen le plus sûr de soumettre des gens si opiniâtres. L'assemblée s'en tint à la signature du formulaire, & pria Sa Majesté d'employer sa puissance, selon le vœu du Souverain Pontife, pour que l'on procédât à la souscription, sous deux mois au plus tard. Les prélats ne manquèrent pas non plus d'écrire à Sa Sainteté, qu'ils avoient trouvé la déclaration finale des jansénistes, artificieuse, méchante, & cachant l'hérésie sous l'appareil d'une obéissance en paroles. Ces poursuites mirent à bout le flegme des novateurs. Ils publièrent contre les évêques & les docteurs

doct.
belle
comp
ther
les P
de p
par l'
l'exéc
après
plus f
enreg
Da
conda
être b
avec
l'auteu
est un
teur à
Rome
nisme
Il fut
docteur
gerent
étoit re
ment ;
avoient
chargés
voit ju
défense
Ton

docteurs catholiques, une foule de libelles si violens, qu'on ne peut les bien comparer qu'aux emportemens de Luther, dans ses accès de frénésie contre les Papes. Cette audace fut un motif de plus au Monarque, pour presser, par l'expédition de ses lettres patentes, l'exécution du bref. Quelques mois après, il rendit encore une déclaration plus forte, & il alla lui-même la faire enregistrer au parlement.

Dans l'intervalle, le conseil d'Etat condamna le journal de S. Amour à être brûlé par la main du bourreau, avec ordre d'en appréhender au corps l'auteur & l'imprimeur. Cet ouvrage est un récit infidèle, & souvent menteur à outrance, de ce qui s'est passé à Rome & à Paris concernant le jansénisme, depuis l'an 1646 jusqu'en 1654. Il fut examiné par différens prélats & docteurs des plus distingués. Tous jugerent que l'hérésie de Jansénius y étoit renouvelée & soutenue ouvertement; que les écrivains orthodoxes qui avoient combattu cette hérésie y étoient chargés d'injures, tandis qu'on y élevoit jusqu'aux nues ses auteurs & ses défenseurs; que les décrets apostoli-

ques prononcés en cette matiere, les souverains pontifes, les évêques, les docteurs, les religieux y étoient traités avec un mépris & une insolence effrénée; en un mot, que l'autorité de l'Eglise se trouvoit tellement offensée dans cet ouvrage, qu'il étoit digne de toute la rigueur ordonnée par les loix contre les livres hérétiques.

La déclaration du Roi donnée ensuite marque si bien la religion & la pénétration de son conseil, qu'elle mérite d'être au moins rapportée en substance. C'est un fil qui peut diriger bien des personnes. Elle débute par avertir, que les premières étincelles de l'ambition & de l'intérêt privé, couvertes du voile de la piété & du rigorisme, peuvent causer l'embrasement le plus funeste. Après quoi, Sa Majesté, pour les étouffer à leur naissance, & faire cesser les divisions qui agitent ses sujets, ordonne que le formulaire sera signé par tous les ecclésiastiques, séculiers & réguliers; que les bénéfices de ceux qui ne signeront pas dans le mois de la publication, seront impétrables, comme vacans de plein droit; que personne à l'avenir

ne pou
vu d'a
être ad
aux cha
qui en
professi
ni offic
Les
entre au
nouvelle
d'écrits,
tions pro
dans le l
d'abord i
leur, qu
passer pou
les maxim
doctrine
néanmoins
propositio
une chimie
avec avan
contraire
ont mis en
tere de ge
de parti,
quel porte
opinions n
deux puiss

ne pourra, sans avoir signé, être pourvu d'aucun bénéfice quelconque, ni être admis aux degrés des universités, aux charges, principalités & régence qui en dépendent; non plus qu'à faire profession, ni à exercer aucune charge, ni office dans les monasteres.

Les motifs de la déclaration sont, entre autres, que les sectateurs de la nouvelle doctrine ont tenté, par une foule d'écrits, de persuader que les propositions prosrites n'étoient pas enseignées dans le livre de Jansénius; & quoique d'abord ils les aient défendues avec chaleur, qu'ils aient entrepris de les faire passer pour des vérités orthodoxes, pour les maximes les plus constantes de la doctrine de S. Augustin, qu'ils les ont néanmoins désavouées depuis, comme des propositions fabriquées à plaisir, comme une chimere supposée pour les combattre avec avantage; que par un procédé si contraire à la sincérité chrétienne, ils ont mis en plein jour l'esprit & le caractère de gens qui veulent se faire chefs de parti, de cabaleurs qu'un jaloux orgueil porte à se signaler en débitant des opinions nouvelles; que le concours des deux puissances n'a pu les réduire à ré-

tracter de bonne foi, des erreurs condamnées d'un consentement unanime par l'Eglise; que loin de déséer en effet à ses jugemens, il est manifeste que les promesses qu'ils ont faites n'ont rien eu de sincère; qu'elles ont été violées d'une manière formelle, & par leurs discours, & par une foule d'écrits, où ils s'efforçoient de persuader que leur doctrine étoit, tantôt celle de S. Augustin; tantôt celle de S. Thomas; que sur les traces des hérésiarques précédens, ils ont persisté à dogmatiser en secret, & qualifié de persécutions les justes procédures intentées afin de les réduire au devoir, s'il eût été possible; qu'une résistance aussi directe & aussi opiniâtre aux puissances légitimes, est une audace qu'on ne doit plus supporter, une rébellion manifeste qui, selon tous les principes, doit être punie au for extérieur, avec toute la sévérité que les loix canoniques & civiles prononcent contre les auteurs de l'hérésie, & les perturbateurs du repos public.

En conséquence de cette déclaration, M. de Péréfixe, installé nouvellement dans le siège de la capitale, donna le sept juin de cette année 1664, son man-

demen
Trois
dans un
jésuites
de foi a
tirées
dans le
dur Ar
clamate
piété &
Pour év
chevêqu
c'ara qu
demand
d. vi. e p
mais fetu
fastique
jugemen
rieurs ec
ce, dan
pas cru
d'explica
cherchoi
dans leu
croyoi n
sent pas
peres &
lors press
on le vo

dement pour la signature du formulaire. Trois ans auparavant, on avoit soutenu dans une these publique, au college des jésuites à Paris, qu'on pouvoit croire *de foi divine*, que les cinq propositions tirées de Jansenius étoient hérétiques dans le sens de l'auteur. Sur quoi le dur Arnaud, secondé par tous les déclamateurs du parti, avoit crié à l'impiété & au renversement de la religion. Pour éviter ce reproche, le nouvel archevêque, dans son mandement, déclara que les constitutions des Papes ne demandoient pas une soumission *de foi divine* par rapport au fait de Jansenius, mais seulement *une foi humaine & ecclésiastique*, qui oblige à soumettre son jugement avec sincérité à celui des supérieurs ecclésiastiques. Le clergé de France, dans l'assemblée de 1656, n'avoit pas cru devoir entrer dans ces sortes d'explications, avec un parti qui ne cherchoit qu'à prendre ses adversaires dans leurs paroles, sur-tout s'ils en croyoient voir quelques-unes qui ne fussent pas d'un usage commun parmi les peres & les saints docteurs. Il avoit dès-lors pressenti cette malignité, comme on le voit par la lettre qu'il écrivit en

Mém. du
Clergé, an.
1656.

réponse du bref d'Alexandre VII. C'est pour détourner de leur tête, disoit-il, les coups de la foudre apostolique, que les partisans de la nouvelle doctrine s'efforcent de porter la dispute à une question de fait : mais le bref a coupé court à ces subtilités d'esprit. En renvoyant donc aux écoles ces disputes sur des syllabes, & restreignant l'autorité de la décision à la question de droit, ces prélats déclarèrent simplement que la doctrine qu'explique Jansénius dans son livre, avoit été condamnée par la constitution.

Le mandement qui n'exigeoit qu'une foi ecclésiastique, n'évita point la censure du parti. Ils avoient crié à l'impieété, quand on leur avoit parlé de foi divine : quand on leur parla de foi humaine, ils crièrent à la sottise, & se glorifierent, comme d'un triomphe complet, d'avoir amené là un des premiers évêques. Voici le raisonnement sur lequel ils se fondoient : On ne sauroit dire que la croyance qu'on exige pour le fait de Jansénius, soit une foi, ni divine, ni humaine. Elle n'est pas divine, puisque ce fait n'est pas conigné dans le dépôt divin de la révélation. On

ne pe
maine
roit fa
exiger
l'égaro
a tout
tilité
pondu
de S.
fénius
pu co
ment
elle n'
prouvé
tin sur
raison
verser
puisqu
tous le
que m
égalem
dans le
vines é
révélat
que le
de Pé
cun lu
ment
vantag

ne peut pas soutenir qu'elle soit humaine, puisque par-là même elle seroit faillible : on ne peut donc point exiger de croyance ferme & sincère, à l'égard de ce fait. A cet argument, qui a tout l'air de la suffisance & de la subtilité de profanes sophistes, on a répondu qu'il pouvoit s'appliquer au fait de S. Augustin, comme à celui de Jansénius ; c'est-à-dire que si l'Eglise n'a pu connoître & condamner infailliblement la doctrine du livre de Jansénius, elle n'a, ni mieux connu, ni mieux approuvé celle des œuvres de S. Augustin sur la grace. On a dit avec la même raison, que cet argument tendoit à renverser tout l'édifice de la foi chrétienne ; puisqu'il peut s'appliquer aux faits de tous les hérétiques, anciens aussi bien que modernes, à tout ce qu'on peut également appeller fait dans les peres, dans les conciles généraux, dans les divines écritures. Car enfin il n'y a aucune révélation immédiate & particulière, que les écrits d'Arius, de Nestorius, de Pélage, de Luther, de Calvin, d'aucun hérésiarque en particulier renferment des hérésies. Il n'y en a pas davantage, qu'aucun concile ait été vrai-

ment œcuménique & légitime, ni que les livres saints que nous avons aujourd'hui soient conformes aux originaux. Dira-t-on pour cela que la foi chrétienne, dont ces monumens sont la base, ne porte que sur des fondemens humains, qu'elle n'a point la fermeté d'une foi divine, & qu'elle ne peut être appelée de ce nom?

1. Tim. 3. 15.

Matt. 23. 20.

1. Tim. 6.

Tit. 2.

Mais n'est-il pas de foi, & de foi divine, n'est-ce pas un article express de la révélation, que *l'Eglise de Dieu est la colonne & le ferme appui de la vérité* ? que *J. C. est à jamais avec les apôtres*, ou les premiers pasteurs, pour enseigner aux nations tout ce qu'il a prescrit ? que pour la sûreté du sacré dépôt, dont ils sont établis gardiens, il leur est ordonné, & donné par conséquent, de s'abstenir des nouveautés profanes dans leurs discours, d'enseigner une doctrine saine en des termes qui lui soient assortis, & de réprimer les vains discoureurs qui tiennent un autre langage ? Voilà, sans suivre pied à pied ceux qui se rangent si visiblement parmi ces vains discoureurs que reprend l'Apôtre, & sans prendre une marche qui sied si peu à la dignité de l'Eglise, sans op-

poser
mes n
voilà c
nouvea
novater
du dép
vérités
repren
qui les
réprou
paroles
isolées
se foun
fermet
qui lui

Qu'
croyan
l'Eglise
ver un
pour e
jours e
cera po
autant
sistance
les nat
foi ecc
simple
vine,
médiat

poser syllogisme à syllogisme, ni termes nouveaux à de nouvelles erreurs; voilà ce qui met en poudre toutes les nouveautés, & tous les sophismes des novateurs. L'Eglise est la sûre gardienne du dépôt de la foi, elle en propose les vérités sans aucun danger d'erreur, elle reprend avec la même infailibilité ceux qui les combattent: ainsi, quand elle réproûve leurs documens pervers, leurs paroles, ou leurs écrits, leurs assertions isolées, ou leurs livres entiers; on doit se soumettre à ses décisions avec la même fermeté de foi, qu'à la parole du Dieu qui lui a conféré son infailibilité.

Qu'on appelle, si l'on veut, cette croyance *une foi humaine*, en tant que l'Eglise, avant d'approuver ou de réproûver un livre, use de secours humains pour en découvrir le sens propre: toujours est-il constant qu'elle ne prononcera point, sans l'avoir découvert avec autant de certitude qu'elle en a de l'assistance de l'Esprit saint pour enseigner les nations. Qu'on la nomme encore *foi ecclésiastique*, comme n'étant, ni simplement humaine, ni purement divine, mais fondée d'une manière immédiate & spéciale sur l'infailibilité de

l'Eglise : on ne sauroit toutefois disconvenir qu'elle ne soit ultérieurement, & même foncièrement divine ; puisqu'elle a pour objet secondaire, si l'on peut s'exprimer ainsi, l'autorité de Dieu, qui garantit l'enseignement de l'Eglise en matière de foi. Après tout, il ne s'agit que des qualités de cette foi, & nullement des noms qu'on peut lui donner : discussion assez inutile en soi, mais que leur célébrité ne nous permettoit pas de passer tout-à-fait sous silence. Le point capital est que cette croyance, quelque nom qu'on lui donne, ait toute la sincérité & la fermeté que demandent la foi due à l'Eglise & la religion du serment.

Si-tôt que M. de Péréfixe eut publié son mandement, il se mit en devoir de le faire exécuter, d'abord à Port-royal, regardé comme l'asyle & la principale école du jansénisme. Les religieuses, bien endoctrinées par leurs maîtres & leurs directeurs, ne goûterent pas plus la foi humaine que la foi divine ; & la condescendance qui avoit porté le prélat à user d'une expression nouvelle, ne fournit qu'un nouveau motif pour exiger qu'il se contentât du silence respectueux ; à

quoi l'
un ach
long-tes
premier
pacifique
montré
souhait
ment
rien de
pour fa
un doct
de l'Or
temps
à l'obéi

Bien
avec tou
de simp
tant qu
au moie
dans les
lique
qui rég
nasteres
étoient
sœurs
Thérèse
étoient
Plusieur
source

quoï l'on imagina même qu'elle étoit un acheminement. Il ne les laissa pas long-temps dans cette prévention. Cette première entrevue fut néanmoins très-pacifique ; quoiqu'elles se fussent toutes montrées fort éloignées de faire ce qu'il souhaitoit. Comme il étoit naturellement doux, & que son zèle n'avoit rien de précipité ; il leur donna un mois pour faire leurs réflexions, & chargea un docteur de Sorbonne, avec un père de l'Oratoire, de conférer de temps en temps avec elles, afin de les amener à l'obéissance.

Bienôt ils s'apperçurent que ces filles, avec toute leur affectation d'ignorance & de simplicité, en savoient presque autant que leurs pères & leurs maîtres, au moins pour ce qui étoit de pratique dans les circonstances. La mère Angélique de S. Paul & la mère Agnès, qui régissoient tour à tour les deux monastères, de la ville & des champs, étoient sœurs du célèbre Arnaud. Les sœurs Angélique de S. Jean, Marie-Thérèse & Marie de Sainte-Claire, étoient filles du sieur Arnaud d'Andilly. Plusieurs autres puisoient de même à la source ; & ces canaux fideles répandoient

ensuite les flots de la grace & de la doctrine dans tous les offices des deux maisons.

Relat. de M.
Shamillard.

Presque toutes, en commun & en particulier, devant les préposés de l'archevêque, se montrèrent parfaitement instruites à mépriser, & les décisions du siège apostolique, parce que les Papes Honorius & Libere, disoient-elles, étoient tombés dans l'hérésie; & l'acceptation des bulles de la part des évêques, parce que les scribes & les docteurs de la loi s'étoient joints au grand-prêtre Caïphe pour crucifier J. C. & l'exemple du reste des fideles, parce qu'elles étoient du petit nombre qui appartient au fils de Dieu, & hors duquel il n'y a plus de foi dans le monde; & la privation des sacremens, parce que Sainte Marie d'Egypte & la plupart des anachorettes avoient passé presque toute leur vie sans communier; parce qu'on participe à la table du Seigneur par la foi dont vit le juste, que c'est l'esprit qui vivifie, & que la chair ne sert de rien. C'étoit-là spécialement ce qui caractérisoit parmi elles les ames parfaites, que Dieu mettoit au dessus des observances communes, & de la

disci-
vinre
fectio
de su
noien
& il
de m
ce qu
tres,
leurs
le fro
Sur
trine,
truites
le form
n'ont p
toient
la conc
elles ce
la doct
qu'on
doctrin
œuvres
dans la
plus ob
à celles
le faire
de croire
& pour

discipline moderne. Quelques-unes parvinrent en effet à un tel point de perfection, qu'elles passoient dix-huit mois de suite sans communier. Elles s'abstenoient sans peine de le faire à Pâques; & il leur sembloit pouvoir s'en priver de même le reste de leurs jours. C'est ce qu'on lit dans leurs propres lettres, si authentiques & si claires, que leurs plus fiers apologistes n'ont pas eu le front d'en disconvenir.

Sur le fond même de la nouvelle doctrine, elles étoient si pleinement instruites, que leur répugnance à signer le formulaire provenoit, comme elles n'ont pu s'en taire, de ce qu'elles sentoient parfaitement qu'en souscrivant à la condamnation du livre de Jansénius, elles condamneroient en même temps la doctrine propre des cinq propositions, qu'on leur faisoit regarder comme la doctrine approuvée par l'Eglise dans les œuvres de S. Augustin. Ainsi voit-on dans la vie de la mere Eugénie, que les plus obstinées à ne pas souscrire disoient à celles qui se laissoient persuader de le faire, qu'elles étoient bien simples de croire que J. C. fût mort pour Judas & pour Caïn; puisque ces réprouvés n'a-

Augustinus
Ypr. Lib. III,
P. 106, Col.
2.

voient pas eu plus de part à sa rédemption, que les diables pour lesquels il est hors de doute qu'il n'a jamais répandu son sang. C'est ainsi, comme on l'a vu, que Jansénius exprime la cinquième des fameuses propositions, à laquelle les dénonciateurs, dans leur extrait, n'ont fait d'autre changement que de la rendre en termes moins offensans pour les oreilles pieuses. Voilà quelle étoit l'ignorance & la simplicité de ces bonnes religieuses, pour qui l'on croit, contre les pasteurs, à la persécution & au ridicule. Voilà aussi quelle étoit la bonne foi des docteurs, qui sous prétexte de ne pas donner atteinte à la réputation d'un évêque mort dans la communion de l'Eglise, se ménageoient la liberté de soutenir une doctrine proscrite, & les propositions mêmes que l'Eglise avoit condamnées dans le nouvel Augustin, tandis qu'ils les condamnoient de bouche.

Il n'est pas étonnant qu'une opiniâtreté indomptable fût la suite de pareilles préventions, dans des filles qui n'écoutoient que leurs séducteurs. Il n'y en eut que trois ou quatre, qui se rendirent aux exhortations des commissaires de l'archevêque. Toutes les lumières du grand

Bossue
de lui
encore
sursis
enfin e
velle ;
exhorta
tout fu
déterm
lui éto
sage d
plaigno
à laque
moigna
rité ; ou
pures c
orgueil
démons

Pour
un mal
plus qu
prit le
nauté ;
naire, e
mere E
chevêq
cinq aut
afin de
de Port

Bossuet, qui ne jugea point au dessous de lui de les entreprendre ensuite, furent encore moins fructueuses. Le mois de sursis accordé par l'archevêque étant enfin expiré, il leur fit une visite nouvelle; il harangua la communauté, il exhorta chaque religieuse en particulier: tout fut pareillement inutile; ce qui le détermina, malgré la modération qui lui étoit naturelle, à leur interdire l'usage des sacremens. Comme elles se plaignoient que la régularité de leur vie, à laquelle il avoit lui-même rendu témoignage, ne méritoit pas cette sévérité; oui, leur repliqua-t-il, vous êtes pures comme des anges, mais vous êtes orgueilleuses & opiniâtres comme des démons.

Pour appliquer le dernier remède à un mal que l'indulgence ne pouvoit plus que rendre irrémédiable, la cour prit le parti de dissiper la communauté; & conjointement avec l'ordinaire, elle y mit pour supérieure, la mere Eugénie de Fontaine, que l'archevêque y alla lui-même établir, avec cinq autres religieuses de la Visitation, afin de renouveler entièrement l'esprit de Port-royal. On en tira, pour la

même raison, l'abbesse & onze religieuses des plus obstinées, qu'on dispersa dans les monasteres dont la foi étoit à l'épreuve. Quoique tout Paris rendit justice au mérite & à l'éminente vertu de la nouvelle supérieure; Nicole dans ses *Lettres imaginaires*, & le P. Gerberon dans son Histoire du jansénisme, n'ont pas laissé de lui trouver des crimes: mais leurs injures mêmes font leur confusion. Ce qu'ils lui ont reproché de plus grave, ou pour mieux dire de plus misérable & de plus insensé, c'est que c'étoit une pélagienne, vendue aux Vincent de Paul, aux Ollier, aux jésuites, à tous ceux qui ne connoissoient la grace du Sauveur que pour la persécuter.

Les invectives & les apologies servant peu aux religieuses réfractaires, elles appellerent de tout ce qui s'étoit fait, & présenterent requête au parlement, tant contre leur archevêque, que contre les filles de la Visitation qu'on avoit introduites à Port-royal. Le fruit de cette conduite profane fut une sentence canonique, qui les déclara rebelles aux supérieurs ecclésiastiques, indignes de participer aux sacremens

de l'Es-
tive c
peine
parce
disposi
d'envo
monast
tint à
qui é
mêmes
l'arche
ces br
monast
elles se
xante-c
il n'y
se mon
p'utôt
l'usage
défendi
chœur,
ébranlé
La
tive qu
jure,
qu'on a
Clément
cinq rel
excomm

de l'Eglise, & privées de voix tant active que passive en chapitre. Cette peine tomboit sur les deux monasteres, parce qu'on y étoit dans les mêmes dispositions. On prit ensuite le parti d'envoyer toutes les rebelles dans le monastere des champs, & l'on ne rent à Port-royal de la ville que celles qui étoient enfin rentrées en elles-mêmes, au nombre de dix. Cependant l'archevêque recherchant en tous lieux ces brebis égarées, se transporta au monastere des champs, où pour lors elles se trouvoient au nombre de soixante-quinze. De toute cette multitude, il n'y en eut pas une seule, qui ne se montrât déterminée à tout souffrir, plutôt que d'obéir à l'Eglise. Outre l'usage des sacremens, le prélat leur défendit l'office public, & l'entrée du chœur, sans qu'elles en parussent plus ébranlées.

La peine dura jusqu'à la paix fugitive qu'on extorqua, au moyen du parjure, sous le pontife suivant, & qu'on appela de son nom la Paix de Clément IX. Durant cet intervalle, cinq religieuses aimerent mieux mourir excommuniées, que de donner aucun

signe de repentir. On leur avoit appris, qu'il est des excommunications plus salutaires que nuisibles, qui même peuvent conférer à l'excommunié un mérite comparable à celui du martyr. Telles sont les maximes de la cinquième des *Lettres imaginaires*, & tout à la fois les élémens bien reconnoissables des Réflexions morales, qui par la suite mirent le comble au scandale du Calvinisme presque entièrement réintégré.

Tandis que ces étranges filles de S. Bernard s'abandonnoient ainsi à l'esprit de schisme & de révolte contre toutes les puissances; d'autres enfans du même pere, dans les déserts du Perche, ne s'occupaient qu'à retracer les grands exemples de pénitence, d'abjection, de renoncement absolu à la vie des sens, qu'à peine on croyoit encore des beaux jours de Cîteaux & de Clairvaux. L'homme de la droite du Seigneur pour l'opération de ce prodige, fut l'abbé de la Trappe, Armand-Jean Bouthillier de Rancé, sorti d'une famille employée dans le ministère, dont le crédit, joint aux qualités personnelles de l'abbé, lui donnoient lieu

Vie de l'abbé
de Rancé par
Mars. Lib. 1.
Chap. 1, 4.

de pré
pendan
il n'en
bord,
d'autres
moine
ans, &
néfices
que de
élevé &
plus he
& d'un
plaisirs
fuyoit p
aima le
nât dans
des prin
soin de
ne pas n
ne se r
passion
appelle
jusqu'où
aussi ten
voit hab
ce qui p
sité & l
table; l
cherché
bles &

de prétendre à tout. Il s'engagea cependant dans l'état ecclésiastique ; mais il n'en eut pas moins d'ambition d'abord, & ne fut pas à l'abri de bien d'autres égaremens. Maître d'un patrimoine considérable à l'âge de vingt-cinq ans, & pourvu d'une multitude de bénéfices, aussi avantaagé de la nature que de la fortune, homme d'un génie élevé & facile, de la physionomie la plus heureuse, d'un caractère aimable & d'une conversation ravissante ; les plaisirs le cherchoient, & il ne les fuyoit point : le monde l'aima, & il aimait le monde. Ce n'est pas qu'il donnât dans les désordres grossiers : il avoit des principes de décence, & un grand soin de sa réputation, au moins pour ne pas nuire à son avancement. Mais il ne se refusoit rien, en matière de passion même, de ce que le monde appelle honnête ; & sous ce palliatif, jusqu'où ne pouvoit pas aller un cœur aussi tendre que l'étoit le sien ? Il vivoit habituellement, au milieu de tout ce qui pouvoit l'amollir. La somptuosité & la délicatesse régnoient dans sa table ; le luxe, avec une élégance recherchée dans ses habits, dans ses meubles & dans ses équipages.

Ibid. c. 7 &
8.

D'un autre côté , le ciel qui avoit ses vues sur cet homme extraordinaire , lui avoit donné un cœur , dont la bonté surpassoit peut-être encore la beauté de son esprit. Il l'avoit aussi généreux que sensible , toujours prêt à braver les obstacles & les dangers mêmes , non seulement pour obliger ses amis , mais pour secourir toutes sortes de malheureux. Quoique la vie molle & sensuelle forme d'ordinaire une dureté impénétrable aux miseres d'autrui ; il eut toujours une vraie tendresse pour les pauvres , & il en donna des preuves effectives dans tous les besoins qui parvinrent à sa connoissance. Il étoit naturellement désintéressé , plein d'honneur & de franchise , malgré son ambition. Il avoit bien ses vues ; il vouloit s'élever : mais ce ne fut jamais par des voies obliques & basses , ni aux dépens de l'équité , & moins encore de l'amitié. Sa droiture & sa délicatesse de sentiment , avec un certain goût de l'honnête & du vrai , ne lui permirent jamais de trouver son repos dans l'iniquité , ni même dans les plaisirs qui l'amusoient , sans pouvoir le fixer. Il n'étoit point d'accord avec lui-même ;

ses pa
& les
sions :
quelqu
efforts
efforts
Seigne
qui lut
& qui
plus p
Le
ment à
cessifs
parent
d'Etat
de Ga
dont il
& diff
à quelq
par un
exempl
chasse
fusil o
promer
Dame
terrasse
s'y tro
sur la r
foit à

ses passions combattoient ses lumieres , & ses lumieres combattoient ses passions : il se jugeoit , il se condamnoit quelquefois , il alloit jusqu'à faire des efforts pour rompre ses liens. Mais ces efforts , jusqu'au jour marqué par le Seigneur , furent ceux d'un homme qui lutte un moment contre le sommeil , & qui retombe après dans un sommeil plus profond.

Le Seigneur le rappella insensiblement à lui , par plusieurs accidens successifs , tels que la mort de son proche parent , le comte de Savigny , ministre d'Etat , dont il espéroit beaucoup ; celle de Gaston de France , duc d'Orléans , dont il étoit chéri & premier aumônier ; & différens dangers de perdre la vie , à quelques uns desquels il n'échapa que par une espece de miracle. En voici un exemple. Il étoit si passionné pour la chasse & les armes , qu'il prenoit son fusil dans la ville même , pour aller se promener , derriere l'église de Notre-Dame dont il étoit chanoine , sur la terrasse qui borde la riviere. Comme il s'y trouvoit , un autre tireur qui étoit sur la rive opposée , soit par mégarde , soit à dessein , lui lâcha son coup ; &

la balle l'eût étendu mort sur la place, si elle n'eût donné sur le fermoir de sa gibeciere. Il avoit toujours conservé un fond de religion. Touché d'un trait si visible de la protection divine ; hélas ! s'écria-t-il, que devenois-je, si Dieu n'avoit eu pitié de moi ! Tant d'événemens singuliers, ou pour mieux dire, la grace qui leur donnoit leur activité, lui fit prendre enfin la résolution fixe de se donner entièrement à Dieu.

C. II.

Il se retira dans sa maison de Véret en Touraine, pour y repasser dans l'amertume de son ame les égaremens de sa vie mondaine. Mais que cette belle maison lui parut différente de ce qu'elle lui avoit été jusque-là ! Où suis-je, dit-il en s'y revoyant, choqué de la magnificence & de la volupté que tout y respiroit ? Ou l'évangile me trompe, ou c'est ici la demeure d'un réprouvé. Il résolut, à l'heure même, de la vendre, & d'en donner le prix aux pauvres. La chose ne pouvoit pas s'exécuter si-tôt ; mais sur le champ il en bannit le luxe, la profusion, & avec la bonne chère, les gens de plaisirs qu'elle y attiroit. Il congédia des troupes de domestiques, en pourvoyant néanmoins à leur sub-

sistance
lui étoit
saires,
dont il
réform
vere :
que du
ne man
mais, c
renonça
finer,
cice, o
geoit le
qu'il en
consacre
l'éternité
Après
vérités é
saints &
vres de
toujours
fit ; fou
assistant
solant &
ou termi
ses conse
par-tout
& la con
à Véret

sistance, & ne conserva que ceux qui lui étoient indispensablement nécessaires. Il vendit sa vaisselle d'argent, dont il distribua le prix aux pauvres. La réforme de sa table fut encore plus sévère : il se réduisit à ne plus manger que du bœuf. On pressent bien qu'il ne manqua pas de s'interdire la chasse : mais, ce qu'on n'imagineroit point, il renonça au plaisir qu'il trouvoit à desfiner, tout innocent qu'étoit cet exercice, où il réussissoit très-bien. Il jugeoit le temps trop précieux, après ce qu'il en avoit perdu, pour ne pas le consacrer tout entier aux choses de l'éternité.

Après la prière, la méditation des vérités éternelles, la lecture des livres saints & des peres, il visitoit les pauvres de ses domaines & du voisinage, toujours à pied, quelque temps qu'il fit ; fournissant à leurs besoins, les assistant dans leurs maladies, les consolant & les instruisant, prévenant, ou terminant les procès du canton par ses conseils & par ses libéralités, portant par-tout où il mettoit le pied la paix & la concorde. Ils venoient le retrouver à Véret ; & il les voyoit avec plaisir

consommer le produit des bénéfices, qui avoient si long-temps servi de matière au faste & à la mollesse. Pendant plusieurs années, il fournit à la subsistance de quatre à cinq cents pauvres : il entroit avec les soins d'une mère dans le détail de leurs besoins, donnoit des habits aux uns, des médicamens aux autres, & à tous sans exception la nourriture. Il se fit une source intarissable d'aumônes, par la suppression de toute dépense inutile, par la vente de ses meubles, & de ses terres ensuite, par l'épargne dont il usoit à l'égard de sa propre personne. La simplicité de ses vêtemens égaloit celle de sa table. Au lieu de sa vanité ordinaire, on ne vit plus en lui qu'une propreté modeste, ou plutôt qu'une pauvreté propre & décente. Il se réduisit aux étoffes de laine, & s'interdit à jamais la soie. Il s'habilloit seul, & sans feu dans les temps les plus froids. En général, il n'employa plus de domestique pour le service de sa personne.

• 12 & 13.

Un genre de vie si extraordinaire, pour un abbé si fort au goût du monde, lui attira bien des avis importuns, & bien des censures. Ses proches & ses amis

lui

lui repr
fait pou
talens
aussi-bie
moins
faisoit à
ces accé
bien de
qu'il n'a
forces ;
s'il diffé
qu'il ne
la honte
tôt. Ce
vivemen
qu'il ne p
Sa polit
monde le
d'un ton
battant s
l'y affer
tranquille
La c
moins. L
gement à
de son es
d'autres a
losophiqu
s'avancer

Tome

lui représenterent vivement, qu'il étoit fait pour la société, qu'il avoit tous les talens qui pouvoient l'y rendre utile, aussi-bien qu'agréable; qu'il devoit au moins se faire scrupule du tort qu'il faisoit à l'Eglise en les enfaissant; que ces accès de ferveur étoient sujets à bien des instabilités & des repentirs; qu'il n'avoit point assez consulté ses forces; & qu'il étoit fort à craindre, s'il différoit de suivre leurs conseils, qu'il ne revînt à eux par la suite, avec la honte de ne les avoir pas écoutés plutôt. Ce dernier trait sur-tout le piqua vivement: il dit dans une de ses lettres, qu'il ne put l'entendre sans indignation. Sa politesse & son grand usage du monde le contiurent: mais il répondit, d'un ton qui fit comprendre, qu'en combattant ses desseins, on ne feroit que l'y affermir davantage. On le laissa tranquille.

La censure ne s'en exerça pas moins. Les uns attribuerent son changement à des visions, dont la trempe de son esprit ne fut jamais susceptible; d'autres au chagrin d'une ame peu philosophique, au dépit de ne pouvoir s'avancer autant qu'il le prétendoit;

d'autres à l'hypocrisie même, à une ambition déguisée, qui alloit à ses fins par des voies d'autant plus sûres, qu'elles étoient plus couvertes. Comme il avoit toujours été d'une délicatesse infinie sur sa réputation, le mépris qu'il fit de ces discours est un des plus grands sacrifices qu'il ait eu à faire. On dira de moi tout ce qu'on voudra, lit-on dans ses lettres sur ce sujet; pourvu que ma conscience ne me reproche rien, je vivrai en repos: pourvu que je sois à Dieu, je compte pour rien l'opinion des hommes. Je donne au monde la liberté de dire de moi tout ce qu'il lui plaira. Je mérite tout cela, & bien davantage: mais cela me fera connoître encore mieux l'importance de m'établir dans une retraite, qui ne puisse être interrompue par le commerce des hommes.

Liv. 1. c. 2.

Liv. 2. c. 1.

Il prit enfin ce parti: il vendit, avec la terre de Véret, le reste de ses biens patrimoniaux, environ trois cent mille livres, qu'il donna à l'hôtel-dieu de Paris, après avoir récompensé libéralement ses domestiques. Il se défit de ses bénéfices, à la seule exception de l'abbaye de la Trappe, qui ne lui

rappor-
avec deu
vint un
il se ret
plutôt fa
gréable.
pas laissé
biens de
voir indi
de la rest
gé enver
le mauva
produit d
L'abbay
S. Berna
les confir
mandie,
vallon,
cules,
cher au r
répandus
tôt de ses
mal-sain
qu'on n'y
L'église m
réguliers
ou sept re
voit enco
ges ça &

rapportoit que trois mille livres ; & avec deux domestiques , dont l'un devint un de ses plus fervens religieux , il se retira dans ce lieu solitaire , ou plutôt sauvage , & naturellement désagréable. On trouva mauvais qu'il n'eût pas laissé à ses proches , au moins ses biens de famille : mais il avoit cru devoir indispensablement s'acquitter ainsi de la restitution , à laquelle il étoit obligé envers l'Eglise & les pauvres , pour le mauvais usage qu'il avoit fait du produit de ses bénéfices.

L'abbaye de la Trappe , ordre de Liv. 2. c. 2.
S. Bernard , au diocèse de Séez , sur les confins du Perche & de la Normandie , est située dans un grand vallon , entouré de bois & de monticules , qui semblent vouloir la cacher au reste du monde. Onze étangs répandus autour du monastere , ou plutôt de ses débris épars , rendoient l'air très-mal-sain , & les approches si difficiles , qu'on n'y pouvoit arriver sans guide. L'église menaçoit ruine ; tous les lieux réguliers étoient absolument ruinés : six ou sept religieux , si toutefois on pouvoit encore leur donner ce nom , logés çà & là dans quelques méchans

réduits parmi les fermiers & les fermières, n'avoient plus de leur état que l'habit, & ne conservoient l'habit que pour déshonorer l'état. Voilà ce qu'étoit la Trappe, quand l'abbé de Rancé, encore simple commendataire, entreprit d'y mettre la réforme: projet qui fit trembler pour sa vie même; tant ses moines étoient décriés. On les croyoit capables de tout. Il gagna cependant sur eux, & ce fut déjà une merveille, qu'ils accepteroient une pension, soit pour vivre librement dans l'enceinte du monastere, soit pour se retirer par-tout où il leur conviendrait. Il fit venir ensuite, de l'abbaye de Perseigne, six religieux de l'étrainte observance, pour ébaucher la réforme. Car ce ne fut-là véritablement qu'une ébauche, en comparaison des prodiges de pénitence & d'abnégation, qu'on admira peu après à la Trappe. Cependant l'abbé, sans changer encore d'habit, ni d'état, se mit à vivre comme les réformés, observant leurs jeûnes, partageant leurs travaux, assistant à leurs offices, à toutes leurs prières, à tous leurs exercices de religion.

Sa fidélité à la grace lui attirant des *hil. c. 3 &* graces nouvelles, & toujours plus fortes, il fut inspiré enfin de se faire religieux, & ne différa de suivre sa vocation, qu'autant qu'il le fallut pour s'en assurer par de sages conseils. Il se rendit aussi-tôt après dans l'abbaye de Perseigne, où il prit l'habit le trente juin de l'année 1663, la trente-huitieme de son âge, & la huitieme de son retour à Dieu. Une maladie causée par un genre de vie, aussi contraire à la délicatesse de son tempérament qu'à la maniere dont il avoit vécu dans le monde, ne put ébranler sa constance; quoique les médecins, après plusieurs rechutes, lui eussent déclaré qu'il périrait infailliblement, s'il s'obstinoit davantage. Dieu lui rendit néanmoins la santé, aussi parfaite qu'il l'avoit jamais eue; & il reprit ses austérités, avec autant de ferveur que si elles n'y eussent jamais nui. Après sa profession, il revint à son abbaye de la Trappe, qu'il conservoit en regle, avec l'agrément de la Cour. Il vouloit s'en démettre, & se réduire à l'état de simple religieux: mais des personnes éclairées & très-exactes lui firent compren-

Chap. 7.

dre , qu'en se dépouillant de l'autorité d'abbé régulier , il ne lui étoit plus possible d'établir la haute régularité , ni la réforme qu'il méditoit.

Liv. III, c.
F. 12 & 19

Avec cette autorité-là même , & tout l'ascendant d'un génie supérieur , il est inconcevable qu'il ait pu porter les choses à un point , où les instituteurs mêmes de l'étroite observance , tout éminente qu'étoit leur vertu , ne croyoient pas que la foiblesse humaine pût aller. Il réussit toutefois , par la douceur & la charité , par l'onction de ses paroles , & sur-tout par ses exemples , qui passoient encore toutes les rigueurs de la regle ; il réussit à faire pratiquer , sans relâche & sans fin , la pénitence la plus austere qu'on ait jamais vue , au moins dans le dernier âge de l'Eglise. La nourriture , à la Trappe , est des plus pauvres , mal apprêtée , & en petite quantité. L'usage du vin , de la viande , du poisson , du beure & des œufs en est absolument banni. On n'y permet que celui des légumes , des herbes , des racines , du lait simple & du pain bis , dont le son n'est pas tiré , avec une chopine de cidre ou de biere par jour. Les jours

de jeû
partie
qu'au
réduit
onces
& à c
glise.
aucune
jouer
cepré
die , ou
est sou
inutilité
lit , po
en une
ce son
dures ,
des pla
noient p
lons pas
fréquen
prostern
semblab
supérieu
des hun
moins l
y a huit
deux &
chant se

de jeûne, qui emportent la plus grande partie de l'année, rien n'est assaisonné qu'au sel & à l'eau; & la collation se réduit, pour les jeûnes de regle, à trois onces de pain sans rien autre chose, & à deux onces pour les jeûnes d'Église. Il n'y a ni fêre dans l'année, ni aucune rencontre, où il soit permis d'ajouter à la nourriture ordinaire; excepté le seul cas d'une grande maladie, où l'usage des œufs & de la viande est souffert. Le linge est absolument inusité, pour les malades mêmes. Leur lit, pour tout adoucissement, consiste en une paille non piquée: hors de là, ce sont des pailles piquées & si dures, qu'on se trouveroit mieux sur des planches nues, qui du moins n'auroient point d'inégalités. Nous ne parlons pas des pénitences particulières & fréquentes, des disciplines, des longs prosternemens, & des autres pratiques semblables qui sont imposées par les supérieurs, avec des réprimandes & des humiliations, qui ne crucifient pas moins l'esprit que ne l'est la chair. Il y a huit à neuf heures de chœur, dont deux & trois pendant la nuit; & ce long chant se fait à voix pleine & fort éle-

vée. Il n'y a , ni récréations , ni promenades. La stabilité dans le monastere est inviolable. Il y regne un silence éternel , soit entre les religieux , soit à l'égard des personnes du dehors. Tout ce qui peut distraire l'esprit , c'est un travail qui accable le corps , trois heures au moins par jour ; après quoi , les habits se trouvent souvent si trempés de sueur , qu'ils restent encore mouillés pour le travail du lendemain ; sans qu'il soit permis d'en changer. Que ne resteroit-il pas à dire , si l'on prétendoit épuiser la matiere ? Mais à quoi bon plus de détails ? Le nom seul de la Trappe fait naître une idée plus forte , que tout ce que pourroient faire les relations les plus circonstanciées.

Le bruit de cette réforme porta l'admiration dans tout le royaume & dans tout le monde chrétien. L'édification paroissoit égale , dans les défenseurs de la croyance antique , & dans les partisans des nouveautés prosrites : mais tout en applaudissant à ces grands exemples d'humilité , aussi bien que de pénitence , ces derniers donnoient toujours le scandale de leur résistance orgueilleuse aux résolutions du clergé ,

souten
sans to
ment
pour ce
vantoie
par R
soient
ture q
que de
toute p
treprise
qu'Alex
mentio
qu'il av
qu'il ne
sa cond
qu'il n'
les évé
France
des bul

L'im
jection
de tout
aussi ric
confessi
dans le
la foi
position
par rap

soutenues par les déclarations du Roi; sans toutefois encore fronder ouvertement l'autorité du siège apostolique, pour ce qui étoit du formulaire. Ils se vantoient au contraire d'être autorisés par Rome, dans le refus qu'ils faisoient de le signer; & par une imposture qui tenoit de l'absurdité autant que de l'effronterie, ils publioient de toute part que le Pape imputoit l'entreprise du clergé de France à ce sujet; qu'Alexandre VII n'avoit jamais fait mention de formulaire dans ses brefs; qu'il avoit évité même de le nommer; qu'il ne le désapprouvoit pas moins par sa conduite que par son silence; puis qu'il n'exigeoit point à Rome ce que les évêques s'ingéroient à faire en France, pour l'exécution prétendue des bulles.

L'impertinence de cette dernière objection en particulier sautoit aux yeux de tout le monde; puisqu'il eût été aussi ridicule qu'inutile, d'exiger des confessions & des témoignages de foi, dans les lieux où l'on ne soupçonnoit la foi de personne. Quant aux dispositions constantes d'Alexandre VII par rapport à la signature du formu-

laire en France, pouvoit-il mieux les manifester que par le bref foudroyant qu'il avoit adressé aux vicaires généraux de Paris, pour leur faire supprimer leur première ordonnance, & les réduire à la signature pure & simple qu'avoit ordonné le clergé du royaume? Mais quelle raison faut-il attendre d'un patti, qui après la publication même du formulaire donné par Alexandre VII, n'a pas rougi d'avancer qu'il n'étoit pas proprement l'ouvrage de ce pontife, tandis même que ce pontife en exigeoit la signature sous les peines les plus rigoureuses?

Quelques misérables que fussent ces chicanes, cependant pour les faire cesser, ou pour en confondre les auteurs, le Roi pria le S. Pere d'envoyer lui-même un formulaire de sa façon, avec un commandement précis aux prélats de le signer, & de le faire signer par leurs diocésains, ainsi qu'il avoit été enjoint pour celui du clergé. Alexandre VII fit incontinent dresser une constitution nouvelle, où pour ôter, dit-il, tout prétexte à la désobéissance, & tout subterfuge à l'hérésie qui cherche à s'échaper par ses détours or-

Hist. abrégée
du Jansenisme.

dinaires,
tous autres
liers que
mêmes, a
cipaux de
sous trois
de foi qu'
titution.

Elle étoit
souffigné
d'Innocent
trente-uni
à celle d'A
seur, du
rejette & co
proposition
nelius Jans
dans le pro
comme le
damnées p
Je le jure
aide, & le
tife ordonn
ce régleme
traindre ce
par sentenc
moyens de
à aucun ap
en est beso

dinaires , il ordonnoit aux évêques & à tous autres ecclésiastiques , tant séculiers que réguliers , aux religieuses mêmes , aux docteurs , licenciés , principaux de colleges & régens , de signer sous trois mois la formule de confession de foi qu'il avoit insérée dans la constitution.

Elle étoit conçue en ces termes : Je soussigné me sou mets à la constitution d'Innocent X , souverain pontife , du trente-unieme jour de mai 1653 , & à celle d'Alexandre VII , son successeur , du seize octobre 1656 ; & je rejette & condamne sincérement les cinq propositions extraites du livre de Cornelius Jansénius , intitulé *Augustinus* , dans le propre sens du même auteur ; comme le siège apostolique les a condamnées par les mêmes constitutions. Je le jure ainsi. Ainsi Dieu me soit en aide , & les saints évangiles. Le Pontife ordonne ensuite de faire exécuter ce régle ment en tous lieux , & de contraindre ceux qui refuseront d'obéir , par sentences , censures , peines & tous moyens de droit & de fait , sans égard à aucun appel ; d'implorer même , s'il en est besoin , le bras séculier.

Dès que le Roi eut reçu cette constitution, il donna ses lettres patentes, où déclarant qu'elle ne contient rien de contraire aux libertés de l'Eglise Gallicane, ni aux droits de la couronne, il enjoit qu'on la reçoive dans toutes les terres de son obéissance; que tous les évêques & archevêques signent & fassent incessamment signer purement & simplement le formulaire Romain, aux termes précis dans lesquels il étoit conçu, sans user d'aucune distinction, interprétation, ou restriction, qui déroge directement ou indirectement aux constitutions pontificales. Et au cas qu'aucun évêque ou archevêque refuse de signer, ou de faire signer purement & simplement, dans l'espace de trois mois; Sa Majesté veut qu'on procède contre lui par les voies juridiques, & de même contre les autres ecclésiastiques, & toutes les personnes énoncées dans la constitution, qui manqueraient de se soumettre. Elle défend encore de rien écrire contre le formulaire, sous peine d'être traité comme fauteur de l'hérésie & perturbateur du repos public.

Le Bénédictin François à qui la Ho-

lande
marq
déclar
qu'il
Il ose
qui
contr
qui o
les ci
fénius
sens
néan
point
mand
le dro
tout l
bouch
une li
ne le
met l
qui e
ventic
quoiqu
du P.
loin?
plus:
écriv
tenu d
fussen

ette conf-
patentes,
nt rien de
lise Galli-
ronne, il
toutes les
e tous les
ent & fal-
rement &
main, aux
étoit con-
ction, in-
, qui dé-
ément aux
t au cas
vêque ré-
signer pu-
ns l'espace
veut qu'on
voies juri-
les autres
personnes
, qui man-
Elle défend
le formu-
té comme
bateur du
qui la Ho;

lande tint lieu de cloître & de patrie ;
marqua beaucoup d'humeur contre la
déclaration de son souverain légitime ;
qu'il prétend aller plus loin que la bulle.
Il ose même soutenir que cette bulle,
qui contient le formulaire fait exprès
contre la distinction du fait & du droit,
qui ordonne de condamner sincèrement
les cinq propositions extraites de Jan-
sénus, & de les condamner dans le
sens où les enseigne Jansénus ; il ose
néanmoins soutenir qu'elle ne proscrie
point cette distinction, qu'elle ne de-
mande la croyance intérieure que pour
le droit, ou pour la doctrine, sur quoi
tout le monde convenoit au moins de
bouche ; & que pour le fait, elle laisse
une liberté pleine de le croire, ou de
ne le pas croire ; en un mot qu'elle
met les docteurs au large, pour ce
qui est de la question de fait. La pré-
vention, que dis-je ? la fourberie,
quoique si peu naturelle au génie bourru
du P. Gerberon, peut-elle aller plus
loin ? Oui, voici quelque chose de
plus : le pape Alexandre, dit un autre
écrivain aussi inconséquent, s'est ab-
tenu de dire que les cinq propositions
fussent extraites mot à mot de Jansé-

Hist. généra
du Jans. ann
1665.

Réflex. sur
les bulles &
sur les
brefs qui con-
damnent les
cinq proposi-
tions, pages
15 & suiv.

nus, & de nommer, comme ont fait certains calomnieux, le livre de ce pieux évêque, le faux Augustin; afin de ne point empêcher, pour cinq propositions qu'on lui attribuoit en l'air, qu'on ne pût croire & soutenir que le livre contenoit la doctrine de S. Augustin touchant la grace de J. C. On rougit de relever ces absurdités; mais il importoit essentiellement de les faire connoître, ou plutôt de les faire apprécier par le sens commun. Combien de personnes, malgré cela, ont encore regardé comme inutiles & dangereuses même, les constitutions postérieures, toutes nécessaires qu'elles étoient, pour forcer la fourbe hérétique dans ses retranchemens!

Ces vaines subtilités, ces absurdités palpables suffirent toutefois pour engager le très-grand nombre des partisans de Jansénius à signer le formulaire, sans changer de sentiment à l'égard de sa doctrine. Les théologiens, les rigoristes qu'effarouchoit le seul nom d'équivoque, ou de restriction mentale, jurèrent sans scrupule, qu'ils condamnoient sincèrement les cinq propositions tirées du livre de Jansénius, & qu'ils

les con
sénus;
ame, q
seigné
la doc
Rendon
mérite,
docteur
pureme
protesta
spirituel
songe &
térêt de
revêches
honnête.
d'exalter
gardeit
chose pe
c'est que
ses prin
que de
à la poi
Des c
dre VII
côtés pa
à la rés
geoient
formulai
l'exempl

les condamnoient dans le sens de Jansénius ; tandis qu'ils tenoient dans leur ame , que Jansénius n'avoit jamais enseigné que la doctrine de l'Eglise , que la doctrine pure de Saint-Augustin. Rendons cependant justice à qui la mérite , & autant qu'il la mérite. Le docteur Arnaud ne voulut jamais signer purement & simplement : toujours il protesta , jusque dans son testament spirituel , ne pouvoir le faire sans mensonge & sans parjure. Mais que l'intérêt de parti rend indulgens les plus revêches censeurs ! Arnaud appella *honnêtes gens* , & ne cessa pas plus d'exalter que de ménager ceux qu'il regardoit comme des parjures. Si quelque chose peut désabuser les gens d'un parti, c'est que la multitude , au jugement de ses principaux défenseurs , n'y soient que de parjures , vendus à l'intérêt , ou à la politique.

Dès que la dernière bulle d'Alexandre VII fut publiée , on vit de tous côtés paroître des mandemens , qui , à la réserve de quatre ou cinq , exigeoient la signature pure & simple du formulaire. L'évêque d'Aler donna l'exemple de la singularité. Son mande-

ment portoit, que le dépôt confié à l'Eglise ne comprend que les vérités révélées, & que c'est à celles-là seules qu'elle assujettit entièrement la raison; que les autres n'étant pas absolument nécessaires, Dieu n'avoit point établi d'autorité infallible pour les connoître: d'où il suit que l'Eglise n'est infallible que dans les jugemens qu'elle porte sur un dogme, & qu'elle peut se tromper en attribuant certaines erreurs à un auteur, ou à un livre; qu'on doit néanmoins, à l'égard de cette attribution, marquer du respect pour l'Eglise, en demeurant dans le silence. On ne fut point étonné de voir adopter successivement ces principes, par les évêques de Beauvais, d'Angers & de Pamiers. Le premier s'étoit signalé depuis long-temps contre son chapitre, par son opposition scandaleuse aux constitutions apostoliques. L'évêque d'Angers étoit frere du fameux Arnaud. Pour celui de Pamiers, tout son honneur, depuis sa désertion, étoit entre les mains du parti qui l'avoit débauché. On ne fait trop par quel vertige l'évêque de Noyon, dans son mandement, usa de termes qui, au regard des faits, bornoient la soumis-

sion à
contenu
vint pas
Cour,
arrêt du
Noyon
prétendu
foi divin
sion d'es
même
exigeoit
Sur quo
tement,
prélat.
grand ho
schisme.

Cepen
glise &
gués aux
n'enivre
en partic
vives inc
ses de
Comme
manquer
vint trou
de sa fou
Saint-Pe
fier, ou

tion à une déférence respectueuse. Le contenu des cinq mandemens ne parvint pas plutôt à la connoissance de la Cour, qu'ils furent supprimés par un arrêt du conseil d'Etat. Mais l'évêque de Noyon déclara aussitôt, qu'il n'avoit prétendu exclure que la soumission de foi divine, & non pas toute soumission d'esprit & de jugement; il donna même un mandement nouveau, qui exigeoit la signature pure & simple. Sur quoi l'historien du parti dit honnêtement, que la tête avoit tourné à ce prélat. Il en eût apparemment fait un grand homme, s'il eût persisté dans le schisme.

Cependant les titres de peres de l'Eglise & de nouveaux Athanases, prodigués aux quatre évêques schismatiques, n'enivrerent pastellement l'évêque d'Alençon en particulier, qu'il ne lui restât de vives inquiétudes sur les suites fâcheuses de l'exemple qu'il avoit donné. Comme le nonce de France ne pouvoit manquer d'en instruire le pape; il le vint trouver, lui protesta de son respect, de sa soumission, de son obéissance au Saint-Pere, dit force raisons pour justifier, ou excuser son mandement, se

Lettre du
Nonce à Ale-
xandre VII,
du 28 Juillet
1665.

plaignit de quelques évêques, qui par jalousie vouloient lui ôter sa réputation, & lui demanda conseil sur ce qu'il avoit à faire. Le nonce répondit qu'il n'y avoit rien de plus simple; qu'il n'étoit question que de faire, comme les autres évêques, un mandement qui ordonnât l'obéissance que demandoit le Saint-Siège; qu'il ôteroit par-là toute occasion de dispute, & tout prétexte à ses ennemis de l'attaquer auprès du Roi. L'évêque répliqua, que tout ce qu'il avoit fait n'étoit que pour conserver sa réputation; qu'il eût volontiers obéi à Sa Sainteté: mais que toute cette affaire étant une piece que lui jouoit le Clergé, il avoit cru ne devoir changer de conduite pour personne du royaume.

Cet évêque & ses trois complices n'en furent pas quittes à Rome pour ces défaites, ni même pour la condamnation qui s'y fit de leurs mandemens: peu après, à la priere du roi, on y nomma neuf prélats François, pour juger canoniquement ces quatre contumaces.

Au milieu de tant de follitudes, causées par un malheureux livre, qui exerçoit sans relâche les deux puissances, Alexandre VII n'oublia point les

charges
chef de
tif à la
l'intégrité
moins c
cinq pr
ou plurt
défense
peine d
le seul f
aux prem
mes inc
ne conc
jamais é
à de sin
théologie
gisme r
ment, &
gagent c
de consc
ces prop
dent le p
le meurt
jeûne, l
prix des
nent les
réguliers
tres, à q
doctrines

charges diverses qui sont imposées au chef de toute l'Eglise. Non moins attentif à la conservation des mœurs qu'à l'intégrité de la foi, il condamna, au moins comme scandaleuses, quarante-cinq propositions de morale relâchée, ou plutôt dépravée & corrompue, avec défense d'en enseigner aucune, sous peine d'excommunication encourue par le seul fait. La plupart sont si contraires aux premiers principes, & aux maximes incontestables de l'évangile, qu'on ne conçoit pas comment elles ont pu jamais échapper à des docteurs, & même à de simples chrétiens. Mais que de théologiens, à qui la manie du syllogisme tient lieu d'acquis & de jugement, & qui sans autre préservatif s'engagent dans le champ scabreux des cas de conscience ! Les plus scandaleuses de ces propositions sont celles qui regardent le précepte de l'amour de Dieu, le meurtre & le duel, la dispense du jeûne, l'impureté, la simonie, & le prix des messes. Quelques-unes concernent les privilèges abolis, dont les réguliers voudroient encore user. D'autres, à quoi les partisans des nouvelles doctrines sont infiniment moins con-

traires, concernent la prohibition des livres suspects. En voici la dernière : Les livres défendus avec cette clause, *jusqu'à ce qu'ils aient été corrigés*, peuvent être retenus, jusqu'à ce qu'on ait pris effectivement le soin de les corriger. Il est à présumer que les applaudissemens de ceux qui en donnent le plus à la condamnation des corrupteurs de la morale, ne tombent pas sur cette dernière censure. Autrement, concluroient-ils, de la condamnation faite à Rome de tant d'écrits de Port-royal, *que ce n'est pas toujours une mauvaise marque pour un livre, d'y être condamné, & qu'assez souvent au contraire, c'est une preuve de son intégrité?*

Lettre à un
Conseiller du
Parl. contre
l'écrit du P.
Annat sur la
condamna-
tion des Jan-
sénistes.

Deux ans après ces censures, le même pontife déclara qu'on pouvoit enseigner que l'attrition conçue par la crainte des peines éternelles, suffisoit dans le sacrement de pénitence, pourvu qu'accompagnée de l'espérance du pardon, elle exclût la volonté de pécher. Il témoigne, que cette opinion étoit la plus commune dans les écoles : il ajoute néanmoins, qu'on peut admettre aussi la nécessité de quelque amour de Dieu; mais il défend en rigueur à ceux qui sont d'avis différent dans cette controverse,

de se m
censure
l'universi
tion s'ag
France
suffit pa
rence, c
d'espéran
aimer D
justice :
nature de
ressé, &
de charit
Tout con
ces deux
pas fort
Pape exig
exclue la
volonté d
ur : fris
n'a-t-elle
server le
pas l'amo
de la loi
gustin, m
de Dieu,
dre? Elle
dre? ou
source;

de se noter réciproquement d'aucune censure théologique. Il avoit en vue l'université de Douay, où cette question s'agitoit avec chaleur. Le clergé de France déclara par la suite, qu'il ne suffit pas dans le sacrement de pénitence, de produire des acts de foi & d'espérance, si l'on ne commence à aimer Dieu, comme source de toute justice : mais il ne s'explique pas sur la nature de cet amour, soit pur, soit intéressé, & comme s'exprime l'école, amour de charité, ou amour de concupiscence. Tout contraires que paroissent d'abord ces deux sentimens, il n'est peut-être pas fort difficile de les concilier. Le Pape exige que la crainte de l'Enfer exclue la volonté de pécher. Mais la volonté de pécher, ou l'amour du péché une fois banni d'une ame, cette ame n'a-t-elle pas dès lors la volonté d'observer les commandemens ? N'a-t-elle pas l'amour des vertus commandées, & de la loi éternelle, qui, selon S. Augustin, n'est autre chose que la volonté de Dieu, ou que Dieu qui veut l'ordre ? Elle a donc aussi l'amour de l'ordre, ou de la justice, dont Dieu est la source ; & dès-là, elle commence au

Aug. contra
Faut. Lib.
12. cap. 27.

moins à aimer Dieu, comme source de toute justice.

Le premier de janvier 1666, Alexandre VII donna une bulle, en confirmation de l'institut des religieuses établies à Caen, sous le titre de Notre-Dame de la Charité. Elles suivent la regle de S. Augustin; & outre les trois vœux ordinaires de religion, elles s'engagent par un quatrieme, à travailler au salut des femmes & des filles de mauvaife vie, qui veulent changer de conduite. Cet établissement fut le fruit des sermons touchans du pere Eudes, frere de l'historien Mézerai, & justement célèbre lui-même par l'ardeur sage de son zele, & par la pratique de toutes les vertus qu'il prêchoit. Il avoit d'abord embrassé l'institut de l'Oratoire, d'où il sortit pour établir une congrégation de missionnaires, animés du même zele & de la même foi que ceux de S. Vincent de Paul. Du nom de leur fondateur, ils ont pris celui d'Eudistes. Leur fin principale est de former de bons ministres à l'Eglise; par le gouvernement des séminaires. Le clergé de Normandie, où ils sont principalement répandus, fait encore aujourd'hui leur

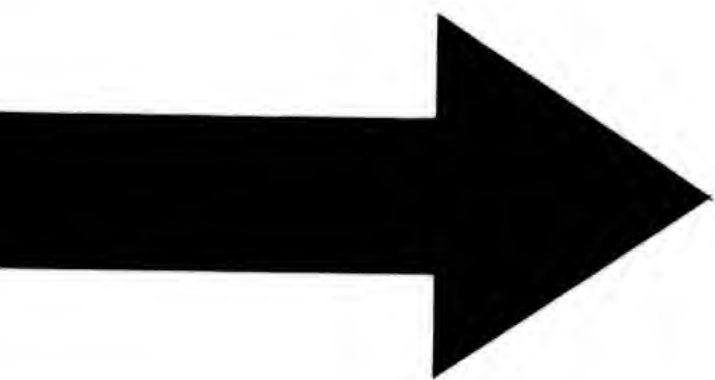
éloge, pa
mieres. A
est-il rou
ration: ce
rien fug
senter
la ré
Ce n'te
de ce sa
foi, c'est-
toute sain
sacre.
Louis
dre VII,
erreurs, n
appartenoi
l'honnêt
indistincte
dales. La
venue à ce
telle, q
après la li
de regnes
du plus br
nos regnes
tion, le bla
dans les tri
soient entre

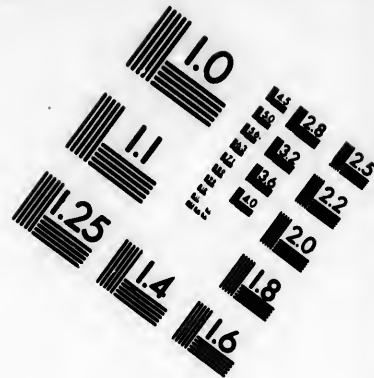
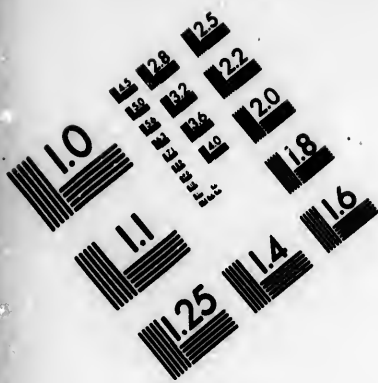
urce de
 Alexan-
 confu-
 ses éta-
 Notre-
 la regle
 is vœux
 ngagent
 au salut
 mauvaise
 onduite.
 des ser-
 s, frere
 istement
 sage de
 le toutes
 voit d'a-
 oratoire,
 congré-
 du même
 ceux de
 de leur
 Eudistes.
 de bons
 gouverne-
 de Nox-
 ment ré-
 hui leur

éloge, par sa régularité & par ses lu-
 mieres. Aussi le nom du pere Eudes y
 est-il toujours dans la plus grande véné-
 ration: ce qui n'a point empêché l'his-
 torien fugitif du jansénisme de le re-
 senter, dans le vrai style de la Hol-
 lande hérétique, comme un fanatique,
 & déclaré de la grace du sauveur.
 Ce témoignage de plus, en faveur
 de ce saint Pierre relativement à la
 foi, c'est-à-dire à la vertu sans laquelle
 toute sainteté n'en est que le simu-
 lacre.

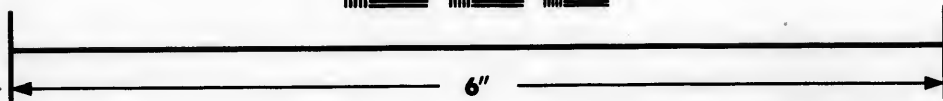
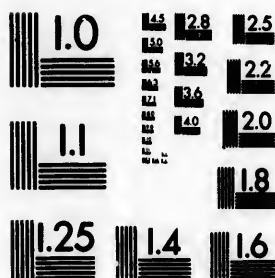
Louis XIV, aussi bien qu'Alexan-
 dre VII, en réprimant les nouvelles
 erreurs, ne négligeoit rien de ce qui
 appartenoit à l'édification, ou du moins
 à l'honnêteté publique, & pourluivoit
 indistinctement tous les genres de scan-
 dales. La nation n'étoit pas encore par-
 venue à ce degré de réserve & de po-
 tence, que put seule lui rendre,
 après la licence & les troubles de tant
 de regnes précédens, la longue durée
 du plus brillant & du plus ferme de
 nos regnes. Le jurement, l'impréca-
 tion, le blasphème, relégués aujourd'hui
 dans les tripots & les tavernes, se fai-
 soient entendre dans les assemblées de







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

25
28
32
22
20
18

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

ce que l'on nommoit le beau monde; & retentissoient quelquefois jusque sous les lambris du palais & du louvre. Louis, monarque auguste & décent s'il en fut jamais, dès son avènement à la majorité, avoit porté une déclaration qui défendoit sous des peines sévères, mais vaguement énoncées, de profaner le saint nom de Dieu, & de s'échapper en paroles contre la Vierge, ou les Saints. Ces défenses se trouvant insuffisantes, on revit les peines, aussi précises que rigoureuses, ordonnées autrefois par S. Louis; on revit les statuts dressés à ce sujet, de concert avec les princes, au cinquième concile général de Latran, qui ordonne la privation de toute charge publique, au moins en cas de récidive, contre tous ceux qui en exercent quelques-unes; la privation des bénéfices & des dignités ecclésiastiques, contre les prêtres & les clercs; la confiscation des biens, & la dégradation même, contre les nobles; & la galere contre les bourgeois. Les mêmes peines y sont encore décernées contre les juges qui ne tiendroient pas la main à l'exécution de ces statuts.

Sur ces errements, Louis déclare & commande

AA. Conc.
Later. v. Séff.

commande que tous ceux qu'on aura convaincus d'avoir juré & blasphémé le saint nom de Dieu, de la Vierge, ou des Saints, subissent pour la première fois une amende pécuniaire, proportionnée à la grandeur de leur faute; qu'en cas de rechûte, les amendes soient successivement doublées, triplées, quadruplées; & pour la cinquième fois, qu'outre l'amende, ils soient mis au carcan, les dimanches & fêtes, depuis huit heures du matin jusqu'à une heure après midi. La sixième fois, on doit les conduire au pilori, où on leur coupera la levre supérieure, avec un fer chaud; & la septième, on leur coupera l'autre levre; & s'ils retombent encore, on leur coupera la langue, pour les mettre dans l'impossibilité absolue de plus donner de scandale. Il est encore ordonné sous peine d'amende, à ceux qui auroient entendus les blasphêmes, d'aller dans les vingt-quatre heures dénoncer les coupables aux juges des lieux.

On a vu que le Roi, de concert avec le Pape, avoit pris le parti d'instituer neuf prélats commissaires, afin de procéder juridiquement contre les quatre

évêques opposés au formulaire. Il n'étoit plus question que de faire le choix des commissaires : mais la chose étoit délicate, attendu qu'un assez grand nombre d'évêques s'étoient rendus suspects, sinon de jansénisme, au moins d'un attachement pour les Jansénistes, qui avoit à peu près les mêmes dangers. Ce qui occasionna des lenteurs, qui donnerent lieu aux contumaces de fortifier leur parti, avec d'autant moins de gêne, qu'Alexandre VII mourut dans ces conjonctures.

Dès qu'il eut les yeux fermés, ce ne fut qu'un cri dans la secte contre ce Pape, trop attentif en effet à la conservation du sacré dépôt, pour être épargné par ses corrupteurs. Ils avoient attribué, pour la même raison, une passion incestueuse à Innocent X qui avoit conservé une intégrité de mœurs, à l'abri de tout soupçon jusqu'à l'âge de soixante & douze ans, où il étoit parvenu au pontificat; & sur quoi fondés, pour une calomnie si atroce? uniquement sur ce qu'il avoit laissé trop d'empire à une belle-sœur, adroite autant qu'ambitieuse : foible aussi ordinaire à la décrépitude, qu'elle est incompatible

av
av
à
so
le
on
dé
fo
cu
va
ca
en
de
occ
pue
les
fan
pot
fast
S. I
tim
por
à se
S
vien
tific
nam
sou
& c

avec un libertinage effréné. Alexandre avoit trop bien marqué son indifférence à Olympia, même dans le temps de son plus haut crédit, pour qu'on pût le diffamer par le même endroit : mais on l'a traduit en hypocrite, ou en fort dévot qui ne fut pas long-temps cacher son jeu ; en homme vain jusqu'au ridicule, envieux de tout le monde, & vantant sa naissance, comme un noble campagnard à qui on la disputeroit ; en menteur qui ne disoit pas un mot de vérité, en petit génie, en imbécille, occupé sans cesse de bagatelles & de puérités, qui lui faisoient oublier toutes les fonctions de prince & de pontife ; sans compter les accusations d'un despotisme poussé au point extrême, d'un faste scandaleux dans un successeur de S. Pierre, & d'une passion pour les bâtimens, qui rendit sa domination temporelle, également odieuse & ruineuse à ses peuples.

Sur ces derniers chefs, on ne disconvient pas que les dernières années du pontificat d'Alexandre VII n'en aient étonnamment démenti les premières, cù tel souverain pontife qu'il avoit été cardinal, & cardinal jugé le plus digne de la tiare,

il montra sur le trône toute la simplicité d'un prélat modeste, l'austérité même d'un religieux fervent, continuant à jeûner deux fois la semaine, tenant sa biere dans sa chambre, afin de se rappeler incessamment le terme de toutes les grandeurs, & défendant à ses proches de venir à Rome sans sa permission. Quant au goût des grands édifices & des monumens, tels que le college & la riche bibliothèque de la Sapience; on devoit au moins se souvenir que ce fut de tout temps celui des grands hommes, & même des grands Papes, qui ont par-là ressuscité les beaux arts. D'où la qualité d'homme à minuties, & d'ame sans élévation, imputée à ce pontife, met ceux qui la lui imputent en contradiction avec eux-mêmes. Fabio Chigi, irréprochable sous la mitre & le chapeau rouge, montra néanmoins quelques taches sous la tiare, quand le temps l'eut familiarisé avec elle. Personne, comme l'a remarqué le cavalier Nani, n'eût jamais été jugé plus digne que lui de remplir la chaire de S. Pierre, s'il n'y fût pas monté, ou s'il l'eût occupée moins long-temps: tant il est dangereux que le comble de l'élévation ne serve qu'à mettre en

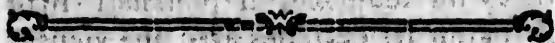
vue, ou même en action, les défauts de ceux qui l'occupent.

Du reste, au rapport de toutes les personnes impartiales, Alexandre VII fut homme d'esprit & d'un sens droit; médiateur délié au traité de Munster; doué des vertus essentielles au sacerdoce & au pontificat, ferme, clairvoyant, très-versé en particulier dans les matières sur lesquelles il prononça: mais il soutint ses décisions avec une vigueur & une persévérance, qui marquent sans ambiguïté, à quoi l'on doit rapporter les libelles & les satyres, dont les novateurs confondus incenderent la France & la Flandre. Il mourut le 22 mai 1661, dans la treizieme année de son pontificat. Le vingtieme juin suivant, on lui donna pour successeur, le cardinal Jules Rospigliosi, noble Toscan, qui prit le nom de Clément IX.





HISTOIRE DE L'ÉGLISE.



LIVRE SOIXANTE-DIX-NEUVIEME.

*DEPUIS l'élection de Clément IX
en 1667, jusqu'à celle d'Inno-
cent XI en 1676.*

CLÉMENT IX n'étoit pas plus favo-
rable qu'Alexandre VII aux quatre pré-
lats, qui s'obstinoient à défendre la
doctrine condamnée par ses prédéces-
seurs, dans le livre de Jansénius. Il ne
fut pas plutôt sur le trône pontifical,
qu'il confirma la commission établie par
le dernier pape pour faire leur procès;
& il chargea le nonce Bargellini, ar-
chevêque de Thebes, d'en presser vive-
ment l'exécution, du côté de la France.

Déjà il étoit un peu tard : les quatre contumaces avoient eu le temps de gagner les ministres d'Etat, quelques princesses du sang, un assez grand nombre de docteurs, & ce qui leur importoit encore davantage, dix-neuf de leurs confreres, qui mirent tout en œuvre pour arrêter la procédure. On ne fut que médiocrement surpris de retrouver à leur tête l'archevêque de Sens ; quoiqu'il eût signé purement & simplement le formulaire, en déclarant qu'il s'y croyoit obligé en conscience : on étoit accoutumé à voir cette conscience versatile changer au gré de la peur, ou de l'espérance. Les dix-huit autres, dont quelques-uns étonnerent davantage, étoient les évêques de Châlons sur Marne, de Boulogne, de Cominges, de Saint-Pons, de Mirepoix, de Vence, de Meaux, d'Angoulême, de la Rochelle, de Conserans, de Lodeve, d'Agen, de Saintes, de Tulle, de Rennes, de Troies, de Soissons & d'Amiens.

Ces dix-neuf prélats écrivirent d'abord au Pape, en faveur des quatre opposans ; d'une manière cependant assez ambiguë, pour ne pas décrier

ouvertement leur propre foi. Ils pouvoient , à la vérité , pour principe , que l'Eglise ne définit pas avec une certitude infallible les faits que Dieu n'a point révélés ; d'où ils concluoient que tout ce qu'elle exige des fideles à cet égard , c'est qu'ils aient pour ses décrets le respect qu'ils doivent. Ils ajoutoient même que , si c'étoit un crime d'être dans ce sentiment , ce ne seroit pas l'erreur particuliere des quatre évêques ; que c'étoit le sentiment de tous les autres , & de toute l'Eglise. Mais en même temps ils mettoient ces faits au nombre des faits purement humains , des faits qui arrivent journellement , *facta quotidiana* ; & sur lesquels , disoient ils formellement , Baronius , Bellarmin , Palavicin , & bien d'autres docteurs , non moins orthodoxes , enseignent que l'Eglise ne prononce pas avec une certitude infallible. En un mot , ils ne sembloient rejeter , à cet égard , que le genre de foi réservé aux faits révélés immédiatement dans l'écriture & la tradition ; ce qui ramenoit les termes de leur déclaration aux faits purement historiques , aux faits même personnels ,

& à la foi strictement divine, rejetées en cette matière par la plupart même des catholiques François. Le Pape put d'autant mieux prendre le change à ce sujet, que l'évêque de Châlons lui attesta que telle étoit véritablement la créance des dix-neuf évêques, au nombre desquels il se trouvoit; certifiant de plus, qu'ils ne refusoient point d'attribuer les cinq propositions au livre de Jansénius, & qu'à cet égard ils avoient toute la soumission qu'on doit avoir pour la condamnation des mauvais livres, selon la doctrine catholique de tous les siècles.

Après toutes ces démonstrations de respect à l'égard du Pape, les dix-neuf prélats adressèrent au Roi une lettre bien éloignée de ces sentimens. Elle se réduit en substance à établir, avec toute la durée des termes suivans, qu'en jugeant les quatre évêques selon le bref donné à cet effet, on ne renverseroit pas seulement les canons, mais qu'il faudroit pour cela renoncer aux premiers principes de l'équité naturelle, reconnus par les païens mêmes. Ils faisoient gloire ensuite, avec toute l'emphase d'un verbiage qu'on veut substi-

tuer à la raison, de s'opposer à une nouvelle & pernicieuse doctrine, contraire à tous les principes de la religion, aux intérêts du Monarque, à la sûreté de l'Etat, & qui rendant le Pape infallible dans les faits même, lui attribue ce qui n'appartient qu'à Dieu seul. Il eût été de la bonne foi, de distinguer au moins les faits doctrinaux, de ceux qui sont purement personnels : mais on ne distinguoit pas même entre l'infailibilité du Pape, dont on vouloit faire peur à la cour, & l'infailibilité de l'Eglise, dont il étoit uniquement question.

Tout cet étalage de zèle pour les intérêts du Roi & la sûreté de l'Etat ne fit point illusion à la sagesse du Monarque, qui parut au contraire vivement offensé. Le procureur général eut ordre d'annoncer au Parlement, que le prince étoit informé des conventicules & des cabales, qui avoient pour fin de faire signer aux évêques qui se trouvoient dans la capitale, une prétendue lettre à lui adressée, dans laquelle il y avoit des maximes & des propositions capables de troubler l'Eglise, comme aussi d'affoiblir l'auto-

rité des ordonnances & des bulles enregistrées touchant la doctrine de Jansenius. Sur quoi il intervint un arrêt, à l'effet d'informer de ces cabales & de ces assemblées illicites, avec défense à toute personne d'imprimer, faire imprimer, vendre & répandre la lettre en question, ni autres écrits semblables.

Les quatre évêques, malgré un si mauvais accueil fait à la lettre des dix-neuf, en firent peu après coïtir une autre adressée en leurs propres noms à tous les évêques du royaume, afin de les engager à prendre la défense d'une cause commune à tous; puisqu'il ne s'agit pas seulement, disoient-ils, de notre oppression particulière, mais du renversement des saints canons, du violement des premiers principes de l'équité naturelle, & du dernier avilissement de l'ordre épiscopal. Toute la suite de la lettre s'exprimoit avec la même énergie, contre l'injustice & la violence prétendue des procédés du Pape, contre les démarches & les vues ambitieuses de la cour de Rome, qu'on exposoit dans une longue tirade, farcie d'un ramas d'erudition

de l'histoire ancienne & moderne. Telle est l'idée que le parti avoit alors, ou du moins vouloit donner de Clément IX, aussi bien que de ses prédécesseurs. Cette lettre fut supprimée par un arrêt du conseil d'Etat, avec défense à tout évêque & archevêque d'y avoir égard.

Clément IX s'étoit trop hautement déclaré l'année précédente ; première de son pontificat, pour qu'on pût révoquer en doute sa manière de penser touchant les nouvelles doctrines. Il avoit condamné la traduction du nouveau testament, dit communément de Mons, ouvrage favori de Port-royal, fait & refait, revu & refondu, travaillé en particulier, corrigé en commun, chef-d'œuvre en un mot de sa légion de savans. Clément en défendit néanmoins la lecture, sous peine d'excommunication encourue par le seul fait, comme d'une version téméraire des livres saints, pernicieuse, éloignée de la vulgate, & propre à séduire les simples. Elle fut aussi condamnée par l'archevêque de Paris, par l'archevêque d'Embrun, par le cardinal Barberin, archevêque de Reims, par les évêques d'Evreux,

d'Amiens, & à mesure qu'elle pénétra dans les différens diocèses, par la plupart des évêques. Quelques-uns la déclarerent aussi peu conforme au texte grec qu'à celui de la vulgate, pleine d'additions & de changemens arbitraires faits au texte latin, & conforme à la version de Geneve, en beaucoup de passages tournés de maniere à favoriser le calvinisme. Le conseil d'Etat, en conséquence, la proscrivit & la qualifia de production furtive, émanée de personnes notoirement désobéissantes à l'Eglise. Il est peu d'ouvrages autant exaltés par un parti, & aussi généralement réprouvés par les suffrages catholiques.

Le nouveau Pape proscrivit encore le rituel d'Alet, comme renfermant des opinions singulieres, & des propositions fausses, dangereuses pour la pratique, erronées même, contraires aux observances communes de l'Eglise, & capables de conduire les fideles aux erreurs déjà condamnées. La censure pontificale ne fit aucune impression sur l'évêque d'Alet : jusqu'à sa mort, le rituel fait pour accréditer la nouvelle doctrine, fut observé dans son diocèse. C'est

une preuve, entre mille, que le parti ne rejettoit la décision du fait, qu'afin d'é luder celle du droit.

Cependant l'affaire des quatre Evêques alloit son train. Le Pape, au lieu de répondre à leur lettre, envoya un nouveau bref, pour faire travailler sans retard à leur procès. Ils n'avoient pas plus à espérer du côté de la cour de France, fatiguée enfin d'une obstination, qui n'avoit point de terme. Comme ils ne pouvoient que succomber sous le poids des deux autorités réunies; leurs amis s'empresserent à chercher les moyens de procurer un accommodement. Leur grand entremetteur, l'archevêque de Sens, entama la négociation auprès du nonce; lui représenta combien il seroit glorieux à Clément IX, de pacifier l'Eglise de France, & lui certifia qu'on n'y trouveroit aucune difficulté, pourvu qu'on n'exigeât rien qui pût blesser la conscience, ou déroger à la dignité des quatre prélats. L'expédient qu'il imagina, de concert avec l'évêque de Châlons-sur-Marne, fut que ces prélats, sans subir aucune peine canonique, sans révoquer même les mandemens qui leur avoient attiré la dis-

gra
cri
par
nar
ver
gre
à le
fait
de
écri
lett
ren
ture
mai
n'es
part
à l'
bau
qu'
con
l'on
pou
per
tem
L
à ce
tron
de
com

grace de Rome, exigeroient une soufcription nouvelle du formulaire; non par d'autres mandemens, ou ordonnances publiques, mais par des procès-verbaux qui demeureroient dans leurs greffes, & par lesquels ils déclareroient à leurs ecclésiastiques, qu'à l'égard du fait, l'Eglise n'exige qu'une soumission de respect & de silence; qu'ensuite ils écriroient tous quatre au Pape une lettre des plus respectueuses, pour lui rendre compte de cette nouvelle signature. L'expédient fut proposé au nonce, mais en partie seulement: au moins n'est-il aucune preuve, qu'on lui ait fait part de la déclaration qui devoit se faire, à l'égard du fait, dans les procès-verbaux. On convint de plus avec lui, qu'on ne mettroit point par écrit les conditions de l'accommodement; & l'on prit toutes les mesures possibles, pour les dérober à la connoissance des personnes déclarées contre les erreurs du temps.

L'évêque de Châlons écrivit ensuite à celui de Cominges, & le pria d'aller trouver ceux d'Aler & de Pamiers, afin de les engager à saisir cette voie d'accommodement. L'évêque d'Aler, sans

lequel celui de Pamiers ne savoit rien faire, goûta l'expédient, quant au fond; mais sous des conditions & des réserves, qui firent traîner l'affaire pendant cinq à six semaines. Il vouloit avoir, pour lui & pour ses trois confreres, une entière liberté de dresser, tant leurs procès-verbaux, que leur lettre au Pape, & sur-tout qu'on ne les obligât à y user d'aucun terme équivoque, ambigu, ou seulement obscur. La minute de cette lettre leur fut néanmoins envoyée de Paris, sans qu'il leur fût libre d'y rien changer, ni d'y rien ajouter que leur signature. On exigea la même chose à peu près, pour les procès-verbaux. L'évêque d'Alet, après avoir beaucoup hésité, & par conséquent celui de Pamiers, la signerent enfin; soit qu'ils eussent oublié les principes d'honneur & de conscience, qui avoient paru d'abord les arrêter; soit que les craintes fondées sur ces principes, ne leur parussent plus que de vains scrupules. Elle est néanmoins remplie dans leurs sens, non seulement d'obscurités & d'équivoques, mais de fausseté & de supercheries; supposé qu'ils y aient voulu dire autre chose que ce qu'elle fit pren-

dre
pour
avo
blig
leur
ten
le
dre
qu'
can
me
lem
avo
fés.
bre
rer
ne
can
tion
sou
mo
là,
figu
figu
ni
du
pli
figu

dre au Pape, pour leur vrai sentiment.

Prévenu que les voies de rigueur ne pouvoient que gâter l'affaire, le nonce avoit écrit à Rome, que si au lieu d'obliger les quatre évêques à rétracter leurs mandemens, on vouloit se contenter qu'ils souscrivissent sincèrement le formulaire ordonné par Alexandre VII; il y avoit tout lieu d'espérer qu'on parviendroit à une entière pacification. Clément IX craignant de commettre l'autorité de son siège, non seulement avec les dix-neuf Prélat's qui avoient épousé la cause des quatre accusés, mais avec un bien plus grand nombre qu'on lui disoit prêts à se déclarer, crut devoir user d'indulgence. Il ne parla plus de déposition, ni de peine canonique; il se relâcha sur la rétractation des mandemens, & n'exigea qu'une souscription sincère, qui sauvoit au moins l'intérêt capital de la foi. Jusquelà, signer sincèrement le formulaire, ne signifioit dans les deux partis, que la signature pure & simple, sans exception ni restriction, sans distinction du fait & du droit, sans aucune addition, ni explication qui en détournât le sens: cela signifioit en un mot, signer de telle ma-

Lettre du
Nonce, du
7 Juin 1668.

Relation de
ce qui s'est
passé dans
l'affaire de
Jans. par le
Cardin. Ros-
pigliosi.

niere qu'on reconnût les cinq propositions pour hérétiques dans le sens de Jansénius. Et dans le fond, qui eût deviné, avant l'abus inimaginable des termes & des notions communes, qu'on ne reconnût point la décision du fait de Jansénius, dans le formulaire dressé tout exprès pour la faire admettre; qu'on appellât signer sincèrement le formulaire, le signer sans croire ce fait qui s'y trouve expressément énoncé, & qui faisoit tout le sujet de la contestation?

On avoit tenu soigneusement cachée à Clément IX, la déclaration insérée dans les procès-verbaux des quatre évêques, c'est-à-dire la distinction du fait & du droit, au pied de laquelle seulement ils consentoient à signer avec leurs ecclésiastiques. On en sera pleinement convaincu, par l'exposition des faits suivans. M. d'Estrées, évêque de Laon, & depuis cardinal, choisi par le Pape pour médiateur en cette affaire, avec pouvoir de s'en associer d'autres, s'associa MM. de Meaux & de Châlons, qui avoient beaucoup plus de rapport que lui avec les quatre évêques. Par les soins de ces deux prélats, les quatre firent leur nouvelle souscription du formu-

lain
à S
plu
per
diff
cle
tam
lui
aya
sign
su
nou
ter.
com
ses
tion
ce
que
l'ob
pou
l'av
éric
le
uni
ne
qu
trè
rai
arr

laire ; après quoi ils en donnerent avis à Sa Sainteté, dans les termes encore les plus respectueux, & les plus propres à persuader que leur procédé nouveau ne différoit plus de celui qu'avoit tenu le clergé en corps, & que Rome avoit constamment exigé. Les évêques de France, lui marquoient-ils, entre autres choses, ayant pris une autre voie que nous pour signer le formulaire, laquelle nous avons su être plus agréable à Votre Sainteté, nous nous sommes résolu de les imiter. C'est pourquoi ayant assemblé, comme eux, les synodes de nos diocèses, & ordonné une nouvelle souscription, nous avons souscrit nous-mêmes : ce qu'ils ont expliqué à leurs ecclésiastiques, nous l'avons expliqué aux nôtres ; l'obéissance qu'ils ont exigée des leurs, pour les constitutions apostoliques, nous l'avons exigée des nôtres ; & comme nous étions de tout temps unis avec eux pour le dogme, nous nous y sommes encore unis pour ce point de discipline. Nous ne dissimulons point, très-saint Pere, que la chose nous a été très-difficile & très-pénible ; sachant assez combien de railleries ce point de discipline nous attireroit de la part de nos ennemis,

Le reste de la lettre n'est qu'une protestation perpétuelle de respect & de soumission à l'Eglise Romaine, à la chaire apostolique & à la personne de Clément IX. On n'y voit pas un mot, qui tienne à la distinction du fait & du droit; il n'y a presque pas une ligne, qui ne serve tout au contraire à porter dans l'esprit l'idée d'une soumission, telle qu'on l'avoit toujours exigée, d'une signature sans distinction & sans restriction, de la signature pure & simple, d'une marche droite, franche & loyale. Les quatre Prélats protestent qu'ils ont enfin suivi la voie qu'avoient prise les autres évêques de France, comme la plus agréable au S. Pere; & qu'ils ont exigé de leurs ecclésiastiques, ce que ces évêques avoient exigé des leurs. Voilà un certificat bien formel d'une signature nouvelle, & plus satisfaisante que la première. Mais comment la pouvoit-on dire nouvelle & satisfaisante; puisqu'ils y distinguoient le fait du droit, comme ils l'avoient toujours pratiqué; puisqu'elle ne différoit en rien de celle qu'ils avoient prescrite par les mandemens qui leur avoient attiré l'animadversion du Saint Siège? La voie nouvelle & satis-

fais
leur
une
verb
inté
qua
voie
le m
fais
mer
pere
vell
que
deri
cha
côu
& fi
tag
enn
gag
l'hu
poi
leur
Pai
un
pro
fan
aup

faisante qu'ils disoient avoir prise de leurs confreres, n'étoit certainement pas une signature couchée au bas d'un procès-verbal, où l'on n'exigeoit point la créance intérieure du fait. Il n'y avoit que trois ou quatre évêques qui eussent pris cette voie furtive & fautive, qui, au vu de tout le monde, n'étoit rien moins que satisfaisante pour le vicaire de J. C. Comment encore pouvoient-ils donner au pere commun des fideles, cette nouvelle souscription, pour un trait héroïque de leur obéissance filiale; pour le dernier effort de leur attachement à la chaire apostolique? Que leur avoit-elle coûté en effet, pour la dire si difficile & si pénible, pour se plaindre de l'avantage qu'elle donnoit sur eux à leurs ennemis prétendus? Ils tiennent le langage de gens abattus sous le poids de l'humiliation; & cependant ils n'ont point changé, Rome a le démenti, & leur obstination triomphe.

L'auteur de l'histoire abrégée de la Paix de l'Eglise, prétend qu'ils ont fait un grand sacrifice, en se contentant des procès-verbaux restés dans leurs greffes; sans faire des mandemens exprès, pour autoriser la distinction du fait & du droit.

Voilà, selon lui, en quoi ils s'étoient abaissés jusqu'au dernier degré de la condescendance, ce qui leur avoit paru aussi humiliant que difficile & pénible, *arduum & per-difficile*. L'étonnante humiliation en effet, & l'étrange sacrifice ! En vérité, il faut croire le public dépourvu de sens commun, pour le payer de pareilles défaites. Les quatre prélats, il est vrai, ne firent point de nouveaux mandemens; mais ils ne rétractèrent pas les premiers : leurs procès-verbaux restèrent dans leurs greffes; mais ceux qui les signèrent ne demeurèrent pas dans le silence. Ils furent publié, avec autant d'éclat que de fausseté, qu'on n'avoit exigé d'eux que ce qu'ils avoient toujours offert, que ce qu'ils avoient déjà fait de leur plein gré, & pour l'avantage du parti. Son historien veut que les quatre évêques aient pu dire avec vérité, que la nouvelle signature leur avoit coûté beaucoup; & aujourd'hui ses défenseurs en parlent encore, comme d'un triomphe complet, remporté par ses anciens chefs. Il est donc visible qu'on usa d'artifice, pour faire entendre à Clément IX, que la signature étoit telle qu'il l'avoit exi-

gée
exce
Oui
tere
la p
r'on
par
miss
éblo
L
enco
don
cand
rent
à l'ex
ont
ils m
cela.
est d
& le
quar
ce m
font
contr
qu'o
une
le m
tion
le fu

gée, c'est-à-dire pure & simple, sans exception, ni restriction quelconque. Oui, par un manège indigne du caractère épiscopal, de la sincérité sociale & la plus commune, on le surprit, on le trompa indignement, on lui fit illusion, par les apparences concertées d'une soumission qui ne consistoit qu'en paroles éblouissantes & mensongères.

La lettre des quatre prélats présente encore d'autres traits, qui achevent de donner une idée peu avantageuse de leur candeur & de leur droiture. Ils y assurent qu'ils ont assemblé leurs synodes, à l'exemple de leurs confrères, & qu'ils ont fait signer leurs prêtres: cependant ils n'avoient encore rien fait de tout cela. La copie qui fut envoyée à Rome, est datée du premier jour de septembre; & les synodes ne furent assemblés que le quatorze, le quinze & le dix-huit de ce même mois. Les procès-verbaux en font foi, & personne ne prétend le contraire. Or, assurer qu'on a fait ce qu'on n'a pas fait réellement, est-ce une conduite bien franche? Pour sauver le mensonge à ces ennemis de la restriction mentale, il faut dire qu'exprimant le futur par le passé, à l'imitation des

prophetes, ils annonçoient, comme fait absolument, ce qui devoit se faire. Mais le public sera-t-il d'humeur à se payer de cette monnoie prophétique? Comment avancent-ils encore qu'ils ont fait signer le formulaire, selon l'intention du Pape? Cette intention, très-notoire incontestablement, étoit que tous leurs ecclésiastiques sans exception le signassent, & qu'on procédât suivant la rigueur des canons, contre ceux qui ne l'auroient pas signé. Toutefois, le nombre de ceux qui signerent dans les synodes fut très-médiocre; & ne signa que qui voulut, dans celui d'Angers en particulier.

Le docteur Arnaud, frere de l'évêque du lieu, fut du nombre de ceux qui y signerent, ou de ceux au moins dont le nom se trouve parmi les signatures qui s'y firent. Et voici un nouveau tour d'adresse, ou un nouveau mystere, difficile à expliquer selon les loix de la franchise & de la simplicité chrétienne. Antoine Arnaud, dans cette souscription, prend le titre de Chapelain de la Garenne. Or il n'est aucun vestige, ni aucune mémoire de cette chapelle, supposée dans la paroisse de Jumelle, au diocèse d'Angers. D'où il est

est
fice
en
que
sign
cese
fabr
sur
le v
mau
que
sign
ce f
Pari
d'Ar
d'un
voul
sion.

C
ble,
d'Ar
comm
men
Sens
diat
nute
cour
copie
ne r

est clair que ce fut un titre sans bénéfice, érigé, ou tout au moins ressuscité en faveur de ce chef du parti, & à quelle fin, sinon pour le dispenser de signer le formulaire en tout autre diocèse, au moyen du domicile qu'on lui fabriquoit dans celui-ci, où il étoit assuré de ne signer qu'en la manière qu'il le voudroit. Autre mystère, ou autre manœuvre. Le jour où l'on supposoit que le chapelain de la Garenne avoit signé le formulaire à Saumur, lieu de ce fameux synode d'Angers, il étoit à Paris; & le doyen de la cathédrale même d'Angers s'offrit à le prouver au nonce, d'une manière irréfragable: mais on ne voulut point entrer dans cette discussion.

C'est encore un mystère inexplicable, que la souscription des évêques d'Angers & de Beauvais, dans la lettre commune des quatre prélats à Clément IX. Aussi-tôt que l'archevêque de Sens, en sa qualité subsidiaire de médiateur, en eût rédigé & signé la minute avec le nonce, il fit partir un courier, pour porter à Alet la seule copie qu'on en avoit tirée. Cette copie ne revint d'Alet que le quatorze de

Tome XXII. X

septembre. Ce jour-là même, ou le lendemain au plus tard, elle fut remise entre les mains du nonce, qui la fit partir deux jours après pour Rome. Toutes ces époques sont constantes, de l'aveu même des Jansénistes. Quant est-ce donc que MM. d'Angers & de Beauvais auront signé sur cette même feuille, où avoient souscrit MM. d'Alet & de Pamiers? car il n'y en eut qu'une seule envoyée à Rome, avec la signature de ces quatre prélats. Il est donc impossible que la signature des évêques d'Angers & de Beauvais, qui s'y voit très-bien couchée, soit de leur propre main; à moins de supposer qu'il y avoit à Paris un blanc signé de l'un & de l'autre, & qu'on y inséra la lettre, de telle manière encore que les évêques d'Alet & de Pamiers y pussent mettre leur signature à la première place, comme elle s'y trouve en effet. N'est-ce pas-là véritablement un mystère, ou plutôt un procédé, aussi tortueux que celui qui confond le futur avec le passé, qui use indistinctement de dates ou d'antidates, & qu'on ne peut qualifier que de frauduleux, à moins que de le révéler comme prophétique?

La fraude perçe de touté part re tiffa ténébreux. Aux quatre synodes d'Angers, de Beauvais, d'Alet & de Pamiers, on n'appella, ouïre les personages d'office, que les ecclésiastiques, dont le parti se tenoit assuré. Encore leur recommandant on le secret & le silence, avec des instances extraordinaires. Au synode d'Angers spécialement, on fit signer sur deux copies du procès-verbal, sans même que les souscripteurs eussent pu savoir si elles y étoient conformes. En quelques autres, on fit signer sur plusieurs feuilles volantes. On ne laissoit pas lire les procès-verbaux à ceux qui devoient signer, & il fallut qu'ils se contentassent à la lecture rapide qu'on leur en fit.

A Pamiers cependant, les députés du chapitre de la cathédrale, au nombre de huit, dignitaires pour la plupart, entendirent assez bien la lecture du procès-verbal, pour observer qu'on y faisoit grande différence entre la question du droit & celle du fait; qu'il y étoit dit, quant au droit, qu'on devoit croire d'une foi intérieure la décision que le Pape avoit prononcée touchant les cinq propositions; & pour le fait,

qu'il suffisoit d'une soumission extérieure, & du silence respectueux. Sur quoi, le Prieur Claustral du chapitre, parlant au nom des autres députés, requit par deux fois l'évêque, de lui faire expédier copie du procès-verbal. Le prélat répondit séchement, qu'on verroit si cela étoit nécessaire, & suivit sa pointe. Ces députés remarquèrent encore, non sans beaucoup de surprise, qu'il n'y avoit dans l'assemblée aucun religieux de la ville, ni de tout le diocèse, à la seule exception d'un chanoine régulier de Sainte Geneviève; que le procès-verbal étoit couché, avec le formulaire, sur différentes feuilles détachées; & que l'évêque, avec deux autres personnes seulement, devoit signer sur une certaine feuille qu'il se réservoit. Le reste des assistans signa sur des feuilles tellement disposées, qu'on ne pouvoit tirer tel parti qu'il plairoit à l'évêque. Cette manipulation ne manqua point de mettre les chanoines en défiance: mais l'évêque leur assura, que tout ce que demandoient le Pape & le Roi, c'étoit de signer le procès-verbal, avec le formulaire; & qu'à ce moyen ils seroient l'un & l'autre pleinement

fati
réfle
ma
tron
tre
pro
rend
d'un
rati
ils
tion
sync
qu'
acte
P
de
l'ave
divu
évêc
en a
orth
soup
dans
méd
l'hon
écriv
tion
à le
d'un

satisfaits. Ils signèrent donc, sans trop réfléchir encore sur les conséquences : mais reconnoissant depuis qu'on les avoit trompés, & qu'ils avoient souscrit contre leur intention aux restrictions réprochées par les catholiques, ils se crurent obligés en conscience de réparer d'une manière authentique, l'inconsidération de leur démarche. A cette fin, ils firent en plein chapitre la déclaration de tout ce qui s'étoit passé dans le synode, protestèrent contre la signature qu'on leur avoit surprise, & prirent acte de leur protestation.

Pamiers étoit trop éloigné du centre de la France & des affaires, pour que l'aventure de son chapitre fût sitôt divulguée. D'ailleurs, la lettre des quatre évêques au Pape étoit si satisfaisante en apparence, qu'alors la plupart des orthodoxes même les plus décidés ne soupçonnoient pas le moindre détour dans leur conduite. L'évêque de Laon, médiateur principal en cette affaire, & l'homme de confiance du Pape, lui écrivit touchant leur nouvelle souscription, dans les termes les plus propres à le rassurer. Il lui en parla, comme d'un événement, capable tout seul d'im-

Conclus. de
Chapitre du
l'am. du 18
Sept 1668.

mortaliser son pontificat. Vous venez enfin, très-saint-Pere, lui disoit-il, de conformer un ouvrage de telle importance, qu'on ne pouvoit bien se promettre de semblable sous tout autre pontife. Les illusterrimes évêques d'Aler, de Pamiers, d'Angers &c de Beauvais, par une nouvelle & sincère souscription, se sont conformés au reste des évêques, dont ils s'étoient distingués en quelque sorte par leur maniere de faire signer le formulaire de foi. Ils en donnent les assurances en termes express, non seulement dans la lettre écrite en commun à Votre Sainteté; mais dans celles qu'ils ont écrites chacun à M. l'évêque de Châlons. Outre cela, ils promettent de s'appliquer à rendre & à faire rendre aux constitutions apostoliques toute l'obéissance qui leur est due, & d'user contre les ecclésiastiques qui leur sont soumis de toutes les peines canoniques, s'ils en trouve aucun qui, sous quelque prétexte que ce soit, à l'occasion du livre de Jansénius ou de sa doctrine, vienne à blesser le moins du monde, l'autorité des constitutions. M. de Laon écrivit encore dans le même goût, au cardinal Patron, & appuya de rechef

sur le point capital en cette affaire, d'est-à-dire, sur la fermeté des quatre évêques contre ceux de leurs prêtres, qui, *sous prétexte, ou en parlant de Jansénius*, voudroient donner la moindre atteinte aux bulles.

Les deux autres médiateurs, savoir MM. de Sens & de Châlons, de plus, M. de Lionne, ministre d'état, & le Roi lui-même écrivirent en même temps au Pape, pour l'assurer de la sincérité avec laquelle procédoient les quatre prélats. Ces lettres arrivèrent à Rome, le vingt-quatre de septembre. Le Pontife tint une congrégation le vingt-huit, pour minuter la réponse qu'il feroit à Sa Majesté; & dès le jour même, il fit expédier cette réponse, remettant à un autre jour celle des quatre évêques. Autant nous avons à cœur, disoit-il au monarque, de maintenir la paix & l'union de l'Eglise; autant avons-nous eu de joie d'apprendre que les évêques d'Aler, de Pamiers, d'Angers & de Beauvais, se sont soumis à la souscription pure & simple du formulaire: soumission par laquelle nous sommes beaucoup plus aises de nous voir excités à user de clémence, que d'être contraints par leur désol-

béissance à user de rigueur. Le Pontife exalte ensuite, avec les transports d'une vive reconnoissance, le zele de Sa Majesté pour la conservation de la foi; & la conjure par ce même zele, s'il reste encore quelque chose à faire, d'employer son autorité royale, pour mettre la dernière main à un ouvrage, qui ne regarde pas moins l'intérêt de l'état, que la sûreté de la religion.

Deux jours après la réception de ce bref, l'affaire dont il y étoit question fut rendue publique à Paris; & la paix des quatre évêques passa pour conclue. Le docteur Armand, conduit par MM. de Sens & de Châlons, eut audience du nonce, lui protesta qu'il avoit signé le formulaire dans la droiture de sa conscience, & en fut très-gracieusement accueilli. Il fut même présenté au Roi, & lui fit un compliment flatteur sur la protection qu'il accordoit à l'Eglise. Le nonce de son côté eut audience du monarque, & l'assura de nouveau, que le Pape étoit content. Sur quoi, fut rendu par le conseil d'Etat, un arrêt qui mettoit fin, tant aux contestations qui durèrent depuis si long-temps, qu'aux procédures commencées contre les quatre

évêq
Sou
men
préla
noce
par
node
mêm
la c
par
men
missi
& q
loir
dans
reste
confl
servé
me,
évêq
d'y t
L
ce,
n'av
jusq
voit
lut,
auth
acte

évêques. Tout y porte sur ce que le Souverain Pontife est demeuré pleinement satisfait de l'obéissance que ces prélats ont rendue aux constitutions d'Innocent X & d'Alexandre VII; tant par la signature sincère qu'en leurs synodes ils ont ordonnée & faite eux-mêmes, du formulaire de foi inséré dans la constitution d'Alexandre VII, que par les lettres qu'ils ont écrites à Clément IX, pour l'assurer de leur soumission aux constitutions pontificales, & qui ont porté le Saint Pere à vouloir bien oublier tout ce qui s'étoit passé dans les dernières contestations. Du reste, il ordonne que lesdites bulles & constitutions continueront à être observées & exécutées dans tout le royaume, recommande & enjoint à tous les évêques & archevêques d'y veiller, & d'y tenir soigneusement la main.

Le bruit courut cependant en France, que le procédé des quatre évêques n'avoit pas été sincère; & il se répandit jusqu'à Rome. Clément IX, qui n'avoit pas encore répondu à leur lettre, voulut, avant de leur donner cette marque authentique de réconciliation, avoir un acte signé de leur propre main, par

lequel ils certifiassent qu'ils avoient soufcrit & fait soufcrire sincérement le formulaire, suivant les constitutions de ses prédécesseurs Innocent & Alexandre. Une premiere imposture rend toutes les autres faciles, & souvent presque nécessaires. Ils certifierent qu'ils avoient sincérement signé & fait signer dans leurs synodes, le formulaire d'Alexandre VII, conformément à la lettre qu'ils en avoient écrite à Sa Sainteté. Il est bon d'observer que, de tous les écrits janséniens, relatifs à ce sujet, tels que l'histoire de la Paix de l'Eglise, & le Fantôme du jansénisme, il n'en est pas un qui parle de ces certificats, dont l'existence n'est douteuse à personne. Qu'on observe encore, qu'ils sont tous les quatre antidatés de plus d'un mois. Et quel esprit commenda, tant cette omission, que cette maniere de dater? On peut répondre en général, que l'honneur & la probité ne commandent pas plus les antidates, que les réticences.

Les certificats ne satisfirent point encore le Pape. Quoique les quatre prélats n'eussent donné à personne copie de leurs procès-verbaux, qu'ils ne les eussent pas même laissé lire à ceux qui

fig
em
nu
enf
ent
mi
esse
dés
int
on
Cle
por
fig
voit
con
dés
ces
pu
fait
c'é
cer
obl
uni
qu
s'in
&
fût
bau
les

signoient, & que par-là ils eussent empêché d'en savoir au juste le contenu ; il étoit difficile qu'on n'apprit pas enfin par quelques-uns des assistans, & entre autres par les chanoines de Paris, qu'on y faisoit une distinction essentielle entre le fait & le droit, avec déclaration, qu'on exigeoit la créance intérieure du droit, & que pour le fait on n'obligeoit qu'au silence respectueux. Clément IX qui supposoit, comme le porte son bref au roi, qu'on avoit signé purement & simplement, ne pouvoit prendre que pour une protestation contre cette signature, ce qu'on disoit déclaré touchant le fait dans les procès-verbaux. En effet, la souscription pure & simple emportant l'aveu du fait, selon les Jansénistes mêmes ; c'étoit véritablement protester contre cette souscription, que de déclarer qu'on obligeoit, non pas à le croire, mais uniquement à s'en taire. C'est pour-quoi le Pontife ordonna au nonce, de s'informer exactement de ce qui en étoit, & de lui en donner avis. Supposé qu'il fût déclaré simplement dans les procès-verbaux, que le Pape se peut tromper dans les questions où il s'agit d'un fait pure-

Lettre du 6
Nov. 1668.

ment personnel ; Sa Sainteté vouloit bien passer là-dessus : mais en cas qu'on eût véritablement déclaré ne vouloir pas tenir les cinq propositions pour hérétiques dans le sens de jansénius , selon que le Saint Siège les y avoit condamnées ; jamais , marquoit-elle au nonce , elle ne l'eût souffert en quelque maniere que ce fût , résolue invariablement à ne rien dissimuler , ni rien ménager à cet égard. Tel est le rapport du cardinal Rospigliosi , neveu de Clément IX , & cité par les Jansénistes eux-mêmes , comme un témoin irrécusable de tout ce qui s'étoit passé à ce sujet , dans le conseil du Pape , son oncle.

Relation du
Card. Rospigliosi.

Phanôme du
Jans. p. 254.

Le roi ayant su l'ordre donné par le pape au nonce , ordonna de son côté , à M. de Harlai , pour lors archevêque de Paris , d'aller trouver l'évêque de Châlons , le seul des trois médiateurs qui fût dans cette capitale , afin d'en tirer au plutôt l'éclaircissement que demandoit le Saint-Pere. L'archevêque y alla , accompagné du docteur Arnaud , sans qui l'on ne pouvoit rien terminer ; & là fut dressée sur le champ l'attestation suivante : Les quatre évê-

que
agi
ont
cinq
sinc
quel
l'Ég
très-
aucu
rein
l'att
de
ont
Siég
qui
logis
au r
selon
dans
teurs
par
toric
Barc
lavit
Péta
bulla
ni é
train
pape

ques, & les autres ecclésiastiques ont agi de la meilleure foi du monde. Ils ont condamné & fait condamner les cinq propositions, avec toute sorte de sincérité, sans exception, ni restriction quelconque, dans tous les sens que l'Eglise les a condamnées; & ils sont très-éloignés de cacher dans leur cœur aucun dessein de jamais donner atteinte à cette condamnation. Quant à l'attribution de ces propositions au livre de Jansénius, ajoute l'attestation, ils ont encore rendu & fait rendre au Saint Siège toute la déférence & l'obéissance qui lui est due; comme tous les théologiens conviennent qu'il la faut rendre, au regard de tous les livres condamnés, selon la doctrine catholique, soutenue dans tous les siècles par tous les docteurs, & même en ces derniers temps par les plus grands défenseurs de l'autorité du S. Siège, tels que les cardinaux Baronius, Bellarmin, Richelieu & Palavicin, ainsi que les peres Sirmond & Pétau; conformément encore à l'esprit des bulles apostoliques, qui est de ne dire, ni écrire, ni enseigner rien de contraire à ce qui a été décidé par les papes sur ce sujet. Si ces dernières pa-

roles, considérées seules, élevent quelque ombre de difficulté sur la question du fait; il est visible par tout-ce qui les précède, que le sens en est restreint aux faits personnels, sur quoi le Pape consentoit à dissimuler. Nous certifions, ajoute encore M. de Châlons, qu'ayant eu communication & connoissance particulière des sentimens des quatre évêques, & de ce qui est contenu dans leurs procès-verbaux, la doctrine que contient cet écrit est entièrement conforme à celle desdits procès-verbaux. C'est aussi ma créance, & celle des dix-neuf évêques qui ont écrit à Sa Sainteté. Arnaud joignit son attestation, ainsi que sa profession de foi, à celles de l'évêque de Châlons.

Le Pape voyant ainsi, reprend le cardinal neveu dans sa Relation, qu'enfin les quatre évêques avoient souscrit sincèrement le formulaire, & condamné sans aucune sorte de restriction les propositions dans tous les sens où elles étoient condamnées par l'Eglise, crut devoir dissimuler l'autre point, savoir qu'encore qu'ils ne voulussent pas reconnoître pour un article de foi, une décision pontificale sur un fait, ils s'en-

gag
un
dess
roni
avec
les é
cette
S. S
écri
de C
& c
que
au m
d'av
rem
don
Lion
& p
faiso
preu
ce q
chan
S. P
faifa
dive
ne c
les
obé
mut

gageoient néanmoins à la révéler par un silence respectueux, & à faire là-dessus ce qu'enseignent les cardinaux Baronius, Bellarmin, Palavicin, Richelieu, avec les peres Sirmond & Pétau, dans les écrits desquels on ne trouve rien sur cette matiere qui soit préjudiciable au S. Siège. C'est pourquoi Sa Sainteté fit écrire au nonce, que la déclaration de M. de Châlons, soussignée par M. Arnaud, & confirmée depuis par M. de Sens; que les certificats authentiques, envoyés au même nonce par les quatre évêques, d'avoir soussigné & fait soussigner sincèrement le formulaire; que les assurances données encore sur ce point par M. de Lionne, par M. l'archevêque de Sens, & par d'autres personnes; que tout cela faisoit aux yeux de Sa Sainteté, une preuve qui l'emportoit de beaucoup sur ce qui avoit été avancé de contraire touchant le contenu des procès-verbaux. Le S. Pere, poursuit le cardinal neveu, faisant fond, tant sur ces témoignages divers, que sur la parole du Roi, crut ne devoir plus révoquer en doute que les quatre évêques n'eussent rendu une obéissance entière, & soussigné le formulaire avec toute sincérité. Se tenant

donc pour satisfait, il résolut de leur rendre ses bonnes graces, & les honora d'un bref, qui étoit conçu dans les termes suivans.

Vénérables freres, salut & bénédiction. Notre nonce à la cour de France nous a fait tenir la lettre par laquelle vous nous mandez, avec de grandes marques de soumission, qu'en conformité de ce qui est prescrit par les lettres apostoliques émanées de nos prédécesseurs Innocent X & Alexandre VII, vous aviez souscrit & fait souscrire sincèrement le formulaire contenu dans les lettres du même pape Alexandre. Et quoique à l'occasion de certains bruits qui avoient couru, nous ayons cru devoir aller plus lentement en cette affaire (car nous n'aurions jamais admis à cet égard, ni exception, ni restriction quelconque, étant très-fortement attachés aux constitutions de nos prédécesseurs), présentement toutefois, après les assurances nouvelles & considérables qui nous sont venues de France, touchant la véritable & parfaite obéissance avec laquelle vous avez sincèrement souscrit le formulaire; outre qu'ayant condamné sans aucune exception, ou restriction,

les c
où e
apost
gnés
erre
nous
une
terne
blire
ner
velle
missi
cette
C
aux
Laon
bref
il se
parfa
passo
en se
niere
com
que
mon
pers
rebe
voul
bien

les cinq propositions, selon tous les sens où elles ont été condamnées par le siège apostolique, vous êtes infiniment éloignés de vouloir renouveler en cela les erreurs que ce même siège a condamnées: nous avons bien voulu vous donner ici une marque de notre bienveillance paternelle; nous assurant que vous n'oublierez rien à l'avenir, pour nous donner de jour en jour des preuves nouvelles de la sincère obéissance & soumission que vous nous avez rendue en cette rencontre.

Clément IX écrivit en même temps aux trois prélats médiateurs, MM. de Laon, de Sens & de Châlons. Dans ce bref commun pour les trois, toujours il se montre persuadé de l'entière & parfaite obéissance que les quatre évêques passoient pour avoir rendue au S. Siège, en souscrivant le formulaire, en la manière prescrite par les constitutions. Et comme l'ardeur de la charité apostolique, disoit-il encore, fait que nous aimons mieux user de clémence envers des personnes soumises, que d'en punir de rebelles avec rigueur, nous avons bien voulu leur donner des marques de notre bienveillance paternelle. Il ajoute, en féli-

citant les médiateurs, qu'ils ont considérablement mérité de l'Eglise, en travaillant à obtenir des quatre évêques la soumission qu'ils devoient & qu'ils ont rendue au vicaire de J. C. avec une pleine & entière exécution des bulles apostoliques.

Ces brefs ayant été présentés au Roi par le nonce, mirent comme le sceau à l'accord, qu'on nomma la Paix de Clément IX, ou la Paix de l'Eglise. On accorda une amnistie générale, dont personne ne fut excepté. Cependant, quoique le docteur Arnaud fût rentré dans les bonnes grâces du monarque, il ne cessa point d'être exclus des assemblées de Sorbonne. Toutes les tentatives de ses amis en cette rencontre, aussi vaines que celles qu'on fit par la suite, ne servirent qu'à faire regarder cette paix, comme une paix fourrée, & suspecte au moins à un grand nombre de docteurs. Les religieuses du monastere de Port-royal des champs, où avoient eu permission de se retirer celles de la ville qu'on avoit dispersées d'abord en différens autres monasteres, furent rétablies dans le droit de participer aux sacremens, & de célébrer le

saint
tion
évêq
vêqu
instan
avant
quatre
rem
pond
mier
point
l'acc
conn
Saint
En
Pere
préla
l'évêc
sincé
chose
prés
décla
celle
rend
dont
vent
jama
subst
conn

saint office en chœur. Ce fut une extension de la grace accordée aux quatre évêques. L'archevêque de Sens & l'évêque de Châlons la demandèrent avec instance à l'archevêque de Paris, & même avant la consommation de l'affaire des quatre évêques. M. de Paris, qui apparemment craignoit quelque surprise, répondit qu'ayant jusque-là suivi le premier Pontife à leur égard, il n'auroit point de peine à le suivre encore dans l'accommodement, quand il auroit reconnu les véritables intentions de Sa Sainteté.

En effet, lorsqu'il fut sûr que le S. Pere avoit accordé la paix aux quatre prélats, sur le témoignage spécial de l'évêque de Châlons en faveur de leur sincérité, il crut pouvoir faire la même chose à l'égard des religieuses. Elles lui présentèrent, en forme de requête, une déclaration qui n'étoit qu'une copie de celle des quatre évêques : sur quoi, il rendit en leur faveur une ordonnance, dont les écrivains du parti parlent souvent, mais d'une manière vague, & sans jamais en exposer le contenu. En voici la substance, & tout ce qu'il importe d'en connoître. Comme il nous paroît par

la requête des religieuses de Port-royal des champs, qu'elles condamnent les cinq propositions avec toute sorte de sincérité, sans exception, ni restriction quelconque, dans tous les sens que le S. Siege les a condamnées; & qu'étant entièrement soumises aux constitutions des Papes Innocent X & Alexandre VII, elles sont très-éloignées de renouveler sur ce sujet les erreurs condamnées par le S. Siege; nous ne pouvons recevoir qu'avec une entière joie cet acte nouveau & authentique de leur véritable & entière obéissance. Car voulant nous tenir inviolablement attachés aux constitutions des Papes susdits, nous n'eussions jamais admis d'exception, ni de restriction à cet égard. Après donc qu'il nous est apparu, par la déclaration que les quatre évêques ont envoyée à Notre Saint Pere le Pape, & par le bref où Sa Sainteté témoigne en être satisfaite, que la déclaration des suppliantes ne differe en rien de celle qui a été reçue & approuvée du Saint Pere; assurés par cet exemple, nous recevons & approuvons leur requête & déclaration susdite. En conséquence, nous les absolvons des censures qu'elles avoient en-

couru
tion
l'offi
bles
mun
active
Le
éclair
qu'il
tres
daille
porto
on ve
tel,
rice,
ils le
l'indu
égard
nonce
dont
l'autr
comu
sent
janse
ce mo
plur
eu g
suiva
en fa

courues, les restituons à la participation des sacremens, à la célébration de l'office en chœur, & les déclarons capables, tant de former un corps de communauté, que de jouir du droit de voix active & passive.

Le parti voulant donner le plus grand éclat à cet événement, usa du crédit qu'il avoit auprès de quelques ministres d'Etat, pour faire traper une médaille qui en perpétuât la mémoire. Elle portoit la figure du Roi; & au revers, on voyoit un livre ouvert sur un autel, avec le sceptre & la main de justice, passés en sautoir. Ainsi tournoient-ils leur humiliation en triomphe, & l'indulgence dont l'on avoit usé à leur égard en une satisfaction de justice. Le nonce acheta deux de ces médailles, dont il envoya l'une à Rome: avec l'autre, il alla trouver le Roi, & lui communiqua les réflexions qui se présentèrent naturellement. Les écrivains jansénistes parlent avec complaisance de ce monument, & disent vaguement qu'il plut fort à Louis XIV: mais tous ont eu grand soin d'omettre la circonstance suivante, qui marque seule tout ce qu'il en faut croire. Le Monarque mena sur

le champ le ministre Romain à la chambre du conseil, où se trouvoient pour le moment ses propres ministres, & leur demanda qui d'entre eux avoit commandé cette médaille. Tous se défendirent d'avoir eu aucune part à cette manœuvre; qu'ils regardoient, ajoûterent-ils, comme une contravention à la parole qu'avoient donnée les partisans de Jansénius, de ne faire aucun éclat sur cet accommodement.

Bientôt ils y firent des infractions tout autrement condamnables; & ce qu'on avoit pris pour la paix, ne parut plus qu'un stratagème pour recommencer la guerre avec plus d'avantage, & la pousser avec plus d'opiniâtreté que jamais. Ils publièrent triomphans, que la conduite de Clément IX étoit une condamnation tacite de celle de ses prédécesseurs; qu'il avoit trouvé bon que les quatre évêques eussent distingué dans leurs procès-verbaux, entre le fait & le droit; & qu'en s'obligeant à la créance intérieure pour l'un, ils se fussent bornés pour l'autre à une simple soumission de respect, ou de silence. Il est néanmoins constant, par tout ce qu'on a lu jusqu'ici à ce sujet, premièrement

que c
quatre
simpl
quand
lieu d
la so
qu'il
ils av
possib
sance
faire
passé.
nous
tise c
purem
n'est p
noître
pas de
avoien
l'ait c
déclar
eu de
pelle
suivan
ment,
que se
l'esprit
avec c
ait cr

quo ce Pape a invariablement exigé des quatre évêques une souscription pure & simple du formulaire ; secondement que, quand il accorda la paix, il avoit tout lieu de croire qu'ils avoient signé de la sorte : ils lui avoient dit tout ce qu'il falloit pour le lui persuader, & ils avoient usé de toutes les précautions possibles pour soustraire à la connoissance, avant la consommation de l'affaire, ce qui s'y étoit véritablement passé. Troisièmement, & ce point seul nous suffit, il est constant que ce pape crut en effet qu'ils avoient signé purement & simplement. Car enfin il n'est pas proprement question de connoître, si Clément IX eut, ou n'eut pas de bonnes raisons pour croire qu'ils avoient signé de la sorte : il suffit qu'il l'ait cru, qu'il l'ait dit, & qu'il ait déclaré que sans cela il n'y auroit point eu de paix pour eux. Qu'on se rappelle ici la maxime de S. Augustin, suivant laquelle signer & jurer sincèrement, ce n'est pas le faire selon quelque sens particulier qu'on auroit dans l'esprit, mais selon l'intention de ceux avec qui l'on traite. Or que le Pape ait cru que les quatre prélats avoient

signé sans exception, ni restriction, ou qu'ils avoient déclaré les cinq propositions hérétiques dans le sens de Jansenius; c'est ce que le témoignage du cardinal neveu, dans sa Relation, c'est ce que les propres paroles du Pontife, dans ses brefs au Roi & à ces évêques, ne laissent point en doute.

Il n'est plus libre aux partisans de la nouveauté, après en avoir appelé à la Relation du cardinal Rospigliosi, comme à un témoignage integre & péremptoire, de faire entendre qu'il a donné ses propres sentimens pour ceux de son oncle, & que son rapport est un dénouement, inventé après coup, pour n'être pas réduit à confesser que ce Pape a condamné la conduite de ses prédécesseurs, qu'il a condamné lui-même en secret ce qu'il soutenoit en public. Mais voulussent-ils aujourd'hui révoquer en doute la bonne foi de ce cardinal, l'argument pris de sa Relation n'en subsisteroit pas moins. Supposons pour un moment, que Clément IX n'ait point agi sur les principes de son neveu; il est au moins constant, selon l'idée de ce cardinal, que le Pape devoit se conduire ainsi, pour ne rien

la .e

fair
glif
mai
onc
cath
en p
devo
D
Pape
la re
lui-
roi,
souf
mula
mêm
égard
conq
l'une
ce po
voit
que p
& qu
neur
obten
persu
il ne
& de
sion
qu'on

T

faire qui fût indigne du chef de l'Eglise. Le neveu n'eût certainement jamais attribué de pareils sentimens à son oncle, s'il n'eût tenu, avec tout le monde catholique, qu'à moins de les avoir mis en pratique, ce Pape auroit trahi son devoir & son honneur.

D'un autre côté, les déclarations du Pape sont parfaitement conformes à la relation du cardinal. C'est Clément IX lui-même qui a dit dans son bref au roi, que les quatre évêques avoient souscrit purement & simplement le formulaire; & dans son bref écrit à eux-mêmes, qu'il n'eût jamais souffert à cet égard, ni exception, ni restriction quelconque. D'où il suit nécessairement l'une de ces deux conséquences; ou que ce pontife étoit persuadé qu'on ne pouvoit remplir ce qu'on devoit à l'Eglise que par une souscription pure & simple, & qu'il vouloit au moins pour son honneur qu'on crût qu'il l'avoit exigée & obtenue des quatre évêques; ou qu'étant persuadé du contraire en son particulier, il ne laissoit pas, comme Pape, d'agir & de parler en public contre sa persuasion propre. Là-dessus, quelque parti qu'on prenne; voici deux conséquences

nouvelles, aussi nécessaires que les précédentes. L'une est que Clément IX auroit commis un mensonge odieux à la face de toute l'Eglise, en assurant des quatre évêques ce qu'il savoit entièrement faux, & en disant de lui-même qu'il n'eût jamais souffert ce qu'il avoit permis & approuvé. Et dès-là, qu'en reviendrait-il aux ennemis du formulaire, sinon de tourner en ridicules les éloges pompeux qu'ils ont faits de Clément IX, & de ruiner leur propre cause en le perdant de réputation? L'autre conséquence est que de ces deux manières contradictoires de procéder, savoir de condamner en public la restriction qu'il auroit agréée secrètement, ce seroit la voix publique, ou sa déclaration authentique, qui devroit passer pour la voix de l'Eglise; puisque par-là seulement il se seroit expliqué comme souverain pontife. Ici doit s'appliquer cette maxime incontestable pour les Jansénistes mêmes, que par les actes publics des pasteurs, & non par leurs discours privés, ou secrets, on doit reconnoître la doctrine de l'Eglise.

A présent qu'on est instruit de toute la suite & de la complication des ma-

nce
nou
diff
Pap
voit
qui
rissu
lair
l'Ég
n'on
que
ses
la
schi
pou
pou
cepe
preu
le t
men
qu'il
paix
de l
pal
que
que
pas
par
tortu

es pré-
ent IX
lieux à
assurant
oit en-
de lui-
ce qu'il
dès-là ,
du for-
ridicules
faits de
propre
uration ?
ces deux
océder ,
la res-
èrement ,
déclara-
sser pour
là seule-
e souve-
uer cette
nsénistes
blics des
ours pri-
noître la

de toute
des ma-

œuvres pratiquées par les partisans des nouvelles doctrines, pour tromper, ou diffamer autant qu'il étoit en eux, le Pape Clément IX; pourra-t-on concevoir qu'ils se prévalent encore de ce qui ne peut que dévoiler cet odieux tissu? L'histoire jansénienne du formulaire, l'histoire abrégée de la Paix de l'Eglise, & le Fantôme du Jansénisme n'ont été publiés, qu'afin de persuader que ce Pape s'étoit contenté de ce que ses prédécesseurs avoient regardé comme la marque distinctive de l'esprit de schisme & d'erreur. Ils donnent ce fait pour si constant, qu'on sembleroit n'en pouvoir plus douter sans ridicule; & cependant ils n'opposent à toutes les preuves qu'on a vues du contraire, que le ton négatif & tranchant, qu'un démenti effronté. Il n'est pas concevable qu'ils puissent nommer sans rougir la paix de Clément IX; & ce monument de leur confusion fait le sujet principal de leur triomphe. Pour le catholique au contraire, pour toute personne que l'erreur ou la prévention ne met pas en délire, la paix de Clément IX, par la seule histoire de ses préliminaires tortueux, ne passera jamais que pour

le chef-d'œuvre de la duplicité & de l'imposture.

Dans le cours de l'année même où se fabriqua cette paix funeste, Clément IX, après dix-huit mois seulement de pontificat, mourut le 9 décembre 1669. Le cardinal Emile Altieri lui succéda le 19 avril suivant, & prit le nom de Clément X : pontife doué au point suprême, de la vertu qui fait la mesure, ainsi que la base de toutes les autres. Son humilité sincère opposa la plus forte résistance à son élévation, à quoi la vue seule du bien de l'Eglise le fit enfin consentir.

Mais Clément IX n'avoit pas les yeux fermés, que ceux qui en avoient extorqué leur fausse paix, se montrèrent moins pacifiques & plus outrageux qu'auparavant. Ils firent aussitôt retentir l'Europe entière du bruit scandaleux de tout ce qu'ils purent apprendre, ou controuver de plus infamant contre tous les catholiques tant soit peu signalés, papes ou évêques, docteurs séculiers ou réguliers, & spécialement contre ceux qu'il importoit au parti de rendre comptables pour tous les autres. Déjà ils avoient mis au jour un libelle intitulé, la Théo-

logie
leur
blab
affai
tre
se la
inju
duisi
que
Mor
doct
avoit
rerial
Prov
diffé
qu'en
Perra
teur.
& c'
form
Ainsi
pour
l'atte
sur t
hideu
& le
défen
préca
vant

logie morale des Jésuites. Ce champ leur parut avantageux sans doute : semblables à des plaideurs, qui dans une affaire désespérée où il n'est point d'autre ressource que de faire diversion, ne se lassent point de rebattre les mêmes injures contre leur partie ; ils reproduisirent les mêmes invectives, & presqu'avec le même titre, savoir la Morale pratique des Jésuites. Le pesant docteur qui fabriqua cet ouvrage, y avoit employé de préférence les matériaux choisis autrefois pour les Lettres Provinciales ; mais il y avoit autant de différence dans la forme ou la manière, qu'entre le génie de Pascal & celui de Perrault, qui passa pour en être l'auteur. N'importe, c'étoit faire diversion ; & c'est beaucoup pour l'hérésie, peu formidable en combattant de front. Ainsi, les sectaires du seizième siècle, pour détourner de leurs dogmes impies l'attention des fideles, s'appliquerent sur toute chose à peindre de couleurs hideuses, tant les papes que les évêques, & les docteurs les plus ardents pour la défense de l'Eglise. Guidés par leurs précurseurs, les novateurs du siècle suivant, abandonnant de même le dogme,

ont pris la morale, qui n'étoit nullement en question, pour leur champ presque unique de bataille; & les moralistes, ou casuistes, pour leurs vrais plastrons: comme si le rigorisme justifieoit l'hérésie, & que la cassarderie pût faire applaudir à l'impiété. Quand toutes les calomnies des novateurs seroient autant de justes reproches; leurs nouveautés en seroient-elles moins contraires à l'ancienne & vraie doctrine, aux décisions infaillibles du chef & des membres de l'Eglise enseignante, à la foi certaine & invariable de l'Eglise universelle?

Mais ce détour apparent ne les conduisoit pas moins à leur terme: on avoit en vue d'écarter les ennemis qu'on ne pouvoit pas repousser, ou du moins d'amortir les coups qu'ils portoient. On parcourut, pour les diffamer, l'un & l'autre hémisphère; & l'on en tiroit les odieuses couleurs, dont l'on formoit ensuite les tableaux fantastiques des vivans & des morts, les plus respectés dans leur temps. Ici, on les représentoit comme des scélérats, qui, de dessein prémédité, & de concert avec les chefs de leur gouvernement, avoient entrepris

de
on
de
Ma
n'au
pat
pro
que
d'au
la c
corp
que
on
cent
le c
l'ar
de
d'in
de
gno
réti
gife
brû
bou
I
ann
pol
syst
auc

de renverser la morale évangélique. Là, on travestissoit les plus dignes ministres de J. C. en apôtres de Satan, ou de Mammône, & même en infensés, qui n'auroient quitté leur famille & leur patrie, franchi l'immensité des mers, prodigué leurs forces & leur vie, que dans la vue de thésauriser pour d'autres, en anéantissant le mystere de la croix. Par-tout, on rejettoit sur le corps entier la faute ou la méprise de quelques-uns des membres; & souvent on diffamoit le particulier, tout innocent qu'on le connoissoit, afin de décrier le corps. Ainsi jugerent de ce libelle, & l'archevêque de Paris, & les consultants de Sorbonne, qui le déclarerent rempli d'injures, d'impostures & de calomnies, de falsifications, de traits grossiers d'ignorance, de propositions fausses, hérétiques, scandaleuses. Enfin, les magistrats le condamnerent à être lacéré & brûlé publiquement, par la main du bourreau.

Benoît Spinoza publia dans la même année 1670, son Traité théologique & politique, qui présente l'ébauche du système impie, & non moins absurde, auquel il mit la dernière main dans ses

œuvres posthumes. Il y soutenoit que Dieu n'est pas un être infiniment parfait qu'il n'est pas même doué d'intelligence ; mais que la divinité n'est autre chose que cette vertu, ou cette vague énergie de la nature, qui pense dans les hommes ; qui sent dans les animaux, qui végete dans les plantes, qui subsiste simplement dans les êtres inanimés. Divinité brute, si l'on peut s'exprimer ainsi, qui agiroit par une aveugle nécessité ; d'où il suivroit que l'existence de tous les êtres est pareillement nécessaire, & par conséquent éternelle. En un mot, il n'y avoit, selon Spinoza, qu'une substance unique, mais diversement modifiée, & infinie en tous sens. C'est-à-dire, que ce rêveur impie élevoit toutes les créatures à la divinité, & réduisoit la divinité au néant.

On ne sauroit toutefois disconvenir qu'il n'ait eu de la profondeur d'esprit ; on prétend même qu'il eut des mœurs : mais qu'en peut-on conclure de plus que pour les anges dégradés & convertis en démons ; qui ne sont ni des âmes charnelles, ni des esprits bouchés ? L'orgueil conduit aux mêmes précipices, que les vices de la chair. L'égarement de

Spir
tiere
prof
fom
les
cond
de
dial
jugé
ligio
étud
n'été
mém
Juis
les
vrai
instr
ench
com
dév
Non
Spir
tou
véri
rou
tere
pre
cul
de

Spinosa provint d'avoir creusé les matieres de la religion, avec une curiosité profane & toute la témérité de la présomption ; comme aussi d'avoir soumis les œuvres de Dieu aux procédés mal conçus de la géométrie, & les preuves de fait aux raisonnemens d'une vaine dialectique. Il raisonne, selon ses préjugés philosophiques, sur les faits de religion, & sur des faits qu'il n'avoit pas étudiés. Aussi remarque-t-on qu'il n'étoit pas versé dans la critique, pas même dans la littérature hébraïque, tout Juif qu'il étoit. Moins coupable que les incrédules nés dans le sein de la vraie religion, où ils ne furent mieux instruits de nos vérités saintes, que pour en chérir sur les fictions de cet impie ; comme ils l'ont fait dans le système plus développé de son monstrueux naturalisme. Nonobstant l'air de persuasion qu'affecte Spinosa dans ses principes destructifs de toute révélation & de toute religion véritable, il ne put néanmoins, comme tous les mécréans, pousser contre nos mystères au delà du doute ; puisque, de son propre aveu, il n'auroit pas fait difficulté de les croire, s'il avoit été témoin de la résurrection du Lazare, ou de la

guérison de l'aveugle-né de l'évangile. Les ouvrages de cet Athée excitèrent une horreur si générale, qu'ils furent pros crits par les états-généraux des Provinces-unies, dont il étoit né sujet.

La vraie foi triomphoit des inventions de l'impiété, jusque dans les terres infidèles, parmi les foibles chrétiens abandonnés au schisme irrémédiable des Grecs. Ni la pesanteur du joug Ottoman, ni les sollicitations & les promesses des sectaires d'Allemagne, ni l'exemple du patriarche de la nouvelle Rome, que ces hérétiques avoient débâché, ne purent arracher du cœur des chrétiens Orientaux la vénération du sacré mystère de nos autels, ni altérer en aucune manière la foi de la présence réelle du Sauveur dans l'eucharistie. Dosithée, patriarche de Jérusalem, pour féconder leur zèle contre l'impiété sacramentaire, tint à Bethléhem un concile qui proscrivit les erreurs que Cyrille-Lucar avoit tenté d'introduire en Orient. Denys, patriarche de C. P. confirma, dans la même année 1672, la confession de foi, que Parthenius, son prédécesseur, avoit déjà opposée à l'attentat de Cyrille, sur la foi constante de l'Eglise Orientale.

L
fend
com
diffé
trefe
tere
fanc
emp
s'ap
leur
de
en
pro
plus
en
écri
une
l'av
celi
des
l'év
d'e
on
fon
&
gi
fa
fr
aj

L'ardeur avec laquelle l'Orient défendoit la foi primitive, & si l'on peut comparer entre elles des choses toutes différentes, la chaleur avec laquelle autrefois les villes de la Grece se disputeroient l'honneur d'avoir donné la naissance au Chantre d'Achille; on la vit employée par deux ordres célèbres, pour s'approprier la gloire d'avoir eu dans leur sein le pieux auteur de l'Imitation de J. C. livre infiniment plus précieux en effet que tous ceux de la Grece profane; c'est trop peu dire; livre le plus précieux de tout ce qui s'est écrit en matiere de piété, après les divines écritures. L'opinion commune, durant une bonne partie du seizième siècle, l'avoit attribué à Jean Gerson, chancelier de l'université de Paris; & l'un des écrivains tranchans de ce temps-là, l'évêque de Bellai ne permettoit point d'en douter. Si différens ordres lui ont donné des compétiteurs, dit-il avec son goût accoutumé pour la basse ironie, & pour l'avilissement des ordres religieux; ce n'est que de peur que le saint zele cénobitique ne se trouvât frustré d'un tel ouvrage. Car il suffit, ajoutoit-il, qu'un moine l'ait fait, pour

Revis. de
Paris d'un
Docteur con-
chant les or-
vies d'un
bon parois-
sien, p.
323.

que tous les autres prennent part au gâteau, attendu la bulle de communication de leurs privilèges. Il est aisé de faire voir, qu'ici au moins l'évêque insulte aux moines, avec autant d'ignorance que d'impertinence. Un peu d'attention à quelques versets de l'*Imitation* même; & le ridicule de la plaisanterie retombera tout entier sur le fade plaisant. Gerson ne fut jamais religieux; & l'auteur de l'*Imitation* remercie expressément le Seigneur de l'avoir appelé à l'état religieux. Que ferai je, s'écrie-t-il, dans la ferveur de son oraison, en reconnaissance de la grâce que vous m'avez faite, & que vous n'accordez pas à tout le monde, de renoncer aux biens terrestres, & d'embrasser la vie religieuse? J'ai reçu la croix de votre main, dit-il ailleurs, & je la porterai jusqu'à la mort, telle que vous me l'avez imposée: car la vie d'un bon religieux est une véritable croix, mais une croix qui conduit au ciel.

Il ne se peut rien de plus formel contre la cause de Jean Gerson. Celle de Jean Gersen, abbé, dans le treizième siècle, de l'abbaye bénédictine de Saint-Etienne de Verceil en Lombardie, ne

De Imit.
Christi, l. 3.
c. 13.

Ibid. cap. 56.

par
que
por
bia
fen
Ken
161
bén
arde
de
mis
J.
aut
réel
poss
164
imp
ble
le c
faire
autr
le d
nuisé
fit
quai
capa
tiere
ture
qui

paroît pas mieux fondée. Peut-être même
 que cette prétention, assez moderne, ne
 porte foncièrement que sur la ressem-
 blance des noms de Gerson & de Ger-
 sen. Ce nouveau rival de Thomas à
 Kempis, ne fut enfanté, ou déterré qu'en
 1616, par Dom Constantin Caiétan,
 bénédictin d'Italie, fort connu par son
 ardeur à grossir le nombre des écrivains
 de son ordre. Alors, par ses soins, fut
 mise au jour la première Imitation de
 J. C. qui ait porté, pour nom de son
 auteur, celui de l'abbé, soit feint, soit
 réel, de Verceil. Après cette prise de
 possession, pour ainsi parler, lorsqu'en
 1641 l'on voulut faire au Louvre une
 impression digne de ce livre inestima-
 ble, les peres bénédictins supplierent
 le cardinal de Richelieu de point
 faire honneur de sa composition à tout
 autre auteur que leur abbé Gersen, dont
 le droit se trouvoit établi dans les ma-
 nuscris de Dom Caiétan. Le cardinal
 fit remettre ces piéces au célèbre anti-
 quaire Naudé, comme au juge le plus
 capable de prononcer en pareille ma-
 tière. Mais Naudé y apperçut des ra-
 tures assez récentes, & des changemens
 qui rendirent la bonne foi des supplians

raisonnablement suspecte. Les religieux de S. Germain des Prés attaquèrent ce savant avec vivacité ; il se défendit avec la même chaleur : ce qui occasionna un procès , qui fut porté au parlement de Paris ; & sur le refus que firent les Bénédictins , de produire les manuscrits inculpés, il intervint en 1652 un arrêt, qui défendoit d'imprimer l'Imitation sous un autre nom que celui de Kempis ou à Kempis.

L'affaire passa pour terminée jusqu'en 1671 ; où les Bénédictins revinrent à la charge. La mort de Naudé les avoit délivrés d'un adversaire formidable. D'ailleurs , ils prétendoient avoir recouvré de nouvelles pieces. M. de Harlai , l'un des plus grands magistrats qu'ait eus la capitale , voulut bien se transporter , comme arbitre , à S. Germain des Prés. Il y vint aussi des savans de tous les ordres , entre lesquels ceux de la congrégation de Sainte Genevieve , plus intéressés qu'aucun autre à la gloire de Thomas à Kempis , chanoine régulier aussi bien qu'eux , ne manquèrent pas de se trouver. Leurs peres du Moulinet & Lallemant soutinrent , comme autre fois Naudé , que les titres des Bénédictins étoient

falsifiés, & que Gersen ou Gessen étoit un être de raison, un personnage imaginaire qu'on avoit habillé en Bénédictin, pour ravir à l'ordre des Chanoines Réguliers, l'honneur dont l'un de ses membres le faisoit jouir depuis un temps immémorial. Les enfans de S. Benoît répliquèrent que Thomas à Kempis n'étoit pas plus l'auteur de l'Imitation, que tant d'autres copistes anciens ne l'avoient été des ouvrages auxquels ils avoient coutume de mettre leurs noms. Après une dispute fort animée, qui dura la journée tout entière, la nuit sépara les combattans, sans qu'on eût pu parvenir à aucune décision.

Les Bénédictins qui en vouloient une absolument, & sans retard, s'adressèrent à l'archevêque de Paris, qui étoit de la même maison que le magistrat choisi en premier lieu pour arbitre. Comme les Chanoines Réguliers ne furent point appelés à ce tribunal; l'acte qu'on y dressa, s'il prononçoit quelque chose, ne pourroit se regarder que comme un arrêt sur requête, & nul pour le fond: mais tout ce qu'il porte, c'est que les antiquaires qui revirent alors les manuscrits, les avoient examinés avec

beaucoup de soin. Cependant, comme si cet énoncé eût été un arrêt formel & contradictoire, on vit paroître en 1674, une édition nouvelle de l'Imitation de J. C. avec le nom de Jean Gersen. Du reste, la longue préface où Dom Delface compila tout ce qu'on avoit écrit pour ou contre Thomas à Kempis, prouva uniquement que le pieux auteur du livre qu'on se disputoit, avoit très-bien pratiqué ce qu'il enseigne en ces termes, *Aimez à être inconnu*. Trois ans après, les Chanoines Réguliers publièrent un ouvrage exprès, pour revendiquer leurs droits. Enfin, le quatre de mars 1681, ils produisirent leurs titres en règle, pardevant l'archevêque de Paris; & ils eurent au moins l'égalité de preuves, mais sans démonstration. Ainsi l'on peut encore douter absolument, quel est le véritable auteur de l'Imitation de J. C.

Il est constant par le texte même de ce livre, que ce ne fut pas Gersen; puisqu'il ne professa jamais la vie religieuse, & que l'ouvrage fut composé par un religieux. Il est vraisemblable que Jean Gersen est un nom controuvé, & calqué sur celui de Jean Gerson. Les

Bén
titre
pect
cien
jam
Ain
qua
qu'i
pub
dre
fée.
anci
préc
sur
dant
Quo
port
ter,
titre
suy
port
que
fin,
a v
disc
gloi
fusi
ravi

Bénédictins, il est vrai, ont fourni force titres en sa faveur ; mais rien de plus suspect que ce genre de preuves. Les anciens moines qui dissipoient tout, n'ont jamais cessé de grossir leurs archives. Ainsi tout ce qui en sort, au moins quand l'intérêt peut y avoir part, & qu'il n'est pas confirmé par les archives publiques, fait très-prudemment craindre que la corruption ne s'y soit glissée. Reste Thomas à Kempis, le plus ancien des trois, & au vrai, l'unique prétendant qui puisse faire impression sur un esprit impartial & juste. Cependant son droit n'est pas incontestable. Quoique les plus anciens exemplaires portent son nom, on peut toujours douter, vu la pratique de son temps, si ce titre équivoque marque l'auteur, ou simplement le copiste. Après tout, qu'importe cette connoissance à l'édification que l'auteur véritable eut pour unique fin, & sur-tout à la modestie dont il a voulu donner l'exemple ? Aussi notre discussion a-t-elle moins pour but la gloire de ce pieux écrivain, que la confusion de la vanité qui la lui voudroit ravir.

Quoique l'auteur du livre intitulé ;

Avis salutaires de Marie à ses dévots indiscrets, eût, comme celui de l'Imitation, caché son nom au public, il ne fut pas difficile de deviner, au moins le parti où ces rêveries scandaleuses avoient été conçues. De tout temps, les ennemis de Dieu & de son Eglise, l'ont été de la Sainte Vierge, sa mere. Le promulgateur des avis supposés, sous prétexte de corriger l'indiscrétion, ne tendoit qu'à détruire la dévotion qu'on a pour Marie. C'est ainsi qu'en jugea l'inquisition d'Espagne, dans la censure qu'elle fit de ce chiffon téméraire, le vingt-sept novembre 1674. L'université de Maience l'avoit condamné le mois précédent, comme reffentant le Jansénisme, & par une suite nécessaire, le Luthéranisme & le Calvinisme. L'inquisition de Rome, après l'avoir noté en premier lieu, comme un livre suspect, le proscrivit absolument le vingt-deux juin de l'année suivante. Les novateurs au contraire, les sectateurs de Calvin, aussi bien que ceux de Jansénius, le comblèrent d'éloges, & le traduisirent en plusieurs langues. Le P. Quesnel en particulier, joignant à l'apologie de l'ouvrage les dénigraisons & les injures contre ses censeurs,

trou
qu'un
tel é
cong
un p
eût e
prou
aux
T
de la
nue
à ma
supp
rinç
posit
quat
évêq
de c
nicar
ger
le fo
d'av
qu'o
cese
de m
se t
teur
char
inte

trouvoit un renversement horrible à ce qu'un petit moine, appelé inquisiteur, tel étoit le sel de ses ironies, ou qu'une congrégation de moines, présidée par un prêtre, ou un clerc habillé de rouge, eût eu l'audace de flétrir un livre approuvé par de pieux évêques, & cher aux plus dignes fideles.

Tel étoit l'usage que faisoit le parti de la paix qu'il prétendoit avoir obtenue de Clément IX. On y tarda peu à manifester par les œuvres, qu'on la supposoit uniquement fondée sur la distinction de la doctrine des cinq propositions, d'avec le fait de Jansénius. Le quatre de mai 1676, M. Arnaud, évêque d'Angers, défendit à l'université de cette ville, sous peine d'excommunication encourue par le seul fait, d'exiger la confession de foi prescrite par le formulaire, sans distinguer le fait d'avec le droit. Quelle que fût l'opinion qu'on eût de ce prélat dans son diocèse, il n'avoit pu surprendre que peu de membres de l'université, dont le corps se tenoit fort en garde contre les novateurs de tout rang. Il obtint enfin du chancelier, plus inconsideré que mal intentionné pour la saine doctrine, qu'en

faisant prêter le serment de foi aux bacheliers, il ne parleroit plus de Janfénius. Le Roi n'en fut pas plutôt informé, qu'il défendit de rien changer à l'usage établi. La lettre de cachet fut lue & enregistrée, dans une assemblée générale de l'université : mais quand il fut question de le faire dans la faculté de théologie en particulier, le syndic s'y opposa, sous le prétexte misérable qu'on ne lui produisoit qu'une copie de la lettre du Prince. Sa Majesté réitéra ses ordres : on trouva d'autres subterfuges. L'évêque paroissant alors sur la scene, donna un mandement où il avançoit que la lettre étoit subreptice, & que le serment tendoit à troubler la paix de l'Eglise, en renouvelant les disputes éteintes par le S. Siege. Il ne dissimuloit point que cette paix ne pouvoit subsister sans la distinction du fait & du droit; & faisant usage enfin des procès-verbaux des quatre évêques, jusque-là si soigneusement recelés dans les ténèbres de leurs greffes, il osa dire qu'ils avoient été concertés avec le nonce de Clément IX, & qu'ils étoient parfaitement conformes aux intentions de ce pontife. Comme il ne vivoit plus,

on
L
de
fut
d'Et
tion
gers
un f
si l'o
pas
sur
féni
du c
tres-
conf
il é
préte
sa m
néan
& la
ruti
dans
desc
met
laire
en
lem
leur
les

on ne craignoit pas d'être démenti.

L'université se rassembla, & protesta de nullité contre le mandement. Elle fut appuyée par un arrêt du conseil d'Etat, dont les termes méritent attention. Il porte que l'évêque d'Angers s'établit dans son mandement sur un fondement faux & pernicieux; comme si l'on n'étoit plus obligé, & qu'il ne fût pas même permis de signer le formulaire sur le fait des cinq propositions de Jansénius, en la manière que les assemblées du clergé, les bulles des papes, les lettres-patentes du roi & les arrêts de son conseil l'ont ordonné; comme si encore il étoit au pouvoir d'un évêque, sous prétexte du nom de paix, interprété à sa manière avec un abus manifeste, d'anéantir dans son diocèse le formulaire & la signature que portent les constitutions apostoliques reçues & publiées dans le royaume; ou que la sage condescendance qu'eut le S. Siege, en admettant certaines signatures du formulaire, avec quelque sorte d'explication en faveur de quelques particuliers seulement, afin de les mettre à couvert de leurs scrupules & des peines portées par les constitutions, fût une révocation de

la bulle qui prescrit de signer avec serment ledit formulaire, sans faire mention de cette interprétation; & qu'elle dût être à l'avenir une loi de nécessité & de changement, par rapport à la signature des ecclésiastiques qui ont fait gloire de se soumettre purement & simplement à l'autorité du S. Siege. On remarquoit ensuite, que le mandement en question étoit d'autant plus répréhensible, qu'il défendoit, sous peine de censure, de signer ce que le chef de l'Eglise avoit prescrit: d'où il s'ensuivoit, que ceux qui avoient rendu & rendoient journellement une prompte obéissance aux constitutions apostoliques, au lieu des éloges que mérite cette soumission, encourroient les peines qui sont réservées à la désobéissance.

Tout religieux qu'est le fond de cet arrêt, on y peut reconnoître que les séculiers les mieux intentionés, quand ils entrent dans certains détails sur les matières ecclésiastiques, s'exposent à bien des bévues, & lâchent d'ordinaire quelques paroles déplacées. Tels sont ici les égards supposés dans Clément IX pour les scrupules des quatre évêques; d'où l'on pourroit absolument tirer quelque

confé
il n'e
ni da
quatr
furen
préla
condu
affair
ment
confi
non p
sourc
mais
mérit
tance

Av
les p
d'eng
claren
à l'an
intro
jonct
On a
tout
de ca
bon
voué
voir
semb

conséquence préjudiciable à la foi. Mais il n'est question de ce genre d'égards, ni dans le bref définitif de ce Pape aux quatre prélats, ni dans les brefs qui furent adressés, soit au Roi, soit aux prélats médiateurs, relativement à la conduite & à la conclusion de cette affaire. La condescendance de Clément IX à l'égard des quatre évêques, consista tout entière à les mettre à l'abri, non pas des scrupules qui prenoient leur source dans leurs coupables préventions, mais uniquement des peines qu'avoit méritées leur longue & scandaleuse résistance.

Avant que l'arrêt parvint à Angers, les partisans de Jansénius y tenterent d'engager la faculté de théologie à déclarer que l'expression du fait, ajoutée à l'ancien serment, étoit une nouveauté introduite par le chancelier. Les conjonctures étoient favorables à ce dessein. On alloit tenir le synode, qui amenoit tout naturellement à la ville les curés de campagne. Comme il y en avoit un bon nombre qui étoient docteurs, & voués à leur évêque; on se flattoit d'avoir la pluralité des suffrages. On s'assembla; & il fut constaté qu'à la vé-

rité le chancelier, en conférant les grades, avoit le premier exigé le serment, avec l'addition du fait de Jansénius : mais quelques docteurs respectables prenant aussi-tôt la parole, soutinrent que cette addition, soit ancienne, soit nouvelle, n'en étoit pas moins sage, & qu'elle étoit nécessaire. Le corps de l'université se déclara hautement pour ce parti. En conséquence, la faculté de théologie arrêta quelques jours après, que personne ne seroit admis aux grades, ni même à soutenir des theses, qu'il n'eût signé le formulaire, suivant l'usage de la Sorbonne ; que ceux encore qui auroient pris les degrés depuis la paix prétendue de Clément IX, seroient obligés de le signer de la même manière, sous un mois, supposé qu'ils ne l'eussent point encore fait.

Cette conclusion ayant été confirmée, puis notifiée aux communautés ecclésiastiques, toutes s'y conformerent, à l'exception d'une seule. Le supérieur de l'Oratoire avoit d'abord résisté ; mais l'intérêt ensuite lui fit surmonter son scrupule : la nation d'Anjou avoit refusé de l'admettre à la principalité du college, à moins qu'il n'obéit au décret de l'université.

l'univ
suite
loin,
n'abo
chano
culier
six aut
sembl

Ces
un arr
onzier
M. d'
de déc
nouvea
septem
sage d
ces Me
la publ
sans do
& en
que cet
infl. é
ne saur
l'humil
glife. A
lité : la
plette q
de son
faisoit

Tor

l'université. Les efforts que firent par la suite quelques docteurs attirés de fort loin, afin de révoquer la conclusion, n'aboutirent qu'à faire dégrader deux chanoines Réguliers, & un prêtre Séculier des plus mutins, avec défense à six autres de paroître désormais aux assemblées.

Ces dispositions furent confirmées par un arrêt du conseil d'Etat, en date du onzième septembre 1676 : ce qui porta M. d'Angers à publier, dans le mois de décembre suivant, un mandement nouveau, qu'il data néanmoins du quatre septembre de la même année : tant l'usage des antيدات avoit d'attrait pour ces Messieurs. Le prélat, en prorogeant la publication de ce mandement, avoit sans doute espéré que la cour molliroit ; & en l'antidatant, il avoit eu dessein que cette espérance ne parût point avoir influé dans sa conduite. Telle est, on ne sauroit trop le redire, la droiture & l'humilité des saints rebelles à l'Eglise. Autre fruit de la même humilité : la rétractation formelle & complète que le prélat étoit obligé de faire de son premier mandement, & qu'il faisoit véritablement dans le second,

n'y étoit toutefois qualifiée que d'éclaircissement. Il y assuroit qu'on avoit mal pris sa première pensée, & qu'il n'avoit jamais prétendu défendre la signature pure & simple du formulaire, à ceux qui croiroient pouvoir la donner en conscience. Cependant la marche qu'il avoit constamment suivie, aussi bien que les expressions très-générales & très-prohibitives de son premier mandement, démentoient, au doigt & à l'œil, cette explication.

Quoi qu'il en soit, la faculté de théologie exigea la signature, non seulement de ceux dont elle ne blessait point les préjugés, mais de quiconque voudroit entrer & demeurer dans ce corps. Ce fut en vain que le syndic, de même doctrine & de même franchise que son évêque, tenta, au retour d'un voyage de Paris, de faire accroire aux docteurs, que l'archevêque de cette capitale & le cardinal ministre lui avoient enjoint de dire à sa compagnie, que l'obligation de signer purement & simplement regardoit l'avenir, sans toucher aux signatures déjà données sous les mandemens des évêques, de quelque manière qu'elles eussent été faites. L'uni-

ven
&
Ro
fut
de
ord
tre
mé
veu
C'e
nov
&
de
non
qué
tou
qui
gal
con
diff
cler
s'é
nier
ren
qui
dan
qui
son
au

versité s'en tint à son premier arrêté ; & peu après , en vertu d'un ordre du Roi , le rapport du syndic imposteur fut biffé des registres. Tous les étudiants de théologie firent ensuite la signature ordonnée , à la réserve de seize , dont treize tenoient à une communauté formée sourdement dans la ville , à la faveur des innovations & des troubles. C'est un secret tout particulier aux novateurs modernes , pour répandre , & surtout pour éterniser leurs erreurs , de former ces associations dévotieuses , non pas simplement de sujets appliqués aux sciences , mais de gens de toute profession & de tout métier , en qui l'opiniâtreté ne manque pas d'égaliser l'ignorance. La cour enjoignit au commandant de la province d'Anjou de dissiper la communauté furtive des clercs d'Angers , avec une autre qui s'étoit impatronisée de la même manière à la Fleche. Ainsi la paix fut-elle rendue à l'université de cette province , qui eut la gloire de signaler sa foi dans les temps les plus difficiles , & qui s'est toujours distinguée depuis par son attachement à la saine doctrine & au centre de l'unité.

Nous ne rapporterons point d'autres exemples des manœuvres que les partisans de l'Augustin Belgique exercèrent, à la faveur de leur accord simulé avec un Pontife Romain. Ce trait seul, pris entre mille autres, suffit pour dévoiler les vues obliques dans lesquelles ils ménagerent leur perfide paix avec Clément IX. La peinture trop continue des attentats & des trahisons de l'hérésie feroit à la fin une impression vraiment douloureuse dans l'ame du pieux fidele. Présentons-lui des images, propres tout à la fois à le consoler & à l'édifier. Le temps où nous sommes parvenus, nous en fournit un fonds abondant.

Vers le milieu du dix-septieme siecle, des millionnaires Espagnols concurent le dessein, non plus seulement de faire des courses évangéliques, mais d'aller établir leur demeure, au sein de la barbarie la plus sauvage & la plus sanguinaire, dans le cœur du continent immense de l'Amérique méridionale. Jusque-là on s'étoit presque uniquement borné à faire de loin en loin quelques établissemens sur les côtes maritimes, du Pérou principalement,

sans
vant:
leur
gion
perce
mara
fleuve
que l
gues
plés
de se
plus f
l'expé
évang
faire d
les An
les re
& de
criante
par les
défense
éloigné
avoient
table p
de leur
même.
d'Amér
coup p
que la

sans oser franchir les montagnes épouvantables , qui à son levant portent leur tête glacée dans la moyenne région de l'air , d'où les curieux n'apercevoient que des forêts sans fin , des marais impraticables , des lacs & des fleuves pareils à des mers. Tout ce que la renommée publioit de ces vagues espaces , c'est qu'ils n'étoient peuplés que de tigres , de lions , d'hyènes , de serpens énormes , & de sauvages plus féroces que tous ces monstres. Mais l'expérience avoit appris aux ouvriers évangéliques , que le seul moyen de faire des fruits solides & durables parmi les Américains , c'étoit de pénétrer dans les terres les plus éloignées des villes & des habitations Européennes. Les criantes vexations exercées contre eux par les Espagnols , malgré toutes les défenses & la sévérité de la cour , trop éloignée pour se faire craindre , leur avoient inspiré une aversion insurmontable pour tout ce qui venoit du pays de leurs tyrans , & pour leur religion même. L'exemple seul des Espagnols d'Amérique , qui ne sont pas à beaucoup près la belle partie de la nation , & que la soif de l'or pour l'ordinaire ,

souvent même la fuite du gibet conduit au nouveau monde, leur orgueil insupportable, leurs injustices, leurs violences & leurs mœurs dissolues ôtoient toute vertu aux prédications les plus pathétiques. Quand on disoit aux sauvages qu'il n'étoit pas permis d'avoir plus d'une femme, qu'il falloit être humble, doux & bienfaisant; ils ne manquoient pas d'opposer la vie contraire des chrétiens qu'ils avoient sous les yeux; ou sans rien dire, ils répondoient par un souris moqueur.

Lettr. Edif.
T. VIII, P.
189, &c.

Voilà pourquoi les missionnaires, bravant tous les travaux & tous les dangers, entrèrent, l'an 1639, dans les terres lointaines qu'arrosent le Maragnon, autrement dit le fleuve des Amazônes: ils s'avancerent jusqu'au lieu où fut ensuite bâtie la ville de Borgia, c'est-à-dire à trois cents lieues de Quito, d'où ils étoient partis. De là, ils se répandirent sur les rives de la Pastaca, de la Gualagaa & de l'Ucayale, pour chercher les hordes éparées dans les forêts qui bordent ces rivières. Ils poussèrent enfin, à la droite du Maragnon, & bien au delà des routes du soleil, dans les terres de béné-

dition que fertilisent le Paraguai, le Parana, l'Uragai, & tant d'autres rivières qui forment le fleuve d'Argent, ou de la Plata, comparable à celui des Amazônes. Par-tout, il leur fallut prendre les plus grands soins pour faire ignorer les lieux d'où ils venoient : on les eût massacrés sur le champ, si l'on eût découvert qu'ils fussent Espagnols.

Qu'étoit-ce néanmoins, pour la fin qu'ils se proposoient, que ces excursions hardies ? Comment traiter ensuite avec ces hommes farouches, çà & là dispersés, comme les bêtes sauvages, enfoncés dans les bois, cachés dans les antres ; hors de là, toujours errans, toujours en défiance, continuellement armés contre les inconnus, & les uns même contre les autres, faisant leur régal de la chair de leurs ennemis & quelquefois de leurs proches ? Les plus graves auteurs des annales du monde ne parlent qu'avec admiration des anciens sages, qui surent les premiers réduire en société les barbares semblables aux brutes, & qui leur apprirent à rechercher l'honnête, aussi bien que l'utile. Cette entreprise, accompagnée de quelque succès, leur a paru

aussi merveilleuse que l'art d'apprivoiser les tigres & d'attendrir les rochers, avec quoi l'ont comparée les poëtes. Fictions réalisées en quelque sorte, par les fondateurs des chrétientés Américaines, & spécialement de celles du Paraguai. Des brutes à forme humaine, dont il falloir faire des hommes avant d'en faire des chrétiens, ils n'ont pas fait simplement des sociétés mieux ordonnées que nos cités les plus florissantes, mais des Eglises comparables à l'Eglise primitive, & des peuples entiers de saints.

Réparateurs magnanimes de l'humanité abrutié, plusieurs d'entre eux sans doute furent les victimes de leur magnanimité. Les peres François de Figueroa & Pierre Suarez furent les premiers qui scélèrent de leur sang les célestes maximes qu'ils prêchoient. Les peres de Hurrado, Durango, Richler, & le licencié Dom Joseph Vasquez, associé aux missions de la Compagnie de Jésus, obtinrent la même couronne, après avoir toutefois recueilli les fruits de salut les plus abondans. Le pere Richler en particulier, homme tout apostolique, mort tout vivant à lui-même,

se jouant
dont le se
tant des n
core, fais
na-pieds,
des roca:ll
ces & des
à n'avoir
des lambe
vêtemens
écorces de
rir, ou n
des herbes
par une vi
les bénédic
ingrates,
nombreuse
le nom ju
la pureté c
fermeté in

Le sort
loin d'effr
le plus che
ne servit q
Cependant
gne, touj
taire & co
missions lo
siècle avoi

se jouant des peines & des fatigues dont le seul récit fait frémir, y ajoutant des macérations plus terribles encore, faisant la plupart de ses courses à pied, sur des sables brûlans, ou des rocailles aiguës, au travers des ronces & des épines, réduit quelquefois à n'avoir plus pour se couvrir que des lambeaux tombés de ses premiers vêtemens, que des feuilles, ou des écorces de palmier, & pour se nourrir, ou ne pas mourir de faim, que des herbes, ou des racines sauvages; par une vie si sainte, il attira tellement les bénédictions du ciel sur ces terres ingrates, qu'il y gagna sept peuplades nombreuses à J. C. dont elles honorent le nom jusqu'à nos jours, autant par la pureté de leurs mœurs, que par la fermeté inébranlable de leur foi.

Le sort de ces premiers martyrs, loin d'effrayer leurs confreres, faisoit le plus cher objet de leurs vœux, & ne servit qu'à augmenter leur nombre. Cependant les officiers du roi d'Espagne, toujours animés de l'esprit militaire & conquérant, voyant que les missions lointaines, dont les sages du siècle avoient ri d'abord, prenoient

un heureux cours , penserent qu'il importoit au gouvernement de les protéger , & offrirent aux missionnaires de leur ouvrir désormais la route , les armes à la main : mais ces dignes ministres de l'évangile rejeterent invinciblement des moyens si peu convenables à leur ministère. Fideles aux leçons du Bon Pasteur , & semblables à des brebis exposées sans défense à la fureur des loups , ils continuerent à s'avancer , le bréviaire sous le bras , & à la main un bâton surmonté d'un crucifix. Chacun d'eux se faisoit ordinairement accompagner par une vingtaine de fervens néophytes , qui en lui servant d'interpretes , faisoient encore les fonctions de catéchistes , & quelquefois de prédicateurs. On étoit souvent obligé à faire des trente & quarante lieues , par des détroits qui n'avoient jamais été pratiqués de personne , à travers des forêts & des halliers , où il falloit sans cesse avoir la hache à la main pour s'ouvrir un passage , avec des fatigues excessives , & une lenteur désespérante. On n'avoit , comme au milieu des mers , d'autres guides que les astres , ou la boussole ; & malgré

Re'at. des
Missions du
Parag. par
Murat, Ch.
XII.

rou
voy
terr
naç
tant
cou
trou
gne
ou
peir
à le
de
doit
affre
où l
à c
d'êt
tom
& p
les
tiles
mes
sonn
aspe
qu'i
sauv
Esp
des
dan

route la circonspection possible , nos voyageurs s'égaroient , tantôt sur des terres mouvantes & fangeuses qui menaçoient à chaque pas de les engloutir , tantôt entre des roches escarpées qui leur coupoient toute issue. Tantôt ils se trouvoient sur la cime d'une montagne , transis de froid , percés de pluie , ou de brumes glacées ; se soutenant à peine sur un talus glissant , & voyant à leurs pieds des abîmes entre-couverts de roseaux , sous lesquels on entendoit rouler des torrens avec un bruit affreux. Et dans ces forêts antiques , où la coignée étoit encore inconnue , à chaque instant ils couroient risque d'être écrasés par de vieux arbres , qui tomboient à la première commotion ; & plus encore d'être mis en piéces par les tigres , d'être mordus par cent reptiles venimeux , ou dévorés par d'énormes serpens , dont le souffle empoisonné , & le seul effroi qu'imprîne leur aspect hideux , arrête leur proie , sans qu'ils la poursuivent. Quelquefois les sauvages , au premier soupçon que des Espagnols marchoient à leurs peuplades , mettoient de toute part le feu dans les forêts où ils les croyoient en-

gagés , & principalement dans les passages les plus faciles ; enforte que l'incendie se trouvoit le plus terrible , du côté où il étoit plus naturel de chercher à l'éviter.

Au milieu de ces peines & de ces fatigues excessives , la caravane apostolique n'avoit d'ordinaire pour lits que la terre nue , ou de simples nattes : heureux celui qui s'étoit pu munir d'un hamac , pour y prendre quelque heure de sommeil , hors d'atteinte aux serpents & aux tigres. Ils étoient assez souvent réduits à une poignée de maïs , pour toute nourriture ; & dans les traites de long cours , quelquefois les provisions manquoient totalement. Alors ils n'avoient pour unique ressource que des racines , ou des fruits sauvages , & la rosée qu'ils suçoient sur les feuilles , pour tempérer la soif qu'un air étouffant renouvelloit sans cesse. S'ils faisoient leurs courses par eau , le péril changeoit , & ne diminuoit point. Ils n'avoient pour navires , au moins dans leurs premières entreprises , que de foibles canots , faits de cuir , ou d'écorce , ou d'un seul tronc d'arbre creusé. Il falloit cependant traverser des torrens

im
far
rac
plis
se
not
bie
cel
tres
ne
poi
que
la p

pre
ces
toit
jour
flech
& d
min
viter
plen
gues
dre.
long
exc
aprè
ses

impétueux , voguer sur des rivières qui sans cesse entraînoient des arbres déracinés , sur des fleuves & des lacs remplis de crocodiles , dont quelques-uns se trouvoient plus grands que les canots , & si voraces , qu'ils s'élançoient bien souvent contre les rameurs. Mais celui qui a promis aux premiers apôtres que les monstres & les poisons ne leur nuiroient pas , ne manqua point à ceux du dernier âge ; & quelquefois il les garantit , de la manière la plus merveilleuse.

Quant à la cruauté des barbares , presque tous anthropophages dans ces contrées , c'est ce qui les inquiétoit le moins. Quoiqu'on les trouve toujours armés , & prêts à décocher leurs fleches , malgré tous les signes de paix & d'amitié qu'on puisse leur faire ; les ministres évangéliques , bien loin d'éviter leur rencontre , se croyoient amplement dédommagés de leurs fatigues , lorsqu'ils réussissoient à les joindre. L'un de ces missionnaires intrépides , long-temps même depuis les premières excursions , le pere Ignace Chomé , après avoir employé trois jours , avec ses néophytes , à percer une forêt de

huit lieues qui séparoit deux montagnes , & un quatrieme jour à gagner le sommet de la seconde montagne , entendit aboyer des chiens , qui sont les compagnons inséparables des sauvages. Il envoya trois de ses néophytes , afin de reconnoître la peuplade , qu'il jugeoit n'être pas éloignée ; & bientôt après il s'avança lui-même , dans l'impatience d'en savoir des nouvelles. Il descendoit , le mieux qu'il lui étoit possible , entre les rochers & les précipices ; lorsqu'il rencontra deux de ses messagers , qui s'en revenoient hors d'haleine , & qui frémissaient encore d'effroi. Ils lui rapportoient , qu'au bas de la montagne étoit une troupe d'infideles , qui ayant reconnu l'endroit où il avoit passé la nuit précédente , l'attendoient au débouché du bois , & paroissoient extrêmement irrités ; qu'ils s'étoient saisis du troisieme commissionnaire , & peut-être l'avoient déjà massacré. Ils finirent par conjurer le pere de ne pas avancer davantage , parce qu'il y avoit tout à craindre pour sa propre vie.

Comme ils faisoient tous leurs efforts pour le retenir , il s'échapa de leurs mains ;

& r
n'en
avan
infid
déro
entie
le r
d'eu
avec
& le
un e
dress
chise
prise
time
nus
du c
plade
appre
& da
de ré
les c
rent
bagag
avec
tribus
leur
fut p
ment

& roulant de la montagne, plutôt qu'il n'en descendoit, il se trouva, presque avant de s'en appercevoir, au milieu des infidèles, que l'épaisseur du bois avoit dérochés à ses yeux. Ils étoient douze, entièrement nus, armés de lances; & le troisieme commissionaire au milieu d'eux. L'homme apostolique les aborde avec empressement, saute à leur cou, & les embrasse l'un après l'autre, avec un épanouissement de joie & de tendresse extraordinaire. Son air de franchise & de sécurité leur causa une surprise, qui suspendit tous les autres sentimens. Quand ils furent un peu revenus de leur étonnement, il leur fit part du dessein qui l'amenoit à leur peuplade, & qui avoit pour objet de leur apprendre à vivre heureux dans ce monde & dans l'autre. Ils ne marquerent point de répugnance à l'y recevoir. Cependant, les compagnons du missionaire arriverent, un peu rassurés, avec son petit bagage. Il en tira quelque viande seche, avec de la farine de maïs, qu'il distribua aux barbares. Il ralluma lui-même leur feu, les régala du mieux qu'il lui fut possible, & enfin les mit entièrement dans ses intérêts. Mais pour aller

à la peuplade, il falloit le consentement de leur capitaine, qui n'étoit pas présent.

On lui dépêcha un néophyte, avec l'un de ces infideles. Il ne tarda point à venir : mais au lieu de ce qu'on espéroit, tout sembla perdu à son arrivée. Furieux de l'accueil que ses gens avoient fait aux chrétiens, il alla, sans dire mot à personne, s'accroupir sur une pierre à l'écart, la tête penchée sur sa lance, & le front pâle de dépit. Le missionnaire s'en approcha, & le caressa beaucoup, sans en tirer une parole. Il le pria de prendre part à son petit festin : toutes les instances furent inutiles. Un des sauvages dit au pere deux ou trois mots, qui pouvoient également signifier, *il est en colere* ou *il est malade*. L'habile missionnaire les prit dans ce dernier sens, & se mit en devoir de tâter le pouls du Cacique : mais celui-ci retirant sa main avec brutalité ; Je ne suis pas malade, dit-il d'un ton à faire trembler. Quoi ! tu n'es pas malade, reprit le missionnaire, en riant avec éclat ; & tu ne veux pas manger ! Tant pis pour toi : tes compagnons en auront meilleure part. Néanmoins, quand tu voudras manger,

tu n'
rente
barba
auroi
à par
& tou
grace
cher à
le miss
aposto
niers
à la pe
leur v
à cou
avoit
soit p
engag
Da
attenti
bre, u
des ma
ceur a
les plu
bleme
quelqu
d'ham
différen
telles
à leurs

tu n'auras qu'à me le dire. Cette appa-
 rente fierté fit plus d'impression sur le
 barbare, que toutes les déférences n'en
 auroient pu faire. Il commença dès-lors
 à parler, rit peu après, mit bas sa colere
 & tout son chagrin, mangea de bonne
 grace, commanda à ses gens d'aller cher-
 cher à boire, & voulut à son tour régaler
 le missionnaire. C'est ainsi que ces hommes
 apostoliques s'introduisoient dans les der-
 niere retranchemens des démons acharnés
 à la perte des hommes. Un courage qui
 leur venoit du ciel, les faisoit tout
 à coup au fort du danger; & tel qui
 avoit tremblé loin du péril, ne connois-
 soit plus la peur quand il s'y trouvoit
 engagé.

Du reste, une charité ingénieuse, des
 attentions & des ménagemens sans nom-
 bre, un air de bonté & de familiarité,
 des manieres prévenantes, avec une dou-
 ceur angélique, touchoient les cœurs
 les plus revêches, & gagnoient insensibi-
 blement leur confiance. Ils leur faisoient
 quelques petits présens de coutellerie,
 d'hameçons, d'aiguilles, de verres de
 différentes couleurs, & d'autres baga-
 telles qui étoient du plus grand prix
 à leurs yeux. Ils leur fournissoient des

remedes pour leurs différentes maladies; pansoient leurs blessures, leur rendoient les services les plus rebutans, s'asseyoient par terre avec eux, y prenoient leur sommeil, & se nourrissoient des mêmes alimens, quelque dégoûtans qu'ils fussent. Ils imitoient jusqu'à leurs façons maussades, & leurs gesticulations ridicules.

Ibid Chap.
XV.

Une peuplade s'étoit-elle enfin déterminée à se fixer sous les loix sociales & chrétiennes? il s'agissoit de fournir, au moins jusqu'à la première récolte, à la subsistance de chaque famille, & de chaque individu, dont l'appétit, forcé par une glotonerie d'habitude, renaissoit à chaque heure. Mais ce qui étoit plus difficile encore, il falloit apprendre, au moins les métiers de première nécessité, à des gens sans aptitude, & sans nul usage du travail. Les missionnaires furent obligés de faire eux-mêmes toutes sortes d'apprentissages, & d'exercer dix métiers à la foi. Tantôt ils hâtoient les travaux publics de charpente, ou de maçonnerie, beaucoup plus par l'exemple que par les paroles. Tantôt ils défrichoient des terres qui jamais n'avoient reçu de culture; & pour labourer des

chan
des d
l'org
toute
d'ap
des b
c'est
chré
& l
chier
vach
oisea
deval
cents
A
fond
qu'il
vant
tiens
à cor
de m
jusqu
jusqu
posé
throp
cice
le pe
du r
Sant
affail

champs si rudes , on n'eut d'abord que des coûtres de bois. Ils semoient le maïs , l'orge , les feves , & les légumes de toute espece , dont ils avoient eu soin d'apporter les graines. D'autres abattoient des bois & les traînoient à la Réduction , c'est le nom que prirent les habitations chrétiennes , pour en construire l'église & les maisons. Quelques-uns alioient chercher dans les villes Espagnoles , des vaches , des brebis , des chevres & des oiseaux de basse-cour , qu'ils conduisoient devant eux , à travers des cent & deux cents lieues de pays inhabités.

Ainsi vit-on le pere Cyprien Baraze , fondateur de la belle mission des Moxes , qu'il féconda de son sang , chasser devant lui , aidé de quelques sauvages chrétiens , un troupeau de deux cents bêtes à cornes , pendant cinquante-quatre jours de marche , le plus souvent dans la boue jusqu'à mi-jambe , quelquefois dans l'eau jusqu'aux aisselles , continuellement exposé à la rencontre des tigres & des anthropophages. Ce fut en effet dans l'exercice d'une charité si extraordinaire , que le pere d'Espinosa trouva la couronne du martyre. Comme il ramenoit de Santa-fé un troupeau de brebis , il fut assailli & mis à mort par des coureurs

de la nation féroce des Guaiquires. Et qui pourroit dire le nombre de ceux qui distingués, comme lui, par la noblesse de leur naissance, ou par la supériorité de leur mérite, se firent pâtres & bergers, maçons, charpentiers, tisseurs, s'adonnerent aux travaux les plus vils & les plus pénibles, dans la seule vue de procurer aux Indiens qu'ils avoient convertis, la persévérance avec la facilité de la subsistance?

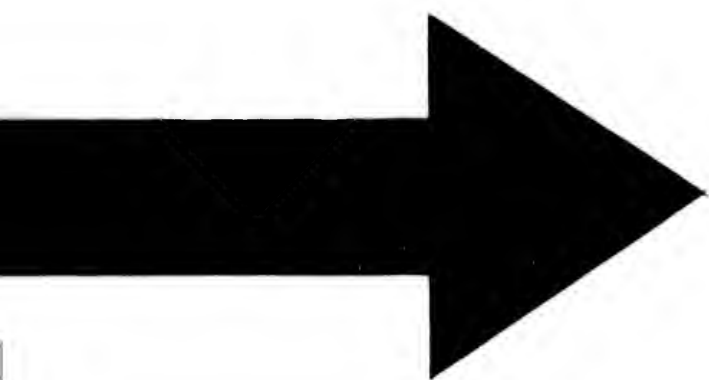
Pendant qu'ils travailloient, extenués de sueur & de lassitude, le sauvage paresseux, au moins dans les commencemens, demouroit les bras croisés, occupé des heures entières à les considérer avec indifférence. Il ne lui venoit pas même en pensée de s'offrir, pour partager un travail qui ne regardoit que son avantage, & qu'il étoit infiniment plus en état de soutenir qu'aucun des Européens. Il s'éleva néanmoins des maisons, bien chétives sans doute : ce n'étoient que des nates contenues par des pieux, & couvertes de branchages entrelassés de joncs, ou de bamboux ; avec symmétrie cependant, & avec un air de propreté qui pouvoit passer pour magnificence aux yeux des sauvages, en comparaison de leurs tristes huttes. On

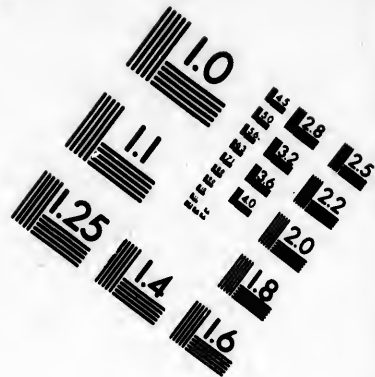
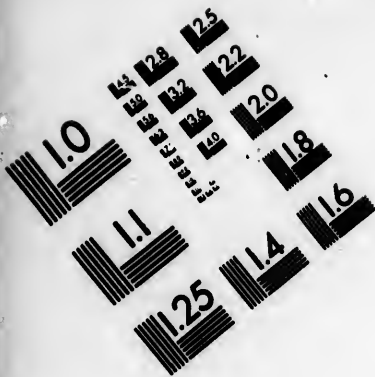
les eng
coup d
ture de
semen
ravant
la rech
ges. A
récolte
comme
leur in
pour le
exempl
du goût
en assez
nombre
nom de
se rang
sociales
sensible
bitation
des ferr
des arch
& des
biles de
filer, à
de goût
en Euro
dans la
L'état

les engagea peu à peu, & non sans beaucoup de peine, à prendre part à la culture des terres. Quand elles furent enfemencées, ils allèrent, comme auparavant, à la chasse & à la pêche, à la recherche du miel & des fruits sauvages. A leur retour, ils trouvoient une récolte qui fournissoit une subsistance commode pour les temps morts, & qui leur inspiroit un courage tout nouveau pour le travail. Frappés de ces premiers exemples, les sauvages voisins prirent du goût pour ces nouvelles mœurs; & en assez peu de temps, on vit un grand nombre de peuplades fixes, qui, sous le nom de Doctrines, ou de Réductions, se rangerent tout à la fois sous les loix sociales & sous les loix chrétiennes. Insensiblement, il se forma dans ces habitations, des maçons, des charpentiers, des ferruriers, des tisserans surtout, des architectes enfin, des sculpteurs même & des peintres, des graveurs & d'habiles doreurs. Les femmes apprirent à filer, à coudre, à broder, avec autant de goût & de propreté qu'on le fait en Europe. Le christianisme prospéroit, dans la même proportion que les arts.

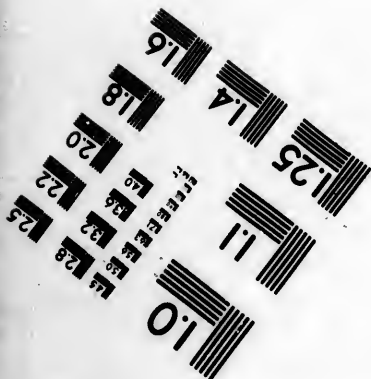
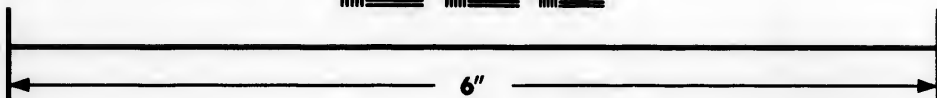
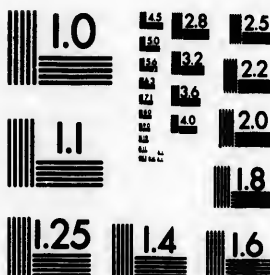
L'établissement des Réductions pra-







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

15 28
16 32
17 36
18 40
19 44
20 48
21 52
22 56
23 60
24 64
25 68
26 72
27 76
28 80
29 84
30 88
31 92
32 96
33 100

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

prement dites , commença dans la province de l'Uragai , qui fait partie du Paraguay , sous le nom duquel on comprend ici presque tout l'intérieur de l'Amérique Méridionale. Cette province , située du côté de l'Orient , vers le Brésil , est environnée d'une chaîne de montagnes , qui renferme une plaine immense & très-fertile , arrosée d'un bout à l'autre , c'est-à-dire sur un espace d'environ deux cent trente lieues , par le fleuve d'Uragai , qui lui donne son nom. Quelques Réductions s'établirent peu après dans la province de Guaira , qui s'étend plus au Nord , & qui a des plaines également fertiles , & presque aussi vastes. En des lieux si propres à la culture , & qui sont en très-bon air , on compta bientôt jusqu'à trente Réductions , chacune de quatre à cinq & à six mille habitans. Mais la province de Guaira n'est pas éloignée du fort de S. Paul , repaire des Mammelus , qui ne tarderent point à dévaster ces chrétientés naissantes.

Id. c. v.

Vers le cap de S. Vincent , à l'extrémité septentrionale du Brésil , les Portugais ont bâti autrefois , sur un rocher presque inaccessible , la ville ou fort de

S. I
& d
& c
cam
four
com
Con
turie
de f
bare
enfa
mere
leurs
Ils t
que r
roien
avoie
com
de p
leur
n'a p
ges.
rugai
nom.
qu'au
rage.
chrét
ce n'
par l'
loix d

S. Paul. Des montagnes impraticables & d'épaisses forêts l'environent au loin, & en ferment toutes les avenues. Les campagnes d'alentour sont fertiles, & fournissent, tant aux besoins, qu'aux commodités & aux délices de la vie. Comme ces premiers colons, jeunes aventuriers pour la plupart, n'avoient point de femmes, ils en prirent chez les barbares; & de ce mélange, naquirent des enfans, qui prirent tous les vices de leurs meres, sans rien conserver de ce que leurs peres pouvoient avoir eu de vertu. Ils tomberent dans un décri si absolu, que toutes les colonies du voisinage auroient cru se perdre d'honneur, si elles avoient entretenu avec eux le moindre commerce. On les jugea même indignes de porter le nom de Portugais, & on leur donna celui de Mammelus, qui n'a plus varié, au moins dans ces parages. Ils ne sont plus en effet, ni Portugais, ni chrétiens, autrement que de nom. Ils n'obéissent au roi du Portugal, qu'autant qu'ils y trouvent quelque avantage. S'ils prennent encore le nom de chrétiens, c'est le comble du scandale; ce n'est que pour le faire blasphémer, par l'énorme opposition de leur vie aux loix du christianisme.

Saint-Paul n'avoit pas d'abord plus de quatre cents habitans, y compris les Negres & les Américains : on y en compte aujourd'hui bien des milliers, tirés, pour ainsi dire, de l'égoût de toutes les nations. C'est le receptacle des bandits qui se sont dérobes à l'échaffaud, en Europe aussi bien qu'en Amérique, & qui cherchent à exercer impunément leur brigandage. Les Mamelus se font gloire de n'obéir à aucune puissance. Ils forment en effet une espece de république, qui se gouverne souverainement elle-même. La situation avantageuse de leur ville, & les fortifications qu'ils y ont ajoutées, ont fait perdre aux Portugais, sinon l'envie, au moins l'espérance de les réduire. Depuis qu'ils se furent soustraits à l'autorité des vice-rois, ils se livrerent à un genre de brigandage, inusité parmi les sauvages même les plus inhumains. On les vit se répandre chaque année, d'abord dans les peuplades circonvoisines, puis dans les plus éloignées, & traîner en esclavage une infinité d'Indiens, avec lesquels ils n'avoient aucun différend, pour les appliquer au travail des plantations, & à l'exploitation des mines d'or

d'or
gne
Para
ils p
les l
de l
parc
mille
cipal
régio
toien
un s
tigue
mauv
vail e
regist
Indien
cinq
For
la reli
stratag
pour
ils se
en cat
Indien
sionair
peupla
cle inf
l'évang
To

d'or qui se trouvent dans leurs montagnes. Ils désolèrent toutes les provinces du Paraguai, aussi bien que celle de Guaira: ils pénétrèrent même plusieurs fois, sur les bords du Maragnon d'une part, & de l'autre sur le fleuve de la Plata; parcourant en cinq ou six mois plus de mille lieues de pays. Ce sont eux principalement qui ont dépeuplé cette vaste région: de tant d'hommes qu'ils mettoient aux fers, à peine y en avoit-il un sur cent qui ne pérît, soit de fatigue & de misere en route, soit du mauvais air dans les mines, ou du travail excessif des plantations. Suivant un registre authentique, de trois cent mille Indiens, enlevés par les Mammelus en cinq ans, il n'en resta que vingt mille.

Forbans abominables, aux yeux de la religion sur-tout, il n'est point de stratagème que ne leur inspirât l'Enfer, pour ruiner l'œuvre de Dieu. Souvent ils se travestissoient en missionnaires & en catéchistes, afin de surprendre les Indiens: ce qui fit perdre aux vrais missionnaires la confiance d'une infinité de peuplades, & mit long-temps un obstacle insurmontable à l'établissement de l'évangile. Dans la province de Guaira,

la moins éloignée d'eux, & la plus au fait de leurs artifices, ils attaquoient à face découverte, avec des forces supérieures; & ils revinrent si souvent à la charge, qu'ils ruinerent de fond en comble treize Réductions. Ils y ôtèrent la vie, ou la liberté à quatre-vingt-cinq mille néophytes.

Pour sauver les foibles restes de ces habitations, dont le malheureux sort empêchoit la conversion de leurs voisins, qui craignoient de le subir à leur tour, leurs sages pasteurs prirent le parti de les transplanter, avec des peines excessives, à cent trente lieues de distance, sur les bords beaucoup moins accessibles du Parana. Ils y arriverent au nombre d'environ douze mille, dont se formerent les réductions de Lorette & de S. Ignace. Plusieurs autres habitations s'établirent depuis, entre les fleuves de Parana & d'Uraguai; & toutes furent disposées de telle maniere, qu'elles pussent mutuellement veiller à leur sureté, & concourir à leur défense. Bien plus, ces courageux néophytes se sont si bien aguerris par la suite, qu'ils sont rentrés en possession des pays qu'ils avoient abandonnés. Ils y ont bâti de nouvelles

ré
ne
on
no
da
tre
ré
Ind
sieu
pro
D'a
trio
se
nes.
D
dion
ces
cont
mon
& à
long
de q
d'env
rosée
maio
sans
très
rés

réductions, & se sont mis en état de ne plus craindre les Mammelus, qu'ils ont fait repentir plus d'une fois de leurs nouvelles insultes.

Vers la fin du siècle passé, on comptoit, dans la seule province de Guaira, entre le Parana & l'Uruguay, trente-deux réductions, & plus de six-vingt-mille Indiens convertis. On avoit établi plusieurs autres réductions, de proche en proche, entre l'Uruguay & le Brésil. D'autres s'étoient formées vers le septentrion, sur les rives du Mammore, qui se décharge dans le fleuve des Amazones.

De l'autre côté de l'Amérique méridionale, sans pousser jusqu'aux provinces maritimes, il est encore une vaste contrée, que bornent au couchant les montagnes, tant du Chili que du Pérou, & à l'orient le fleuve du Paraguai. Sa longueur du nord au midi, est de plus de quatre cents lieues, sur une largeur d'environ cent cinquante. Elle est arrosée par les grandes rivières de Pilcomayo, de Vermejo & de Salado, sans parler de beaucoup d'autres encore très-considérables. Ces lieux sont habités par différens peuples, dont les

Chiriguanes, vers le nord, sont les plus formidables, ou du moins les plus intraitables. En tirant encore plus au nord, on trouve le grand lac des Caraïes, où le fleuve de Paraguai prend tout à la fois sa naissance & sa grandeur importante. Ce canton est principalement habité par les Manacicas & les Chiquites : au moins en font-ils les habitans les plus connus.

Ibid. C. XII.

Plusieurs fois, & toujours en vain, l'on avoit tenté d'introduire le christianisme chez ces féroces barbares ; quand le pere de Arcé, accompagné du pere de Zéa, profita des circonstances heureuses que la providence avoit pu seule ménager. Deux nations voisines se faisoient une guerre, également désastreuse pour l'une & pour l'autre. Ce missionnaire, au moyen d'une certaine éloquence naturelle, & du talent qu'il avoit pour la conciliation, vint à bout de rétablir entre elles la paix & la concorde. Il obtint presque en même temps la grâce d'un de leurs compatriotes, condamné à mort, par le gouverneur d'une ville Espagnole. Comme ces peuples étoient dans la première admiration d'une charité si nouvelle pour eux ;

il l
qui
cha
affe
l'inv
nuit
mar
min
apof
plia
pauv
unar
reçu
moir
teux
La c
conve
naire
se p
les p
autre
par l
D
chanc
temp
trava
est ra
fans
tion,

il leur proposa d'embrasser la religion qui inspiroit de pareilles vertus. Sur le champ, les Caciques indiquèrent une assemblée générale, pour délibérer sur l'invitation de leur bienfaiteur. Dès la nuit suivante, tous se rendirent au lieu marqué, & l'affaire fut balancée depuis minuit jusqu'au point du jour; l'homme apostolique, durant ce temps-là, suppliant le pere des lumieres d'éclairer ces pauvres aveugles. Il fut résolu d'une voix unanime, que la loi chrétienne seroit reçue dans le pays; à condition néanmoins qu'on n'obligeroit pas d'en sortir ceux qui refuseroient de l'embrasser. La condition, quoiqu'elle eût ses inconvéniens, fut acceptée par le missionnaire, qui plein de confiance en Dieu, se promit, & non pas en vain, que les plus endurcis, loin de séduire les autres, se laisseroient vaincre peu-à-peu par le bon exemple.

Dans les mémoires publiés par un chanoine Espagnol, qui avoit été longtemps le témoin & l'admirateur des travaux apostoliques du pere Diaz, il est rapporté que ce pasteur infatigable, sans se borner aux travaux de sa réduction, parcouroit dans le voisinage quel-

Muratori Ch.
XIX.

ques rancheries ou infirmeries d'infideles, attaqués d'une maladie contagieuse, afin de gagner au moins dans cette extrémité quelques ames au Seigneur. D'un autre côté, d'impitoyables anthropophages y accoururent aussi, pour dévorer sans risque & sans résistance ceux qui n'étoient pas atteints de la contagion. Ils aspiroient sur-tout à se régaler de la chair de l'Européen qui étoit venu les secourir, c'est-à-dire du missionnaire; parce que la chair des hommes qui font usage du sel dans leur nourriture, est plus délicate, à leur gré, que celle des Indiens qui n'en usent pas. Cependant, un captif échappé de leurs mains, porta dans la réduction de ce pere la nouvelle du danger pressant qu'il couroit. Tous ses néophytes à l'instant prirent les armes, & volerent à la rancherie pour le délivrer. Ils arriverent à temps, malgré la distance assez considérable, chargerent brusquement les infideles, les rompirent, firent un grand nombre de prisonniers, & dissipèrent tout le reste. Ils en vouloient tirer une vengeance d'éclat; & pour imprimer la terreur à tous les monstres de cette espece, ils

réf
pa
vu
qu
qu
ma
fin
ren
de
tou
les
pui
fure
gén
eux
ils
pou
tien
tout
sem
nair
les
sous
faits
bapt
dem
tous
aux
cher

résolurent de pendre ces captifs sur les passages, aux arbres qui étoient le plus en vue. Déjà ils procédoient à l'exécution, quand le pere alarmé & attendri jusqu'aux larmes, intercéda pour ces malheureux, avec tant d'instance, qu'enfin il obtint leur grace, & qu'on les remit entre ses mains: Il les combla de caresses, les retint assez long-temps, toujours avec les mêmes bontés, pour les instruire de nos saints mysteres; puis leur rendit une entiere liberté. Ils furent si prodigieusement touchés d'une générosité vraiment prodigieuse pour eux, qu'arrivés dans leur peuplade, ils n'avoient point de termes assez forts pour exalter la foi & la charité chrétienne. Ils revinrent peu après, avec toute leur nation, se jetterent tous ensemble aux pieds du charitable missionnaire, & le prierent avec instance de les baptiser, en promettant de vivre sous sa conduite en véritables & parfaits chrétiens. Ils reçurent en effet le baptême, après toutes les épreuves que demandoit la prudence, & marquerent toujours depuis autant de fidélité aux devoirs du chrétien, que d'attachement à la foi.

Ibid. p. 346.

Le pere Baraze entreprit le premier, vers l'an 1675, la conversion de la nation nombreuse des Moxes, qui habitent les environs du fleuve de Guapai, avec plusieurs autres peuples dont les noms sont la plupart inconnus. Jusquelà, on avoit jugé qu'il étoit absolument impossible de soumettre des nations si féroces & si dissolues, aux loix séveres de l'évangile; & avant la fin de ce même siecle, on compta dans cette contrée huit à neuf peuplades chrétiennes, avec plus de trente mille fervens néophytes. Mais quelle patience, quelle constance & quel genre de courage ne fallut-il pas pour y réussir! C'est pour cette intéressante mission que le pere Baraze alla chercher jusqu'à Lima, ce troupeau de bénédiction, qui en s'y multipliant jusqu'au prodige, y répandit l'abondance, & y fit prospérer le christianisme. Cet instituteur habile, autant que zélé, découvrit encore, après bien des recherches capables de rebuter tout autre courage que le sien, un chemin trois ou quatre fois plus court qu'auparavant, pour aller au Pérou, d'où il falloit tirer les approvisionemens ordinaires. Enfin, il

vin
duc
il e
nist
rure
éter
des
elle
l'un
mér
y vo
gou
que
de b
In
ame
missi
com
& p
d'y
Il pa
peup
toute
instr
se d
par
170
tyre
croi

vint à bout d'établir lui seul trois réductions des plus considérables. Quand il eut ouvert un si beau champ aux ministres évangéliques, plusieurs y accoururent pour cultiver, ainsi que pour étendre cette belle chrétienté. La mission des Moxes est aujourd'hui, ou du moins elle étoit, il n'y a pas long-temps, l'une des plus florissantes, tant de l'Amérique que de l'autre hémisphère. On y voit même des églises bâties avec goût, & avec une magnificence, qui, bien que propre au pays, feroit l'admiration de beaucoup d'autres.

Insatiablement altéré du salut des ames, le pere Baraze, dès que cette mission put se passer de sa présence, la commit aux soins de ses coopérateurs, & passa chez d'autres barbares, afin d'y produire la même métamorphose. Il parvint jusqu'aux pays des Baures, peuples indomptables & perfides, qui toutefois parurent d'abord dociles à ses instructions; mais cette feinte docilité se démasqua bientôt. Il fut massacré par ces traîtres, le 16 de septembre 1702. Ainsi couronna-t-il, par le martyre, vingt-sept ans d'apostolat. On croira sans peine qu'il périt bien d'au-

tres héros évangéliques , dans la conquête d'une terre si sauvage , & partagée entre tant de nations inhumaines. Outre ceux qui laisserent la vie dans la découverte de ces terres barbares , presque tous les fondateurs des anciennes réductions les cimentèrent de leur sang. De ce nombre furent , entre autres , les peres Gonzalez , Rodriguez , del Castiglio , & un frere très-utile à ces établissemens , nommé Romero. Les seuls barbares du Paraguai proprement dit ont massacré par la suite , en divers temps , les peres Ortiz , de Blende , d'Alfaro , d'Arcé , de Silva , de Mendoza , Cavallieri , Fernandez , Arias , Sanchez & tant d'autres , dont l'on peut évaluer le nombre sur le degré de fertilité qu'a donné leur sang à des terres , aussi abondantes aujourd'hui en fruits de salut , qu'elles étoient auparavant désespérantes.

Un changement si prodigieux causera sans doute une étrange surprise ; tant , au premier coup-d'œil , il paroît éloigné du cours ordinaire des choses & des mœurs : mais il faut observer , que les hommes provenant tous de la même souche , ils sont naturellement , à peu

de
Les
feu
cau
du
l'ho
poi
rau
tou
ma
nat
dele
guli
bien
pro
évan
pag
Si d
sion
nen
l'eff
gieu
cieu
aux
& d
yeux
la p
des
cru

de chose près, les mêmes par-tout. Les leçons & les exemples mettent seuls entre eux l'étrange différence qui cause notre étonnement. Les barbares du Paraguai, qui n'avoient guere de l'homme que la figure, qui ne s'occupoient qu'à satisfaire leurs appétits brutaux, sont devenus des modeles de toutes les vertus sociales & chrétiennes : mais l'expérience a montré qu'ils étoient naturellement doux & traitables, fideles, singeres, reconnoissans, & singulièrement sensibles à l'amitié. D'où bientôt l'on a trouvé, dans ceux qui professoient le christianisme, cette évangélique simplicité, qui est la compagne & la gardienne de l'innocence. Si donc ils parurent, avant leur conversion, n'avoit en partage que l'incontinence & la cruauté ; c'étoit moins l'effet du naturel, que le fruit contagieux de l'éducation. Les habitudes vicieuses se transmettoient alors des peres aux enfans, par la voie de l'exemple ; & quand ils en ont eu de bons sous les yeux, on a vu la douceur & la charité, la pudeur & la réserve prendre la place des passions effrénées qu'on leur avoit cru naturelles. Peuples moins dignes de

haine que de pitié, leur malheur émut enfin les entrailles du Peie de miséricorde, & lui fit répandre ses bénédictions sur eux, en telle abondance, qu'autant ils avoient fait l'opprobre de l'humanité, autant ils firent, comme on le verra mieux encore par la suite, la gloire du christianisme.

Dans l'année qui suivit & consolida la conversion des Moxes, le vingt-deux juillet 1676, mourut âgé de quatre-vingt-sept ans le pape Clément X. Le cardinal Odescalchi lui succéda sous le nom d'Innocent XI, le vingt-un de septembre, & non pas d'octobre, comme l'a marqué de Prade, à qui une date aussi mémorable par la circonstance du jour même, auroit bien dû faire éviter cette méprise. C'étoit le jour de S. Matthieu, qui joint à ce que ce pape étoit fils d'un banquier, donna lieu à la pasquinade, où de la banque on le faisoit passer d'un plein faut dans la chaire de S. Pierre. Ce pontife avoit néanmoins la plupart des qualités propres au pontificat, du jugement, l'esprit pénétrant, mais peu d'étude, & par conséquent peu de savoir. Il étoit sur-tout grand homme de bien, sévère

à lui-même, rigide à bien d'autres égards, & jusqu'à l'opiniâtreté. En un mot, ce fut un de ces hommes de bien, que rien n'est capable d'ébranler, quand une fois ils ont pris leur parti, toujours persuadés qu'il y va de la gloire de Dieu à le soutenir. On ne verra que trop de preuves de cette roideur inflexible, ainsi que de sa fierté chagrine, dans ses violens démêlés avec la cour & le clergé de France, à l'occasion de la régale.

Fin du vingt-deuxieme Volume.

T A B L E

CHRONOLOGIQUE ET CRITIQUE,

Depuis l'an 1638 jusqu'à l'an 1676.

TOME VINGT-DEUXIEME.

P A P E S. S O U V E R A I N S.

CCXXXIV. I NNOCENT X, mort le 7 Janvier 1655.	E M P E R E U R S. F ERDINAND III, mort en 1657.
CCXXXV. Alexandre VII, 7 Avril 1655, 22 Mai 1667. IX	Léopold I,
CCXXXVI. Clément IX , 20 Juin 1667, 9 Dé- cembre 1669.	R O I S D E F R A N C E. Louis XIV,
CCXXXVII. Clément X, 29 Avril 1670, 22 Juil- let 1676.	R O I S D' E S P A G N E. Philippe IV, 1665. Charles II,
CCXXXVIII. Innocent XI, 21 Septembre 1676.	D' A N G L E T E R R E. Charles I, décapité en 1649. Charles II.

É c
Ecc
J
A q
Jésu
C'e
van
pro
jug
gran
lon
tion
d'un
Baro
posi
Eccle
d'ann
tres
d'ou
prin
eueil
Gaul
excel
tes &
tatio
jets
ciplin
corre
œuvr
& d'
Le
Jaqu
& 16

É C R I V A I N S
E C C L É S I A S T I Q U E S.

É C R I V A I N S
N O V A T E U R S.

JAQUE SIRMOND ,
Jésuite , mort en 1651.
C'est l'un des plus sa-
vans hommes qu'ait
produit la France , au
jugement de tous les
grands hommes de
son temps & des na-
tions diverses. Il fut
d'un grand secours à
Baronius , pour la com-
position de ses Annales
Ecclesiastiques. Il a
donné lui-même un
très-grand nombre
d'ouvrages , dont les
principaux sont le Re-
cueil des conciles de
Gaule , avec des notes
excellentes ; de savan-
tes & judicieuses disser-
tations sur différens su-
jets d'histoire & de dis-
cipline ; des éditions
correctes & sûres des
œuvres de Théodorec
& d'Hincmar de Reims.

Les freres Pierre &
Jaque du Pui , 1651
& 1656. C'étoit sans

JEAN LABADIE , esprit
inquiet , turbulent &
sans consistance , suc-
cessivement Jésuite &
Carme , catholique &
calviniste ; par-tout il
débita des maximes ,
ou des paradoxes dan-
gereux , qu'on ne put
supporter dans la secte
même de Calvin. Il a
laissé quelques écrits ,
qui font pitié.

George Fox , vil ar-
tisan , & auteur de la
secte fanatique des
Quakers ou Trembleurs.

Isaac la Peyrere , au-
teur du livre intitulé
Præadamita , où il pré-
tend établir qu'il y a eu
des hommes avant
Adam. Le livre fut brûlé
à Paris , censuré par
l'évêque de Namur ,
& l'auteur arrêté à Bru-
xelles , d'où il se ren-
dir à Rome , & abjura
sa chimere aux pieds
d'Alexandre VII.

contredit deux des plus savans hommes de leur temps, particulièrement en droit & en histoire, mais nullement en théologie. Aussi leur ouvrage sur les droits & les libertés de l'Eglise Gallicane fut-il condamné, par vingt-deux évêques ou archevêques de l'Eglise Gallicane elle-même. Il fallut recourir à d'autres mains pour le corriger : mais la matiere a été brouillée depuis si long-temps par les mains séculieres, qu'on n'a pas encore réussi, & qu'on n'espérera vraisemblablement jamais à la débrouiller parfaitement. Ils ont encore laissé deux ouvrages, remarquables entre beaucoup d'autres, savoir l'Histoire générale du grand schisme d'Occident, & l'Histoire véritable de la condamnation des Templiers.

Denys Petau, Jésuite, 1652.

Dans tous ses ouvrages, qui sont en très-grand nombre, & pres-

Blaise Pascal, mort en 1662, auteur des Lettres - Provinciales, qui tendent uniquement, & par des voies souvent iniques, à défendre & accrédi- ter les nouveautés pro- jetées par l'Eglise. Amis en ont jugé les deux puissances, qui les ont condamnées de concert, & qui en ont du moins fait sentir le danger pour la vraie foi, si elles n'ont pas ôté aux gens qui n'aiment qu'à rire, leur attrait pour le style enchanteur de cette satire inique, autant qu'hétérodoxe. Pascal n'a pas toujours fait un si mauvais usage de ses rares talens. Au moins a-t-on de lui le fond d'un ouvrage très-chrétien, dans le petit livre qui a pour titre Pensées sur la Religion. Mais comme l'esprit de l'Eglise ne fut jamais de mettre en recom- mandation les ouvrages même irrépréhensibles des écrivains suspects, parce que les simples passent très-aisé-

que
on
pu
val
dit
fait
tr
d'
gen
poi
ant
mir
tres
logi
les
lebr
rité.
de
des
phar
de
mist
autr
sero
lui.
Fran
Cavail
celui
aussi
tions
d'œuv
Jean
verti
qui
ricurs
éuditi

que tous en latin, on trouve un style net, pur & facile, une vaste & profonde érudition, & la plus parfaite critique. Sa Doctrine des temps, chef-d'œuvre unique en son genre, fait le désespoir des chronologistes anti-chrétiens, & l'admiration de tous les autres. Ses Dogmes Théologiques, cités dans les écoles les plus célèbres, y font autorité. Il a donné aussi de savantes éditions des œuvres de S. Epiphane, de Nicéphore, de Synesius, de Thémistius, & de plusieurs autres anciens qui ne seroient pas lisibles sans lui.

François Hallier, docteur de Paris, évêque de Cavaillon, 1659. Entre plusieurs ouvrages estimés, celui qui lui acquit le plus de réputation à Rome, aussi bien qu'en France, est un traité des Elections & des Ordinations, qui passe pour un chef-d'œuvre.

Jean Morin, prêtre de l'Oratoire, 1659. Converti du calvinisme, il eut toujours horreur de ce qui en rapprochoit, & appliqua ses talens supérieurs aux vraies sciences de l'Eglise. Il acquit une érudition immense, qui se rend sensible dans tous

ment de l'estime de l'auteur à celle de toutes ses productions; nous avons cru ne pouvoir mieux faire, que de nous prescrire un silence absolu sur toutes ces sortes d'écrits; du reste, la piété ne peut rien y perdre. Avec leur beau style, leur méthode, & leur profondeur même, ils sont presque tous d'une froideur & d'une sécheresse, qui resserrent les cœurs, au lieu de les attendrir. Tant il est vrai que l'Esprit Saint ne communique point son onction hors du sein véritable de l'Eglise.

ses écrits, dont les principaux sont l'ouvrage latin qui a pour titre *Exercitationes Biblica*, dans lequel néanmoins on lui reproche de ne pas ménager assez l'intégrité du texte hébraïque; un excellent traité des Ordinations, avec des dissertations fort savantes; un traité de la Pénitence; une nouvelle édition de la bible des Septante; & de bonnes dissertations sur différentes matieres.

Luc Holstenius, Hambourgeois, devenu garde de la bibliotheque du Vatican, 1661. On a de lui des traités & plusieurs dissertations sur des matieres ecclésiastiques très-variées & très-importantes. On y remarque un jugement solide, une critique exacte, & beaucoup de pénétration.

Pierre de Marca, archevêque de Toulouse, puis de Paris, 1662. Son principal ouvrage est le traité latin de l'accord du Sacerdoce & de l'Empire. Il a donné outre cela des dissertations sur plusieurs matieres ecclésiastiques d'importance. On voit par toutes ces productions, qu'il étoit grand jurisconsulte, habile critique, & qu'il avoit beaucoup d'érudition.

Jean Bollandus, Jésuite Flamand, 1665. C'est lui qui a commencé la fameuse collection des Actes des Saints, continuée depuis par Henschenius, Papebroch, & d'autres Jésuites, qu'on a toujours nommé Bollandistes.

Philippe Labbe, Jésuite, 1667. Le principal ouvrage de cet écrivain, l'un des plus laborieux de son temps, est une collection générale des conciles en dix-sept volumes *in-folio*. Il faisoit imprimer le onzieme, quand il mourut; après quoi le pere Cossart, son confrere, acheva cette collection, qui est fort estimée des savans.

Leon Allazi, dit communément Allatus, natif de Grece, & garde de la bibliotheque du Vatican, 1669. Il a composé un traité sur l'accord perpétuel de l'Eglise Greque avec la Latine, contre les

préte
tant
ecclé
A
laissé
princ
neuv
prés,
égale
puis
plus
en un
que
comp
chap
renir
de fo
moins
Fra
On a
du dis
licane
autres
Hen
Il s'est
éruditi
de bon
toire
trent

prétentions des Protestans ; & différens ouvrages , tant pour la réunion des Grecs , que sur leurs livres ecclésiastiques.

Antoine Godeau , évêque de Vence , 1672. Il a laissé plusieurs ouvrages en vers & en prose , dont le principal est une histoire de l'Eglise , poussée jusqu'au neuvieme siecle inclusivement. A quelques vieux mots près , & quelques tours également surannés , son style égale au moins celui des auteurs qui ont traité depuis les mêmes objets. Il a même plus de nombre , plus de majesté , moins d'inégalité & de cascades , en un mot plus de cette grandeur unie & soutenue , que demande la dignité de l'histoire. Mais dans le compte qu'il rend de la condamnation des trois chapitres au cinquieme concile général , il faut se tenir en garde contre les subtilités des novateurs de son temps , vers lesquels il parut pencher , au moins dans cette rencontre.

François Bosquet , évêque de Montpellier , 1676. On a de ce prélat , l'un des plus savans hommes du dix-septieme siecle , une histoire de l'Eglise Gallicane , les vies des Papes d'Avignon , & quelques autres ouvrages.

Henri de Valois , historiographe du Roi , 1676. Il s'est rendu célèbre dans toute l'Europe par son érudition. Il nous a laissé , & de belles éditions , & de bonnes traductions des écrivains Grecs de l'Histoire Ecclésiastique , avec des notes , qui ne montrent pas moins son jugement que son érudition.

F I N.

